This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 482722

Digitized by Google

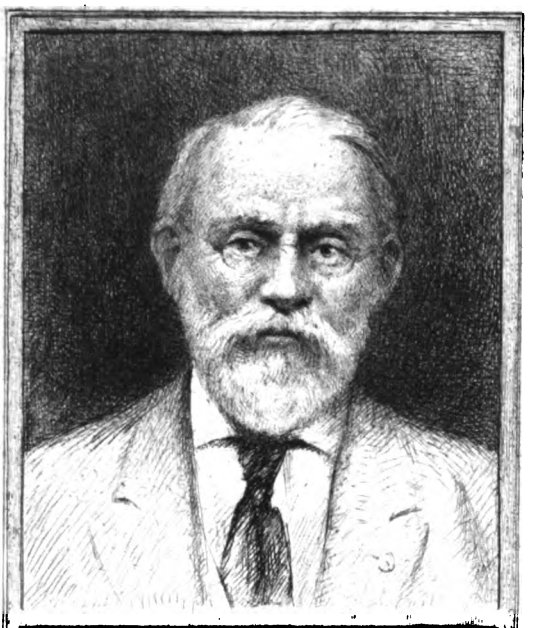

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de **BEAUNE** (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Digitized by Google

Les articles insérés dans les Mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

de BEAUNE (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

MÉMOIRES

ANNÉE 1909

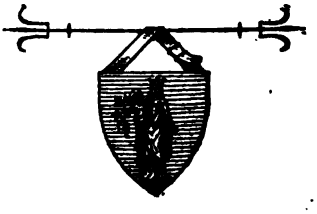

BEAUNE

IMPRIMERIE BEAUNOISE

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
9-25-27
16255

STATUTS [1]

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de BEAUNE (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS [2]

ARTICLE PREMIER

La *Société d'Archéologie de Beaune* a pour objet l'étude de l'histoire et de l'archéologie de l'arrondissement de Beaune, ainsi que la conservation de ses monuments et de ses antiquités ; elle se propose aussi de contribuer au progrès des lettres, sciences et arts.

ARTICLE II

La Société se compose :

1° De membres d'honneur ;
2° De membres à perpétuité ;
3° De membres à vie ;
4° De membres correspondants ;
5° De membres titulaires. Les membres de cette der-

(1) Statuts votés le 7 juillet 1904, par l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

(2) Société déclarée à la sous-préfecture de Beaune, le 11 juillet 1904, conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.

Digitized by Google

nière catégorie, seuls, paient une cotisation annuelle de *dix francs*.

ARTICLE III

La Société a un bureau ainsi formé : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et un secrétaire adjoint, un bibliothécaire-archiviste, un conservateur des collections et un conservateur adjoint, un trésorier et quatre conseillers.

ARTICLE IV

Le président a la police des séances et réunions. Il détermine l'ordre des rapports et des discussions, veille à l'exécution du règlement et des délibérations, et recueille les suffrages. Il a voix prépondérante en cas de partage. En cas d'absence, il est remplacé par le plus ancien des vice-présidents.

ARTICLE V

Le secrétaire général rédige les délibérations et les procès-verbaux des séances, les transcrit et les signe sur le registre. Il tient la correspondance et fait toutes les convocations. Il se fait aider par le secrétaire adjoint qui le remplace en cas d'absence.

ARTICLE VI

Le bibliothécaire-archiviste, le conservateur des collections et un conservateur adjoint, sont chargés du classement et de la conservation des papiers, livres et objets composant les collections, et de tout ce qui concerne le mobilier de la Société.

ARTICLE VII

Le trésorier tient un compte détaillé des recettes et des dépenses, qu'il doit présenter chaque fois qu'il en est

Digitized by Google

requis, et le faire apurer chaque année, dans la première séance de l'année ; il est chargé du recouvrement des cotisations. Aucune dépense ne doit être faite sans l'assentiment de la Société, et ne peut être payée que sur un mandat signé ou un mémoire visé par le président.

ARTICLE VIII

Les Conseillers assistent à toutes les séances du Bureau et prennent part à ses délibérations.

ARTICLE IX

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et sont rééligibles. L'élection se fait au bulletin secret et à la majorité des suffrages des membres présents. Cette élection est toujours portée à l'ordre du jour de la séance où elle doit avoir lieu, sur les lettres de convocation.

ARTICLE X

Les revenus de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles des membres titulaires ;

2° Des sommes provenant du rachat des cotisations annuelles par les membres à perpétuité ou à vie, et de toutes celles qui peuvent lui être allouées par l'Etat, le département ou la ville.

ARTICLE XI

Toutes lectures ou discussions ayant trait à la politique ou à la religion sont interdites ; du reste, la Société n'entend, en aucun cas, prendre la responsabilité des opinions émises dans les travaux qu'elle publie.

ARTICLE XII

Pour être admis à faire partie de la Société, le candidat,

Digitized by Google

présenté par deux membres, devra réunir la majorité des suffrages des membres présents.

ARTICLE XIII

La Société se réserve le droit d'exclure de son sein les membres qui auraient cessé d'en être dignes. L'exclusion aura lieu aux mêmes conditions de vote que l'admission.

ARTICLE XIV

Les présents statuts ne pourront être modifiés que dans une réunion générale, à laquelle seront convoqués tous les membres de la Société. La lettre de convocation à cette réunion devra porter à son ordre du jour la mention : projet de révision des statuts. Les modifications seront votées à la majorité des suffrages des membres présents.

ARTICLE XV

Si la Société venait à se dissoudre librement, sa bibliothèque, ses archives et ses collections deviendraient la propriété de la ville de Beaune pour être réunies aux collections publiques déjà existantes. Les sommes restant en caisse seraient partagées entre les membres titulaires existant le jour de la dissolution.

Digitized by Google

Règlement organique [1].

ARTICLE PREMIER

Le présent règlement ainsi que les statuts seront imprimés chaque année en tête des Mémoires publiés par la Société.

ARTICLE II

Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

ARTICLE III

Toutes les décisions prises à chaque séance seront toujours votées à la majorité des suffrages des membres présents, soit par assis et levé, soit au bulletin secret, si la proposition en est faite et ne rencontre pas d'opposition.

ARTICLE IV

Les membres titulaires, seuls, acquitteront une cotisation annuelle de dix francs.

ARTICLE V

Les membres à perpétuité et à vie ayant racheté leurs cotisations annuelles par le versement : les premiers, d'une somme de 200 francs, les seconds, d'une somme de 100 francs, ne paieront plus de cotisations.

ARTICLE VI

Les membres à perpétuité ou à vie, ainsi que les membres titulaires reçoivent gratuitement toutes les publications

(1) Voté à la séance générale du 7 Juillet, immédiatement après le vote des statuts.

Digitized by Google

de la Société. Les membres titulaires n'auront droit qu'aux volumes publiés pendant les années pour lesquelles les cotisations ont été acquittées.

ARTICLE VII

Tout membre du Bureau, décédé ou démissionnaire, devra être remplacé dans les trois mois qui suivront.

ARTICLE VIII

Des commissions pourront être nommées pour étudier les questions importantes ; elles auront le droit de se réunir au local de la Société et le devoir de présenter leurs rapports à une séance prochaine. Le président et le secrétaire général font de droit partie de toutes les commissions.

ARTICLE IX

Les Membres du bureau se réuniront tous les mois, huit jours avant la tenue de la séance de la Société, pour décider quelles lectures doivent être portées à l'ordre du jour de la séance. Le secrétaire général tiendra le registre où sont inscrites les décisions et délibérations du Bureau.

ARTICLE X

La Société tiendra une séance tous les mois, ou seulement tous les deux mois, si le Bureau le décide ainsi. Dans tous les cas, cette séance aura lieu le premier jeudi du mois, au local de la Société, en temps habituel, ou dans un local de l'Hôtel-de-Ville pendant l'hiver, après en avoir reçu l'autorisation de M. le Maire de Beaune. Il n'y aura pas de séance pendant les mois de septembre et d'octobre. La séance de rentrée aura lieu, chaque année, le deuxième jeudi du mois de Novembre.

Digitized by Google

ARTICLE XI

Les membres de la Société seront convoqués aux séances par le secrétaire général. Les lettres de convocation envoyées par la poste contiendront toujours l'ordre du jour de la séance. Les membres du Bureau seront convoqués de la même manière pour leurs réunions spéciales.

ARTICLE XII

La Société fera l'envoi de toutes ses publications au Ministère de l'Instruction publique, aux bibliothèques des sociétés savantes et à toutes les sociétés correspondantes. Un exemplaire de ses publications sera déposé chaque année à la bibliothèque publique de la ville de Beaune.

ARTICLE XIII

L'auteur d'un travail publié par la Société aura le droit de faire exécuter un tirage à part à ses frais. Ce tirage à part devra porter en faux-titre la mention suivante : « Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune ».

ARTICLE XIV

Le Bureau de la Société s'adjoindra chaque année une commission spéciale, dite Commission du Fascicule, avec le concours de laquelle il désignera les travaux lus en séances qui seront publiés dans les Mémoires. La date de la réunion de la Commission du Fascicule sera fixée par le président.

ARTICLE XV

Une séance publique pourra avoir lieu chaque année, au mois de janvier ou au mois de février, suivant décision du président, après avis conforme du Bureau.

Digitized by Google

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

M. L. DE MONTILLE, *président.*
M. CH. BIGARNE, } *vice-présidents.*
M. E. DAVID, }
M. A. MOINGEON, *secrétaire général.*
M. J. DE VARINE, *secrétaire adjoint.*
M. ARTHUR BATAULT, *bibliothécaire-archiviste.*
M. P. LATOUR, *trésorier.*
M. l'Abbé VOILLERY, } *Membres du Conseil d'administration*
M. L. CORNU, }
M. CHANGARNIER-MOISSENET, }

MUSÉE DE LA TOUR DU BEFFROI

M. CHANGARNIER-MOISSENET, *Conservateur.*
M. ROUX LOUIS, *Conservateur adjoint.*

MEMBRE A PERPÉTUITÉ (1)

M. ESDOUHARD (PAUL), au château de Puligny.

MEMBRES A VIE (2)

M. CARNOT (SADI), Capitaine au 39me d'Infanterie, 64, avenue d'Iéna, à Paris.
M. ZIEM, rue Lepic, Paris.

(1-2) En ce qui concerne l'institution des *Membres à perpétuité* et des *Membres à vie*, voir le procès-verbal de la séance du 1er août 1890.

Digitized by Google

ANNÉE 1910

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES D'HONNEUR

M. LE PRÉFET DE LA COTE-D'OR.
Mgr L'EVÊQUE DE DIJON.
MM. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE DIJON.
LE SOUS-PRÉFET DE BEAUNE.
LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUNE.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
L'ARCHIPRÊTRE DE L'INSIGNE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME.
LE PRINCIPAL DU COLLÈGE MONGE.
SELMERSHEIM, architecte des Monuments historiques.

2° MEMBRES TITULAIRES (1)

MM. BARBUAT (le comte Pierre de), à Ste-Sabine, p. Pouilly-en-Auxois.
BATAULT (Arthur), ✻ ancien imprimeur.
BAY (baron du).
BERGERET (Eugène), à Nuits-Saint-Georges.
BERTRAND, pharmacien.
BIGARNE (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Chorey.

(1) NOTA. — L'indication de domicile n'est donnée que pour MM. les Membres titulaires, résidant hors Beaune-Ville.

Digitized by Google

MM. Blandin, ancien pharmacien.
Blic (Hervé de), à Pommard.
Blic (Madame Maurice de), à Pernand.
Bocquet (Léonce), propre et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Bouchard (Antonin), président honoraire de la Chambre de Commerce.
Bouchard (Julien), au château de Maizières, commune de Saint-Loup.
Bouley (Edmond), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de Médecine et de la Société de Chirurgie, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Bourgeois (Louis), propriétaire.

Carnot (Sadi), capitaine, 64, avenue d'Iéna, à Paris, *Membre à vie.*
Changarnier-Moissenet, I. ✠, numismate, conservateur du Musée de la ville de Beaune.
Changey (le marquis Gabriel de), au château de Changey, par Savigny-lès-Beaune.
Chanson (Alexis), négociant en vins.
Chanson (Edouard).
Chappau (René), à Arcenant, par Meuilley.
Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-lès-Beaune.
Charodon (Loïs de), au château de Charodon.
Charodon (Joseph de), ✱, ancien officier, au château de Molinot.
Chenot, ancien magistrat, à Pommard.
Conquet, pharmacien.
Corot (Henry), archéologue, à Savoisy.
Cornu (Louis), propriétaire, à Magny-lès-Villers, par Corgoloin.
Cornu, architecte.
Cretin-Pellion, licencié en droit, libraire.
Cyrot (Henri), avocat.

Dard O. ✠, secrétaire de la Commission des Hospices.
Daujat (l'abbé), curé de Meloisey.
David (E. J.-B.) A. ✠, ancien avoué.
Denizot, chanoine, à Dijon.

Digitized by Google

MM. Derône, pharmacien de 1re classe, à Nuits-Saint-Georges.
Dubois, I. ✠, licencié ès-sciences, principal du Collège Monge
Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon.
Duvergey-Tabourbau, propriétaire, à Meursault.

Emmanuel (Maurice), docteur ès-lettres à Paris, 42, rue de Grenelle.
Esdouhard (Paul), au château de Puligny, *Membre à perpétuité.*
Estienne (Alfred), à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).
Forgeot propriétaire et négociant en vins.

Fromageot, docteur, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Fromageot, avocat, 11, rue de l'Université, Paris.

Gaillot, ✠, constructeur-mécanicien.
Gauthey-Lamarosse, propriétaire à Beaune.
Germain (Pierre), négociant en vins.
Girard (Arthur), maire de Savigny lès-Beaune.
Guinaumont (de), au château de Cissey, par Demigny

Huard, principal clerc d'avoué.

Josserand (Alexandre), propriétaire et négociant.

Edme de Juigné, place Bellecour, à Lyon.

Kilb, notaire à Nuits-Saint Georges.

Lambert (Jules), industriel, rue Monge.
Larcher (Ernest) ✱, ancien capitaine d'infanterie
Latour (Louis), négociant en vins.
Latour (Paul) O. ✠, receveur des Hospices.
Leflaive (Abel), docteur en médecine, 80 rue du Rocher, Paris
Leflaive (E), docteur en médecine, 189. rue Lafayette, Paris.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.

Digitized by Google

MM. Liger-Belair (le comte Edgard), à Nuits-Saint-Georges.
Liger-Belair (le vicomte Henri), à Nuits-Saint-Georges.
Lorenchet de Montjamont, avocat, ancien magistrat, à Dijon.
Loyère (le comte Edouard de la), au château de Savigny-lès-Beaune.

Maldant (Louis), A. ✪, C. ✪, ✱, à Savigny-lès-Beaune.
Masson (Charles), A. ✪, conservateur adjoint du Musée du Luxembourg, 4, rue Jacob, à Paris.
Masson (Henri), avocat.
Mathieu-Faivre, banquier.
Misserey, ancien notaire.
Méhu (Eugène), architecte.
Moingeon (Albert), à Nuits-Saint-Georges.
Moissenet (l'abbé), rue Crébillon, à Dijon.
Molin (Amable), avocat.
Monthelie (de), au château de Melin.
Montille (Léonce de), ancien capitaine de Chasseurs à pied. associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc.
Montoy (Arthur) O. A. ✪ C. ✪, négociant, ancien président de la Chambre de Commerce, vice-président de la Commission administrative des Hospices, boulevard Madeleine.
Moyne-Jacqueminot, propriétaire, à Savigny-lès-Beaune.

Nicolle (Marcel), avoué, à Mâcon.
Noiron (Maurice de), capitaine au 26me Dragons, à Dijon.

Pansiot, à Géanges, par Saint-Loup-de-la-Salle.
Piot (Prosper), propriétaire et négociant.
Poisot (Louis), négociant en vins.
Ponnelle (Pierre), propriétaire et négociant.
Ponnelle (l'abbé Louis), curé de Brochon.

Rougé (Paul), propriétaire.
Roux (Louis), à Nuits-Saint-Georges.

Digitized by Google

MM. SAINT-JACQUES (Louis de), propriétaire.
SIROT (O), docteur en médecine, ancien prosecteur d'anatomie ancien médecin de la Marine de guerre.

TITARD (Louis), propriétaire à Meursault.
TORCY (Auguste de), ✲, propriétaire.

VADOT, agent d'affaires, à Bligny-sur-Ouche.
VARINE (Jean de).
VOILLERY (l'abbé), curé de Pommard.

ZIEM, C. ✲, artiste peintre, rue Lepic, Paris. *Membre à vie.*

Digitized by Google

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

Bonnardot (François), I ✪, sous-chef du bureau des Travaux historiques de la ville de Paris.

Dervieu, lieutenant-colonel du 95e régiment d'infanterie, à Bourges.

Drouet (Henri), naturaliste à Dijon.

Dubard (Maurice). C. ✱, inspecteur principal de la Marine.

Fétu (Albert), A ✪, conducteur des Ponts et Chaussées, à Selongey.

Ferrera (Lupa de), président de la Société Archéologique de Lisbonne.

Hoffmann (W.), docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'Anthropologie, à Washington.

Marlot (Hippolyte) correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Vic-de-Chassenay.

Morillot (l'abbé), ancien curé doyen de Sombernon, chanoine honoraire à Dijon.

Petit de Vausse, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Vausse (Yonne).

Roblot, instituteur à Dijon, membre correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

Serrigny (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.

Voisin, libraire à Paris.

Vuillermet, à Poligny.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

Depuis l'impression des derniers Mémoires

MM. Piot (Edme), sénateur.

Autume (le Vicomte de Masson d').

MM. Arbois de Jubainville (d') ✲. I ❶, membre de l'Institut, à Paris.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE

EST EN CORRESPONDANCE

ANGERS. Société d'Archéologie.
ANGOULÊME. Société d'Histoire et d'Archéologie de la Charente.
ANNECY. Société Savoisienne et Florimontane.
ARLES. Commission Archéologique.
AUTUN. Société Eduenne.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON. Société d'Études.
AVESNES. Société d'Archéologie de l'arrondissement.
BEAUNE. Bibliothèque de la Ville.
BELFORT. Société Belfortaine d'Émulation.
BESANÇON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
BÉZIERS. Société d'Archéologie.
BORDEAUX. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BOURG. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ain.
BOURGES. Société historique du Cher.
BREST. Société Académique.
CAEN. Société Archéologique.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Société Archéologique.
CHATEAU-THIERRY. Société Archéologique.
CHATILLON-SUR-SEINE. Société Archéologique du Châtillonnais.
CHAUMONT. Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts.
CHERCHELL. Société Archéologique.

Digitized by Google

CHERBOURG. Société nationale Académique.
CONSTANTINE. Société Archéologique du département.
DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DIJON. Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
DIJON. Société Bourguignonne de Géographie.
DIJON. Bibliothèque publique.
DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville.
EMBRUN. Académie Flosalpine.
ÉPINAL. Société d'Émulation des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Eure.
GAP. Société d'Études des Hautes-Alpes.
GRAY. Société Grayloise d'Émulation.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
HIPPONE. Académie.
LANGRES. Société Archéologique.
LA ROCHELLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LILLE. Commission historique du Nord.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'Émulation du Jura.
LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
LYON. Bulletin historique du Diocèse.
MACON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MARSEILLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MELUN. Société Archéologique.
MONTBRISON. Société *La Diana*.
MONTPELLIER. Société Archéologique.
MOULINS. Société d'Émulation de l'Allier.
NANTUA. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences et Arts.
NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
PARIS. Société des Antiquaires de France.
PARIS. Musée Guimet.
PARIS. Bibliothèque des Monuments historiques.

Digitized by Google

PARIS. Répertoire des Travaux historiques.
PARIS. Musée du Trocadéro.
PARIS. Bibliothèque des Sociétés savantes.
POITIERS. Société Archéologique.
POLIGNY. Société d'Émulation.
POLIGNY. Revue viticole, agricole et horticole.
RENNES. Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROMANS. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
ROUBAIX. Mémoires de la Société d'Émulation.
ROUEN. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
ROUEN. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-DIÉ, Société philomatique Vosgienne.
SAINT-ETIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire
SAINTES. Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
SAINT-MALO. Société Historique et Archéologique de l'Arrondissement.
SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
SENLIS. Comité Archéologique.
SENS. Société Archéologique.
TARARE. Société des Sciences naturelles.
TROYES. Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
TOULON. Société Académique du Var.
TOULOUSE. Société d'Archéologie du Midi de la France.
TOULOUSE. Académie des Jeux Floraux.
TOURS. Société Archéologique.
VILLEFRANCHE. Société des Sciences et Arts du Beaujolais.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ETRANGÈRES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.
BERNE. Société d'Histoire.
BIENNE. Société des Beaux-Arts.
BIENNE. Société d'Histoire.
BRUXELLES. Annales de la Société d'Archéologie.
BRUXELLES. Analecta Bollandiana.
CHARLEROI. Société Paléontologique et Archéologique.
CHRISTIANIA. Université Royale de Norwège.
COPENHAGUE. Société Royale des Antiquaires du Nord.
FRIBOURG. Société d'Histoire (du canton de)
GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
HELSINGFORS. Société Finlandaise d'Archéologie.
LAUSANNE. Société d'Histoire de la Suisse romande.
LISBONNE. Société Archéologique.
LISBONNE. Musée Ethnographique portugais.
LUXEMBOURG. Section Historique de l'Institut Royal et Grand Ducal.
MEXICO. Bulletin de la Société d'Agriculture.
MONTEVIDEO. Archives du Musée National.
MONTRÉAL. Société de Numismatique et d'Archéologie.
NEUCHATEL (Suisse). Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.
RIO-DE-JANEIRO. Archives du Musée National.
SAINT-PÉTERSBOURG. Académie Royale d'Archéologie.
SOLEURE. Société d'Archéologie.
SOLEURE. Ecole cantonale.

Digitized by Google

STOCKOLM. Académie Royale d'Archéologie, Sciences et Belles-Lettres.
STOCKOLM. Nordiska Museet.
WASHINGTON. Société d'Anthropologie.
WASHINGTON. Institut Smithsonien.
WASHINGTON. Bureau Ethnologique de l'Institut Smithsonien.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE

DE L'ANNÉE 1909

Séance du 7 Janvier 1909

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, à la Mairie de Beaune, ancienne salle de la Justice de Paix, sous la présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Etaient présents : MM. l'abbé VOILLERY, curé de Pommard, ESTIENNE, CHAPPAU, CHANGARNIER, DE VARINE, DERÔNE, Amable MOLIN, secrétaire, et DE MONTILLE.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté sauf de légères modifications faites séance tenante.

M. LE PRÉSIDENT prend ensuite la parole pour exprimer à la Compagnie ses meilleurs vœux pour l'année qui vient de s'ouvrir, qu'il salue comme il convient de saluer l'espérance en l'avenir et c'est à la mode de Bourgogne qu'il nous adresse ses souhaits de bonne année, comme il l'a toujours fait depuis les vingt-deux ans qu'il préside cette société d'archéologie qui lui est chère à tant de titres.

M. ROUX, de Nuits-Saint-Georges, nous donne communication d'un *aurens* acheté à un antiquaire de notre ville. Cet *aurens* porte une belière, ce qui empêche de lui donner une provenance certaine. Voici sa description : *Avers :* TI(bernis) CLAUD(ius) CÆSAR-AUG(ustus) P(ontifex) M(aximus) TR(ibunia) P(otestate funestus). *Revers :* IMPER(ator) RECEPT(us).

Camp prétorien ; devant la porte, un soldat ; à côté, un aigle.

Poids sans la belière : 7 grammes 75.

Ce type doit être contemporain de l'avènement de Claude à l'Empire en l'an 794.

Digitized by Google

M. l'abbé VOILLERY nous offre la primeur d'un article inséré dans l'almanach paroissial de Saint-Aubin sur la roche du May, superbe promontoire qui domine le hameau de Gamay. Un château, berceau de la famille du May, provenant d'Argilly, et dont nous avons le bonheur de compter un illustre descendant parmi nos membres, était attenant au rocher. La généalogie de cette famille, qui a tenu la plus large place dans l'histoire bourguignonne tant pour les services rendus aux arts, aux belles-lettres, à l'archéologie de la province que pour l'honeur des magistratures exercées, est détaillée avec la plus vaste érudition, appuyée de toutes les pièces justificatives nécessaires. — L'auteur aborde ensuite l'étude des conditions dans lesquelles fut faite la vente des biens nationaux dans le district de Beaune. L'œuvre est complète comme documents historiques. Les causes de la dépréciation des assignats et des mandats territoriaux est indiquée très nettement et la responsabilité du cataclysme semble remonter à la Convention. Les mesures prises par la Convention, puis le Directoire et ensuite la Restauration sont successivement analysées.

Les applaudissements les plus mérités saluent cette remarquable étude et la parole est donnée à M. CHANGARNIER.

Celui-ci lit un très intéressant travail sur diverses bagues romaines trouvées aux environs de Beaune : bague d'or avec chaton de cornaline portant un cheval paissant ; une autre cornaline portant la légende : AMARIS SI AMAS, provient de la Maladière ; bague en fer avec chaton de verre bleu portant une victoire ailée ; une autre de bronze venant d'Echevronne ; une en or avec cheval ; une autre de Scylla, etc.. Des renseignements généraux et comparatifs sur ces divers bijoux et leur usage chez les Romains complètent ce travail dont l'auteur est vivement remercié pour le soin qu'il apporte à ce que la moindre parcelle du patrimoine historique et archéologique de notre arrondissement ne vienne à tomber dans l'oubli.

M. MOLIN signale un article paru récemment dans la presse

Digitized by Google

relatif à une communication faite par M. H. Chabeuf à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Un professeur de l'Université de Dijon aurait vu au Musée Royal de Madrid divers panneaux peints représentant la réduction d'une grande partie du polyptique de l'Hôtel-Dieu. Ces panneaux sont catalogués sous le nom de Roger Wan der Weyden. Cette affirmation des plus intéressantes demanderait une confirmation. Nul doute que note en sera prise par nos spécialistes qui s'occupent de la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance du 4 Février 1909

La séance a eu lieu, à deux heures de l'après-midi, à la Mairie de Beaune (ancienne salle de la Justice de Paix), sous la présidence de M. Léonce DE MONTILLE, président.

Etaient en outre présents : MM. MÉHU, ESTIENNE, CHAPPAU, GLORIA, CHANGARNIER, les abbés PIERROTE, VOILLERY et CÉMENCEY, DE VARINE et MOLIN, secrétaire ; assistaient en outre à la séance, à titre d'auditeurs : MM. FORTIER et BIGARNE fils.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après de légères rectifications.

La parole est donnée à M. l'abbé VOILLERY pour lire un chapitre de sa remarquable étude sur la révolution en Bourgogne, intitulée : « La vente des biens nationaux a-t-elle été utile au peuple ? » L'auteur démontre qu'il y a à distinguer entre les biens de première ou de deuxième origine. En 1789, on exproprie pour couvrir la dette publique et on préféra vendre en bloc pour arriver plus vite à ce résultat. Ce furent des personnes riches qui achetèrent à un prix normal. Plus tard, pour les biens de la deuxième catégorie, le souci du morcellement et de l'extension de la propriété individuelle prévalut. Mais, auparavant, quoiqu'on en ait dit, les paysans étaient propriétaires déjà des deux tiers et au moins de la

Digitized by Google

moitié des biens territoriaux. Le morcellement ne vient donc pas de la Révolution. Ces données sont appuyées de nombreux documents locaux qui donnent la plus grande valeur aux assertions de l'auteur. La lecture se terminé au milieu des applaudissements.

M. CHANGARNIER reprend l'étude des inscriptions gallo-romaines de l'arrondissement de Beaune, mal interprétées par nos anciens auteurs dont le tort véniel a été, malgré leur bonne volonté si imitable par les générations savantes d'aujourd'hui, de n'avoir pas à leur disposition les notions générales acquises par ce réel et averti mouvement scientifique actuel qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer. Ceci exprimé, M. Changarnier revient sur la découverte d'un cercueil de plomb entouré de stèles à inscription, faite par M. le docteur Morelot, près du clos Chameroy, aux abords de la voie romaine de Vesontis à Augustodunum, dans le premier tiers du XIX^e^ siècle. Il rend compte, d'après les écrits du temps, du mobilier funéraire de cette sépulture qu'il date de la fin du IV^e^ siècle. *Ad abundantiam juris,* il présente les principaux objets de cette trouvaille conservés au musée municipal, notamment une aiguière de verre bleuâtre intacte dont on a offert 5oo francs et quatre fragments d'épingle en jay. Le crâne trouvé, mais aujourd'hui perdu, paraissait être, d'après le docteur Morelot. celui d'une femme de 3o ans. L'inscription d'une des stèles encaissantes et partant antérieure, a donné lieu à beaucoup de controverses. Elle peut ainsi se transcrire : MONIMENTI - SAC - VRI - MVNACIE, texte qu'avec l'appui du « *trésor du vieux Celtique de Holder* », et d'autres autorités, l'auteur traduit : *Monumentum Sacuniae, Mutaci filiae :* Monument de Sacuria, fille de Mutacius.

Cet intéressant travail qui rectifie et sauve de l'oubli d'anciennes et précieuses données, sera continué au plus grand profit de notre Compagnie et de la conservation des inestimables documents monumentaires de la région.

M. MÉHU, l'auteur très distingué de la monographie de l'abbaye de Salles, en Beaujolais, applique ses éminentes

Digitized by Google

qualités d'artiste et d'archéologue à la description de notre église Saint-Nicolas, véritable bijou trop dédaigné de nos jours. La compilation la plus complète de tous les documents historiques relatifs au vieil édifice, s'agrémente de l'analyse architectonique la plus judicieuse de tous les détails du monument. Le porche du XV^e^ siècle, qui actuellement tombe en ruines, retient l'attention de notre collègue qui, de concert avec le Comité des Monuments historiques, a institué une souscription destinée à la restauration de ce rare type des abris extérieurs qu'avaient rendus fréquents autrefois l'hospitalité légendaire des vieux bourguignons. De chaudes approbations et les meilleurs encouragements à cette généreuse initiative saluent la terminaison de ce brillant exposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance du 4 Mars 1909

Présidence de M. Léonce DE MONTILLE.

Etaient présents : MM. DERÔNE, ROUX, DAVID, CHANGARNIER, POISOT, MÉHU, l'abbé VOILLERY et MOINGEON. M. BIGARNE fils y assiste à titre de membre auditeur.

M. MOLIN, secrétaire, qu'un accident retient chez lui, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion ; le secrétaire-adjoint étant absent également, M. le Président désigne M. Moingeon pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président donne de suite la parole à notre collègue DERÔNE qui, devant s'absenter avant la fin de la séance, tient à nous lire le compte-rendu d'une manifestation qui eut lieu à Nice, en l'honneur de notre célèbre compatriote Ziem, à l'occasion de l'exposition de ses œuvres.

Notre confrère cite quelques belles strophes d'une pièce de vers, composée par M. de Rocher, à la louange du célèbre peintre, où il est parlé de Beaune et des bords de la Bouzaize. Il paraît qu'à cette évocation du pays natal une violente émotion a étreint Ziem qui a pleuré de joie en pensant à la

Digitized by Google

vieille et belle cité beaunoise. M. Derône termine par quelques paroles émues au sujet du pays natal si cher aux âmes bien nées, et M. le Président, s'associant aux éloges qui viennent d'être faits, dit qu'il est heureux du succès et des marques de déférence dont Ziem est partout l'objet.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans modification.

M. le Président donne ensuite lecture de la correspondance échangée avec différentes sociétés qui demandent à échanger la collection de nos mémoires ; il est décidé que cet échange ne pourra être fait qu'au cas où nous pourrions disposer de la totalité de nos publications, ce qui est fort improbable étant donné la rareté des premiers volumes. M. Poisot met gracieusement à notre disposition les volumes qu'il possède et le Président l'en remercie sincèrement.

Sur la présentation de MM. de Montille et Changarnier, M. Conquet, pharmacien à Beaune, est admis à l'unanimité comme membre de notre Société.

M. l'abbé Voillery continue la lecture de son intéressant travail sur « La Vente des Biens nationaux » et traite d'une façon très précise et très documentée, qui indique de la part de l'auteur un travail de recherches considérable, quels ont été les acheteurs de ces biens et quels sont ceux qui en ont bénéficié. Dans le district de Beaune, le chiffre des acquéreurs atteint 1.500 parmi lesquels on compte 1.000 cultivateurs, grands et petits, qui ont acheté pour la somme de 6.655.602 francs et 500 non cultivateurs dont le total des achats atteint 15.690.420 livres ; d'où il résulte que chacun des 1.000 cultivateurs a acheté en moyenne pour 6.655 livres, alors que le prix moyen d'achat pour chacun des non cultivateurs s'élève à 31.380 livres. Parmi les non cultivateurs, 24 des grands négociants, dans le district de Beaune, sont arrivés à un chiffre d'achat supérieur à celui de tous les cultivateurs réunis. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes sans qu'il soit besoin de faire ressortir quels ont été les véritables bénéficiaires de cette vente et il est facile de se rendre compte

Digitized by Google

que ce ne sont pas les cultivateurs qui en ont profité, mais bien les non-cultivateurs, et parmi ceux-ci un groupe de capitalistes qui, pour des sommes relativement modiques, vu la valeur des assignats à cette époque, se sont rendus acquéreurs des immenses propriétés confisquées par la Révolution.

M. CHANGARNIER continue la description des stèles gallo-romaines du Musée dont les plus anciennes proviennent du CASTRUM BELNENSE. L'une, au nom de CISORINA, l'autre à celui de CRICIRU et une troisième avec LVCI..... D'autres cippes funéraires à deux personnages, du même lieu, dont la plus belle, en haut relief. figure dans l'histoire de Beaune, de Gandelot, pl. IIII, n° 2, fixe plus spécialement son attention et celle des auditeurs.

Une inscription lapidaire, donnée par M. MATHIEU-FAIVRE, membre de la Commission du Musée, serait une des plus anciennes trouvées jusqu'ici, vu la beauté des caractères admirablement gravés qui n'ont pas moins de 67 m/m. Notre confrère la reconstitue ainsi : Aulus SILANUS SILVINI Filus ; elle est incomplète aussi bien au sommet qu'à la base et devait porter en haut la formule ordinaire aux Dieux Manes (Diis Manibus). Il est regrettable qu'on ne sache pas quels titres Silanus pouvait avoir et quelles fonctions il devait remplir. M. CHANGARNIER attribue ce monument au commencement du IIe siècle. et s'étend longuement sur la feuille de lierre (Hedera), si commune sur les tombeaux, qui sépare le prénom du nom, pour être documenté sur la date plus certaine du monument, mais le résultat a été négatif, car l'Hedera ayant été employée aussi bien sur les objets et stèles du Ier siècle en langue gauloise, que sur les cippes gallo-romaines des IIIe, IVe, Ve et VIe siècles. Ladoix a fourni aussi un fragment de stèle au nom de Mercurina, fille de Innus, nominatif qui, jusqu'ici, ne s'est rencontré en épigraphie qu'une seule fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Digitized by Google

Séance du 6 Mai 1909

La séance est ouverte à 2 heures, à l'ancienne salle de la Justice de Paix (hôtel de ville), sous la présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Etaient présents : MM. MOINGEON, ROUX, DERÔNE, ETIENNE, le docteur LEJEUNE, Louis MALDANT, Antoine BIGARNE, MÉHU, l'abbé VOILLERY, DE MONTILLE.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. le PRÉSIDENT a le regret de ne pouvoir faire donner lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il fait part à ses collègues de la nomination de M. Albert Moingeon aux importantes fonctions de directeur de la *Revue Préhistorique illustrée de l'Est de la France* (Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine). Il est heureux de pouvoir donner lecture des lignes suivantes qui terminent l'avant-propos que cette revue adresse à ses lecteurs dans son premier numéro (janvier et février 1909) :

« Nous avons appelé à partager nos travaux un préhisto-
« rien qui travaille sans bruit, mais avec conscience, avec
« sûreté et avec méthode : M. Albert Moingeon. Son seul
« défaut est peut-être de s'ignorer lui-même ; beaucoup de
« nos lecteurs qui le connaissent seront heureux de le voir
« occuper la place qui lui convient ».

Nous nous associons tous ici, Messieurs et chers Collègues, aux paroles de M. le fondateur de la Revue et c'est avec la plus grande satisfaction que j'adresse à M. Albert Moingeon, en votre nom et au mien, nos plus sincères félicitations.

Les applaudissements qui ont accueilli les paroles de M. le Président sont une preuve bien certaine de l'estime en laquelle tous ses collègues tiennent leur jeune confrère, aussi bien pour sa science de la préhistoire que pour son dévouement à notre Compagnie.

M. l'abbé VOILLERY, curé de Pommard, continuant la lecture de sa remarquable étude sur « La Vente des Biens nationaux en 1793 dans le district de Beaune », passe en revue les diocèses, abbayes, couvents, églises, chapelles... qui pos-

Digitized by Google

sédaient, dans le district de Beaune, des biens dont la vente rapporta à l'État un nombre très respectable de millions, et enrichit quantité de personnes qui n'étaient, bien souvent, que d'habiles spéculateurs. M. l'abbé Voillery s'étend tout particulièrement sur les nombreuses et importantes possessions de l'Insigne Collégiale Notre-Dame de Beaune, sur les dotations de ses chanoines, de ses chapelains et de ses nombreux prébendés.

M. le docteur LEJEUNE, un de nos assidus, propose que l'heure de l'ouverture de nos séances mensuelles soit dorénavant fixée à une heure de l'après-midi au lieu de deux heures. M. le PRÉSIDENT estime qu'il faut prendre en très sérieuse considération la demande de M. le docteur Lejeune. Nous devons bien, dit-il, cette satisfaction à nos collègues n'habitant pas Beaune, mais qui n'en sont pas moins fidèles à nos convocations et qui se trouvent obligés, à cause de l'heure tardive à laquelle finissent souvent nos séances, de nous quitter avant que l'ordre du jour ne soit épuisé L'assemblée, consultée, décide à l'unanimité que notre première séance, celle du 3 Juin, aura lieu à une heure de l'après-midi.

La Commission administrative des Hospices, qui possède parmi les nombreuses collections qui lui ont été léguées par notre compatriote M. Albert Imbert, architecte distingué, élève de M. Viollet-le-Duc, et l'inventeur (1) des derniers panneaux de tapisserie du XV^e^ siècle donnés à l'Insigne Collégiale Notre-Dame de Beaune par les chanoines Lecoq, un très remarquable dessin de l'ancien hôtel de ville de Beaune dont elle a fait tirer un certain nombre de lithographies devenues très rares, a fait don à notre Société d'un de ces exemplaires qui orne aujourd'hui notre salle des séances, au Beffroi. J'adresse en votre nom, nos plus sincères remercie-

(1) Le dernier panneau de ces tapisseries, dispersées pendant la période révolutionnaire, fut retrouvé et reconnu par M. Albert Imbert un jour de Fête-Dieu, ornant, suivant l'habitude du pays, la façade d'une des maisons devant lesquelles devait passer la procession.

Digitized by Google

ments à Messieurs les Membres de la Commission administrative des Hospices, et en particulier à notre collègue, M. Montoy, vice-président de cette Commission.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 3 Juin 1909

Conformément à la décision prise à la séance du mois de mai dernier, la séance est ouverte à la salle de la bibliothèque du Beffroi, à une heure précise, sous la présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Etaient présents : MM. VOILLERY, curé de Pommard, DE JUIGNÉ, Antoine BIGARNE, docteur LEJEUNE, MOLIN, secrétaire, et DE MONTILLE.

La séance étant ouverte, M. le PRÉSIDENT, en l'absence de M. le Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à la suite d'une rectification de chiffres demandée par M. l'abbé VOILLERY auquel la parole est ensuite donnée.

M. l'abbé VOILLERY, continuant son étude si intéressante et si documentée sur « La vente des Biens nationaux dans le district de Beaune » donne lecture du chapitre qui a pour titre : « Les maîtres des biens de première origine ». Tous les villages du district de Beaune sont passés en revue, et M. le curé de Pommard donne pour chacun d'eux le prix de vente des biens appartenant à la fabrique, aux chapelles et aux confréries dont quelques-unes, et surtout celle du Saint-Sacrement, étaient richement dotées.

M. MOLIN, qui entre alors en séance et s'excuse de son retard, lit le compte-rendu fait par lui de l'ouvrage dont il nous a été fait hommage et qui a pour titre : « Le Morvan », par M. le capitaine Levainville, docteur de l'Université de Bordeaux. Ce compte-rendu, suivant le désir exprimé par le donateur, devra être imprimé dans nos mémoires.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT, prenant alors la parole, s'exprime en ces termes : « Messieurs, nous avons reçu pendant le cours de cette année, à titre d'échange, un très grand nombre de mémoires et d'ouvrages publiés par les sociétés savantes françaises et étrangères avec lesquelles nous sommes en correspondance. Ce sont ces publications qui forment le fond de notre bibliothèque qui prend de ce fait une extension que vous pouvez constater en jetant un coup d'œil sur ces rayons si bien garnis et qui, bientôt, ne seront plus suffisants. Je me félicite avec vous de cette abondance, mais je désirerais aussi voir renaître parmi nous les anciennes habitudes, malheureusement tombées en désuétude. A chaque séance, en effet, notre secrétaire général donnait lecture de la liste de tous les ouvrages reçus par la Société depuis la séance précédente. Ce serait le meilleur moyen d'accuser à ces sociétés réception de leurs envois.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 1er Juillet 1909

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi, au Beffroi, salle de la bibliothèque, sous la présidence de M. L. DE MONTILLE, président.

Etaient présents : MM. l'abbé VOILLERY, curé de Pommard, DE JUIGNÉ, ESTIENNE, KILB et DE MONTILLE.

M. le PRÉSIDENT, en l'absence de M. le Secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Cette lecture n'ayant donné lieu à aucune observation, le procès-verbal est adopté.

Service de la bibliothèque. — Ouvrages reçus :

Comité d'archéologie de Senlis : Comptes-rendus et mémoires, 5e série, tome I, année 1908.

Société archéologique du département de Constantine :

Digitized by Google

Recueil de notices et mémoires, année 1908, 11e volume de la 4e série et 42e volume de la collection.

Bulletin de l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 4e série, n° 11, année 1909.

Bulletin de « La Diana », tome XVI, n° 4.

Annales del Museo Nacional de Montevideo, volume VII ; Flora Uruguoaya, tome IV, Montevideo 1909.

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, 2e série, n° 6, chez Marchand, à Montréal, sans date.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé VOILLERY, curé de Pommard, qui, poursuivant sa lecture sur « La Vente des Biens nationaux dans le district de Beaune », terminé tout ce qui a trait à la vente des biens de première origine. vente sur laquelle l'Etat a réalisé un bénéfice de 12.697.649 livres.

M. KILB fait passer sous les yeux des membres présents une série de papiers et parchemins provenant, pour la plupart, d'un ancien curé de Pommard, et les confie, pour être examinés, lus et déchiffrés, à M. l'abbé Voillery qu'ils doivent intéresser tout particulièrement.

M. DE JUIGNÉ, qui vient de faire exécuter, à ses frais, le calque de très nombreux dessins représentant, pour la plupart, des monuments détruits ou disparus, ornant le manuscrit de l'obituaire du couvent des Cordeliers, de Dijon, demande à M. le Président où en est le projet d'impression de ce manuscrit par notre Société. M. le PRÉSIDENT répond qu'il conserve l'espoir de réaliser ce projet aussitôt que les ressources de la Société le permettront.

Sur la proposition du bureau et la présentation de M. le Président, M. le lieutenant-colonel Dervieu, du 95e de ligne, est admis comme membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du 5 Août 1909

La séance est ouverte à une heure de l'après-midi, au Beffroi, salle de la Bibliothèque, sous la présidence de M. L. DE Montille, président.

Etaient présents : MM. ROUX, DE JUIGNÉ, docteur LEJEUNE, abbé VOILLERY, curé de Pommard, ESTIENNE, MOINGEON et DE MONTILLE.

En l'absence de M. le Secrétaire qui s'est fait excuser, M. le PRÉSIDENT donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans modification. Il donne aussi lecture d'une circulaire ministérielle annonçant la réunion des sociétés savantes devant s'ouvrir à la Sorbonne à Paris, le 29 Mars 1910, dans les conditions ordinaires. A cette circulaire était joint un fascicule broché contenant les quatre discours, dont celui de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui ont été prononcés à la séance de clôture, à Rennes, le 3 Avril 1909, et le volumineux programme de la session 1910 auquel la plus grande publicité doit être donnée et dont nous avons reçu dix emplaires.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé VOILLERY, curé de Pommard, qui continue la lecture de son étude sur : « La vente des biens nationaux dans le district de Beaune ». Ce dernier chapitre est consacré à la vente des biens nationaux de deuxième origine. La vente de ces biens, pour chacun desquels M. l'abbé Voillery a donné les détails les plus complets et les prix auxquels ils ont été adjugés, ainsi que les noms des propriétaires de ces biens, a produit, à l'Etat, à peu près la même somme que celle des biens de première origine ; somme importante puisqu'elle peut être évaluée à 12.086.314 livres. Il nous a donné aussi la liste de tous les émigrés, des déportés, des condamnés à mort, ainsi que le détail de leurs biens et de ceux de la couronne, vendus dans le district de Beaune

M. MOINGEON commence la lecture du manuscrit de « L'histoire de Pommard », par M. l'abbé Colon, et M. le PRÉSIDENT

Digitized by Google

termine la séance par le compte-rendu d'un très intéressant ouvrage qui a pour titre : « Préfets du Consulat et de l'Empire », dont l'auteur, M. Jacques Regnier, sous-préfet de Beaune, a fait hommage à notre Société d'Archéologie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

de M. Edme PIOT (1)

Si, chaque année, l'inexorable mort creuse de bien regrettables vides dans les rangs de notre Compagnie, rendre hommage à la mémoire de ceux qu'elle a frappés est un devoir auquel votre vieux Président n'a garde de manquer ; il voudrait le remplir aujourd'hui, en retraçant à grands traits, en quelques lignes d'une rigoureuse exactitude, la longue et laborieuse carrière de celui qu'on appelait à juste titre : « l'homme de bien », mais dont la qualité maîtresse était encore la bonté ; la bonté unie à la générosité dont elle est le complément habituel : « *Monsieur Edme Piot, entrepreneur de travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur, sénateur de la Côte-d'Or, décédé à Saint-Mandé, le 3 Novembre 1909, dans sa 81e année, muni des sacremeuts de l'Eglise* ».

Innombrables sont les sociétés auxquelles il appartenait à des titres divers. S'il faisait la plus large part aux œuvres de bienfaisance et de charité, il s'intéressait aussi tout particulièrement aux sociétés qui ont trait à l'instruction, aux sciences et aux arts ; mais l'étude de l'histoire et de l'archéologie avait une place de choix dans ses sympathies, parce qu'il y voyait une des formes du patriotisme local et un des moyens de l'entretenir.

Faut-il s'étonner maintenant de voir son nom figurer sur la liste de nos sociétaires ? (2) Sa place était assurément bien marquée parmi nous, dans cette ville de Beaune qui lui était chère à bien des titres, où son fils avait su rapidement conquérir l'estime et la considération de ses concitoyens.

(1) M. Edme Piot, né à Montbard le 6 Juillet 1828. est décédé à Saint-Mandé le 3 Novembre 1909.

(2) M. Edme Piot a été reçu à la Société d'Archéologie de Beaune en 1896, sur la présentation de M. Prosper Piot, son fils, et du Président, M. Léonce de Montille.

Digitized by Google

Nul n'a été plus que M. Piot le fils de ses œuvres, car c'est à sa remarquable intelligence, secondée par une volonté opiniâtre, une réelle puissance de travail qu'il dut de s'élever aux plus hautes situations, aux honneurs, à la fortune.

Une partie de ces résultats, nous le savons de source certaine, il la dût à l'appui de tous les instants, aux bons et aux mauvais jours, qu'il trouva dans la digne compagne de sa vie, modèle accompli de ce courage et de cette énergie féminins qui se voilent de douceur et se parent de sourires. Il en appréciait si fort le jugement droit et sûr qu'il ne prenait jamais une décision sans l'avoir consultée, et il ne dépendit pas d'elle qu'il ne connût point les épreuves et les revers. C'est la sollicitude clairvoyante de cette épouse admirable qui, tant qu'elle fut là, le retint attaché à sa profession et le défendit contre la tentation des honneurs publics auxquels on le sollicita, vers la fin de sa carrière.

Par les qualités attachantes de son caractère, non moins que par son tempérament actif et son esprit prompt à tout saisir, il se fit, d'ailleurs, de puissants protecteurs et conquit l'estime et l'affection de ses chefs. Beaucoup de ses ingénieurs devinrent ses amis. Progressivement, il arriva de la sorte à compter parmi les entrepreneurs de travaux publics les plus considérables de France, et, en particulier, il fut l'un de nos plus grands constructeurs de chemins de fer. (1) Bien que la majeure partie de sa carrière se soit déroulée sur le réseau P.-L.-M., il exécuta encore de très importants travaux sur presque tous les réseaux : Est, Orléans, Ouest, Nord, grande et petite ceinture de Paris et l'administration de la guerre. C'est à Paris même que se trouvent les deux points culminants de sa carrière d'entrepreneur de travaux publics.

En 1866, il accepta, avec son frère qui, toute sa vie, fut son associé, d'entreprendre un tour de force devant lequel, au témoignage de M. Alphand, tous ses collègues avaient reculé ;

(1) Un de ses débuts eut lieu en Russie où il séjourna quelque temps pour le percement du souterrain de Vilna exécuté en collaboration avec des compatriotes.

Digitized by Google

il enleva, dans les délais désirés, mais si restreints qu'ils faisaient juger la chose impossible, la butte du Trocadéro pour l'exposition de 1867, méritant, qu'après une visite retentissante de l'Empereur et de l'Impératrice sur ses chantiers, sa décoration dans l'ordre de la Légion d'honneur fut déjà mise en question. Cette distinction, il eût pu peut-être l'obtenir peu de temps après, à l'occasion des travaux de défense qu'il exécuta à Paris, en 1870, pour le génie, dans des conditions de rapidité qui avaient frappé les autorités militaires. Elle devait lui échoir dix-huit ans plus tard, lorsqu'un nouveau chef de l'Etat venait visiter les chantiers, cette fois sur la ligne de petite ceinture de Paris, dont la suppression des passages à niveau constituait un autre genre de difficultés, mais non moindre. Ce fut là que le 14 Décembre 1888, le président Carnot attacha, de sa main, sur la poitrine de son compatriote, la croix que celui-ci avait, on peut le dire, plusieurs fois gagnée.

Si M. Piot eut un brillant passage dans la capitale, avec les travaux précités et ceux de l'Esplanade des Invalides pour l'exposition de 1900, il laissa aussi des souvenirs dans le chef-lieu de son département. On sait que l'arsenal de Dijon est son œuvre, mais on sait moins que les aménagements actuels de la place Darcy (square du Château d'eau et boulevard de Brosses) sont l'exécution à peu près exacte d'un projet qu'il avait élaboré et proposé en 1873, projet à l'adoption duquel avait conclu le rapport de la commission nommée par le conseil municipal pour son examen.

Il faut bien passer sous silence quantités d'études faites ici et là, sous sa direction ou sous son impulsion, tels le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, et les tentatives d'un projet de : « Paris port de mer », ainsi que nombre d'essais et d'expériences industrielles de diverses natures. L'activité inlassable de M. Piot était sollicitée de toutes parts et ne se refusait à aucun labeur.

Ce ne serait pas rendre un hommage complet à la mémoire de M. Piot que de ne pas mettre en lumière un des traits de sa

Digitized by Google

vie qui peignent le mieux son caractère et lui font le plus grand honneur. Ayant, au milieu de sa carrière, sacrifié sa fortune entière pour liquider honorablement une affaire industrielle malheureuse où il avait été engagé, il ne se découragea point, se remit à l'œuvre et refit sa situation plus belle que par le passé. Aucune épreuve n'eut jamais raison de sa volonté.

Aimé partout où il passait, le cœur généreux et la main toujours ouverte, on comprend la popularité dont il jouissait dans sa ville natale et dans son canton. C'est à cette popularité qu'il dût d'avoir été irrésistiblement entraîné dans la vie publique. Il y entra en 1871 comme conseiller général pour le canton de Montbard. Confirmé dans son mandat, sans interruption jusqu'à sa mort, il a été nommé vice-président de la haute assemblée départementale dont il était un des doyens. Au Conseil général, il fut ce qu'il devait être partout : actif et bon, prodigue de son travail et de sa bourse.

Sollicité, à plusieurs reprises, de briguer le mandat législatif, notamment en 1885 et en 1889, il refusa ; mais en 1897, après la mort de M. Spuller, sénateur de la Côte-d'Or, on le décida à se présenter et il fut envoyé au Sénat avec une très honorable majorité ; il fut réélu depuis en 1903.

Au Sénat, M. Piot, peu en goût pour les questions de politique pure, se cantonna d'abord dans les questions d'intérêt agricole et viticole et préconisa le retour à la politique d'économie budgétaire. Il s'occupa enfin et surtout de questions sociales tendant à améliorer le sort de la classe ouvrière et des familles nombreuses. Il fut le promoteur du mouvement qui se produisit dans l'opinion contre la dépopulation qu'il considérait comme un péril national, et publia sur ce sujet deux brochures remarquées : « *La question de la dépopulation en France, 1900* » et « *La dépopulation, 1902* », concluant à favoriser les familles chargées d'enfants, au moyen de réformes financières, fiscales et militaires ; il déposa un projet de loi et un amendement dans ce sens. C'est également sur sa proposition et celle de M. Bernard, sénateur du Doubs, que

Digitized by Google

fut décidée la création de la grande commission extraparlementaire chargée d'étudier le problème de la dépopulation.

M. Piot présida, dans ses dernières années, la commission relative aux subventions à accorder aux communes, en faveur des familles nécessiteuses comptant plus de quatre enfants. Telle fut la carrière publique de l'homme de bien qui ne comptait que des sympathies dans tous les groupes du Sénat et dont le nom était devenu populaire et qu'on a justement appelé : « *l'apôtre de la repopulation* ».

Edouard Drumont a écrit de lui au lendemain de sa mort : « *Le nom de ce bon citoyen survivra alors que bien des noms de politiciens bruyants seront oubliés* ». (*Un brave homme de moins*, *Libre Parole, du 8 Novembre 1909*).

M. Piot, qui était né de parents chrétiens et tendrement aimés, avait conservé au cœur d'intimes sentiments religieux concordant avec son inépuisable charité. Ces sentiments se ravivèrent au cours de la maladie qui devait l'emporter, et sa fin consolante n'étonna point ceux qui connaissaient le fond de ses pensées désabusées sur bien des choses. Deux mois et demi avant la date fatale, il rétracta plusieurs de ses votes parlementaires en quelques lignes touchantes et fermes que toute la presse a publiées. Le dimanche 30 octobre 1909, il recevait les derniers Sacrements avec des sentiments qui émurent profondément les témoins de cette scène, et remercia avec effusion, le prêtre qui avait été auprès de lui le ministre des miséricordes divines. Il s'éteignit le 3 Novembre, à dix heures du soir dans la paix que lui avait méritée sa longue existence de travail et de bienfaisance.

L. DE M.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Anne Alfred, vicomte de Masson d'Autume, décédé à Beaune le 12 décembre 1909, inhumé à Saint-Loup-de-la-Salle le 15 du même mois.

Messieurs et Chers Collègues,

A l'une de nos dernières séances (3 février 1910) j'avais le très agréable devoir de remercier, en votre nom et au mien, nos bienfaiteurs et nos amis.

Bien que dicté par un même sentiment de reconnaissance tout autre est celui qui m'incombe aujourd'hui ; mais, si différent qu'il puisse être du premier, il ne m'en va pas moins droit au cœur, et je n'ai garde d'y manquer.

Je viens vous parler de nos morts et rendre un dernier hommage à la mémoire de nos chers disparus.

A la Société d'Archéologie de Beaune, on a toujours eu le culte du souvenir ; vous le savez comme moi, mes chers collègues, mais souffrez que je vous le rappelle aujourd'hui, et que ceci soit dit, à l'honneur de notre petite compagnie, au sein de laquelle l'union la plus parfaite n'a jamais cessé de régner et où tous les cœurs battent à l'unisson, surtout, lorsqu'au milieu de nous, une voix s'élève pour faire entendre des paroles de louanges et de regrets en l'honneur d'un confrère disparu, paroles qu'il m'est particulièrement doux d'adresser, aujourd'hui, à la mémoire de mon vieil ami d'enfance, un de nos collègues les plus aimables et les plus sympathiques : « Anne-Alfred, vicomte de Masson d'Au-

Digitized by Google

tume, décédé à Beaune le 12 décembre 1909, dans sa 82e année et inhumé à Saint-Loup-de-la-Salle le 15 du même mois. Notre Société était largement représentée à la cérémonie funèbre qui a eu lieu à l'église Notre-Dame de Beaune et votre président portait un des coins du poèle.

Membre à vie de la Société d'Archéologie de Beaune, Alfred d'Autume était des nôtres depuis de nombreuses années. Sa santé ne lui permettait pas d'assister régulièrement à nos séances, mais il aimait notre œuvre, et nos mémoires avaient une place d'honneur sur les rayons de sa bibliothèque bourguignonne ; je m'empresse d'ajouter que l'intérêt qu'il portait à nos études et à nos travaux se manifestait habituellement par quelque généreuse subvention, anonyme toujours, mais toujours consacrée suivant son désir à la reproduction phototypique des monuments les plus intéressants de la ville de Beaune.

Heureuse innovation dont nous lui sommes redevables et dont à coup sûr ne se plaindront pas les nombreux lecteurs de nos mémoires.

Beaunois par sa naissance, et Bourguignon par le cœur, il était issu d'une très ancienne famille franc-comtoise et descendait, en ligne directe, de Jean-Etienne de Masson d'Autume, en faveur duquel Autume fut érigé en marquisat, en 1750, sous le nom de Masson (1).

Irenée vicomte de Masson d'Autume, son père, était un ancien garde du corps des rois Louis XVIII et Charles X. Il avait fait en 1823, à l'armée du duc d'Angoulème, la

(1) Voyez la noblesse aux Etats de Bourgogne par Beaune et d'Arbaumont, page 236. Armes : d'Azur au chevron d'or, accompagné de trois glands de chêne d'argent.

Digitized by Google

courte et brillante campagne qui se termina par la prise du Trocadéro, où il reçut la croix de chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne.

Vous me saurez gré, mes chers collègues, de rendre hommage à la mémoire de cet homme de devoir, officier distingué, père de famille modèle, dont je veux associer les mérites et les vertus à l'éloge que j'essaie de vous faire de son fils.

Sa mère était née Vergnette de La Motte, nom que l'on ne saurait prononcer dans cette enceinte sans évoquer le souvenir du très aimable et très distingué président dont je suis le bien indigne successeur. Elle s'est éteinte à l'extrême limite de la vieillesse, à Beaune, où elle tenait une grande place, moins encore par sa naissance et sa position sociale, que par son dévouement à toutes les œuvres de bienfaisance et de charité.

Quant à lui, c'est aussi à Beaune qu'il aimait comme on aime son berceau, qu'il a rendu le dernier soupir, entouré de tous les siens, soutenu, encouragé, fortifié, jusqu'au dernier moment, par l'admirable compagne de sa vie, dont l'affection, les soins et le dévouement de tous les jours ont prolongé son existence de plusieurs années.

C'est un homme de bien, un homme de bien dans toute l'acception du mot qui disparaît.

Sa charité était inépuisable et toujours large et discrète.

A Beaune, à Dijon, à Saint-Loup-de-la-Salle, partout où s'est écoulée sa longue existence, la dignité de sa vie, sa fidélité inébranlable aux principes religieux dans lesquels il avait été élevé avait su lui conquérir l'estime de tous ceux qui l'ont connu, tandis que son esprit et son cœur donnaient un charme particulier à ses relations.

Digitized by Google

A le voir favorisé des biens de la fortune (dont il faisait un si noble usage) entouré de parents et d'amis dévoués, on eût pu le croire un des heureux de ce monde, et cependant il portait au cœur une blessure que rien n'avait pu cicatriser et qu'il a emportée avec lui dans la tombe.

Ses obsèques ont eu lieu le même jour à Beaune et à Saint-Loup-de-la-Salle.

A Beaune, dans notre vieille Collégiale à laquelle il avait fait sa première visite le jour de son baptême, à laquelle 82 ans plus tard, il avait voulu rendre la dernière, avant d'aller dormir son dernier sommeil au cimetière de Saint-Loup-de-la-Salle où il repose aujourd'hui à côté de ce fils unique qu'il avait tant aimé, enlevé en quelques jours par une cruelle épidémie, à l'hôpital militaire de Chambéry.

On gardera longtemps, à Saint-Loup, le souvenir de ses funérailles qui ressemblaient plus à un triomphe qu'à un convoi funébre.

Le char qui portait sa dépouille mortelle avançait lentement au milieu d'une foule énorme et recueillie, où il n'y avait que des amis, pas un indifférent. Tout le village était là: hommes, femmes, vieillards et jeunes gens, tous venaient adresser leur dernier adieu à celui qui, après les avoir comblés de ses bienfaits pendant sa vie, voulait encore rester au milieu d'eux après sa mort.

Ce témoignage unanime de reconnaissance et d'estime n'est-il pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de celui auquel il s'adressait.

Il s'adressait au conseiller municipal, au maire qui, pendant plus d'un quart de siècle, avait tant fait pour cette chère commune dont il avait défendu les intérêts avec la

Digitized by Google

plus grande énergie, et au sein de laquelle il avait ramené l'union, la concorde et la paix ; il s'adressait au chrétien militant, qui avait si largement contribué aux très importantes réparations de la vieille église de Saint-Loup, commencées sur son initiative et terminées sous son active surveillance. Avec un architecte comme M. Suisse, avec un surveillant comme notre collègue, archéologue et Médiéviste aussi modeste que compétent, le grand style du vénérable monument ne pouvait manquer d'être scrupuleusement respecté, aussi l'a-t-il été avec un soin jaloux. — Il s'adressait au fondateur et administrateur d'une école de filles, autrefois si prospère, aujourd'hui disparue et toujours regrettée. — Il s'adressait surtout au bienfaiteur des pauvres.

Les pauvres, non seulement il leur venait largement en aide, mais il les aimait ; il était toujours ému à la vue des misères d'autrui, et l'on peut bien dire que dans ses aumônes, son cœur avait une plus large part que sa main qui, cependant, s'ouvrait si facilement.

Enfin, Messieurs et chers Collègues, je veux terminer par un mot qui me semble tout résumer et qui sera le dernier de cette notice si incomplète : « Parmi les nombreux dons qu'il avait reçus en partage, la bonté était encore sa qualité maîtresse. »

LÉONCE DE MONTILLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'église Saint-Pierre, de Beaune

L'église Saint-Pierre, dont les plans sont perdus et qu'on ne connaît un peu que par une gravure du *Voyage pittoresque en Bourgogne*, avait été bâtie vers la fin du XI^e^ siècle. Courtépée et Gandelot et surtout Pasumot, qui donnent des renseignements à ce sujet, disent qu'elle fut construite avec les démolitions du vieux Castrum et du temple de Bélénus ? — « De là, ajoutent-ils, ces figures antiques et ces monuments du paganisme, ces sacrifices de victimes humaines et ces caractères romains qui se voient sur les piliers de la première construction. »

Ce qu'il y a de vrai dans tout cela c'est que plusieurs monuments païens, provenant du Castrum, avaient été infixés dans les murs et les piliers de l'église. Ainsi le combat de coqs, reproduit dans les planches de Gandelot, qui est maintenant placé au haut de l'escalier de la bibliothèque publique, était dans l'église Saint-Pierre avant la grande Révolution. Quant à ce que Gandelot et ses continuateurs prenaient pour des sacrifices humains, nous croyons parfaitement qu'il n'y a pas dans ces images la moindre idée de sacrifice ; on n'y voit ni couteaux ni glaives. Du reste, nous n'avons plus que les gravures pour nous donner une idée de ces sculptures bizarres, les originaux sont perdus.

Gandelot, le seul historien auquel nous puissions recourir, dit que lorsque le nombre des paroissiens fut augmenté, on agrandit l'église ; que l'incendie général de 1272 l'ayant beaucoup endommagée, on l'agrandit de moitié et que les riches paroissiens bâtirent pour eux et leurs familles des oratoires

Digitized by Google

ou chapelles proches les collatéraux ; qu'enfin les fabriciens commencèrent en 1501 le portail qui n'a pas été fini.

Une châsse très ornée conservait à Saint-Pierre le corps de saint Félix, second fils de sainte Félicité, qui souffrit le martyre à Rome sous l'impérat de Marc-Aurèle, en 164.

Dès le XIII[e] siècle, immédiatement après l'achèvement de l'église, on bâtit à l'Orient un logement pour l'archiprêtre, le vicaire perpétuel et les prêtres qui devaient desservir la paroisse. Ces ecclésiastiques menaient la vie commune, comme les Chartreux; c'est ce qui explique le nom de Monastère de Saint-Pierre qu'on donne au logement qu'ils habitaient. Ils vivaient ainsi des revenus de l'église, quoiqu'ils eussent des biens patrimoniaux. Après l'incendie de 1272, ils cessèrent de vivre en communauté.

Dans la suite, l'archiprêtre perdit sa juridiction ainsi que l'autorité qu'il avait à Beaune, et le chapitre fit desservir cette église et en prit les fonds. Il y établit des prêtres amovibles qui prirent le nom d'habitués, et les curés perpétuels furent à sa nomination directe.

Le curé de Saint-Pierre l'était de presque toute la ville et des faubourgs. Il présidait aux bureaux de la Fabrique et des sœurs Saint-Lazare. Ce dignitaire ecclésiastique prenait possession à l'autel de paroisse de Notre-Dame, comme son premier titre, ensuite à celui de Saint-Pierre et enfin à la Madeleine, à Saint-Nicolas et à Saint-Martin; dont les desservants, à vrai dire, n'étaient que ses vicaires. Tel fut l'état des choses jusqu'à la fermeture de l'église, en 1793.

Les archives ne renferment rien de saillant relativement à notre principale paroisse. Tout ce que nous y trouvons se réduit en réalité à peu de chose. En 1449, nous

Digitized by Google

voyons des réparations importantes, faites à l'église, donner lieu à des différents entre les fabriciens et les ouvriers. En 1533, Jean Bourgeois, prêtre habitué, fonde une messe hebdomadaire tous les vendredis, moyennant la somme de six livres de rente, assignée sur une maison sise devant le cimetière de ladite église et sur sept ouvrées de vignes, lieudit « En Aigrot », finage de Beaune. Le 9 mai 1553, la mairie délibère que : « le receveur de la ville mettra en gage, pour subvenir aux frais et dépenses nécessités par la peste, les images en argent de saint Pierre et saint Paul, déposés dans l'église sur des piédestaux de cuivre ». Une autre délibération du 8 septembre 1609, donne permission à la Fabrique de « contracter un emprunt pour payer les frais et dépenses de l'église d'Autun qu'elle doit mander afin de lever l'interdit mis sur l'église Saint-Pierre, à cause des voies de fait sanglantes qui s'y étaient commises ». Qu'elles étaient ces voies de fait et contre qui ? personne ne le dit. La même année, un impôt fut levé sur les habitants pour subvenir aux réparations de l'édifice. On s'occupa également de la restauration des orgues et on vendit, pour couvrir les frais, plusieurs vases d'étain appartenant à la Fabrique. En 1620, trace reste dans les papiers publiés d'un grave conflit qui surgit entre les fabriciens et l'ancien curé de Saint-Romain. Le bon prêtre avait voulut, à ce qu'il paraît, se placer dans le chœur pendant les offices, sans l'assentiment des marguillers. Ces messieurs portèrent plainte aux maire et échevins et bientôt intervint une délibération qui interdisait audit curé de forcer à ce point la consigne et « ordonnait au préchantre de l'avertir de ne plus entrer au chœur, sans demander permission, faute de quoi on pourrait l'en chasser ». En 1643, l'assemblée des

Digitized by Google

habitants approuva le projet d'établir une horloge sur le clocher et vota une somme de 1.000 à 1.200 livres pour subvenir à cette dépense.

Voilà absolument tout ce qu'il nous est possible de dire de certain au sujet de l'existence de notre antique église, que les vieillards se souviennent encore d'avoir vue.

Ils se rappellent peut-être la chapelle de saint Sébastien, patron de la corporation des tripiers, celle de sainte Madeleine où était un curieux tableau représentant la famille Arbalèto, à genoux devant la sainte qui tenait un cierge allumé et, derrière, un diable faisant tous ses effors pour l'éteindre en soufflant. Ils se rappellent encore sans doute quel bruit fit dans la cité l'action de certains individus qui jugèrent à propos de se chauffer, pendant l'hiver rigoureux de 1794, avec le bois des cercueils, pillés dans les caveaux. A cette époque, l'église servait de magasin à fourrage ; plus tard, j'ai entendu dire qu'il s'y tint des théâtres forains et qu'on y exhiba, une fois, un salon de cire aux yeux d'une foule avide de ce spectacle nouveau.

En 1800, il circula une pétition couverte de signatures, qui demandaient qu'on laissât debout un aussi vénérable édifice, dont la date précise, quoi qu'en dise Gandelot, n'était pas bien connue et que les Beaunois croyaient antérieure à Notre-Dame. Mais ce monument était condamné ; ses matériaux devaient servir à faire aux Carmélites les constructions nécessaires à l'établissement des prisons.

Saint-Pierre fut rasée en 1805 et l'œuvre de destruction a été complète. L'archéologie n'a pu sauver que des débris insignifiants. C'est de cette église qu'on peut dire ou jamais: « les ruines même en ont péri ! ».

Extrait des *Rues de Beaune,* par Charles AUBERTIN.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

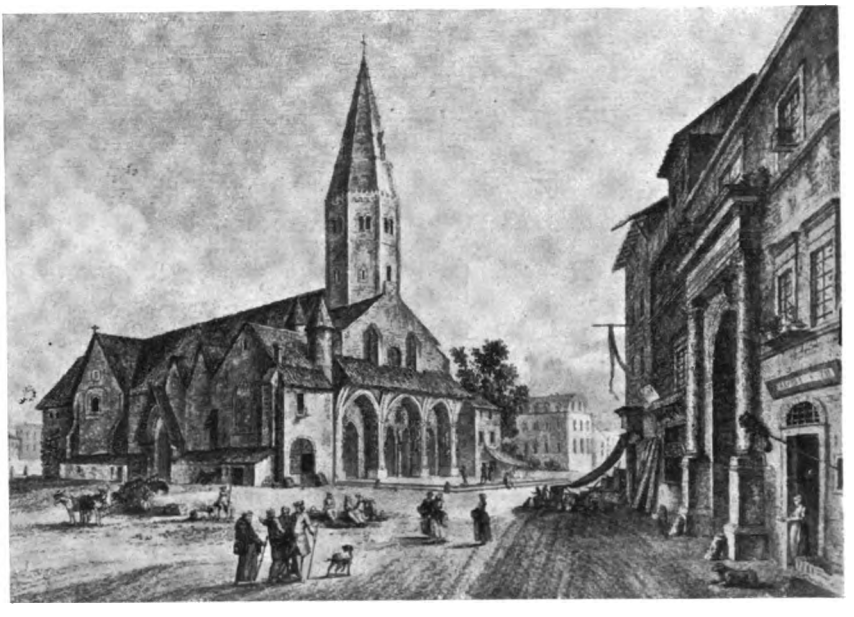

L'église Saint-Pierre, de Beaune

Digitized by Google

L'église Saint-Nicolas, de Beaune

Digitized by Google

Digitized by Google

Notes sur l'Église Saint-Nicolas

DE BEAUNE

à propos des travaux de restauration exécutés en 1909-1910

Vers la fin de l'année 1908, les toitures et le porche de l'église Saint-Nicolas présentaient un bien triste aspect. Les nefs étaient couvertes en laves, pierres plates servant de tuiles aux âges écoulés où l'industrie bourguignonne des poteries n'avait pas encore l'essor qu'elle a pris au dernier siècle. — Ces laves formaient par endroits une épaisseur de 0^m30 à 0^m40 pesant sur la charpente d'un poids qu'on peut évaluer à 600 ou 800 k^{gs} par mètre carré. La charpente en souffrait depuis longtemps et avait cédé sur plus d'un point. D'autre part, le charmant petit porche qui précède l'église se trouvait dans un état de ruine tel qu'un nouvel hiver eût peut être fait écrouler les restes d'une charpente qui ne l'abritaient plus.

Ce mal fit éclore sur les journaux de Beaune quelques articles qui émurent l'opinion. Ils appelaient d'urgentes réparations d'entretien et la propriétaire actuelle, la Ville de Beaune, avait semblé se désintéresser de ce joyau de sa couronne monumentale; il fut même, si j'ai bonne souvenance, émis l'idée de la démolir pour éviter un entretien coûteux. Inquiets de ces paroles, auxquelles ils attachèrent peut être plus d'importance qu'il n'était utile, quelques notables de Beaune ont voulu savoir si cette église était aussi malade qu'on le disait, si la rendre à la santé

Digitized by Google

était chose bien coûteuse, enfin si elle était à ce point dépourvue d'intérêt archéologique qu'une démolition ne dût amener d'autre regret que celui qui s'attache à la disparition des restes inutiles d'un temps qui n'est plus.

L'architecte signataire de ces lignes, à qui ils s'adressèrent, examina l'édifice et rédigea alors un rapport où il était dit que, sans offrir un danger immédiat, certaines réparations s'imposaient; à ce rapport était joint un devis pour la restauration du porche et des charpentes et toitures qui atteignait de 7.500 à 8.000 fr.; enfin répondant aux désirs de ces notables habitants de Beaune, il étudiait l'intérêt archéologique du monument en quelques lignes que, sur leur demande, il lut le 4 février 1910, au cours d'une séance de la Société archéologique de Beaune. C'était un rapide coup d'œil sur l'église et son porche, deux mots sur son histoire. En voici les lignes principales:

Sur la route de Dijon, tout au bout du faubourg, à la sortie de ville, et sur une jolie place fort spacieuse, l'église Saint-Nicolas avance vers le passant son porche hospitalier. C'était en effet le premier monument qui s'offrait au voyageur qui péniblement à pied arrivait de Dijon. Et voilà pourquoi la plupart des anciennes descriptions portent ces mots: « A l'entrée du faubourg, avant de pénétrer en ville ». Et ce qui frappait le plus l'étranger à son arrivée à Beaune, c'était ce porche qui l'accueillait, c'était ensuite la jolie flèche qui toute légère s'élançait vers le ciel réjouissant son œil par l'harmonie de ses proportions, par la sveltesse de sa ligne.

L'église est précédée d'une croix fort déviée de l'axe de place, mais bien en face de l'entrée, elle annonçait la sain-

Digitized by Google

teté du lieu et présidait jadis à l'assemblée des innombrables petites croix qui se pressaient si serrées à l'ombre du clocher signalant la présence des paroissiens qui étaient venus, sous sa protection, dormir leur dernier sommeil.

Pourquoi donc cette croix n'a-t-elle pas avec la porte de l'église, été plantée au milieu de la place? Voilà bien, ne manquera-t-on pas de remarquer, les habitudes peu symétriques du moyen âge ! — Il faudrait tout d'abord songer que le tracé de la place est bien postérieur à la plantation de la croix et que c'est la place bien plutôt qui a laissé la croix sur le côté et non la croix qui ne s'est pas placée au centre! Cette première raison dispenserait des autres; elles existent pourtant. Nos pères estimaient à plus haut prix une idée symbolique que la sécheresse d'un tracé régulier, régularité qui devait prendre au XVII[e] siècle, avec l'ordonnance soi-disant classique, le nom détourné de son sens primitif de *symétrie*. Ils croyaient que l'axe et le pendant mis en honneur sous Louis XIV et tellement entrés dans nos mœurs, que l'architecte moderne ne saurait s'en départir sans s'exposer aux plus graves critiques, n'étaient que des entraves à la logique nécessaire de l'habitation et ne dénotaient souvent qu'une pénurie d'imagination et de talent. C'est la règle générale certes, il faut la connaître et en faire grand cas. Mieux que quiconque les maîtres d'œuvres du moyen âge la savaient mettre en pratique; mais elle n'était pas pour eux tellement rigide qu'ils n'aient su la faire plier à des besoins plus impérieux. De ces besoins, l'utilitarisme était le premier; la liturgie et le symbolisme en était d'autres et l'harmonie s'y joignait toujours, compagne inséparable des vieux maîtres français.

L'utilitarisme, ce mot si moderne, qui le croirait en usa-

Digitized by Google

ge au XIII^e siècle? — Le mot n'y était pas; mais l'idée certes était en pratique. Ici, utilitarisme et liturgie eurent leur compte: La foule des fidèles, les cortèges qui se rendaient à l'église arrivaient de la ville et l'allée centrale alors tracée au travers des tombes fleuries pour couduire à l'église était légèrement de biais dans le sens de l'arrivée, voilà l'utilité. Le Symbolisme? On sait que les maîtres d'œuvres du moyen âge représentaient dans le plan en croix d'une église non pas la croix elle-même mais le corps du Christ étendu sur la croix et, pour rappeler l'affaissement du corps suspendu, ils incurvaient légèrement l'axe de leur monument. C'est cette incurvation qui se continue en dehors de l'Eglise jusqu'à la croix.

Derrière cette croix, s'ouvre le porche.

Il se compose d'une charpente apparente assise sur dix piles en taille posées elles-mêmes sur un mur de soubassement élevé, accosté d'un banc de pierre. C'est l'abri hospitalier aux jours de pluie, c'est l'accueil cordial offert dès avant l'entrée, à tous, fidèles et indifférents, dévots ou curieux, qui veulent entrer à l'église ou seulement se reposer un instant et repartir. Ce symbole est déjà joli; et, s'il n'est pas essentiellement particulier aux églises bourguignonnes, il faut remarquer qu'on trouve un porche au devant d'un grand nombre d'entre elles et qu'il manque en bien d'autres provinces. C'est que le Bourguignon fut toujours hospitalier; c'est qu'il marquait instinctivement dans tous ses actes, dans ses constructions, dans sa demeure , ses qualités de race.

Au XV^e siècle, on bâtit en effet une foule de petits monuments de ce genre et les dessins des manuscrits nous en montrent beaucoup; mais ils étaient pour la plupart cons-

Digitized by Google

truits légèrement et n'ont pas résisté aux efforts combinés des vents, des pluies et des soleils torrides. Il n'y en a plus. Et Viollet le Duc, en son *Dictionnaire raisonné de l'Architecture au moyen âge* (au mot PORCHE, t. 7 p. 311) en fait, d'imagination, un croquis, en disant à l'appui : Ces annexes se composaient d'un bahut avec pilettes de pierre sur lesquelles des sablières de bois portaient une charpente lambrissée dont l'écartement n'était maintenu que par des entraits retroussés. La légèreté de ces sortes de constructions n'a pas permis qu'elles arrivassent jusqu'à nous et, s'il en reste encore quelques débris, c'est qu'ils ont été engagés au milieu de bâtiments plus récents.

Et le joli croquis qui accompagne ces lignes semble, à quelques détails près (le nombre des piles, la fermeture de la charpente) être la copie de notre porche de Saint-Nicolas ! La charpente n'en est pas exceptionnelle, le mérite archéologique n'en est pas transcendant, mais si c'est le seul modèle qui nous reste de ces porches que prodiguait le moyen âge, et si Viollet-le-Duc ne connait pas de construction de ce genre encore debout, le porche de Saint-Nicolas de Beaune prend de ce fait une importance historique de tout premier ordre.

Un détail qui n'est pas sans intérêt, c'est que la pièce horizontale de charpente (l'entrait ou tirant) placée sur la face antérieure, comporte à ses extrémités les mêmes têtes de monstres que les tirants des salles de l'hôtel-Dieu ; elles sont de la même époque et dues probablement au même maître-d'œuvre.

Avant lui, un autre porche était là plus simple et moins solide. Deux corbeaux de pierre qui aujourd'hui encore depuis des siècles présentent leur crochet devenu inutile, at-

Digitized by Google

testent à cette place qu'ils soutenaient jadis une pièce de bois sur laquelle s'appuyaient des abouts des chevrons d'un simple appentis.

Le porche qui l'a remplacé et qui nous reste est bien vieux, il a plus de quatre cents ans! Plus jeune que le clocher cependant et que le reste de l'église, mais bâti en charpente et plus ouvert aux intempéries, il a plus souffert.

La flèche de S^{t}-Nicolas est l'un des plus beaux types de clocher. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire*, au mot CLOCHER, donne un savant exposé des influences d'écoles qui présidèrent à l'édification de ces monuments. Il place à Autun la naissance du type Bourguignon. Cette école, l'une des plus vivantes de France, vit son influence s'étendre sur tout le royaume carlovingien de Bourgogne, jeter cinq rameaux vers Auxerre par le Morvan, vers Château-Chinon, la Charité et Bourges, vers Langres par Beaune et Dijon, qui continue la Marne jusqu'à Châlons, vers le Doubs à Besançon, vers la Saône et le Rhône jusqu'à Valence.

Nous avons ici l'un de ces clochers carrés qui se termine par une flèche à base quadrangulaire comme il s'en rencontre plusieurs le long de la Marne et le long de la Saône. Il remonte au XIII^{e} siècle comme les parties anciennes de l'édifice et il doit à cette délicate époque l'harmonie de ses triples baies de l'étage des cloches et la ligne élancée de sa flèche.

Quand on faisait le tour de l'église, on voyait encore en, Mars 1909, la couverture si commune en nos pays composée de lave moussue qui pesait sur la charpente et y retenait l'humidité, sa ruine prochaine, mais lave qui lui conservait aussi ce caractère que jamais n'ont eu des tuiles modernes.

Digitized by Google

On voit encore, sous le toit, la ligne des corniches soutenue par ces délicieuses petites consoles au profil du XV^e^. Chaque siècle en effet a mis son cachet aux réparations qu'il faisait. Nous verrons à l'intérieur celui du XIX^e^. Ici, ce sont des consoles de corniches, plus loin ce sont d'immenses baies de verrières pour remplacer les trop petites fenêtres primitives. C'est dans le transept que furent, au XV^e^; percées ces grandes fenêtres à meneaux. Plus tard, au début du XIX^e^, on crut bien faire de les copier et d'en doter l'abside, mais ce n'était plus la main du moyen âge; et que l'on sent la lourdeur du tracé et le manque d'habitude du praticien plus habitué à polir de froids chapiteaux toscans ou doriques qu'à dessiner les délicates moulurations françaises!. Au XVIII^e^, en effet, on s'était empressé d'aveugler ces grandes baies (et elles le sont encore!) pour y adosser des autels à retables de plâtre.!

A l'intérieur, dès l'entrée, on est frappé de l'ampleur du vaisseau et de son plan à quatre branches égales. La croix latine si en honneur partout a été ici délaissée et on lui a substitué la croix grecque. L'emploi en est rare en nos contrées et il est parfois tellement heureux qu'on s'étonne de n'en pas retrouver plus souvent des exemples.

L'aspect intérieur de cette église est agréable; elle a été en 1905, restaurée, grâce aux soins éclairés de son curé actuel, la décoration intérieure est parfaitement simple, elle est claire et accuse l'appareil. Cela donne toute sécurité à l'esprit et sastifait l'œil. Malheureusement, à cette époque la toiture n'était pas reprise; les infiltrations pluviales ont laissé sur les voûtes leurs traces désolantes.

Le dallage est en pierres cadettes et il est émaillé de quelques pierres tombales. Le sujet, personnage ou armoi-

Digitized by Google

rie, en a été le plus souvent martelé, mais l'inscription est restée presque partout lisible. Il y a aux colonnes de jolis chapiteaux dûs à un ciseau de la fin du moyen âge, assez variés quoique très simples. Les fûts des colonnes ont été malheureusement coupés pour placer des stalles sans qu'on ait cherché à trouver d'une autre façon la solution d'un problème pourtant peu compliqué. Il devait y avoir des vitraux anciens, et je pense qu'au XVIII^e^, comme partout, le chanoine desservant Saint-Nicolas, animé, comme tous les chanoines ses contemporains, de la haine contre une époque barbare, digne de ce nom méprisant de gothique qu'on lui donnait, détruisit les verrières pour les remplacer par du verre blanc. Alors, au XIX^e^, quelque bienfaiteur trop zélé y a remplacé d'horribles verres peints avec la complicité de quelque commerçant du quartier Saint-Sulpice.

Il y a bien aussi une tribune d'orgues assez regrettable ; elle couronne la porte centrale de sortie. Cette porte est à plein cintre ; elle offre à l'extérieur, sous le porche, en son tympan, un groupe naïf, quelque peu maladroit, de six personnages : deux hommes agenouillés sous les retombées de l'arc et trois femmes debout qui offrent des fruits à un évêque mitré et crossé. Il y a peut-être quelque souvenir historique se rattachant à un fait fort ancien ; mais il est bien à craindre que le souvenir en soit perdu. Quoiqu'il en soit, cette porte est fort ancienne et il est probable qu'elle appartenait à une chapelle antérieure au monument actuel et dont le pignon aurait servi de mur à l'église du XIII^e^. Les plis des vêtements des personnages ont je ne sais quelle influence classique. Les habits ne sont certes pas ceux de l'époque contemporaine de la sculpture. Le sculpteur au-

Digitized by Google

rait-il eu sous les yeux un cippe un bas relief romain comme il devait en rester de très nombreux au Xe siècle en ce quartier beaunois?

On sait en effet que la voie romaine d'Autun à Besançon qui sert aujourd'hui de chemin de grande communication, traverse la grand'route à la hauteur du clos Chameroy. Elle était comme toutes les voies romaines bordées de tombeaux et de temples. Le VIe et le VIIe siècles s'appliquèrent à les détruire sous prétexte d'anéantir toute réminiscence païenne; mais au XIIe quelques ruines au moins devaient subsister et c'est là en effet, qu'en 1819, on fit une importante découverte: un tombeau contenant, outre les restes d'un personnage, des médailles de la fin de l'Empire romain, des urnes, et une inscription portant le nom Munacius Plancus, et qui semblait remonter au IVe siècle de notre ère. Charles Aubertin en parle longuement et raconte encore au début du moyen âge, l'histoire des moulins et celle de la léproserie de ce quartier, il parle des nombreuses transactions qu'amena le XVe siècle; enfin, vers la Renaissance, il narre une bataille d'artillerie dont les Beaunois, sur le quartier St-Nicolas, régalèrent le roi Henri II, ce qui ne se fit sans bons horions, effusion de sang, grandes concussions et fractures de membres.

Si dans le faubourg, pour se divertir, on se portait des horions, à l'église on se battait aussi, et ce n'était pas pour rire, bien que le motif, question de préséance, ait pu inspirer ailleurs l'auteur du Lutrin, et qu'il ait donné lieu à Beaune aussi à plus d'une scène héroï-comique. D'autres rivalités existaient encore entre la Collégiale et l'église St-Nicolas. Question de préséance toujours, non plus de personnes mais bien de paroisses. — Notre-Dame, non contente

Digitized by Google

de sa suprématie, prétendait porter seule le titre de paroisse. On le vit bien un jour que S^t^-Nicolas osa lui demander de faire des réparations. Le chœur de notre église de faubourg était en mauvais état, et le chanoine qui la desservait s'était adressé à Notre-Dame, mais au lieu de présenter une humble supplique, il eut le tort d'élever le ton et de prétendre à chose due. Or, le Chapitre n'était pas d'humeur à se laisser faire : « Voilà-t-il pas une belle église qui vient nous faire la loi! Vous êtes trop jeune ma mie! Avez-vous oublié qu'en 1274, il n'y avait à la place où vous êtes que vaste plaine et campagne stérile appartenant à Gérard de Réon et au duc de Bourgogne? Et quoi! les églises S^t^-Pierre et S^t^-Martin extra muros dont on trouve des traces en 1048 ne sont que des chapelles et vous prétendez au titre de paroisse! Vous n'êtes qu'une chapelle, qu'un suffrage, qu'un secours des chanoines de Sainte-Marie. Au reste vous avez des revenus, vous vous êtes toujours passé des nôtres; réparez vos désastres, cela ne nous regarde pas! »— Le Faubourg S^t^-Nicolas avait pourtant ses lettres de noblesse, puisqu'il avait pris naissance à l'époque romaine, qu'à la fin du XIII^e^ c'était un gros village; le desservant prenait à cette époque le titre de curé et il avait, d'après Gandelot, 6 à 700 communiants. Mais c'était une église de faubourg, elle dut se taire. Ses paroissiens l'aimaient bien cependant, et ne se levèrent-ils pas comme un seul homme lorsque les sans-culottes qui avaient pillé S^t^-Martin et S^t^-Pierre se présentèrent pour l'incendier ou l'abattre? Ils surent les tenir en respect et c'est au courage du peuple de Saint-Nicolas que son église doit d'être encore debout!

Et aujourd'hui, interrogeait à la fin de sa lecture le

Digitized by Google

conférencier, sera-ce encore son peuple qui lui conservera la vie?. — Ce fut bien ce peuple en effet. — Plusieurs listes de souscription furent ouvertes; des quêtes furent faites dans les maisons, même les plus pauvres de la paroisse; quelques dons spontanés vinrent grossir la somme et l'on put commencer aussitôt la restauration de la charpente et de la toiture, comme aussi du porche plus malade encore.

Il était grand temps d'apporter secours à cette vieille charpente: en plus d'un point elle avait faibli. Aux deux noues de la croisée, le zinc n'ayant jamais existé, les infiltrations avaient complétement pourri les pièces de chêne. Plus d'un albalètrier avait cédé et l'on ne s'expliquait pas comment ils pouvaient encore soutenir le poids terrible qui les écrasait. Le charpentier Auclair, de Beaune, sut rendre à cette vieille charpente toute la solidité qu'elle avait perdue. — Le couvreur Guichard lui succéda.

On avait auparavant fait disparaître des toitures la vieille lave. Il se produisit même à ce propos un incident qui fort heureusement n'eut aucune suite grave. Comme deux de ces couvreurs enlevaient les premières pierres, tout un pan de la toiture glissa comme une avalanche et vint s'effondrer sur le sol avec un bruit de tonnerre. Les abords du chantier étaient heureusement condamnés et les deux hommes purent se retenir à temps. Aucune saillie, aucun contrefort ne fut rencontré par cette trombe de pierres et l'entrepreneur dut à la pesanteur... un léger bénéfice de démolition.

La lave disparue fut remplacée par de la tuile jaune de Gergy. L'aspect moins vénérable peut être, n'en est pas moins pittoresque; et à coup sûr l'on y gagne une toiture beaucoup plus légère, plus solide et plus étanche qui n'a

Digitized by Google

pas sensiblement changé l'aspect du vénérable monument.

Des quatre bras de la croix grecque, trois se sont trouvés de la sorte recouverts de cette nouvelle tuile. Celui de l'abside moins malade a conservé sa lave.

Le clocher eut bien mérité une restauration partielle, mais le clocher est "monument historique" et l'administration de la rue de Valois s'est conservé le droit exclusif d'y apporter remède.

L'architecte dut même éviter avec soin, tant pour la charpente de la nef que pour celle du porche de pratiquer dans le mur du clocher le moindre scellement ou d'y prendre le plus léger appui.

Le porche fut à son tour découvert. On ne remit en pièces neuves que les sablières et un chevron que les pluies avaient entièrement usés. — La ferme de rive dut être changée aussi, elle reposait de chaque côté sur un corbeau de bois dont il était impossible de distinguer la forme de l'about sculpté, tant les intempéries l'avaient rongé. Cependant, lorsque ces deux corbeaux furent déposés, on put reconnaître deux têtes très frustes, grossièrement taillées, qu'un vieux sculpteur de Beaune, le père Bernard, copia avec la plus scrupuleuse fidélité. On peut voir sous ce porche que si la ferme de rive repose sur des corbeaux, la ferme à la suite comporte un grand tirant, lequel à l'exemple des tirants des grandes salles de l'Hôtel-Dieu, nous montre des têtes de monstres. Ces têtes étaient méconnaissables ; mais le bois étant encore bon, l'architecte décida de conserver la vieille pièce, il fit seulement retourner la poutre, de façon à ce que la sculpture qui était autrefois tournée du côté de l'église se présentât face à l'arrivée. Ce simple artifice nous vaut une sculpture du moyen âge, à l'état

Digitized by Google

presque neuf tandis que sur la face regardant l'église, et désormais abritée, on peut voir en quel état, trois siècles de pluie ont réduit le travail du vieux " tailleur d'ymaiges ".

Cette pièce de charpente creusée par les infiltrations, fut remplie par un mastic à sciure de bois durcissant à l'air, et le porche avec le reste de l'église peut désormais subir pendant de longues années, les assauts du temps.

Qu'ont coûté ces réparations? — La tuile plate a coûté 5 francs le mètre carré. C'est le seul prix d'unité intéressant. Le total de la charpente est de 3.000 francs; celui de la couverture 4.500 francs. Quelques détails de maçonnerie et de plomberie ont porté la somme à un peu moins de 8.000 francs. C'était le total prévu d'avance.

L'administration municipale, qui s'était refusé à prendre part aux frais de cette restauration, la vit cependant d'un bon œil. Elle l'aida même de son autorité et lui donna la sanction officielle en demandant un rapport succinct attestant que tout danger était désormais écarté, rapport qui fut communiqué à la Préfecture.

Voilà comment le peuple de Beaune sauva encore une fois son église du plus grand danger qu'elle eût peut être couru depuis la Révolution. Puissent les autres villes de France suivre cet exemple et nous épargner la douleur de voir, ruiner, démolir ou piller les œuvres de nos ancêtres !

EUGÈNE MÉHU

Architecte.

Digitized by Google

Digitized by Google

MAIZIÈRES (Côte-d'Or)

Source romaine

Maizières, village situé à six kilomètres d'Arnay-le-Duc, est assis, à droite et à gauche, sur les pentes d'une large vallée où coule silencieusement la petite rivière d'Arroux se dirigeant vers Autun (Saône-et-Loire). Les flancs et les hauteurs des montagnes environnantes sont couverts soit de champs de grande culture, soit de bois. Comme formation géologique, de bas en haut, à droite et à gauche, les roches appartiennent à la première formation terrestre, aux porphyres roses et rouges granulaires, parfois vaccuolaires; ici des magmas isolés ou en longues coulées de Calcédoines et d'Onyx, ainsi que des Barytines stratifiées.

C'est à la base du côteau, sur la droite de la route d'Arnay, dans un bassin porphyrique, qu'apparaît la station ou source hydro-minérale.

Nous n'avons point assez étudié la région pour affirmer sûrement l'origine et l'orientation de la nappe aquifère et sa distance en arrière du village. Théoriquement, il est certain qu'elle passe au contact des *Granulités* qui contiennent l'*Uranite* ou *Autunite*, matière radio-active, ainsi que la roche, qui lui donnent ses propriétés thérapeutiques exceptionnelles justifiables.

Près d'Autun, à Saint-Symphorien de Marmagne, au lieudit *Les Rians*, il existe un gisement de *Phosphate d'Urane (Autunite)* dans la granulité, bien connu de tous

Digitized by Google

les Géologues. La texture du *Feldspath* est rose ; très chargée de *Mica* argenté fort brillant ; le troisième élément est le *Quartz*, disséminé dans la masse et peu apparent. C'est dans ce milieu et par places assez rapprochées que l'on distingue l'Uranite dont l'analyse suivante a été faite par le professeur Pisani, à Paris (1) :

P. 14,6 U. 59,0 Ca. 5,8 H. 21,2

L'Uranite se présente en cristaux tabulaires d'un éclat nacré, jaune citron, jaune de soufre, jaune verdâtre, soluble dans les acides. L'auteur ne cite que deux localités : Autun (environ) et en Cornouailles, et ajoute *assez rare*.

Des Maîtres éminents ont reconnu par l'analyse le rôle multiple, possible, et la haute valeur des Eaux de la Source Romaine de Maizières, si riche en gaz rares et précieux : Azote et Hélium. Station fréquentée depuis vingt siècles et plus (2).

M. Adolphe Carnot, professeur à l'Ecole des Mines, a indiqué 0,0690 parties de *Lithium* par litre. Feu M. Curie et M. de la Borde ont constaté que la minéralisation de cette eau était nettement radio-active (Académie des Sciences, séance du 25 juin 1906) et M. Ch. Moureu, professeur agrégé à l'École de Pharmacie, à Paris, sa richesse en *Helium*, soit 6,39 et 5,34 °/₀ de gaz dissous (Académie des Sciences, séance du 19 novembre 1906. D'après M. le Dr Gustave Le Bon (3), il résulte des expériences du célèbre chi-

(1) Cf. *Traité élémentaire de Minéralogie*, par M. F. Pisani, Paris ; Masson, 1874 : *Phosphate d'Urane*, p. 284.

(2) On a trouvé près de l'Etablissement des silex en lames et des fragments de poterie de l'*Epoque Néolithique* ou de la *Pierre polie*.

(3) Cf. *L'Evolution de « La Matière »* (p. 139), par le Dr G. Le Bon, Paris, E. Flammarion.

Digitized by Google

miste anglais, Ramsey, que, si l'on abandonne plusieurs jours dans un tube de l'émanation de Radium, on peut y observer des raies spectrales de l'Hélium qui ne s'y rencontraient pas tout d'abord. Ce gaz, qui n'entre dans aucune combinaison, se conserve indéfiniment dans les tubes où il est enfermé.

Voici la liste des monnaies romaines impériales, du I^er^ au IV^e^ siècle, trouvées autour de l'Etablissement thermal, justifiant, avec d'autres antiquités, l'ancienneté de son exploitation :

L'Empereur Antonin, né en 86, mort en 161 ; Faustine mère, sa femme.
Marc-Aurèle, 121-180 ; Faustine, fille d'Antonin.
Postume, 258-267.
Tétricus I^er^, 267-273.
Tétricus fils, règne avec son père.
Claude II, 215-270.
Aurélien, 207-275.
Constantius I^er^, 250-306,
Lucinius I^er^, 263-323.
Constantin I^er^ (le grand), 274-337.
Constantius II. 313-362.
Décence (règne de) 351-353.
Gratien, 357-383.

Outre les monnaies citées, on a recueilli deux fragments de mosaïques sur un béton rouge fait de briques pilées ; l'un présentant un triangle délimité par des cubes noirs, l'autre morceau était fait de cubes blancs ; des meules romaines, des débris de vases en poterie rouge, dite Samienne, ornée de sujets en reliefs ; d'autres fragments de poterie plus commune, des tuiles, des marbres variés, carrelage en brique et en pierre polie. Sur un bord de trappe en terre, nous avons relevé le graffite MAROS, fait à la pointe, nom qui, en celtique, signifie *grand* ou *le grand;* c'est le suffixe d'un nom gaulois très répandu en Europe (Germanie, Galatie, Italie, Gaule transalpine, Grande-

Digitized by Google

Bretagne, Espagne, Norique, Ponnonie et Asie-Mineure), depuis le III^e^ siècle avant J.-C. et jusqu'au V^e^ après. Selon les recherches de feu d'Arbois de Jubainville (1) ; cf. *Adde-do-Mâros*, *Meno-mâros*, *Nerto-mâros*, *Serto-mâra* (féminin), *Urido-mârus*, forme latinisée très abondante dans les inscriptions lapidaires.

Ex - Voto

Quelques ex-voto en pierre blanche oolithique, d'un grain très fin, ont été trouvés dans le bassin gallo-romain de la Source, avec traces par places d'un dépôt brun ferrugineux. Ce sont, savoir : 1° tête de femme ; 2° buste mutilé, analogue à ceux, si nombreux, recueillis dans les fouilles des sources de la Seine, de 1836 à 1843 (2), actuellement au Musée archéologique de Dijon ; de semblables sont au Musée de Beaune, provenant de Sainte-Sabine (Côte-d'Or), ainsi qu'un *Apollon medicus*, du même lieu, debout, un serpent est enroulé au bras droit ; à gauche, à la hauteur du torse, une lyre caractéristique du dieu. 3° personnage sans tête, drapé, sous la main droite, tenant un objet usé indéterminable, on remarque une perforation, de part en part, cylindrique. Pour quel usage, nous l'ignorons ? La tête indiquée sous le n° 1 semble lui avoir appartenu, le calcaire est de même nature.

Au milieu de tous ces vestiges antiques, l'objet le plus intéressant par sa conservation et son archaïsme, provenant

(1) V. *Etudes grammaticales sur les Langues celtiques* : l'adjectif màros, p. 11.
(2) V. *Catalogue du Musée des Antiquités de la Côte-d'Or*, p. 130 et suivantes.

Digitized by Google

du champ situé à gauche de l'établissement, est évidemment *une petite statuette en bronze*, du IIe ou IIIe siècle de notre ère: assise sur un rocher — de même que Bacchus sur son tonneau — d'où s'échappe en bas un flot d'eau par une ouverture plus ou moins cylindrique.

Le petit personnage ou génie de la source, est bien du sexe masculin: la figure jeune et imberbe, chevelure bouclée, nouée au sommet de la tête, la main droite tient un gobelet, symbole de l'eau, tandis que l'autre main est appuyée sur le rocher: c'est bien là la personnification d'une *Source !*

Ex-Voto en bronze, d'un malade reconnaissant, offert au Dieu de la Source : *A Apollon Medicus*

Tous les peuples ont manifesté une profonde vénération pour les cours d'eaux, les sources ; les eaux thermales,

Digitized by Google

quand l'homme eut reconnu leur efficacité dans nombre de maladies. Les sources étaient sacrées et les divinités des eaux génératrices invoquées comme génies tutélaires des prairies, des troupeaux et des guérisons.

Chez les Romains, le 13 octobre, nous dit M. Chanal, correspondant du ministère (1), « on célébrait la fête des *Fontinalia* ou *Fontanalia*, on jetait des fleurs dans les sources, on parait les puits de guirlandes et de couronnes et on sacrifiait à *Fons* en immolant un bélier, une brebis ou un chevreau, ou encore une truie vierge ».

Parmi le plus vénéré des dieux après Mercure, César (2) parle d'Apollon et dit que les Gaulois — nation très superstitieuse — croient qu'il chasse les maladies. « *Apollinem morbos depellere* ».

Sur les inscriptions lapidaires, il est souvent associé aux divinités locales des eaux thermales, dieux et déesses. Citons à Vertault (Côte-d'Or) : *Deo Apollini Vindonno* et *Fontibus* ; à Bourbonne-les-Bains : *Deo Apolloni Borvoni* et *Damonae ;* même localité, sans lui : *Borvoni et Damonae;* à Saint-Vullas (Ain) : *Damona Augusta* seulement ; à Essarois (Côte-d'Or), dédicace au dieu thermal Vindonnus : *Vindonno Julia Mari filiæ V*(otum) *S*(olvit) *L*(ibens) *M*(erito) (3).

« A Vindonnus, Julia fille de Maius, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu.» Sur un genou en pierre, grandeur nature, à Alise-Sainte-Reine : AVC. SAC. DEO APOLLINI MORITASGO ; sur le haut d'une

(1) Cf. Emile Chanel : Sur la trouvaille faite dans une source à Corlier (Ain).
(2) Cae. Gal. Bel, L. VI, 17.
(3) Cf. Lejay : *Insc. ant. de la Côte-d'Or*, n° 180, Dijon 1889, et *Trésor vieux celtique*, Holder, à *Vindonno*.

Digitized by Google

cuisse, en pierre blanche oolithique, avec la rotule à la base, nouvellement découvert et précieux.

Tout près de Maizières, à cinq ou six kilomètres, se trouve le village de Chassenay, canton d'Arnay, où l'on découvrit, en 1896, de précieuses et intéressantes antiquités dans un puits, à quarante-un pieds de profondeur, un vase en bronze *(lagène)* parmi trois ou quatre autres et une belle patère en bronze de fort poids, le manche orné d'une tête de bélier. Le *lagène* portait sur le haut de la panse une inscription au pointillé qui nous a fait connaître un nouveau nom de dieu gaulois associé aussi à Damona. Le texte complet était celui-ci : *Augusto sacrum Deo Albio et Damonae, Sextus Martius Cocilani filius, ex jussu ejus votum solvit libens merito.*

« A Auguste, au dieu Albius et à Damona, Sextus Martius, fils de Cocilianus, a, d'après l'ordre du dieu, donné cet objet avec reconnaissance en accomplissement de son vœu. »

Nous avons envoyé copie et renseignements à feu Allmer, correspondant de l'Institut, pour son « Bulletin Epigraphique du Midi de la France » où il donne des explications dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici. Il rappelle que l'on a retiré du même milieu, ainsi que nous lui avions indiqué, un torse d'une statue en marbre blanc, grandeur demi-nature d'*Apollon Medicus*, dont un bras était entouré d'un serpent, de même qu'à Sainte-Sabine.

Signalons encore, pour être plus complet, une très petite statuette en bronze doré, du X^e^ ou XI^e^ siècle, trouvée aussi près de l'Etablissement, enfin un gobelet mérovingien en terre noirâtre, d'un assez joli galbe, très commun dans les sépultures de cette époque.

Digitized by Google

En dehors de l'action thérapeutique de la Source romaine de Maizières, nous nous inscrivons au nombre des personnes qui ont été frappées, émerveillées de la beauté, de la pureté et de la couleur diaphane de son eau ; plus d'une fois, elle nous remit en mémoire les beaux vers d'Ausone qui chanta d'une façon si poétique la source sacrée de la *Fontaine* de Cahors, à nous connue, qui avait nom DIVONA (1).

Ami lecteur, avant de finir, qu'il nous soit permis de vous citer la traduction de ces vers qui semble applicable à Maizières même :

« Salut, fontaine dont on ignore la source. Fontaine sainte, bienfaisante, intarissable, cristalline, azurée, profonde, murmurante, limpide, ombragée ; salut génie de la ville, qui nous verse un breuvage salutaire. Fontaine appelée DIVONA par les Celtes, et dont le nom signifie dans leur langue *fontaine divine* ».

A. CHANGARNIER.

Conservateur des Musées
Beaune (Côte-d'Or)

(1) *Decimus Magnus Ausonius :* Ausone, poète latin, né vers l'an 309, à Bordeaux, mort vers 394, était fils d'un sénateur. Fut élevé aux plus hautes dignités. On a de lui des Epigrammes, des Idylles, des Eglogues. Ses œuvres ont été traduites par CORPET, en 1843 (BOUILLET).

Digitized by Google

Essai historique sur Pommard

INTRODUCTION

La bibliothèque de Dijon possède l'unique exemplaire manuscrit de l'Histoire de Pommard, par l'abbé Collon, vicaire de ce lieu en 1782 (Bibliothèque de Dijon, m. s.s. 452 (1). Cet ouvrage peu connu, d'une réelle valeur documentaire, bien qu'incomplet, mérite d'être publié, car il est d'autant plus précieux qu'il fut composé avec des titres authentiques conservés, avant la Révolution, dans les archives de l'église et dont il ne reste absolument rien aujourd'hui,

Malgré le nombre assez important de feuillets qui manquent au manuscrit, j'étais décidé à le publier tel, lorsque le hasard me fit découvrir, à Pommard, dans un lot de vieux papiers, une première partie des chapitres perdus ; la seconde m'a été fournie par M. l'abbé Voillery et, la chance me favorisant, j'ai pu compléter intégralement l'ouvrage grâce à l'obligeance de M. Michelot-Riotte, de Pommard, qui a bien voulu me confier les papiers de son oncle, M. Latour-Léchenault, dans lesquels j'ai retrouvé heureusement les derniers documents qui manquaient.

Il appartenait à la Société d'Archéologie de Beaune de publier l'histoire d'un des plus anciens et des plus renommés villages de son arrondissement et de glorifier l'auteur dont le nom mérite de prendre place parmi ceux de nos historiens bourguignons.

Nommé vicaire à Pommard en 1780, l'abbé Pierre Collon, en classant les archives de l'église y trouva des choses si intéressantes qu'il lui vint l'idée de les grouper en un volume ; pendant deux ans, il travailla à son ouvrage et celui-ci venait d'être achevé lorsqu'en 1783, un différend s'éleva entre le

Digitized by Google

vicaire et son curé, alors l'abbé Lenoir, et l'abbé Collon fut obligé de quitter le village. S'étant retiré à Vitteaux, son pays natal, il y devint mépartiste après la Révolution, puis il occupa successivement les cures de Blanot-sur-Saône, Aignay-le-Duc et finalement Saint-Jean-de-Losne, où il mourut en 1830, à l'âge de 75 ans.

Outre l'histoire de Pommard, il a laissé plusieurs manuscrits estimés des savants.

Dans le dernier article du titre des archives, l'abbé Collon avait noté son intention de laisser une copie de son manuscrit aux fabriciens de l'église et une autre à la Confrairie du Saint-Sacrement; mais son départ précipité de Pommard lui empêcha d'exécuter cet article; d'autre part, comme il voulait laisser son ouvrage aux habitants, il le confia à M. François Seguin, marchand à Pommard.

Plus tard, M. Seguin s'étant retiré à Beaune, le manuscrit fut déménagé avec d'autres papiers, il se trouva vendu après la mort de son propriétaire. C'est alors que M. Gauthey, d'Aloxe, l'ayant découvert chez un fripier, l'acheta deux francs et en fit don à la bibliothèque de Dijon.

La partie recopiée sur le manuscrit original a été transcrite scrupuleusement; les autres ayant été copiées elles-mêmes sur d'autres copies, j'ai fait tout mon possible pour rester dans le caractère de l'époque, quant à l'orthographe des mots; et je prie les lecteurs d'être indulgents en pensant que je ne suis guidé dans cette publication que par le désir sincère que j'ai de les intéresser un peu.

Nuits-Saint-Georges, le 12 Juillet 1910.

Albert MOINGEON.

Digitized by Google

AVIS AU LECTEUR

Les titres et papiers de la commune de Pommard et de son église ayant été perdus la plupart dans différentes occasions dont j'aurai lieu de parler dans la suite de cet ouvrage, elle n'en possède maintenant qu'un très petit nombre en comparaison de ce qu'elle en avait dans les temps passés. M. Quirot, autrefois curé de ce lieu, prit la résolution de les mettre en ordre ; il en fit part à l'église et à la confrérie du Saint-Sacrement, qu'il assembla pour ce sujet en l'année 1760, il leur représenta qu'il était nécessaire d'en faire un inventaire général et, pour éviter les frais d'un archiviste, il offrit ses services qu'il employa en effet dans cette opération.

Aidé de Monsieur son vicaire et du maître d'école de ce temps, ils commencèrent en effet cet ouvrage, mais l'état où en étaient les archives en 1782, me fait croire que leur projet ne fut point exécuté ou du moins que l'effet qu'on s'était proposé n'eut pas lieu ; la difficulté de quelques anciennes écritures latines les rebuta ; ils se contentèrent seulement de renfermer dans des coffres neufs les papiers qui leur parurent utiles et jetèrent au rebut, dans un amas, ceux qu'ils ne crurent pas nécessaires, mais dans lequel cependant étaient consignés des faits honorables qui auraient été ensevelis dans un oubli éternel, si je n'avais eu la curiosité de les y chercher. Je dis des faits honorables: quel honneur, en effet, n'est-ce point pour l'église de Pommard de voir établie dans son sein la première confrérie que le Saint-Sacrement ait eu dans le royaume de

Digitized by Google

France et dont les membres différents étaient répandus tant dans la capitale qu'en ses autres villes ?

Qu'y a-t-il de plus honorable pour les habitants de Pommard qué de voir leurs ancêtres offrir au bon roy François premier leur fortune et leur courage pour le délivrer de la captivité où sa valeur extrême, mais indiscrète, l'avait fait tomber ?

Ces actions, dignes de mémoire, étaient cependant renfermées dans des titres mis au rebut,

Je ne m'étais d'abord proposé que de donner de l'ordre aux archives de l'église suivant l'invitation que m'avaient faite Messieurs les fabriciens, mais la lecture que j'ai prise, en y travaillant, de tous les titres qu'elles renferment, m'ayant naturellement conduit à la connaissance des antiquités de ce pays, m'a déterminé à les laisser par écrit aux enfants de ce siècle pour les générations futures.

On trouvera donc dans cet ouvrage : un inventaire général de tous les papiers des archives, un autre du thrésor de l'église et de tous ses ornemens ; on y verra un cathalogue de toutes les fondations faites dans cette paroisse avec celui de tous les bienfaiteurs de l'église ; j'y placerai aussi les extraits de toutes les inscriptions anciennes et modernes avec l'histoire et la description topographique de ce lieu, tirée de tous les auteurs qui en ont écrit et de tous les titres des archives dans lesquels j'ai renfermé ce manuscrit dont copie sera donnée à la Fabrique et à la Confrairie du Saint-Sacrement, ne me proposant en tout que la gloire de Dieu et l'utilité de cet ouvrage que je consacre a l'église de Pommard et à tous ses paroissiens, les priant de vouloir bien l'accepter comme un monument éternel de l'attache-

Digitized by Google

ment et de l'affection qu'a pour eux leur très humble et très obéissant serviteur.

COLLON,

Vicaire à Pommard.

INVENTAIRE GÉNÉRAL

des titres des archives suivant l'ordre de la chronologie

1

1331. — La grosse en parchemin d'un acte latin dans lequel on interroge Guillemette, de Beaune, pour savoir ce qu'elle devait à la Confrairie, elle répond qu'elle doit deux mesures de blé à la mesure de Beaune, à laditte Confrairie, de rentes annuelles sur ses terres situées à Pommard, au Passant; le dit acte fut passé à Beaune, en la maison de la ditte Guillemette, par devant l'official d'Autun, le jour de la Pentecôte, l'an 1331, scellé de son sceau, cire verte. Cotte première.

2

1363. — Titre latin, par devant l'official d'Autun, qui fait voir que Pernette, femme d'Hugues, de Fontaine, avait donné, par son testament, à la Confrairie, un demi-boisseau de froment sur une pièce de vigne, en Vignot, le lendemain de la fête de Saint-Barnabé, 1363. Cotte seconde.

3

1368. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel

Digitized by Google

Jaquette, femme de Pernet-Reuïllon, de Pommard, pour implorer la miséricorde de Dieu dans sa maladie, donne à l'église une pièce de vigne, finage de Pommard, lieu-dit : es Chaponêt, pour fondation d'un luminaire perpétuel à l'autel de la sainte Vierge ; reçu : Maitrot, notaire à Pommard, le dimanche après la fête de l'Ascension, l'année 1368. Cotte troisième.

4

1373.— La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel l'official archidiacre de Beaune fait vision du testament par lequel Hugues Petiot, du dit lieu, donne à la Confrérie cinq parties du boisseau de froment, d'aumône annuelle ; reçu : Maitrot, la veille de la fête de la Nativité de Notre Seigneur de l'année 1373. Cotte quatrième.

5

1381. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Huguette, femme de Laurent Maurillart, de Pommard, donne à la Confrairie, pour le remède de son âme, une pièce de vigne en Maulbuisson ; reçu Maitrot, le dimanche qu'on chante en la sainte Église de Dieu *Judicame* de l'année 1381. Cotte cinquième.

6

1384.— La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Huguenin Melnon et Jean Pancote, bastonnier, donnent à Estienne Broing et Jean, son fils, de Nantoux, une pièce de vigne située à Pommard, vers la Grange-au-Vaget ; en Chaumont, une autre pièce de vigne et une pièce de terre au même lieu, pour deux boisseaux de froment loyal de rente annuelle à la Confrairie ; reçu Maitrot, le dimanche après la fête Saint-Clément, l'an 1384. Cotte sixième.

Digitized by Google

7

1388.— La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel la femme de Pernet de Viaul, de Meloisey, confesse devoir à la Confrairie trois sols de rente annuelle à la Pentecôte sur une pièce de vigne, finage de Pommard, lieu-dit : En la Maison-Dieu; reçu Jacques Blanchot, le lendemain de la Pentecôte, l'an 1388. Cotte septième.

8

1390.— La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Jeanne, fille de feu Simon Lejeune, de Pommard, donne à la Confrairie une pièce de vigne, au Petit Rucheret, pour le remède de son âme et aussi pour que les confrères et sœurs accompagnent son corps après sa mort, depuis son hautel jusqu'à l'église ; reçu Pierre Grant, le samedi après la fête Sainte-Reine, l'an 1390. Cotte huitième.

9

1391. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Spon, bourgeois de Beaune, donne à la Confrairie trois ouvrées de vigne, en Pois, pour le remède de son âme et de celle de Marie, sa femme; reçu Charpentier, le 10 juillet 1391. Cotte neuvième.

10

1392.— La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Jean Tixerandet, de Pommard, donne à la Confrairie une ouvrée de vigne en Vaumurien, une demi-ouvrée en l'Argillière, pour sa réception ; reçu Charpentier, le lendemain de Sainte-Luce, 1392. Cotte dixième.

11

1393. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel on voit que Jeannette, femme de Jean Pataillard, de Pommard, donne à la Confrairie, pour sa réception, une ouvrée

Digitized by Google

de vigne en l'Argillière de Vaulmurien ; reçu Denis Maitrot, élève du tabellion de Beaune, le jour de la Fête-Dieu de l'an 1393. Cotte onzième.

12

1395. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Guillaume, de Pommard, donne une ouvrée et demi de vigne, lieu-dit : Vers la Maison-Dieu, pour participer aux suffrages et bonnes œuvres de la Confrérie ; reçu Maitrot, le dimanche après la Purification, l'an 1595. Cotte douzième.

13

1395. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Jean Feney, de Pommard, retient à la Confrairie, à titre de cense, trois pièces de vigne situées au finage de Pommard, vers la Maison-Dieu et en Maubuisson, moyennant huit septiers de bon vin à la Fête-Dieu ; reçu Maitrot, le dimanche après la Purification de la sainte Vierge, l'an 1395. Cotte treizième.

14

1397. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel on voit qu'Etienne Bévoing, de Nantoux, donne une pièce de toppe, au finage dudit Nantoux, lieu-dit En Perefort, à la Confrairie ; reçu Clément Lochardet, à Pommard, le dimanche après la Nativité, l'an 1397. Cotte quatorzième.

15

1397. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Jean, fils de Gauthier Moissant, alias de Rancy et Robert Moissant de Rancy, son frère, donnent à l'église de Pommard, trois pintes d'huile, à la mesure de Beaune, de rente annuelle, pour la sépulture dudit Gauthier, leur père, dans l'église ; reçu Denis Maitrot, le samedi après la Saint-Martin de l'année 1397. Cotte quinzième.

Digitized by Google

16

1397. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Goudault retient, pour vingt neuf ans seulement, à une rente de cinq gros un blanc de la Confrairie, une demi-soixture de prés, finage de Bligny-sous-Beaune, sous la Borde-au-Bureau ; reçu Maitrot, le dimanche avant la Sainte-Magdeleine, 1397. Cotte seizième.

17

1399. — Lettre patente par laquelle frère Jean Majoris, abbé de Sainte-Marguerite, veut et consent pour lui et ses successeurs que tous les biens mobiles de la Maison-Dieu, de Pommard, soient administrés par ceux de Pommard afin que les pauvres qui affluaient en laditte maïson en soient mieux nourris, donné le lendemain de la fête de Saint-Pierre, l'an 1399. Cotte dix-septième.

18

1400. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Jeanne, veuve de Pernot-Dullot, donne une ouvrée de vigne, finage de Pommard, lieu-dit au Rucheret-la-Bétouse, à condition qu'après son décès, elle ne donnera rien aux confrères que sa robe et son chaperon ; reçu Pernet-Desplaces, le dimanche de l'Assomption, l'an 1400. Cotte dix-huitième.

19

1403. — La grosse en parchemin d'un acte latin par lequel Guillemin Coctard de Mandelot, donne à la Confrairie de Pommard, pour sa réception, une ouvrée en Rocheroy, reçu Maitrot le dimanche après l'Assomption. 1403. Cotte dix-neuvième.

20

1403. — La grosse en parchemin d'un acte latin, par

Digitized by Google

lequel Arnould Maulpignot, et Guiot son fils, prennent à titre de rente et cense annuelle des Confrères, quinse ouvrées de vigne scises à Pommard en Vignot et en Rouhard, moyenant une queue de vin loyal et marchand, Jehannot Beranger bastonnier accepte le marché, au nom des autres Confrères, reçu Maitrot, le jeudy après la Toussaint, de l'an 1403. Cotte vingtième.

21

1406. — La grosse en parchemin d'un acte latin, par lequel Clément Bossard, donne un demy boisseau de froment sur une ouvrée en Rondain, pour sa réception dans la Confrairie, reçu Maitrot le jeudy après la Saint-Martin de l'an 1406. Cotte vingt-unième.

22

1407. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pernot Cropellet, fils de Thevenot Cropellet donne et cède pour sa réception dans la Confrairie, et celle de Jehannotte sa femme, un franc d'or du coing du Roy notre sire et de bon poid, de annuelle et perpétuelle rente, qu'il avoit acquit de Jehan Poyseul et de Regnaulde sa femme, reçu Maîtrot, le dimanche après la Résurrection, de l'an 1407. Cotte vingt-deuxième.

23

1408. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jehan Goudeaul, autrement Milot de Pommard, prend à titre de cense et rente annuelle; une ouvrée et demie de vigne, en la Maladerie moyenant deux gros vieux tournois d'argent, et la quarte partie d'un autre gros vieux tournois d'argent, payable la veille de la fête de la Pentecôte, reçu Maîtrot, le dimanche après la fête de la Pentecôte 1408. Cotte vingt-troisième.

Digitized by Google

24

1413. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel, Huguette veuve de Philibert Erteau de Pommard donne à la Confrairie, deux ouvrées de vigne, scizes à Pommard, lieudit en Vignot, reçu Pignot le dimanche avant la fête de Saint-Pancrace, l'an 1413. Cotte vingt-et-quatrième.

25

1415. — La grosse en parchemin, d'un acte dans lequel on voit que Guillaume Chaigney de Pommard, prend de la Confrairie par Jean Boyleaul et Jean Mignoteaul recteurs, plusieurs vignes joignant la Maison-Dieu, à titre de cense, pour une queue de son bon vin loyal et marchand, reçu Joignot, coadjuteur du tabellion de Beaune, le dimanche avant la fête de Saint-Vincent, l'an 1415. Cotte vingt-cinquième.

26

1415. — Sentence provisionelle, mais depuis convertie en deffinitive, par lequel les habitants de Pommard ont droit en tems de guerre de se retirer à Beaune, d'y transporter leurs grains, vins et autres denrées, de les y vendre sans empêchement en gros et en détail, sans en payer aucun droit, pendant le tems du retrait seulement, à condition que les tonneaux de vin venants de Pommard, seront distingués en entrant dans la ville, par une marque apposée sur l'un des fonds, par des gens à ce commis, par Monseigneur le Duc de Bourgogne. Cette sentence a été rendüe à Dijon le 30 octobre 1415 et scellée à Châtillon le 11 novembre de la même année. Cotte vingt-sixième.

27

1418. — La grosse en parchemin d'un acte latin, par lequel l'Official d'Autun, reconnoit que Clément Genet

Digitized by Google

donne un journal de terre en deux pièces, lieudit au Crot Franconéà, à la Confrairie, le 20 septembre 1418. Cotte vingt-et-septième.

28

1422. — Lettres des Conseillers de la Chambre des Comptes de Monseigneur le Duc de Bourgogne, données en faveur des habitans de Pommard, pcur ordonner au Parlement de Beaune de terminer le procès des maires et échevins du dit Beaune contre lesdits habitans de Pommard, au sujet du retrait des vins, données à Dijon, en la Chambre des Comptes, scellées du sceau de Monseigneur le Duc en cire rouge le 8 janvier 1422. Cotte vingt-huitième.

29

1422. — Lettre Patente de Monseigneur le Duc de Bourgogne par laquelle il permet, contre le Parlement de Beaune aux habitans de Pommard, de se choisir procureurs qui ils jugeront à propos, auctorisant à ce sujet leurs assemblées, donnée à Beaune le 19 juin 1422. Cotte vingt-neuvième.

30

1422. — Lettres d'appel données par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne en faveur des habitans de Pommard contre les maires et échevins de Beaune, pour les retrait des vins de Pommard au dit Beaune, dattées de Châlon le 23 juin 1422 scellées en cire rouge. Cotte trentième.

31

1423. — Donnation faitte par dame Pernette femme de Girard Raullin écuïer à Beaune d'une maison et curtie par derrière en la ville de Pommard, auprès le meix et maison de Guiot Joignot du dit-lieu, et les hoirs de feu Messire Philippe de Vienne, Seigneur de Rolant, en faveur de la

Digitized by Google

Confrairie, pour le remède de son âme, passée à Beaune par Estienne Paluhou, le dimanche avant la fête Saint-André de l'an 1423. Cotte trente-unième,

32

1427. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel, Gillote femme de Pernot de Pommard, donne à la Confrairie pour sa réception, une ouvrée de vigne en Chireau, reçu Boileau le 27 mars 1427. Cotte trente-deuxième.

33

1429. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel, Guiot Breugnault de Pommard et Jéhannotte sa femme donnent à la Confrairie, pour leur réception, deux journaux de terre au finage de Pommard, lieu dit sous l'Orme de Curtil, l'autre en la Planchotte, et une ouvrée de vigne en Vignot, reçu Jéhan Boileaut notaire le 24 may de l'année 1429. Cotte trente-troisième.

34

1430. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillaume Mugnier de Pommard, prend à titre de rente de la Confrairie deux ouvrés en Maréaulx; tenant à la vigne des religieux de la Boissière, une ouvrée et demie en la Croix; une ouvrée et demie es Plantes, trois ouvrées au même lieu, une ouvrée vers la Maison Dieu, trois ouvrées en la Bitouse, une ouvrée au Fremiet, une ouvrée et demie de toppe en Faye, deux ouvrées en Maul-Buisson, deux ouvrées en Roicheroy, encor quatre ouvrées au même lieu, moyenant deux muids et demi de vin, bon, loyal et marchand, bien envaisselé, passé à Beaune pardevant Jéhan Boilleault, le dernier jour d'octobre 1430. Cotte trente-quatrième.

Digitized by Google

35

1433. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Philibert Monnot, prend à rente trois ouvrées en Roicheroy, cinq ouvrées en Maul-Buisson, une en Chaumont, deux en Poyseul, deux en Rugien, deux en Lemboul finage de Pommard, moyenant une queue de vin du crû des dittes vignes, de rente annuelle à la Fête-Dieu, reçu Claude Rochette, licentié es lois, conseiller, maître des requêtes de l'hostel de Monseigneur le Duc et gouverneur de la Chancellerie de son Duché, le quatrième d'aoust de l'année 1433. Cotte trente cinquième.

36

1434. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jeanin Plainet confesse devent le juge, devoir sur deux journaux de terre, en la Grande Cousture, en plusieurs pièces, deux boisseaux de froment la veille de la Pentecôte, en présence de Messire Jehan Robert, prêtre recteur de la Maison-Dieu de Pommard le 4e jour de may 1434 reçu Jean Boileault, licentié es droits, et saige homme Adam Canet chastelain de Pommard et Voulnay. Cotte trente-sixième,

37

1437. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jacotte veuve de Michel Bitouzet du Poy donne la moitié par indivis d'un demi journal de terre, au finage de Montagny, à la confrairie au lieu dit en la Motte de Montagny, reçu Micault le 8e may de l'an 1437. Cotte trente-septième.

38

1437. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jéhan de Vienne, chevalier Seigneur de Rolant, échange avec les confrères trois ouvrées de vigne, lieu dit es Pas-

Digitized by Google

teurs, pour trois ouvrées tenant à la vigne de la chapelle fondée en l'église du dit lieu en l'honneur de Monseigneur Saint-Jean-Baptiste, reçu Huguenin Mignautéault coadjuteur du tabellion de Beaune, le 22 d'octobre 1437. Cotte trente huitième.

39

1440. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jehan Fournier, de Pommard, retient à titre de rente de la Confrairie trois ouvrées en la Vaiche en Poisot, moyenant un boisseaut de froment, reçu Micault, le 9 janvier de l'an 1440. Cotte trente neuvième.

40

1443. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jehannette veuve de Mathey Donay, donne à la Confrairie, pour le remède de son âme, deux ouvrées de vigne à Pommard, lieu dit en Bouche au Loup, reçu Micault, le 29e de may de l'an 1443. Cotte quarantième.

41

1447. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pernot Bertaut aliàs Bergeret de Pommard, prend à rente de la Confrairie cinq journaux et un quart de terre, scis en Chardenoy et en la Cousture, pour deux boisseaux et demy de froment à la Saint Martin reçu Micaut notaire le 9e juin de l'an 1447. Cotte quarante-unième.

42

1450. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jéhannotte veuve de Mathey Donet, prend à rente à la Confrairie trois ouvrées scises en l'Argillas, pour un demi muid de vin, reçu Breton le penultième jour du mois d'avril 1450. Cotte quarante-deuxième.

Digitized by Google

43

1450. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillemète veuve de Jacob Boucoille, autrement Joly de Pommard, donne une ouvrée de vigne, en Maréault finage du dit Pommard, à la Confrairie, reçue et acceptée par Messire Guiart Prostot prêtre curé, et Guiot Micault baton-nier, reçu Guiot de Villers le 1er d'octobre 1450. Cotte quarante troisième.

44

1453. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Clément Reuillard de Pommard, prend de la Confrairie huit ouvrées de vigne en toppe, en Vignot pour douse pintes de vin loyal et marchand, de cense annuelle, reçu Breton le dernier jour de mars 1453. Cotte quarante-quatrième.

45

1459. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel frère Henry Petit de Borde, de la maison de Beaune, pro-cureur et gouverneur de laditte maison et Temple dudit Beaune; pour noble et religieuse personne Monseigneur frère Hugues d'Arly, de l'ordre de la Sainte-maison Saint-Jehan de Jérusalem, digne Prieur en Champagne comman-deur du Temple de Beaune, de Châlon et de la Madeleine de Dijon, cède aux Confrères un soillon de terre sous l'Orme de Curtil, qui étoit en différents avec lesdits Tem-pliers depuis longtems, et que les Confrères soutenoient leur appartenir de tems immémorial; après avoir nommé six experts du lieu de Curtil, le dit Prieur s'en défait, pour les Confrères, reçu Philippe Bouhet (sic) le 12 juillet 1459. Cotte quarante-cinquième.

46

1461. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel

Digitized by Google

les Confrères, donnent pouvoir à différents Confrères particuliers, de gérer les affaires pour et contre la Confrairie ; ce titre est remarquable, en ce qu'on y lit les noms de cent et quarante six confrères, répandus dans les villes de Paris, Beaune, Châlon, Mâcon, Couches, Pommard et autres lieux, reçu Jean Grenot notaire le 14 juin 1461. Cotte quarante-sixième.

47

1464. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Chaigney, et Catherine sa femme, donnent à la Confrairie, pour leur réception, une ouvrée en Faye, reçu Micault le 16 avril 1464. Cotte quarante-septième.

48

1467. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel on voit que Perrenot Morault bourgeois de Seurre, donne sa part d'une vigne au finage de Pommard, lieu dit en la Maladerie, à la Confrairie, reçu Bouchet (sic) le 5 mars de l'an 1467. Cotte quarante-huitième.

49

1468. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Louis Tevenet de Pommard, prend à titre de rente à la Confrairie, une ouvrée et demie es Plantes, une ouvrée en Vaulmurien, trois ouvrées en Chaumetain, finage de Pommard, moyennant neuf sextiers de vin à la Saint-Martin, reçu Micault le 10 aoust de l'année 1468. Cotte quarante-neuvième.

50

1472. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pernette, veuve de Estienne Triberget et Luquette sa fille, vendent à la Confrairie une soiture de prey, en deux pièces, finage de Tailly, et deux ouvrées de vigne, finage de

Digitized by Google

Pommard, en la Maison-Dieu, pour le prix et somme de sept francs et 7 gros, reçu Micault clerc du tabellion de Beaune, le 17 janvier 1472. Cotte cinquantième.

51

1495. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel maître Jean Fauton prêtre, à Pommard, donne pour sa réception à la Confrairie, deux maisons avec un appendise joignante avec les jardins et cours, le tout situé à Pommard en la rüe des Mignauteaulx, tenant d'un bout à l'hôstel de Guiot Desplaces, et d'autre à la voye qui va à Mursaut; quatre ouvrées de vignes scises à Pommard au lieu dit es Plantes, plus deux ouvrées en la Maladière, à condition que les dits Confrères lui feront célébrer une messe chaque semaine, pendant vingt neuf ans pour le salut de son âme, passée à Beaune pardevant Henry Poyet prêtre notaire publique juré, le pénultième jour du mois de février 1495. Cotte cinquante-unième.

52

1498. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillaume Aubelot de Mandelot, prend de la confrairie, deux journaux de terre lieu dit en la Coûture de Mandelot, moyennant un boisseau de froment de rente et 12 deniers de cense annuelle; reçu Micault le 10 juin 1498.

53

1499. — Livre terrier de la Confrairie du Trez Saint-Sacrement de l'Autel, contenant cent vingt deux pages, commencé à Pommard par Jaques Guidot notaire à Beaune, et continué par Micault en l'année 1499. Ce terrier est prétieux pour les habitans de Pommard, on y trouve les preuves de plusieurs faits, dont je parlerai, dans l'histoire de ce lieu. Cotte cinquante-troisième.

Digitized by Google

54

1503. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillemin Geanson de Pommard, prend à rente, une soiture de prey finage de Tailly, et deux ouvrées de vigne en Vaulmurien pour treize gros de cense, reçu Micault, le 27 may de l'an 1503. Cotte cinquante-quatrième.

55

1504. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Morelot de Nantoux, retient à titre de rente annuelle, une ouvrée de vigne au finage du dit Nantoux, en la Corvée possédée par Claude Naudin et Charles Ropiteau, moyenant deux gros de cense à la Toussaint, reçu Micault le 9 mars de l'an 1504. Cotte cinquante-cinquième.

56

1508. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Claude Gérard de Pommard, retient à cense de la Confrairie, douse ouvrées de vigne en plusieurs places, chargées de deux pintes de vin envers le Seigneur de Chaudenay, scises au finage de Pommard, vers la Maladière, près la vigne de Henry Clarget, moyenant 18 gros de cense payables à la Saint Martin d'hyvert, reçu Micault, le 22 janvier 1508. Cotte cinquante sixième.

57

1509. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillemin Pouley de Pommard reconnoit devoir, sur deux journeaux de terre, au finage de Pommard, en Chardenay, à la Saint Martin d'hyvert, deux boisseaux de froment, reçu Micault, le 19 de décembre 1509. Cotte cinquante-septième.

58

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Claude

Digitized by Google

Clerget vigneron, achepte des Confrères une rente annuelle d'un boisseau de froment, assignée sur un journal de terre au finage de Volnay, sur le chemin de Chaigny, moyenant quatre écus sols et quatre gros payés comptant aux Confrères, reçu de la Bazerolle, le 22 octobre 1591. Cotte quatre-vingtième.

58

1511. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pierre Beranger dit Marigny vend à Antoine Beranger de Pommard deux journaux de terre, lieu dit en la Petite Couture, chargés envers la Confrairie d'une mesure de froment de rente reçu Jean Bouhet de Pommard le 20 novembre de l'année 1511. Cotte cinquante huitième.

59

1513. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Beranger le jeune retient de la Confrairie à titre de cense vingt francs payés en dix écus au soleil, et le reste en monoye blanche, moyenant vingt gros de rente, assignés sur deux maisons en la rüe de Poncey, devers bise à Jean Beranger dit Petit, devers le soleil couchant à un jardin des religieuses de Moloise, par devant à la rue commune, reçu Regnier notaire, le treize novembre de l'année 1513. Cotte cinquante neuvième.

60

1521. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Mugnier de Curtil prend à rente d'une mesure de froment comble, et à cense de deux blancs, le tiers d'un journal de terre finage de Beligny sous Beaune, lieu dit es Chenevières, proche Colin Regnardet et Jean Le Dorré, d'un bout dessous, sur le chemin de l'église, d'un bout

Digitized by Google

dessus sur le grand chemin de Pommard reçu Jean Regnier le onzième jour d'aoust 1521. Cotte soixantième.

61

1521. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel il paroit que les Confrères, François Micault et Jean Beranger qui étoient bastonniers, échangent deux ouvrées de vigne en l'Argillas contre les vénérables, doyen, chanoines et chapître de Saint Andoche de Saulieu, pour deux ouvrées scises en Champlaing, reçu Micault, le dernier jour de novembre 1521. Cotte soixante unième.

62

1523. — La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Taussard de Monceaulx, reconnoit devoir à la Confrairie sur quatre ouvrées en Rouhard, quatre blancs et un denier de cense à la Pentecôte, reçu Micault, le trois janvier de l'an 1523. Cotte soixante deuxième.

63

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean Godot et Pierre Guiot de Pommard retiennent 5 ouvrées de vignes en 2 pièces, l'une es Ores vers la rüe Chaulmetain, l'autre en Faye vers la rüe Vaulcurien, moyennant cinq gros de cense annuelle, reçu Maitrot le 10 fevrier 1524. Cotte 63e

64

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guiot Thuilley vigneron à Pommard, constitue une rente et cense annuelle de 6 gros à la Saint Michel archange pour six francs prêtés des deniers de la Confrairie hypothéquées sur sa maison et jardin de Pommard, reçu Maitrot le 27 octobre 1534. Cotte 64

65

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pierre

Digitized by Google

Saulnier barbier à Pommard prend à cense de Toussaint Daviot et Jean de la Bruère bastonniers deux ouvrées en Rouhard pour deux blancs de annuelle redevence sans amande, néanmoins portant lods, payables à la Saint-Martin d'hyvert, reçu Micault le 26 Mars 1535. Cotte 65

66

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Mathieu Cortot de Pommard, retient à titre de rente et cense de la Confrairie, trois ouvrées de vignes scises en la Maison-Dieu, une ouvrée au creux dit Sous Vaulmurien, deux ouvrées au dit lieu, et encore deux ouvrées au même lieu pour une feuillette de vin pur et loyal de rente perpétuelle payable à la Saint-Michel et un denier tournois de cense au même terme, reçu Maitrot le 18 aoust de l'an 1535. Cotte 66

67

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guilleaume Bureau de Pommard prend à cense de Pierre Beranger bastonnier, deux ouvrées de vignes proche Antoine Bureau d'une part et Moingeot Bardet d'autre part, par dessus au reteneur et par dessous aux chaumes communes, pour deux blancs payables à la Saint Martin d'hyvert, reçu Micault le 25 janvier 1537. Cotte 67

68

La grosse en parchemin d'un acte par lequel on voit que Didier Seguin de Pommard, retient des Confrères, deux ouvrées de plantes en toppes, situées en Rouhard moyennant deux blancs de censes sans amende payable par ledit Seguin et ses hoirs à la Saint Martin, reçu Micault le 28 janvier de l'année 1537. Cotte 68

69

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pierre

Digitized by Google

Gillet prend à cense de la Confrairie par Pierre Maistre bastonnier, six ouvrées en Rouhard pour six blancs sans amande payable à la Saint Martin reçu Micault le 28 janvier 1537. Cotte soixante neuf.

70

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Claude Cazote de Pommard reconnoit prendre de Pierre Maitrot batonnier six ouvrées de vignes en Rouhard proche Jean de la Bruere et Pierre Caillet, moyennant la cense six blancs reçu Micault le 28 janvier 1537. Cotte 70

71

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Guillemette femme Guillemin Le Lorain de Pommard, moyennant sept francs de rente annuelle assignés sur ses biens de Pommard et rachetables de cent francs en faveur de la Confrairie, fait la fondation d'une messe basse chacun jour de la semaine et à tel jour que son trespas arrivera à l'autel de la Vierge laquelle messe doit être sonnée et picotée treize coups, le prêtre célébrant étant obligé d'aller sur sa fosse dire un de profundis avec une collecte pour son âme. Son testament passé en l'année 1529 le 8 may,a été visé et reconnu par Jaques Macheco docteur es droits lieutenant en la Chancellerie de Beaune le 9 de février de l'année 1537. Cotte 71.

72

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Louis Beranger dit Petit prend à cense 6 ouvrées en Rouhard pour 6 blancs, reçu Micault le 4e jour de janvier de l'an 1538. Cotte 72.

73

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Jean de la

Digitized by Google

Bruere prend à titre de rente de la Confrairie un demi journal de terre en la Combe de Bossefroy finage de Pommard, moyennant 12 deniers de cense annuelle, reçu Micault le 3 mars de l'année 1543. Cotte soixante-treizième.

74

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Pierre Daviot, de Pommard, constitue à honorables hommes Pierre Quantin et Toussaint Daviot et discrette personne Messire Henri Gaillard, prêtre curé et bastonniers, la rente de ving gros monoye courante, le gros comptant pour 20 deniers tournois à la Saint Martin, moyennant 20 francs payés audit Dariot, par les Confrères, reçu Bonnet, notaire, le 10 du mois de janvier de l'an 1544. Cotte soixante-quatorzième.

75

La grosse en parchemin d'une transaction passée au Chapitre de Beaune, entre ledit Chapitre Notre-Dame composé de 14 chanoines et les habitants de Pommard, le 26 février 1545, reçu Jehan Courtot, notaire à Beaune. Cotte soixante-quinzième.

76

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Claude Pommier, de Mandelot, et Jehan Guillemot prennent de la Confrairie deux journeaux de terre au finage de Mandelot sur la Velle, moyennant un boisseau de froment de rente et deux deniers de cense, reçu à Beaune pardevant Claude Nyot, le 13 fevrier de l'an 1553. Cotte soixante-seizième.

77

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Toussaint d'Oye, de Pommard, constitue à Claude Quantin et Humbert Gauthey pour lors bastonniers de la Confrairie une

Digitized by Google

rente annuelle et perpétuelle de 13 gros tournois payables à la Saint Martin d'yver à cause de 13 francs à lui prêtés en cinq écus sols par la Confrairie, reçu Reignier, le 12 novembre 1560. Cotte soixante-dix-septième.

78

Terrier cartulaire de la Confrairie du Saint-Sacrement fondée en l'église Saint-Pierre de Pommard, contenant 358 pages, reçu par Guiot Micault, notaire royal, et fait en la présence de Toussaint Daviot et Philibert Daviot, Jehan Maitrot et Jean Beranger, le 10 juing de l'an 1527. Cotte soixante-dix-huitième.

79

Terrier de Nantoux de l'année 1430 contenant soixante pages, il y a apparence que ce terrier est resté dans les archives dez le tems des guerres civilles, que les habitans de Nantoux se refugierent ici, eux, leur argent et leurs titres. Cotte soixante-dix-neuvième.

80

81

Manuel de la Confrairie du Saint-Sacrement en datte de l'année 1603. Cotte quatre-vingt-unième.

82

Bail à cense d'une pièce de vignes pour Jean Brugnot, vigneron, contre les confrères ; reçu de la Bazerolle, le 12 du mois de novembre 1606. Cotte quatre-vingt-deuxième.

Digitized by Google

83

Livre d'administration et des comptes des fabriciens pour l'année 1607. Cotte quatre-vingt-troisième.

84

Manuel de la Confrairie du Saint-Sacrement, pendant la recette de Benoist Michelot, en l'année 1608. Cotte quatre-vingt-quatrième.

85

La grosse en parchemin d'une nomination à la chapelle de saint Philibert, faitte en faveur de Barthélemy, de Méru, par Philibert Mignoteau et Guiot Rebillard, de Pommard, par laquelle on voit qu'elle est chargée de deux messes par semaines, qu'elle doit avoir un calice et des ornemens, et qu'elle exige la résidence habituelle du chapelain, passée à Pommard, pardevant Guiot Micault, le 26 d'aoust de l'an 1431. Cotte quatre-vingt-cinquième.

Le titre primitif étant perdu, cette nomination en tient lieu.

86

La grosse en parchemin d'un acte par lequel Lazare Maitrot prend à rente, de la Confrairie, trois ouvrées de vignes, finage de Pommard, es Blanches, pour cinq sols de cense ; reçu de la Bazerolle, le 19 février 1608. Cotte quatre-vingt-sixième.

87

Acte d'*égalation* de cense sur plusieurs vignes, pour les confrères contre M^e^ Philibert Chavançot ; reçu Forest, notaire à Beaune, le 26 mars. 1609. Cotte

88

Cayer contenant plusieurs minuttes de reconnoissances

Digitized by Google

faittes à la Confrairie en datte du 3 janvier de l'année 1710. Cotte

89

Acte d'une descente de commissaires sur les lieux contre les confrères, au sujet d'un cense dû sur trois ouvrées de vigne cultivées par Pierre Delaplanche, en datte du 6 septembre de l'an 1610. Cotte

90

Manuel de la Confrairie datté de l'année 1623 ; on n'y voit point de signatures. Cotte

91

La grosse en parchemin d'une fondation de deux grandes messes de *requiem* et une messe basse pour Claudine Bourelier, veuve de Denis Poussard, le mardi de la semaine sainte et une messe basse à l'autel de la Vierge, au nom de Dieu et de Madame Sainte-Anne, avec un *libera* sur la fosse ; et une autre grande messe et un *libera* sur sa sépulture, le jour de son décès, moyennant la somme de dix livres, qu'elle donne à la Confrairie pour réparer les ornemens, chargeant encor ses héritiers de payer la rétribution, tous les ans, des dittes messes, par acte reçu de la Bazerolle, le 28 mars 1624. Cotte

92

Terrier de la Confrairie du Saint-Sacrement de l'Autel, de l'année 1626, sans signatures. Cotte

93

Manuel de la Confrairie du Saint-Sacrement datté de l'an 1642. Cotte

94

Transaction et accord pour les habitants de Pommard, sur messieurs les vénérables de l'église collégiale de

Digitized by Google

Beaune ; reçu Estienne, notaire, le 4 mars de l'année 1646. Cotte

95

Lettre de sauvegarde du Duc d'Epernon de la Valette, lieutenant du Roy en Bourgogne et Bresse, pour le village de Pommard, données à Dijon, le 7 novembre de l'année 1658. Cotte

96

Manuel du revenu de la Confrairie du prétieux corps de Jésus Christ, fondée en l'église de Pommard, écrit par maître Nicolas Rentier, curé en 1667. Sur la couverture, on lit ces mots : L'an 1636, on *commenca de vendanger à Beaune le jour de fête Saint-Barthelemy 24 du mois d'aoust qui étoit un dimanche, et au meme tems et jour toute la duché de Bourgogne se criioit de tous costes en la misericorde des Comtois bourguignons, lesquels étoient pour lors nos intimes ennemis et se passa ensuite de cela de grandes cruautes sur le bord de la rivière de Sône tant au feu qu'a l'épée, ceux Comtois sur notre duché.....* Cotte

97

Livre mémoire de la Société de Saint-Thibaut, érigée en Confrairie par Monseigneur l'évêque d'Autun, Antoine de Malvin de Montazet, le 19 may 1752, lequel est datté de l'année 1668 qui est le tems de son premier établissement. Cotte

98

Les minuttes des registres de la paroisse contenues en cent-quatorze cayers disposés dans la maison curiale dont le plus ancien commence en l'année 1668, M. du Vachet étant curé, Cotte

Digitized by Google

99

Manuel de la Confrairie fait du tems de Pierre Lauchardet, Recteur en l'année 1669. Cotte

100

Constitution de rente de 12 livres 10 sols par an pour Samuel Durand, paticier à Beaune, sur Tomasse Garnier, veuve de Lazaire Michelot, vigneron à Pommard, en datte du 15 may 1669. Cotte

101

Livre mémoir renfermant les comptes de la Confrairie du Saint-Sacrement de l'Autel, commencé en l'année 1672. Cotte

102

Arrêst pour la Confrairie et la Fabrique contre le s^r Charançot, du 23 décembre 1672, rendu au Parlement en la Chambre des Enquêtes. Cotte

103

Vente d'un cens d'un denier sur 4 ouvrées de vignes, par Pierre Bourgogne et François Gauthey, recteurs de la Confrairie au s^r Hubert Esmonin, commissaire de l'artillerie, pour la somme de 50 livres qui fut employée à acheter une chappe blanche; reçu Estienne, le 31 janvier 1677. Cotte

104

Rente de 320 livres en principal aux arrérages de 16 livres par an pour Jean Guillot, vigneron à Pommard, et Marguerite Gauthey, sa femme, sur Jean Michelot, vigneron audit lieu, et Thomasse Garnier, veuve Lazaire Michelot; reçu Routy, le 26 juin 1677. Cotte

105

Livre mémoir de la Société des filles portants flambeaux

Digitized by Google

à la dévotion de la sainte Vierge, instituée en l'année 1679. Cotte

106

Livre manuel de la Confrairie du Saint-Sacrement de l'année 1681. Cotte

107

Sentence pour les habitants de Pommard contre le Chapître de Notre-Dame de Beaune rendue aux Requêtes du Palais le 20 décembre 1689. Cotte

108

Livre mémoir des comptes de la Fabrique de l'église Saint-Pierre, de Pommard, commencé le 8 mars de l'année 1691 par M. Rentier. Cotte

109

Acte de reconnaissance pour la Confrairie sur Denis Mailly, vigneron à Pommard et Françoise Perreaux, sa femme ; reçu Garnier, le 17 avril 1691. Cotte

110

Une liasse des papiers du procès des habitants de Pommard contre le s[r] Nicolas Rentier, curé, dans laquelle se trouve une sentence deffinitive, rendue en la Chancellerie de Beaune le 12 juillet 1696 qui condamne ledit s[r] Rentier à payer les charges affectées sur la maison curialle et dépendences. Cotte

111

Extrait de bail à rente et à cense de 40 pintes de vin pour Claude Mailly, vigneron à Pommard, sur Germain Batault, vigneron au même lieu ; reçu Estienne, le 26 janvier 1697. Cotte

112

Transaction pour les habitants de Pommard sur Jean

Digitized by Google

Prey, vigneron audit lieu ; reçue Maitrise, le 16 d'aoust de l'année 1700. Cotte

113

Aquest pour Jean et Pierre Voillot, vignerons à Beaune, sur Messire Pierre Brunet, chevalier Baron de Chailly et de Serrigny ; reçu Maire, le 29 octobre de l'année 1701. Cotte

114

Constitution de rente de 350 livres aux arrérages de 17 livres 10 sols payables le deux de décembre, pour Denis Jacottot, vigneron à Pommard, sur Jean et Pierre Voillot frères, vigneron à Beaune ; reçue Routy, le 2 décembre 1703. Cotte

115

Manuel informe des revenus de la Confrairie en datte de l'année 1705. Cotte

116

Fondation d'un salut le jour de la fête Saint-Jean-Baptiste et d'une messe basse le jour de Saint-Sylvestre, par Jean Michelot, vigneron à Pommard, avec un grand *libera* sous les cloches. Le fondateur donne 3 sols au maître d'écolle et autant au marguillier, en datte du 9 may 1706, par acte reçu par les Fabriciens. Cotte

117

Sentence pour les Fabriciens de Pommard, contre Flocel Buffet et Estienne Grizot, du 29 janvier 1707. Cotte

118

Liasse des papiers du procès des Fabriciens contre Jeanne Tarton, veuve de Jean Pagand, du 24 janvier de l'année 1711. Cotte

119

Transport pour Jean Jouard, charpentier à Pommard,

Digitized by Google

sur Philibert Mailly, vigneron au même lieu; reçu Routy, le 26 juillet 1711. Cotte

120

Fondation d'un salut, le jour de l'Ascension, et le lendemain, une grande messe de mort suivie d'un grand *libera* et encore d'une autre grande messe de mort avec un *libera* la veille de laditte fête, par Jacquette Laplanche, veuve de Jean Bourelier, vigneron à Pommard, elle destina 10 sols au recteur d'écolle et 4 au marguillier ; reçue par la Fabrique, le 24 janvier 1712. Cotte

121

Fondation d'un salut le lundy de Pâques et d'une grande messe le mercredy suivant, par Jean Buffet, l'ancien, par acte reçu par les Fabriciens, le 16 avril 1713. Cotte

122

Autre fondation d'un salut le dimanche de *Quasimodo* et d'une grande messe le jour de Saint-Antoine, par Catherine Durand, veuve d'Antoine Grizot, par acte reçu par les Fabriciens, le 18 avril 1713. Cotte

123

Rente en principal de 120 livres, arrérages de 6 livres 10 sols par an pour les enfants Brunet, sur Estienne Grizot, le jeune, vigneron à Pommard et Jeanne Tarton, sa femme, par acte reçu Routy, le 1er may de l'an 1715. Cotte

124

Liasse des papiers du procès des habitans de Pommard, contre Jacques Bourelier dudit lieu en datte du 20 juillet 1716. Cotte

125

La minutte d'un acte reçu par les Fabriciens, par lequel Anne Ropiteau, fille majeure, donne à la Fabrique, sous

Digitized by Google

la clause d'en acheter un fond, la somme de 100 livres pour fondation d'un salut le dimanche dans l'octave de l'Ascension et d'une grande messe avec un libera le lendemain pour le repos de son ame, en datte du 6 may de l'an 1717. Cotte

126

Liasse des papiers du procès des habitans de Pommard, contre Jean Buffet, Jacques Jacottot et autres, et Claude Latour, Jacques Marlot et consorts asseurs, sic, ou se trouve une sentence deffinitive pour les habitans, du 27 avril de l'année 1718. Cotte

127

Constitution de rente en principal de 260 livres, arrérages de 13 livres pour Jean Jouard M^e^ charpentier à Pommard, sur Estienne Grizot le jeune, vigneron, et Jeanne Tarton, sa femme, par acte reçu Maitrize le 11^e^ novembre 1719. Cotte

128

Liasse des papiers du procès pour les habitants de Pommard contre Philippe Clerget du dit lieu, en datte du 22 fevrier de l'année 1720. Cotte

129

Extrait de fondation pour les Fabriciens de l'église de Pommard, de 12 messes basses, suivies d'un *De Profundis* tous les 3^mes^ dimanches de chaque mois pour le repos de l'ame de Denis Jacottot, Bénigne Mathieu, sa femme, Gilles Jacottot et Jaquette Perte son épouse, Jean Jacottot son fils et tous leurs descendants, moyennant 17 livres 10 sols de rente donnée à laditte Fabrique par acte reçu Masson, notaire à Beaune, le 19 mars 1720. Cotte

Digitized by Google

130

Extrait de bail à rente et à cense de 5 livres par an et un denier de cense pour la Confrairie sur François Gauthey le jeune, vigneron audit lieu, par acte reçu Garnier le 2 avril 1720. Cotte

131

Donnation contenant fondation de 4 grandes messes de *requiem* faitte à la Confrairie du S' Sacrement par Hubert Micault, vigneron à Pommard, par acte reçu Routy le 5 octobre 1720. Cotte

132

Convention faitte par les s^rs^ Rentier et Fabriciens de Pommard, avec les Révérends Pères capucins de Beaune pour la messe du 3^e^ dimanche, par où l'on voit que les chanoines de Beaune étoient obligés d'envoyer un prêtre célébrer la messe à Pommard pendant les fêtes de l'année. Cette convention est dattée du 20 avril 1720. Cotte

133

Rente en principal de 600 livres arrérages 12 livres pour la Fabrique de Saint-Pierre de Pommard sur Estienne Grizot le jeune, vigneron audit lieu, et Jeanne Tarton, sa femme, par acte reçu Boucheron le 23 octobre de l'année 1720. Cotte

134

Extrait de remboursement fait à Jean Jouard l'ainé, des deniers de la Fabrique de Pommard avec subrogation d'hypothèque pour laditte Fabrique, sur Estienne Grizot et Jeanne Tarton, sa femme, par acte reçu Maitrize le 23 octobre 1720. Cotte

135

Sommation d'offres pour Estienne Grizot et sa femme

Digitized by Google

contre François Baruet, tuteur des enfants de Claude Baruet, 29 novembre 1720. Cotte

136

Rente en principal de 150 livres arrérages 3 livres pour la Fabrique sur Estienne Grizot et sa femme, par acte reçu Boucheron le 29 octobre 1720. Cotte

137

Sentence deffinitive pour les bastonniers de la Confrairie du S^t^ Sacrement contre la dem^lle^ veuve du s^r^ Millet en datte du 27 février 1722. Cotte

138

Extrait du bail à rente foncière pour Gilles et Pierre Jacottot père et fils, sur Claude Maitrot, vigneron à Pommard, par acte reçu Lobot le 21 may 1725. Cotte

139

Sentence contre M^e^ Charles Marillier en faveur de la confrairie du S^t^ Sacrement rendue au Parlement de Bourgogne le 13 avril 1726. Cotte

140

Contract de vente contenant vente pour Jean Gaillot, maçon à Pommard, sur Jean-Baptiste Pothier, vigneron audit lieu, passé pardevant Masson le 11^e^ novembre de l'année 1726. Cotte

141

Reconnoissance de 40 pintes de vin de rente pour Jean Jouard l'aîné, M^e^ charpentier à Pommard, sur Germain Batault, vigneron au même lieu, par acte reçu Maire le 18 may 1727. Cotte

142

Extrait de fondation d'une grande messe le jour et fête Saint Claude par Claude Maitrot, et une autre le jour de

Digitized by Google

Saint Denis pour le repos de l'ame de Denise Buffet, sa femme, suivie d'un grand *libera* sur la sépulture du fondateur, avec un salut le jour de Saint Pierre et cinq autres saluts les jours des cinq fêtes de Notre-Dame à la fin desquels on doit chanter ses lytanies, cette fondation fut acceptée par la Fabrique par acte reçu Lobot le 20 d'octobre 1729. Cotte

143

Terrier général des droits de la Confrairie du S^t^ Sacrement contenant 187 pages fait par M^e^ Edme Garnier, notaire, le 23 septembre de l'année 1731. Cotte

144

Remarques concernant les demandes de M^e^ Garnier, notaire, pour la Confrairie du S^t^ Sacrement, dattées du mois d'aoust 1735. Cotte

145

Reconnoissance de rente contenant obligation pour les Fabriciens de l'église de Saint Pierre de Pommard sur Pierre Jacottot, vigneron audit lieu, et Estiennette Broichot, sa femme, par acte reçu Lobot le 8 may 1737. Cotte

146

Requête des habitants de Pommard à Monseigneur l'évêque d'Autun pour avoir un vicaire, par ou l'on voit que les habitants s'imposèrent d'une somme de 200 livres pour le logement et son entretient par auctorité des Elus de la Province. Il parait encor par cette pièce que ledit vicaire avoit lieu d'espérer une quête trez abondante et la desserte de plusieurs fondations à condition qu'il diroit la messe a 7 heures en hyver et en été a 6 heures, elle fut appointée avec ordonnance au s^r^ Durand, curé, de le rece-

Digitized by Google

voir et de ne point le troubler dans ses fonctions. Elle est dattée du 12 novembre de l'année 1738. Cotte

147

Contract de rente au capital de 300 livres aux arrérages de 15 livres par an pour la Fabrique de Saint Pierre de Pommard, sur Lazaire Clerget, vigneron audit lieu, et Jeanne Badet, sa femme, par acte reçu Lobot le 30 novembre 1738. Cotte

148

Mémoire pour les habitants de Pommard demandant un vicaire, contre le s^r^ Durand, curé, s'y opposant, en datte du 13 février 1739 où l'on remarque qu'ils en demandaient un, en lui prouvant qu'il y en avoit eu dans les tems passés comme on peut le voir dans la transaction de 1545 entre les chanoines de Beaune et la communauté de Pommard. Cotte

149

Extraits de plusieurs ordonnances de Monseigneur l'évêque d'Autun concernant l'église paroissiale de Pommard où entre autres ordonnances on remarque celle d'exposer un catalogue des fondations de l'église et d'établir un vicaire, elles furent rendues à Pommard par Gaspard de Thomas de la Valette dans le cours de ses visites, le sceau de ses armes apposé et l'extrait tiré sur l'original par Lacroix en datte du 12 d'aoust 1739. Cotte

150

Aquest d'une maison et jardin pour le logement du vicaire pour les habitants de Pommard sur vénérable Pierre Bernard Parigot-Bataille, chanoine à Beaune, pour la somme de 1.500 livres dont 100 livres données par M^r^ Micault, 100 livres par M^r^ d'Auxant et 400 livres par

Digitized by Google

Mr Gauthey par lequel contract les habitants sont chargés de faire dire et célébrer 12 messes basses pour ledit Claude Gauthey, s'obligeant lesdits habitants d'en fournir la rétribution ainsi que les cierges et ornemens, laditte acquisition en datte du 5 octobre 1739. Cotte

151

Délibération des habitants concernants deux messes basses qu'ils se sont chargés de faire dire à l'intention du sr Claude Theureau, d'Auxant, en considération de 100 livres qu'il a donné pour contribuer au payment de l'acquisition de la maison achetée par les habitants du sr chanoine Parigot, laditte délibération concernant encor une messe chaque mois à l'intention du sieur Claude Gauthey à cause des 400 livres qu'il a donné en datte du 1er novembre de l'année 1739.

152

Consultation des sieurs avocats Davot et Adrien concernants un procès que l'on étoit sur le point d'avoir avec Messieurs de Notre-Dame à l'occasion du clocher et le siège de Madame d'Antigny, ou il fut délibéré à Dijon le 27 juin 1739 que les droits honorifiques, entre autres celuy d'avoir un banc dans le chœur n'appartient qu'aux Seigneurs hauts justiciers et non point aux Seigneurs de fiefs tel qu'est la commaraine, dont le banc n'est pas plus privilégié que ceux des autres forains.

153

Sommation pour les recteurs de la Confrairie contre Pierre Trapet et François Quillot, vigneron audit lieu, dattée du 25 juillet 1740. Cotte

154

Coppie d'un mémoire fait par l'avocat Chaîne pour les

Digitized by Google

habitants de Pommard contre le Chapitre, sans datte. Cotte

155

Liasse des papiers du procès de D^lle^ Anne Guilleminot, veuve de M^e^ Antoine Denisot, notaire demeurant à Beaune, contre les habitants de Pommard où se trouve une sentence du 4 juin 1742. Cotte

156

Reconnoissance de 12 livres 10 sols de rente foncière pour la Fabrique de Pommard sur Jean Gaillot, tailleur de pierres audit lieu, reçue Pernet le 12 d'aoust de l'année 1742. Cotte

157

Extrait d'acte d'assemblée pour les habitans de Pommard par lequel il fut résolu de faire faire les réparations de la maison curialle et la nouvelle église, reçu Chancelier, notaire, le 17 mai 1744. Cotte

158

Amodiation de la marguillerie passée par les Fabriciens à Philibert Menard pour l'année 1744 jusqu'à l'année suivante, en date du 30 octobre. Cotte

159

Liasse des papiers du procès pour les habitants de Pommard contre les décimateur dudit lieu, avec la sentence par laquelle il est enjoint au Chapitre de Notre-Dame de Beaune de payer la portion congrue au vicaire de Pommard et de rembourser les habitans des sommes qui lui avoient payées avant le procès en datte du 21 aoust 1745. On trouve aussi dans ces papiers, une consultation sur la portion congrue par le fameux Raviot. Cotte

Digitized by Google

160

Liasse de papiers concernant les réparations que l'on fit faire dans la chapelle de la Confrairie pour y célébrer l'office divin, en attendant la construction de la nouvelle église dont le devis fut dressé par le S^r^ Le Jolivet architecte des Etats de la Province en exécution de l'ordonnance de M. de S^t^ Contest intendant de Bourgogne; en marge de la requête des habitans dattée du 4 décembre 1745. Cotte

161

Constitution de rente en principal de 1200 livres aux arrérages annuels de 60 livres payables au 1^er^ jour d'aoust pour les bastonniers et confrères et St-Sacrement sur les marchands maîtres bouchers de Beaune, par acte reçu Gondier le 1^er^ d'aoust 1746.

162

Sentence deffinitive pour les habitans de Pommard contre le Chapitre de notre Notre Dame de Beaune, le S^r^ Debays chanoine à Nuits et le Prieur du Val-des-Choux, dattée du 11 may 1748. Cotte

163

Liasse des papiers du procès des habitants de Pommard contre le Chapitre de Beaune, ou l'on trouve une consultation de M^r^ Boucheron en datte du 5 may 1750. Cotte

164

Liasse des papiers du procès des habitants de Pommard contre le Chapitre de Beaune, ou se trouve un avis de Messieurs Bannelier et Renfer dattée du 20 juin de l'année 1750. Cotte

165

Extrait du procès verbal de la visitte faitte par Monsei-

Digitized by Google

gneur l'évêque d'Autun dans la paroisse de Pommard le 19 may de l'an 1752 scellé de ses armes. Cotte

166

Ordonnances de Monseigneur l'évêque d'Autun, le sceau de ses armes apposé, contenant approbation de la Confrairie du St Sacrement et permission d'en faire l'exposition, processions et bénédictions au 3e dimanche de chaque mois comme d'ancien usage et ordonnance de faire inventaire des titres de l'église dattées du 19 may 1752. Cotte

167

Marché d'une cloche de l'église paroissialle Saint Pierre de Pommard datté du 12 juin 1756, Cotte

168

Lettre missive de Monseigneur l'évêque d'Autun contenant permission donnée a Mr Quirot ancien curé de bénir la nouvelle église et exposer le St Sacrement le même jour dattée d'Autun le 30 novembre 1756. Cotte

169

Extrait de délivrance faitte des bancs et du confessional de l'église pour les Srs Fabriciens sur Jean Jouard le jeune adjudicataire pour le prix de 450 livres par acte reçu Pernet notaire le 20 mars de l'année 1757. Cotte

170

Reglement au sujet des bancs et places de l'église en 17 articles, approuvé à Autun le 14 aoust 1757 et homologué par arrest du Parlement de Bourgogne au rapport de Mr Fleutelot de Beneuvre le 9 fevrier de l'année 1770. Cotte

171

Liasse des papiers du procès pour les habitans, paroissiens et fabriciens de Pommard, contre le Sr Chavançot du 5 de décembre 1757. Cotte

Digitized by Google

172

Liasse des papiers du procès pour les fabriciens, habitants et paroissiens de Pommard contre la dame veuve de Leval ou se trouve une sentence deffinitive pour lesdits fabriciens contre laditte dame du 3 juin 1758. On y voit aussi deux consultations au sujet des bans ou places de l'église qui méritent d'être conservées, l'une de Mr l'avocat Beruchot et l'autre du célèbre Bannelier. Cotte

173

Liasse des papiers du procès pour les Fabriciens de Pommard contre Blaise Duband vigneron audit lieu et Antoine Durand grammairien à Beaune le 15 aoust 1758. Cotte

174

Liasse des papiers du procès pour les Srs Gagniard de Bessey et Domino de Mont-jeu contre les Fabriciens en datte des années 1758 et 59. Cotte

175

Terrier général des revenus de la Confrairie du Saint-Sacrement contenant 137 pages fait par Jacques Antoine Picard et Jean Marotte notaires le 13 juillet 1760. Cotte

176

Papiers du procès pour la Fabrique contre Claudine Poulleau femme de Claude Gillot tonnelier à Beaune du 20 juillet 1761. Cotte

177

Manuel du terrier de la Confrairie du St Sacrement commencé en l'année 1766. Cotte

178

Bail à ferme des revenus de la Confrairie du Saint-Sacrement pour les bastonniers, recteurs et confrères, sur

Digitized by Google

Hubert Jouard charpentier à Pommard, par acte reçu Marotte le 25 may 1766. Cotte

179

Marché de la boisure de l'église en datte du 26 may 1770 et quittancé le 6 d'octobre 1771 par les entrepreneurs les Sr Bonnet et Lecheneaux. Cotte

180

Consultation de Mr l'avocat Fouquerand pour Jean Michelot batonnier du St-Sacrement contre les héritiers du Sr Quirot curé dudit lieu au sujet du daix et d'un titre déposé dans la cure du 16 juillet 1770. Cotte

181

Acte de reconnoissance de rente foncière de 12 livres 10 sols pour la Fabrique sur le Sr Estienne Gaillot entrepreneur audit lieu, tant pour lui que pour le Sr Claude Gaillot son frère reçu Décologne le 22 d'aoust 1773. Cotte

182

Délivrance pour 9 années des revenus et batimens de la Confrairie de Pommard par les recteurs de la ditte Confrairie sur Emiland Clerget vigneron audit lieu reçu Marotte le 12 décembre 1773. Cotte

183.

Acte de reconnoissance de la rente au principal de 1200 livres par les marchands maîtres bouchers de Beaune au proffit de la Confrairie du Saint-Sacrement de Pommard reçu Marotte le 11 fevrier 1775. Cotte

184

La Bulle en parchemin de Notre Saint Père le Pape Pie VI par laquelle il accorde des indulgences perpétuelles, pour la Confrairie des agonisants érigée ou à ériger en l'église Saint Pierre de Pommard diocèse d'Autun, donnée

Digitized by Google

à Saint Pierre de Rome l'an de l'Incarnation 1781. Cotte
185

Livre manuscrit dont une copie est déposée entre les mains des S^rs Fabriciens, et une autre entre celles des S^rs recteurs de la Confrairie du St-Sacrement contenant l'inventaire général des titres de l'église, un autre du thrésor et des ornemens, le catalogue de toutes les fondations et de tous les bienfaiteurs de la paroisse, les extraits de toutes les inscriptious anciennes et modernes, l'histoire et la description topographique de Pommard tirée des meilleurs autheurs qui en ont parlé, avec le catalogue de toutes les personnes de mérite qui ont fait honneur à ce lieu suivi d'un recueil d'anecdotes curieuses arrivées à Pommard à la fin duquel se trouve une table des matières. Le tout fait et achevé à Pommard au mois de juillet 1782 par Pierre Collon prêtre vicaire audit lieu pour lors agé de 27 ans. Cotte

Je n'ai point jugé a propos d'exécuter cet article et je me suis deffait de ce manuscrit en faveur de M^r François Seguin marchand à Pommard.

COLLON.

INVENTAIRE GÉNÉRAL

du thrésor de l'église et de tous les ornemens qui appartiennent en la présente année 1782 tant à la Fabrique qu'à la Confrairie du Saint-Sacrement de l'Autel.

Un gros ciboir en argent acheté par la Fabrique et la Confrairie en l'année 1752.

Un autre petit ciboir d'argent, portatif acheté par la Fabrique.

Digitized by Google

Un calice de vermeil donné par les Seigneurs de Commarin. sur le pied duquel on voit les armes d'un archevêque de Lyon de la Maison de Damas à l'usage duquel il étoit.

Un autre calice d'argent, donné par Monsieur Nicolas Rentier curé de Pommard en l'an 1698.

Le vaisceau des Saintes Huiles acheté par la Fabrique en l'année 1701.

Le vaisceau du Saint-Chrême acheté par la Fabrique en l'an 1701.

Une croix d'argent pour les bénédictions sous le pied de laquelle on lit ces mots *à l'église de Saint-Pierre de Pommard* 1692.

Un soleil, ou ostensoir de vermeil acheté par la Confrairie du St-Sacrement en 1708 qui fut doré en 1752.

Une belle croix d'argent pour les processions achetée par la Fabrique en l'année 1701.

Un encensoir d'argent acheté par la Fabrique en 1701.

Une navelle, navire, ou boête d'encens avec la cuillière d'argent attachée par une petite chaine.

Des burettes d'argent avec le plat achetées par la Fabrique.

Deux chandeliers d'argent aché à l'usage des acolithes donnés par le S^r^ François Seguin père.

Une croix de Jerusalem en bois noir, incrustée et cizelée en nacre de perles qui a touché le Saint Sépulchre donnée par M^r^ le Bailly des Barres.

Deux missels romains avec leurs pieds en bois noir

Une fontaine d'airain à l'usage de la sacristie donnée par Claude Chicotot.

Un gros bénitier de cuivre pour faire l'eau bénitte les dimanches.

Digitized by Google

Un autre bénitier de cuivre avec deux goupillons ou aspersoirs de même métal

Un mortier de bronse à piler l'encens donné en l'année 1618

Trois quadres à baguettes dorées avec un ver blanc ou sont les prières de la messe donnés par Mr Vétus

Quatre bouquetiers et leurs bouquets en sculpture de bois argenté donnés par Messrs Marey en 1780

Un petit bénitier de cuivre donné par deux Fabriciens en l'an 1667

Six grands chandeliers et une croix de cuivre pour le grand autel, avec leurs étuys de serge verte

Une lampe de cuivre avec son lampion de vere

Cinq lustres de faux christal, avec leurs étuys en serge verte

Une cloche pour tinter, quand on porte le St Viatique

Deux autres petites cloches pour les messes, avec cinq pairs de burettes d'étaing, trois cuvettes, une coupe, un pot a eau et 2 chandeliers d'étaing.

Une croix et 2 chandeliers de cuivre, une boête de fer blanc a mettre les pains, et une autre pour apporter les saintes huiles du Synode.

Deux petits chandeliers a bras en cuivre pour le grand autel

Deux chandeliers d'étaing vers la Sainte Vierge et deux de cuivre vers Saint Pierre

L'autel Saint Thibaut a 4 chandeliers, une croix et une lampe de cuivre, l'autel de la Vierge en a autant.

Deux lampes ou lanternes pour accompagner le St-Sacrement dont l'une a été bronsée.

Digitized by Google

Une niche en sculpture de bois doré, et une glace au fond pour exposer le St-Sacrement qui a couté 220 livres payées par les S^r^ Dupin et Gauthey.

Deux petits lustres pour mettre à côté du St-Sacrement

Deux éteignoirs à baguettes pour les cierges élevés.

Trois gros livres notés pour le pupitre et quatre autres petits avec un rituel romain et un rituel manuscrit ou sont contenus quelques usages de l'église de Pommard.

Deux chandeliers en fer, et un mauvais pupitre en bois pour chanter l'évangil, un vase d'étaing a mettre l'huile de la lampe, un petit vaisseau d'etaing pour verser l'eau du baptème, avec un ancien plat de cuivre au fond duquel on voit la figure de Saint Georges.

Une lampe en bois a quatre pieds avec son lampion de vere, une petite pince de fer et un réchaud pour l'encensoir.

Un miroir, une petite plotte, deux boêtes en étoffe a mettre les pains, une vergette, trois corbeilles pour le pain bénit avec deux couteaux, un mauvais chandelier en bois pour le cierge paschal.

ORNEMENS

Deux draps mortuaires, trois bannières de damas, une rouge, donnée par M^me^ Micault, une autre mauvaise rouge sur laquelle on voit encor l'image de Ste Agnès et une ancienne du St-Sacrement donnée par un confrere.

Un daix de drap d'or acheté par la Confrairie et la Fabrique en l'année 1757 pour le prix de 1.000 livres.

Un autre daix ancien de satin

Un autre vieux daix qui déshonore le lieu ou il est suspendu.

Digitized by Google

Un siège pour le célébrant en velours rouge fait en 1782.

Un tapis en laine pour le marchepied de l'autel avec 2 coussins et un tapis rouge pour la semaine sainte.

Une belle chasuble en drap d'or verd donnée par M^me^ d'Antigny.

Une belle chasuble avec les 2 tuniques de damas blanc dont les ors frois sont en rouge donnés par M^me^ Micault.

Une chasuble de drap d'or fond rouge donnée par M^r^ Rentier, une chasuble de satin rebrochée en or fond gris donnée par M^r^ Micault, une chasuble de satin rouge, deux de satin noir, une autre de satin a fleurs rouges, une de satin gris, une de damas violet, une autre de velours rouge, et une de taffetat verd.

Une chasuble violette une blanche, une rouge, et deux noirs en laine, trois étolles pour les processions et enterremens avec une aube de belle toile dont la garniture est en fillet brodé.

Une chappe de drap d'or fond rouge donnée par M^r^ Rentier, une de damas blanc galon d'or fin avec une chappe de damas noir à galons d'argent toutes les deux venants du don de M^r^ Rentier, lesquelles trois chappes ont leurs boucles et crochets en argent.

Une mauvaise chappe de satin rebroché

Une écharpe de damas blanc à franges d'or avec une autre écharpe en soye.

Une étolle pour l'octave du St-Sacrement en soye rebroché en or avec des galons fins, et un voile en soye avec son pied en bois pour mettre devant le St-Sacrement pendant le prône.

Huit robes rouges pour les acolithes avec leurs aubes et ceintures et quatre bonnets quarrés.

Digitized by Google

CATHALOGUE

des fondations faittes dans cette paroisse suivant l'ordre de leurs dattes.

La chapelle de Saint Philibert fut fondée au plus tard dans le quatorzième siècle par les prédécesseurs de Philibert Mignoteau et Guiot Rebillard de Pommard pour être desservie par un chapelain resident chargé d'y celebrer deux messes par semaines; c'est par erreur que quelques anciens du pays croient qu'on y doit une messe avec diacre et sous diacre, ce qui leur a donné lieu de le croire, c'est que les chanoines de Beaune célébroient autrefois avec diacre et sous diacre dans cette église les jours de fêtes, comme ils y étoient obligés. Cette Chapelle est à la nomination de Messieurs de Sassenay. (1)

On ne scait pas le nom du fondateur de la chapelle S[t] Jean-Baptiste, elle est aussi ancienne que celle de S[t] Philibert, on en ignore les obligations, le chapelain actuel fait dire vingt messes par an, ceux du tems passé en fesoient dire une par semaine, la nomination en appartient au Seigneur de la Rochepôt en qualité de Seigneur de la Rochepôt.

Jaquette femme de Pernet Reuillon de Pommard pour implorer la miséricorde de Dieu dans sa maladie, fit la fondation d'un luminaire perpétuel, à l'autel de la S[te] Vierge, le dimanche après l'Ascension 1368.

Maître Jean Fauton prêtre demeurant à Pommard fit la fondation d'une messe basse chaque semaine pendant 29 ans seulement pour le salut de son âme le 27 fevrier 1495.

(1) Voiyés la dessus ce que j'en ai dis dans l'histoire de Pommard page

Digitized by Google

Guillemette femme de Guillemin Le Lorrain de Pommard a fondé une messe basse chacun jour de la semaine a tel jour que son trespas arrivera à l'autel de la Vierge laquelle doit être sonnée et picotée treize coups, le prêtre célébrant étant obligé d'aller sur sa fosse dire un *de profundis* avec une *collecte* pour le repos de son ame le 8 may 1529.

Claudine Bourelier veuve de Denis Poussard a fondé une grande messe de *requiem* le mardi de la semaine sainte une messe basse à l'autel de la Vierge au nom de Dieu et de Madame S^te^ Anne, avec un libera sur sa fosse, et encor une autre grande messe toujours avec un libera sur sa sépulture le jour de son décès, le 28 mars 1624.

Jean Michelot vigneron à Pommard a fondé un salut le jour de la fête S^t^ Jean-Baptiste et d'une messe basse le jour de S^t^ Sylvestre avec un grand libera sous les cloches le 9 de may 1706.

Jaquette Laplanche veuve de Jean Bourelier a fait la fondation d'un salut le jour de l'Ascension et le lendemain une grande messe de mort avec un libera, la veille de la-ditte fête, le 24 janvier 1712.

Jean Buffet l'ancien a fondé un salut le lundi de Pâques et une grande messe le mercredy suivant, le 16 avril 1713.

Catherine Durand veuve d'Antoine Grizot a fondé un salut le dimanche de Quasimodo et une grande messe le jour S^t^ Anthoine le 18 avril 1713.

Les confrères du S^t^ Sacrement ont fait la fondation aux quatre tems de l'année des vigiles d'un nocturne suivies des laudes, d'une grande messe d'anniversaire et d'un grand libera avec encens pour le repos de l'ame des confrères et sœurs trespassés le 18 juin 1716.

Anne Ropiteau fille majeure a fait la fondation d'un

Digitized by Google

salut le dimanche dans l'octave de l'Ascension et d'une grande messe le lendemain avec un libera le 6 may 1717.

Denis Jacottot et Benigne Mathieu sa femme ont fondé une messe basse suivie d'un *de profundis* le 3ᵉ dimanche de chaque mois le 19 mars 1720

Hubert Micault vigneron à Pommard a fondé une grande messe tous les quatre tems qui doit se dire pour le repos de son ame le lendemain du service des confrères le 5 octobre 1720

Claude Maitrot a fondé une grande messe le jour de la fête Sᵗ Claude et une autre grande messe le jour de la fête Sᵗ Denis pour le repos de l'ame de Denise Buffet sa femme suivie d'un grand libera sur la sépulture du fondateur, avec un salut le jour de Sᵗ Pierre et cinq autres saluts les jours des cinq fêtes de la Vierge à la fin desquels on doit chanter ses litanies le 20 octobre 1729.

Sylvestre de Lesval écuïer sieur de Sᵗ Martin et dame Anne Brunet son épouse, en exécution de la pieuse intention de Mʳ Gerard Brunet de la Rey secrétaire du Roy en la Chambre des Comptes de Montpeillier demeurant à Beaune, ont fondé en l'église de Pommard un service solemnel, d'une grande messe, les vigiles et un grand libera le 5ᵉ octobre de chaque année pour le repos de l'ame dudit fondateur et de tous ses parens moyennant la somme de deux cent livres une fois payée le 13 d'aoust de l'année 1737.

Fondation d'une messe basse chaque mois que les Fabriciens se sont chargé de faire dire pour Mᵉ Claude Gauthey Mᵈ à Pommard pour 400 livres qu'il a donné et qui furent employées suivant son intention a l'acquisition de la maison du vicariat le 5 octobre de l'année 1739.

Claude Theureau d'Auxant a fondé deux messes basses

Digitized by Google

tous les ans moyennant la somme de cent livres qu'il donna pour acheter la maison du vicaire, le 1er novembre 1739.

Son Eminence le Cardinal de Fleury a fait la fondation du cierge paschal tous les ans, moyennant la somme de 150 livres une fois payée, en 1739.

Les Confrères du S' Sacrement ont fondé l'amande honorable qu'on a coutume de dire tous les 3emes dimanches de chaque mois le onze juin 1747.

Jean Lochardet Girard, marchand demeurant à Pommard mort le 24 janvier 1782 a emporté dans le tombeau le regret de n'avoir pu exécuter la fondation des prières et confrairie des agonisants pour l'établissement de laquelle il se proposoit de donner la somme de mille livres en argent ou en fond.

On a coutume de dire trois saluts pendant les fêtes de la Pentecôte et le dimanche suivant, dont l'un à ce qu'on croit est pour Mr Rentier curé ancien, et les deux autres pour des fondateurs dont les noms sont ignorés. Je n'ai rien trouvé la dessus, il faut continuer de s'en rapporter a la tradition et a la coutume qui tient lieu de titres.

Le 4eme décret du concil de Bâsle ordonne d'exposer dans les églises, un cathalogue des fondations, afin que la mémoire ne s'en perde: c'est pour cela que Monseigneur l'évêque d'Autun de La Valette, dans le cour de ses visittes, ordonna d'exposer dans l'église paroissialle de Pommard, un cathalogue de toutes les fondations qu'on y devoit faire en l'année 1739. Si on avoit obei sur le champ à cette ordonnance, plusieurs fondations qui sont aujourd'hui ignorées, ne le seroient pas; peut être que celles qu'on exécute a présent auront un jour le même sort.

Digitized by Google

CATHALOGUE

des bienfaicteurs de l'église de Pommard qui ont donné des fonds, des présents, ou de l'argent sans exiger de fondations.

Les Ducs de Bourgogne de la première race doivent être regardé a juste titre, comme les principaux bienfaicteurs et fondateurs de l'église de Pommard; ce que j'en dirai dans l'histoire de ce lieu suffira pour le faire connoitre. Ce ne seroit que par erreur qu'on pourroit donner ce privilège aux Seigneurs de Vienne, qui n'ont jamais donné aucuns fonds à cette église, mais qui ont seulement fait deux présents dont je parlerai dans leur ordre, le meix de la Confrairie vient d'eux en partie, il est vrai, mais ils ne l'ont pas donné; Jean de Vienne chevalier Seigneur de Rolant l'échangea avec les confrères pour trois ouvrées de vignes qu'ils lui donnèrent en 1437. (1) L'autre partie du meix avoit été donnée en 1423 par dame Pernette femme de Girard Raullin écuïer à Beaune. (2)

Les tableaux de l'ancienne église avoient été donné par Philibert Micault capitaine et châtelain de Pommard en l'année 1340. Il étoit peint sur les portes de la fermeture lui et toute sa famille, Jean, Charles, Guiot Micault, Reine, Catherinne, Marie leurs femmes, on voyoit leurs armes a tous les angles.

Jean et Robert Moissart de Rancy donnèrent à l'église la rente annuelle de trois pintes d'huile à la mesure de Beaune en 1397.

(1) Voyez l'inventaire numéro 38
(2) Voyez l'inventaire numéro 31.

Digitized by Google

Un confrère du S^t^ Sacrement nommé Charles, donna un mortier de bronse pour écraser l'encens en 1618.

Le bénitier de cuivre qui est à la petite porte est un don fait par 2 fabriciens en 1667.

La Fabrique fit faire la petite croix d'argent pour les bénédictions en l'année 1692.

Nicolas Rentier ancien curé donna un calice d'argent avec sa patène en l'année 1698.

La Fabrique fit faire la grande croix d'argent avec l'encensoir et les deux vaisceaux des saintes huiles, les ornemens et paremens de l'autel le parapet du cimetier en 1701.

La Confrairie du S^t^ Sacrement a fait faire le soleil en ostensoir de vermeil pour la somme de 310 livres en 1708.

Claude Chicotot vigneron à Pommard et Anne Gauthey sa femme, donnèrent une fontaine d'airin à l'usage de la sacristie qu'ils firent faire à Beaune par Claude de l'Orme en l'année 1728.

Claude Gauthey fit présent à la Confrairie du S^t^ Sacrement du drap mortuaire et d'un parement d'autel noir, son intention étant qu'il fut employé gratis aux obsèques des confrères seulement en 1728.

Jean Dupin et Claude Gauthey firent présent de la niche en sculpture dorée qui fut faitte à Dijon pour le prix de 220 livres dont les 2 tiers furent payés par ledit Dupin et l'autre par ledit Gauthey au mois de novembre 1730.

Le cardinal de Fleury envoya la somme de 250 livres pour les pauvres de la paroisse en l'année 1734.

Vivant Micault a donné une chasuble de satin, fond gris rebroché en or, en 1736.

Anne Brune, veuve de M^r^ Lesval, écüer, fit don à la Fabrique de la somme de 200 livres en 1737.

Digitized by Google

Vivant Micault, écüer, fermier général, donna 100 livres pour contribuer à l'acquisition du logement du vicaire, en 1739.

Claude Gauthey, marchand à Pommard, fit don à l'église de 120 livres pour être employées aux réparations en l'année 1741.

Jean Jouard laissa, par son testament, trente livres pour l'église qui lui furent payées par Jean Jouard, son fils, charpentier à Pommard, le 11 octobre 1742.

Madame de Vienne d'Antigny, dame du fief de la Commaraine, a fait présent à l'église, au mois d'octobre 1742, d'une belle chasuble de drap d'or, fond verd, au bas de laquelle on voit ses armes, qu'on ne devroit pas y souffrir, un prêtre célébrant les saints mystères ne doit être revêtu que de la croix de Jésus-Christ, et non point de la livrée d'une maison.

Jean Dupin, maréchal à Pommard, a donné à la Confrairie la somme de 200 livres en contract, le 27 décembre 1743.

Nicolas Rentier, curé de ce lieu, laissa à cette église, par son testament, la somme de 300 livres pour être employée en ornemens, on en acheta une chappe de damas blanc à galon d'or fin, une chappe de damas noir à galons d'argent avec leurs crochets et agraphes d'argent et 2 chasubles de camelot rouge et noire, en l'année 1744. Ce généreux pasteur avoit donné, l'année avant, une chappe et une chasuble de drap d'or fond rouge et galons fins.

Blaise Duban et Jeanne Maitrot, sa femme, ont fait faire la croix et la charpente qui servent à la construction du reposoir de la procession de la Fête-Dieu, en l'année 1744.

La Fabrique et la Confrairie du S[t] Sacrement firent do-

Digitized by Google

rer le soleil ostensoir et achetèrent un ciboir plus gros que l'ancien, en 1752.

La Confrairie du S^t^ Sacrement et la Fabrique ont acheté le daix de drap d'or pour le prix de 1.000 livres, 1757.

Toussaine Bourelier, femme du s^r^ François Blondeau, en exécution de la pieuse intention de Claude Bourelier, mort chartreux novice, a donné 400 livres à la Fabrique pour quoï on lui accorda un banc en may, 1757.

Claude Gauthey, marchand à Pommard et Lucquette Battaut, son épouse, firent fondre à leurs fraix la cloche de la Confrairie en 1758.

Etienne Buffet, marchand au même lieu, paya de ses deniers la façon de la fonte de la petite cloche en l'année. 1758.

Les seigneurs de la Commaraine ont fait présent du calice de vermeil, sur le pied duquel on voit les armes d'un archevêque de Lyon, de la Maison Damas, auquel il appartenait, et dont ils furent les héritiers.

M^me^ Micault a donné une bannière de damas rouge et un ornement complet, c'est-à-dire la chasuble et 2 dalmatiques de damas blanc à galons verds dont les ors frais sont rouges.

Anne Gauthey, veuve de Claude Chicotot, femme en secondes noces de Claude Maitrot, a fait don d'une petite croix d'or et d'une autre d'argent qu'on attachoit autrefois après le soleil.

Jeanne Bruillot veuve Beranger donna a l'eglise par son testament 150 livres qui furent employées suivant son intention à la décoration de l'autel de S^t^ Thibault.

M^r^ Vétus écuïer demeurant à Beaune a donné 3 quadres

Digitized by Google

a baguettes dorées avec un ver blanc qui renferment les prières canoniques de la messe.

Le S^r François Seguin bourgeois à Pommard a donné en présent deux chandeliers d'argent aché à l'usage des acolithes.

M^r le Commandeur des Barres a donné en 1780 une croix de Jerusalem en bois noir incrustée de nâcre de perles qui a touché le S^t Sépulchre.

Le même a donné en 1782 une boite contenant plusieurs reliques dont la principale est une parcelle de la vraie croix, dont les approbations sont en règles.

M^rs Marey ont donné en 1780 4 bouquetiers et leurs bouquets en sculpture de bois argenté qui sont trez propres et qui ont couté cent vingt livres.

M^r Ange de Romilly doit avoir ici sa place, ce charitable prêtre chanoine archidiacre de Rennes en Bretagne abbé de Maizieres donne tous les ans cent livres à la communauté de Pommard pour le soulagement des pauvres.

François Quirot curé fit présent à l'église de l'appui de communion qui a été fait par le nommé Monnier de Mursault pour le prix de 217 livres 4 sols en 1756.

La Fabrique et la Confrairie du S^t Sacrement ont fait faire la boisure de l'eglise en 1770.

Digitized by Google

EXTRAITS DES ÉPITAPHES

et inscriptions qui se voyent tant à l'église qu'autres lieux de Pommard

Dans l'Eglise

Vivat Jesus, regimine animarum, annos triginta et quinque contempsit, dein obiit die VI^e^ martii 1691 sexagesimum quintum ætatis suæ annum ingressus Henricus Du Vachet presbiter, requiescat in pace.

EXPLICATION

Vive Jesus, Henry Duvachet prêtre ayant gouverné cette paroisse l'espace de trente cinq ans, est mort le sixième de mars 1691 agé de 65 ans. Que son ame repose en paix.

Siste viator et M^r^ Nicolai Rentier, in sacra theologia doctoris, hujus ecclesiæ de Pommare parochi aquâ benedicta luieres sparge, ut que animam in pace quiescat, deo funde preces, roga pietas, postulat charitas, functus enim 37 per annos, pie et laudabiliter pastorali officio obdormicit in domino die 24 aprilis anno 1727.

EXPLICATION

Passant arrestez vous un instant, pour donner quelques gouttes d'eau benitte aux cendres du maître Nicolas Rentier docteur en thélogie curé de cette paroisse, priés Dieu qu'il mette son ame en paix, la piété vous le demande, la charité l'exige, il a conduit ce troupeau avec prudence et sagesse pendant 37 ans, et mourut le 24 avril de l'année 1727.

Monsieur Pierre Durand docteur de Sorbonne curé de cette paroisse qui s'étant épuisé de traveaux est mort le 20

Digitized by Google

de juin 1740. Priez Dieu pour lui . . . . . Ceux qui ont donné ou gravé cette épitaphe se sont trompé car il est mort le 28 may 1741.

Ci gist honorable femme Jehanne Girault laquelle trespassa le vingt sixième de juing . . . . . la datte de l'année a été taillée quand on pava l'église

Ci gist Mᵉ Bernard Domino, ancien receveur des Fermes du Roy à Richelieu, qui décéda à Pommard le six septembre 1723. Priés Dieu pour le repos de son ame.

Hic jacet Melchior Calard eques, baccal, in utroq, jure Lazari Calard equitis dûi de Montsarin et dûæ F Theresiæ Thomasset conjugum filius, quibus cum esset instar liberorum oriûm unus superstes e multis . . . . . le reste a été taillé quand on fit le nouveau pavé.

EXPLICATION

Ici reposent les cendres de Melchior Calard, écuïer, bachelier en croit civil et canon, fils de Lazare Calard écuïer, Seigneur de Monsarin et de dame Françoise Thérèse Thomasset qui étant resté seul de plusieurs frères . . . . et cœtera.

Cy gist dame Estiennette Loranchet veuve de Mᵉ Vivant Micault advocat à la Cour, qui décéda le 4ᵉ décembre 1704 agée de 75 ans. Passans priés Dieu pour le repos de son ame . . . . . au dessous de cette épitaphe on voit les attributs de la mort et plus bas ces mots sont gravés *un de profundis.*

Ici en attendant la resurrection repose honorable homme Claude Delatour habitant de Pommard qui trespassa le unze avril 1748. Passant priés Dieu pour lui

Deo optimo maximo, gloriosam corpori sui, resurrectionem hic expectat Joannes Ecmuntus Garnier Belnae, vix

Digitized by Google

studiorum cursum feliciter emensus et in utroque jure baccalaureatû consecutus cum induciarum tempore paterna in villa suaviter quiesceret, ardore succensus febrili brevi consummatus cœlo maturus evita migravit octobris dis 16 ætatis suæ 20 à rep. salutis 1747 requiescat in pace memorem hunc lapidem tristibus culcissimi felii reliquûs mœrentes imposuêre parentes, Joannes Garnier, regiâ secretis et in supremo burgundiæ patronus, cum uxorê sua Edmunda Forneret quorem dolorem sola fides sublevat.

EXPLICATION

A la gloire de Dieu tout puissant, Jean Edme Garnier de Beaune, attend ici la gloire de la resurrection, a peine avoit-il fini ses études et son droit, qu'il mourut le 16 d'octobre agé de 20 ans l'an de grace 1747 dans la maison de campagne de son pere au tems des vacances d'une fievre qui le consuma en peu de tems priés Dieu qu'il repose en paix. . . . Jean Garnier secretaire du Roy avocat a la Cour et Edme Forneret ses pere et mere, qui n'ont dans leur chagrin d'autres consolation que la foy, ont fait poser cette tombe sur les cendres d'un enfant qu'ils chérissoient.

SUR LE CIMETIER

Ci gist M^e François Quirot ancien chanoine de Nuits, curé de Pommard, ce digne pasteur benit et posa la première pierre de cette église le 25 avril 1754 et il en fit la bénédiction le 10 may 1757 ayant vécu 80 ans et sept mois dans la justice et la piété, il est décédé le 8 juin 1758.

Joannes Quirot hic quiescit, obiit die 11 aprilis 1770 vixit 77 ans et ipse 17 annos prudenter hanc rexit parochiam. Requiescat in pace.

Digitized by Google

EXPLICATION

Cy gist Jean Quirot qui ayant été curé de cette paroisse pendant 17 ans mourut agé de 77 ans le 11 d'avil 1770 priés Dieu qu'il lui fasse misericorde.

Cy gist Denise de la Bazerolle femme de honorable Jean Gauthey laboureur à Pommard qui décéda le 12 fevrier 1716 priés Dieu pour elle et le dit Jean Gauthey est décédé le 22 juillet 1738. Priez Dieu pour lui.

* * *

Ci-git honorable Claude Gauthey bourgeois à Pommard qui décéda le 2 juillet 1761 âgé de 75 ans. Priez Dieu pour son âme.

* * *

Ci-git Bénigue Chenevet tailleur de pierre à Pommard, il trèpassa le 22 janvier 1730 et Marguerite Lochardet sa femme le . . . . . Pierre Chenevet fils âgé de 72 ans le 30 Mai 1780. Priez Dieu pour le repos de son âme.

* * *

Ici-git Jean Lochardet Girard, marchand demeurant à Pommard, qui est décédé le 24 janvier 1782 âgé de 51 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

* * *

Ci-git Marguerite Bonhomme femme de Philippe Jouard charpentier qui décéda le 16 novembre 1706 âgé de 62 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

* * *

Ci-git honnête Marguerite Perreaux femme de honorable Etienne Buffet, laboureur à Pommard qui est décédé le 3 Decembre 1746. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Digitized by Google

Ci-git Françoise Lochardet femme d'Antoine Jacoutot vigneron à Pommard, laquelle décéda le 25 janvier 1726. Priez Dieu pour elle.

INSCRIPTIONS

Sur la première Cloche

Sit nomen Domini benedictum : Sancta Petre, ora pro nobis. Sancta Agnes. Saint Pierre et Sainte Agnes priez pour nous, que le nom du Seigneur soit béni. Sire Jehan Brunet marchand à Beaune, parrain et pour marraine Bénigne Savatier femme du dit Letallenet marchand et fondeur de cette cloche 1596.

Seconde

Jesus Maria. Je suis été nommée Anthoinette par haut et puissant Seigneur Anthoine de Caylus (Salins) Seigneur de Corabœuf, chevalier du roy. Mil cinq cent soixante et onze. Sante Petre ora pro nobis.

Troisième

1578. — Loué soit à jamais le très S[t] Sacrement de l'autel. Le parrain honorable Claude Gauthey marchand à Pommard, marraine damé Reine Marguerite Lorenchet f[e] de Maistre Antide David, écuyer, ancien lieutenant civil au baillage de Beaune. Bénite par M. Jean Quirot curé, fondue des deniers du S[r] Gauthey et demoiselle Huguette Battault son épouse.

Quatrième

1758. — Sit nomen Domini benedictum. Parrain honorable Etienne Buffet marchand à Pommard Marraine

Digitized by Google

honnête Claudine Poulleau femme de M. Claude Gillot marchand à Beaune. M. Jean Quirot curé, fondue des deniers du parrain.

* * *

Sur la croix devant l'église

Mr François Ballyot prêtre natif de Charuy en Auxois a fait faire cette croix en 1610. Ad omnem progressum, vestitum, calceatum, frontem crucis signaculo ferimus. S. Basil. ca. 27. C'est-à-dire qu'il faut nous armer du signe de la croix dans toutes nos actions c'est une sentence tirée de St Basil livre de l'Esprit Saint chapitre 27.

* * *

Sur la citerne de la cure

Sûptibus dûmi. N. Rentier parochi 1709

C'est-à-dire je fus faitte en 1709 aux frais de Me Nicolas Rentier curé.

* * *

Au dessus de la porte de la Commaraine du côté de la vigne

Tout bien à Vienne. On voit au dessus de cette devise deux écussons, dont l'un est chargé des armes de Vienne et l'autre de Fauche en Franche Comté.

Digitized by Google

HISTOIRE et DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE de POMMARD

par P. Collon, prêtre, vicaire de ce lieu

Pommard, pommarium, pomareum, pomarium, est un lieu très ancien, et autrefois très considérable; il n'a jamais été ville comme quelques anciens le croient, il est appelé ville de Pommard dans plus d'un titre, mais cela ne prouve rien, dans les anciens temps, les villages étaient nommés villes et les villes cités.

La situation plaisante et agréable où il se trouve, et les anciens monuments qui s'y voyaient autrefois, lui donnent droit de faire remonter son origine à la plus haute antiquité. Les Gaulois qui l'habitaient pour lors, ainsi que toute la terre, encensaient les idoles : celle que l'on adorait à Pommard était appelée Pomone ; c'est-à-dire la déesse, la divinité des jardins et des fruits, elle avait dans ce lieu son temple, son autel, ses prêtres et ses sacrifices ; et tel que Beaune tire son nom du temple de Belenus, Saulieu de celui du Soleil, Mercurey de celui de Mercure, Pouillenay de celui d'Apollon, Venarey-en-Auxois de celui de Vénus, de même Pommard prit son nom du temple de Pomone. Cette divinité païenne était considérée comme la protectrice des fruits ; les premières productions de la terre lui étaient offertes en automne, des guirlandes de fruits, de raisins et d'épis de seigle (le froment n'était point encore connu dans les Gaules), entouraient son autel. Elle conserva ses adorateurs jusque vers l'an 350 après J.-C. (1), car quoique l'apôtre d'Autun, saint An-

(1) Cette origine de Pom n'est qu'une conjecture, mais qui peut être soutenue par ses rapports avec les faits qui la touchent et qui sont prouves.

Digitized by Google

doche, eût déjà prêché la foi deux siècles auparavant dans ce vaste diocèse, son flambeau n'avait point encore éclairé les bourgades et les villages qui étaient toujours ordonnés aux superstitions et à l'idolâtrie. Si, dans ce temps, il y avait quelques chrétiens, ils allaient se joindre à ceux des autres endroits plus considérables et, tous ensemble, allaient à Autun célébrer les fêtes principales avec leur évêque. Après leur mort, on les y portait et ils étaient inhumés dans l'ancien cimetière de Saint-Pierre-Lestrier, car il n'y avait dans ce temps, dans chaque diocèse, qu'une seule église et qu'un seul cimetière (en 1775, je vis, à Autun, la fouille que l'on fit faire dans cet ancien cimetière, on y trouva plus de 80 tombeaux de pierre).

Les fidèles étaient pour lors en petit nombre à Pommard ; craignant les persécutions, ils n'osaient encore s'assembler en public, c'est pour cela qu'ils se firent une petite chapelle souterraine appelée crypte ou crotine d'un vieux mot latin *crotum* : creux voûté ; là ils s'assemblaient en secret et se dérobaient aux vices des payens pour s'instruire de la foi de J.-C. et devenir ses fidèles adorateurs. Les restes de ce lieu souterrain existaient encore dans le XIV^e^ siècle, car on lit dans les archives les noms de plusieurs personnes qui donnent des aumônes à l'Église pour être inhumées : *in croto*, *in crotta*, *in crypta*, *in capella subterranea* : dans le creux, dans la grotte, dans la crypte ou dans la chapelle souterraine (il ne faut pas confondre cette crypte avec le petit caveau des enfants qui, dans les registres de 1668, est aussi appelée crypte).

Après la mort de Julien l'Apostat, l'Évangile fit des progrès plus rapides, le culte extérieur de la religion se pratiquait hardiment ; le zèle et la vie sainte des évêques,

Digitized by Google

la conduite exemplaire de leur clergé qui vivait en commun avec eux, les prédications et les miracles de saint Martin, évêque de Tours, la protection des empereurs, les travaux apostoliques de saint Sulpice, évêque d'Autun, et surtout le célèbre miracle que Dieu fit à sa prière dans une solennité où les payens portaient en procession l'idole de Cybèle, procurèrent la conversion de plusieurs idolâtres. On vit dès lors, en différents endroits du diocèse, former des églises nombreuses, élever des temples au vrai Dieu et abattre ceux des idoles. L'évêque d'Autun, dans les fréquentes stations qu'il faisait avec une partie de ses élèves dans les campagnes pour préparer les peuples à la célébration des fêtes, faisait le catéchisme et administrait les Sacrements à mesure que les peuples quittaient le paganisme ; il leur envoyait et leur laissait, dans ces stations, des prêtres tirés de la communauté pour desservir ces églises naissantes : c'est ainsi que la religion chrétienne s'étendit parmi nous et qu'on l'exerça publiquement à Pommard vers l'an 450.

Quelques années avant, c'est-à-dire vers l'année 413, après la mort de l'empereur Teodose-le-Grand, les barbares, attirés par l'ambitieux Stilicon, inondèrent l'empire romain ; Honorius, trop faible pour les repousser, fut contraint de leur abandonner quelques provinces pour conserver le reste. Ce fut dans ces circonstances que les Bourguignons obtinrent, par traité avec cet empereur, une partie du pays dont ils s'étaient rendus maîtres ; ils firent de Vienne, en Dauphiné, et ensuite de Lyon, leurs capitales. C'est ainsi, dit Orose, qu'Honorius étouffa sans combat, des guerres vaincues, qu'il éteignit un grand nombre de tyrans et qu'il fit cesser le voyage d'une partie

Digitized by Google

des barbares. (Orose est un historien qui vivait dans le Ve siècle ; son histoire, en 7 livres, finit à l'an 416 de J.-C.).

Ces Bourguignons étaient Germains d'origine, connus sous le nom de Vandales ; ils habitaient l'Europe septentrionale lorsque les armes de Tibère les forcèrent à quitter leur ancienne patrie pour se rapprocher du Rhin ; c'étaient alors des hommes farouches et barbares, leur langage était aussi dur et aussi choquant que leurs mœurs, leur façon de vivre n'avait rien de réglé : ils se jetaient avec avidité sur tout ce qui pouvait leur convenir ; d'une taille énorme, leur abord inspirait la terreur, ils étaient formidables dans les chocs imprévus, mais dans les entreprises de longue durée, où il fallait de la constance et du courage, ils cédaient à la seule crainte du travail ; ils ne savaient pas résister à un ennemi qui avait déjoué leur premier effort ; leur transmigration dans les Gaules les adoucit, avec le temps ils devinrent d'autres hommes ; leur commerce avec les Romains, dont ils adoptèrent une partie des mœurs et des coutumes, et surtout la religion à laquelle ils se soumirent, en firent un peuple doux et civilisé, plein de respect et de soumission pour les ministres de Jésus-Christ, d'humanité et d'affection pour les Gaulois qu'ils venaient de subjuguer, ils vivaient avec eux plutôt en frères qu'en conquérants ; tels furent les Bourguignons établis dans les Gaules, tels furent nos aïeux.

Eclairés qu'ils étaient de la lumière de l'Évangile, ils ne craignirent plus de se montrer chrétiens ; ils abattirent entièrement le temple de Pomone et renversèrent son idole pour élever sur ses débris un temple plus pur qu'ils consacrèrent, vers l'an 800, à la gloire de Dieu, sous le vocable de sainte Agnès, vierge et martyre ; voilà com-

Digitized by Google

ment la croix de Jésus-Christ fut plantée dans les ruines de l'idolâtrie et qu'une vierge qui mourut à Rome pour défendre sa foi détruisit, à Pommard, le culte d'une déesse fabuleuse qui avait été, en celui-ci, en grande vénération pendant plusieurs siècles.

C'était dans ces temps reculés que les Sarrazins ravagèrent la Bourgogne : ils étaient connus pour un peuple detra..... y vivait de rapines et de pillages. Conduits par Abdérame, leur chef, ils formaient deux corps, dont le plus considérable s'avança du côté de la Garonne, tandis que l'autre, suivant les bords du Rhône, prit Avignon, Viviers, Valence, Lyon, Mâcon, Chalon, Beaune et Autun qu'ils mirent au pillage, les églises furent presque toutes brûlées, les choses saintes profanées. L'église de Sainte-Agnès fut réduite en cendres et demeura ensevelie sous ses ruines jusqu'au commencement du XI^e^ siècle, qu'elle fut relevée par les ducs de Bourgogne de la première race.

Thierry, dernier roi de Bourgogne, étant mort sans postérité, ses états furent réunis à la couronne de France. Les rois en confièrent le gouvernement à des ducs amovibles selon l'usage des Romains ; dans la suite notre province passa à des ducs propriétaires qui la possédèrent jusqu'en 1361, que Philippe-de-Rouvres étant mort sans enfant, le roi Jean la donna à son fils Philippe-le-Hardi à titre de duché, et c'est le premier duc de la seconde race. Les ducs de la première race faisaient leur résidence ordinaire à Beaune ; la position riante de Vollenay et l'agréable situation de Pommard les attiraient souvent dans ces lieux où ils prirent la résolution de se faire bâtir des châteaux-forts qu'ils occupaient de temps à autre. Celui de Pommard fut bâti par le duc Eudes I dans l'em-

Digitized by Google

placement où est maintenant la rue du Pivot. Ce prince le fit construire d'un goût très solide, car les murs, qui étaient d'une haute élévation, avaient cinq pieds d'épaisseur, la tour principale était quarrée et la voûte souterraine, dont on voit encore quelques restes dans les caves des bâtiments des sieurs Maitrot et Lochardet, fait bien voir qu'il n'avait rien épargné pour le rendre solide ; les prisons, néanmoins, ne furent point placées au château, mais du côté de l'église dans le territoire du fief de Rancy d'où elles ont été séparées par la suite, et c'est sur les ruines de ces prisons ducales que la maison du sieur François Seguin père est bâtie.

Comme les sources sont très rares à Pommard, le duc, pour procurer tant à son château qu'au village l'agrément d'avoir une belle eau, fit pratiquer un acqueduc qui, par plusieurs canaux, la conduisait depuis la fontaine de Lambo, sur le côteau, entre Vollenay et Pommard, jusque dans le château et le village. M. Estienne, en faisant travailler dans sa vigne, trouva un tuyau de terre cuite de cet acqueduc ; les vignerons en trouvent encore de temps en temps.

Pendant que le duc était occupé à faire construire, il érigea Pommard en chatellenie royale, et son prévôt, qui demeurait à Beaune, était chargé d'y rendre la justice et d'y recevoir les droits de son domaine. Le bon prince, qui était surnommé Borel, ne jouit pas longtemps de l'agrément que lui aurait procuré son château, car il se croisa en l'année 1099 pour faire le voyage de la Terre Sainte où la nouvelle conquête de Jérusalem attirait un grand nombre de pellerins et de guerriers. Il y mourut en 1101, à Tarce, en Licinie, et son corps fut rapporté à Citaux,

Digitized by Google

comme il avait ordonné, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. Ce prince, très religieux, doit être regardé comme le fondateur de l'église de Pommard car il la fit réparer, toujours sous le titre de Sainte-Agnès ; il voulut encore, avant son départ, laisser en ce lieu, un monument de sa piété.

Ce monument fut un hôpital ou Maison-Dieu qu'il fit bâtir et dota de ses biens, sous le vocable de Saint-Bertin, du côté de Beaune ; cet hôpital était desservi dans ce temps par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, tirés de l'abbaye de Sainte-Marguerite à laquelle il l'unit en 1098 en donnant à cette abbaye la dîme de la Maison-Dieu de Pommard.

Cet hôpital, plus ancien que ceux de Beaune de 250 ans, était toujours rempli d'un grand nombre de malades et de pauvres qui y venaient de toutes parts ; on voit une charte de 1399 par laquelle frère Jean Majoris, abbé de Sainte-Marguerite, veut et consent pour lui et ses successeurs que tous les biens mobiles de cette maison soient administrés par ceux de Pommard afin que les pauvres qui allaient dans la dite maison en soient mieux nourris. Dans la suite des temps, cet hôpital fut brûlé par les calvinistes, ce qui fit que l'œuvre de miséricorde n'y est plus exercée.

La plupart des biens furent dissipés et possédés dans la suite, contre toutes les règles canoniques, par un titulaire qui ne faisait pas résidence mais qui faisait seulement dire douze messes basses par an ; la chapelle existait encore en 1686, et le dernier chapelain était le sieur Teureau, curé de Chaudenay-sur-Dheune ; il fut ensuite réuni à l'ordre de Saint-Lazare, mais comme la chapelle était en ruines et qu'on n'y pouvait plus célébrer, M^r^ l'archidiacre Brunet,

Digitized by Google

dans sa visite qu'il fit à Pommard en l'année 1686, ordonna que la desserte s'en ferait dans l'église paroissiale, jusqu'à ce qu'on eut réparé la dite chapelle, suivant le rapport qu'en devait rendre le commissaire de la commanderie de Saint-Lazare, il y a apparence que cela fut négligé ; les restes de la chapelle existaient encore il y a quelques années ; on n'en connaît maintenant l'emplacement que par une croix qu'on y a laissée.

Quoique le château-fort de Pommard, qui fut bâti par le duc Eudes I, comme je viens de le faire voir, n'ait été érigé en chatellenie qu'en l'an 1098, ce lieu, néanmoins, appartenait déjà aux rois Henri et Robert, car Odo, vicomte de Beaune, en fondant le prieuré de Saint-Estienne, parmi les grands biens qu'il lui donna, lui fit présent d'une pièce de vigne à Pommard, laquelle donation fut confirmée par le roi Robert en l'année 1005 ainsi qu'une autre pièce de vigne située à Pommard, polmario, donnée par le même Odo de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Léonard Bataille, chanoine de la Collégiale, était prieur commandataire de Saint-Etienne en 1619 ; ce digne ecclésiastique s'en démit en faveur des carmélites de Beaune pour leur procurer leur établissement dans cette ville. Louis XIII leva toutes les difficultés qui s'y opposaient et c'est par ce moyen qu'elles sont aujourd'hui en possession de cette pièce de vigne qui est une des meilleures cuvées de Pommard.

Hugues III, duc de Bourgogne et seigneur de Pommard, donna à l'abbaye de Labussière, dix-huit muids de vin dans son clos de la Corvée, l'an 1187 ; cette pièce de vigne fut ensuite échangée par le duc Eudes, en 1198, pour vingt-huit ouvrées dont jouit encore, à Pommard, l'abbé de Labussière. Jean de Pommard céda au même abbé de

Digitized by Google

Labussière sa maison de pierre à Beaune, en l'année 1190, où les abbés firent leur hôtel dans la suite.

Jean, comte de Bourgogne, vendit au duc Hugues cent quatre muids de vin de rente à Pommard, en l'année 1234. Les ducs firent aussi du bien à l'abbaye de Maizières en lui cédant une pièce de vigne de leur clos dont ils jouissent encore à Pommard et Vollenay. Ces princes donnèrent une portion de la dîme en vin à la Collégiale, une autre au commandeur de Malte et aux moines du Val des Choux ; cette Collégiale en possède aujourd'hui les deux tiers, ayant acquis la portion des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem par transaction, en 1588.

Trois cents journaux tant de vignes que de champs, sont exempts de dixme pour deux pièces de vin commun dues au curé par abonnement fait avec les ducs qui les donnèrent à Citeaux ; l'abbé les vendit en 1580 à Messieurs Brunet.

Les ducs de Bourgogne ont accordé plusieurs beaux droits aux habitants de Pommard, tel qu'est celui d'avoir, avec ceux de Vollenay, le privilège de donner le ban de vendange. Ils en avaient encore accordé un autre, mais singulier ; le maire et les échevins de Beaune étaient obligés de venir à cheval et en bottes, la nuit de Noël, apporter une chandelle et de la mettre sur une fenêtre de la tour du fief de Corberon qui appartient maintenant à M^r^ Chauvelot de Beaune. Ces princes avaient encore accordé aux habitants de Pommard le privilège de tirer l'oiseau à l'arbalète le premier jour de mai ; le bon roi Henri IV renouvela ce droit en 1595, tant pour ceux de Pommard, Vollenay et Monthelie « pour tirer l'oiseau ce comme ils avaient coutume » ce sont les termes. C'était dans la rue de buttes près l'église qu'on avait coutume de le tirer.

Digitized by Google

Malgré ces belles prérogatives, le domaine de Pommard était serf du duc, les habitants lui payaient la taille avec les autres servitudes ; les ducs jouissaient encore à Pommard d'un grand nombre de fonds, beaucoup de rentes, cens et d'autres droits utiles. Sous les ducs de la seconde race, la plupart de ces fonds, qui composaient leur domaine à Pommard furent aliénés et la Bourgogne ayant été réunie à la couronne, nos rois ont vendu ce qui restait de cet ancien domaine à titre de perpétuel à la ville de Beaune qui en est engagiste.

L'archiprêtre de Beaune était comme le grand vicaire de l'évêque, il avait soin des hôpitaux des veuves, des orphelins et des pauvres passants, il surveillait aussi sur les églises de la campagne, il exerçait la juridiction contentieuse par lui-même ou par son official ; on trouve dans les archives de l'église de Pommard plusieurs actes où son sceau est encore attaché. A peu près dans ce temps, c'est-à-dire vers l'an 1240 régnait dans toute notre province une maladie contagieuse apportée de l'Orient par les gens qui étaient revenus des croisades ; cette contagion était la lèpre : elle se communiquait (M. Gandelot, histoire de Beaune, page 69) par la fréquentation des personnes qui étaient atteintes ; une nourrice la donnait à l'enfant qu'elle allaitait ; on prenait ce mal en couchant avec une personne qui en était infectée ; en buvant dans son verre, en se servant de ses linges ou de ses habits. Ce n'était pas un nouveau mal, selon quelques auteurs, mais un assemblage de différentes maladies anciennes. Gassendi et Tournefort croient que c'est le mal de Naples. La lèpre, selon Pline, le naturaliste, commençait ordinairement par le visage, et se faisait d'abord remarquer sur une narine, comme une

Digitized by Google

tache de la grosseur d'une lentille ; bientôt elle se répandait sur la surface de la peau, qu'elle rendait rabotteuse, avec des taches de différentes couleurs ; le cœur était dur et épais en certains endroits, mince et délié en d'autres ; dans la suite la lèpre rendait la peau noire et basannée, elle desséchait les chairs et otait l'embonpoint, en sorte qu'il ne restait aux lépreux que la peau collée sur les os. Une fièvre lente s'emparait du malade et le consumait peu à peu. Lorsque les rois d'Egypte étaient atteints de cette maladie ils se guérissaient, selon Pline, par un bain de sang de petits enfants. On séparait les lépreux de la société, on les éloignait des villes et des villages, on les fuyait comme des pestiférés. C'était donc pour s'en préserver et en même temps pour secourir les malheureux qui en étaient atteints à Pommard que l'on fit bâtir hors du village une léproserie ou maladière ; je n'ai rien trouvé dans les archives qui puisse me faire placer sa fondation à une époque certaine : tout ce que j'en puis dire c'est qu'elle est très ancienne et qu'il en est parlé dans des titres du XIII[e] siècle. Cette maladie affreuse ayant fini vers l'an 1650, la léproserie ne fut plus habitée ; les bâtiments négligés tombèrent en ruine et les fonds qui lui appartenaient furent unis à l'hôtel-Dieu le Beaune en 1695, par lettres patentes. Deux ans après, M. Chauvelot maitre en l'exercice de l'hôtel-Dieu, prit possession de cette léproserie dont on aurait pour ainsi dire perdu la mémoire dans le pays, s'il n'existait encore quelques portions des bâtiments vers la Grange au Vaget.

En 1220, lorsqu'il n'y avait point encore de troupes réglées et soudoyées, la plupart des soldats étaient des marchands, des artisans, des vignerons et des laboureurs qui

Digitized by Google

quittaient leurs familles et leur travail pour prendre les armes, et défendre l'état ; le prince faisait venir les gens de campagne pour servir dans ses armées et ils y étaient conduits par leur curé, sous la bannière de la paroisse ; (c'est à ce qu'on croit, ce qui a donné lieu aux bannières des églises paroissiales) mais en l'année 1340 Eudes IV duc de Bourgogne, seigneur de Pommard, courut au secours de Philippe de Valois, pour le défendre contre les attaques des flammands et des anglais révoltés. Il partit avec une nombreuse armée conduite sous quarante deux bannières. Voici ce qu'en dit Paradin : « Le duc saillit hors de S' Omer, avec les Bourguignons, contre l'ennemi, de telle furie, qui semblaient tous des lions affamés, courant à la curée. Quatre mille ennemis périrent dans le furieux choc et le Comte Robert d'Artois y perdit son heaume et sa bannière que le duc de Bourgogne apporta comme trophée de la victoire ; c'est ce qui lui mérita les bonnes grâces et les faveurs de Philippe de Valois qui lui permit de nommer lui-même les gouverneurs et les capitaines de places fortes de son royaume ; en conséquence il établit Jean de Vienne gouverneur à Calais, Geoffroy de Charny en Picardie et nomma Philibert Micault capitaine et châtelain de Pommard et Vollenay.

L'année que ce bon prince mourut fut une époque bien triste pour les malheurs dont la France se ressentit ; plusieurs villes furent renversées par des orages furieux, les guerres déchiraient une partie de l'Europe ; une maladie épidémique fit un tel ravage sur les hommes et les animaux qu'un auteur de ce temps disait : « en mil trois cent quarante neuf, de cent ne demeurait que neuf. Plusieurs villages de Bourgogne furent réduits en solitude, la plupart

Digitized by Google

des habitants de Beaune et tous les curés périrent, il n'y resta pas la vingtième partie des citoyens à dix ménages seulement, et à Bure-les-Templiers trois. Ce fut après ces calamités, et les pillages des tards-venus, que les habitants de Pommard firent reconstruire à neuf leur église paroissiale, et pour la mettre à l'abri des guerres civiles et des incursions fréquentes, qui ravageaient de temps en temps la province, ils mirent tout en œuvre pour la rendre solide et durable. Les fortifications qu'ils y firent la rendaient plutôt semblable à une citadelle qu'à une église, aussi j'ai lu plusieurs titres où elle est appelée l'église forteresse de Pommard.

Voici comme elle fut construite; elle était plus grande que celle d'aujourd'hui; bâtie d'un goût gothique, mais très solide et mieux fondée que la nouvelle; de gros pilliers soutenaient les voûtes et formaient la nef et les collatéraux, le grand autel était joint au mur du chœur; le rétable était peint et représentait dans différents tableaux en bois, la vie et le martyr de Saint Pierre, le retable avait deux grandes fermetures sur lesquelles étaient représentées toute la famille de Philibert Micault capitaine châtelain de Pommard et Vollenay, ses armes qui étaient trois chats sous un chevron brisé d'or cantonné sur un champ d'azur, étaient placées à tous les angles de ces tableaux; on en voit encore quelques-uns dans l'église et chez différents particuliers qui les achetèrent. Quand on fit reconstruire la nouvelle église, on fit dresser des autels contre tous les pilliers dont plusieurs furent fondés; on creusa autour de l'église un fossé très profond qui l'environnait et qui était toujours rempli par les eaux venant de Vollenay; entre le fossé et l'église, ils firent élever une courtine ou muraille de 50

Digitized by Google

pieds de hauteur contre laquelle en dedans étaient appuyées des appendises ou chambres qui servaient de refuge aux habitants en temps de guerre. Il y avait une grande porte et une petite cathédrale contre laquelle depuis la courtine jusqu'au bord du fossé ils bâtirent un grand corps de logis que l'on appelait le corps de garde, par où il fallait passer avant que d'entrer en l'église. Il y avait aussi dans le corps de garde un pont-levis en bois. A l'angle de la courtine, du côté de Vollenay ils construisirent une tour qui avait 50 pieds de hauteur et autant de circonférence ; le clocher était en pierres, telle fut l'église qui fut construite à Pommard dans le quatorzième siècle et qui prit pour protecteur Saint-Pierre Apôtre qui en a toujours été depuis ce temps le titulaire.

Sans doute que la confrèrie du S'-Sacrement qui était pour lors très florissante, contribua beaucoup à la dépense de ces nouvelles constructions.

Il est difficile de placer ici l'époque de l'établissement de la confrèrie du très S'-Sacrement de l'autel érigée dans l'église de Pommard de temps immémorial je ne dirai donc pas comme plusieurs qu'elle est très ancienne et l'une des plus anciennes, mais je dirai qu'elle seule est la plus ancienne non seulement dans la province mais encore dans le royaume de France où elle fut la première établie ; elle est la plus ancienne, car la fête et la procession du S' Sacrement n'a été établie par le pape Urbain IV que dans le XIII^e^ siècle et les confrères dans le XVI^e^ par le pape Paul III du nom ; tandis que l'on trouve pour la confrèrie du S' Sacrement de Pommard des titres qui prouvent qu'elle y était déjà fondée dans le XII^e^ siècle ; elle est la première du royaume puisqu'on voit dans ses archives un

Digitized by Google

acte qui renferme les noms de 146 confrères répandus dans les villes différentes comme Paris, Chalons, Mâcon, Beaune, Couches et autres lieux auxquels ceux de Pommard donnent pouvoir de gérer les affaires pour et contre la confrèrie ; ce qui prouve évidemment que la confrèrie de Pommard est comme la mère de toutes les autres. Cette confrérie faisait jadis tous les ans une aumône considérable, la veille de la fête Dieu, à un nombre prodigieux de mendiants qui y venaient de toutes parts ; en l'année 1690, il s'y trouve 140 pauvres tant du lieu qu'étrangers qui reçurent encore les aumônes accoutumées. Cette donne se faisait dans la cour du Meix de la Confrèrie tout près les fossés de l'église, lequel était enfermé d'un bon mur contenant deux maisons ; dans l'une il y avait 8 chambres où se faisait l'assemblée des confrères et sœurs le jour de la fête Dieu et le repas commun matin et soir. Contenant le dit meix tant en maison, cour et jardin et vignes environ un journal et l'autre maison contenant deux chambrées et deux celliers dessous tenant par devant à la rue commune, par derrière à la vigne de la chapelle S^{t} Jean, d'un long es fossés de l'église et de l'autre au jardin de la cure. Au devant de laquelle maison il y avait encore un cimetière pour les confrères, limite de bornes et enseignes jusqu'à la voie commune. Le droit de rouage appartenait à cette confrèrie en 1515, l'ayant acquis de Jean de Salins Seigneur de Corabœuf à la charge de dix-huit gros de rente annuelle payable à Noël. Tout étranger chargeant devait un blanc pour un char et un demi blanc pour une charette et ceux qui étaient pris en fraude, payaient soixante-cinq sols tournois pour amende. Cette confrèrie avait aussi un bâton qui était porté tous les ans à un confrère, qui, en le rendant

Digitized by Google

au bout de l'année, faisait ordinairement un présent à l'église. En 1683 messire Louis de Vienne, Seigneur de Rollant, comte de Commarein, baron de Chateauneuf, lieutenant général des armées du roi, qui était son parrain, demanda le bâton de la confrèrie qui lui fut porté avec toute la solemnité possible en son hotel de Ruffey-la-Faye, qui est aujourd'hui la Commareine ; l'année suivante, ne pouvant se rendre à Pommard pour rendre le bâton, il écrivit une lettre par laquelle il s'excuse sur l'emploi que le roi lui avait donné dans ses armées en remerciant Dieu et la Confrairie de l'honneur qu'on lui avait fait et promettant de le reconnaître à son retour à Pommard. Le jour de la fête Dieu après l'invocation du S^{t} Esprit, M. du Vachet, curé, fit publiquement la lecture de cette lettre dans l'église ; Simon Michelot demanda le bâton qui lui fut porté en sortant de l'hotel de Ruffey, en l'année 1687. M. du Vachet ayant demandé le bâton pour la seconde fois, il lui fut porté et donna pour présent une image de Notre Seigneur.

Chaque confrère ou sœur devait laisser après sa mort une aumône en argent, avec sa robe et son chaperon, pour la confrairie. En 1400, Jeanne veuve de Pernot Dullot, donne une ouvrée de vigne à la confrérie à condition qu'elle ne demandera rien après sa mort que sa robe et son chaperon. Le 25 juillet 1677 M. Henry du Vachey curé, lui donna cinquante cinq livres pour le droit de robe après sa mort. Suivant les anciens statuts qui se trouvent dans le terrier de 1527, on y remarque que si les confrères ou sœurs étaient repris de faux quelques manques aux ordonnances, ils étaient punis d'une amende d'une demi-livre de cire à chaque fois. Ils étaient obligés de venir à vêpres la veille de la fête Dieu, le jour à matines, à la grand'messe, à

Digitized by Google

vêpres et es heures canoniales, « qui solennellement d'êtres dites et chantées, à la réserve de ceux qui avaient excuses légitimes et prendre leur refection ensemble le dit jour, au diner et souper, de faire comme de tout temps, une donne chaque un an à tous pauvres qui pourraient être et venir au dit lieu, laquelle donne devait se faire chacun an en la cour de l'hostel des dits confrères, et devait avoir chacun pauvre le pain de deux niquets, on mieux s'il se pouvait. »

La veille de la fête Dieu, sur les 7 ou 8 heures du matin, ils donnaient chacun un boisseau de froment ; à la Toussaint, pour le remède de leurs âmes et pour entretenir la ditte donne, ils promettaient de faire dire en la dite église huit messes chaque semaine de chacun an en la manière accoutumée celle du jeudi devait être chantée du S[t] Sacrement et payaient pour les dites messes chacun 3 gros es bâtonnier ; ils promettent se garder les uns les autres et pourchasser le bien et profit les uns pour les autres ; s'il y a débat ou procès, ils donnent tout pouvoir aux bâtonniers ; ils veulent que ne s'assie et mette à table pour prendre refection, jusqu'à ce que les prêtres et gens d'église soient assis, et qu'il leur soit dit et ordonné par le gouverneur et maitre d'hostel, qui avait à la charge chacun an de faire le service. Chacun devait bien prendre sa refection sans bruit et sans dessolution, sous peine d'être chassé, pour ce jour de la compagnie.

Si un confrère meurt, ils veulent que les parents les avertissent et que les bâtonniers piquent aussitôt la cloche de la confrèrie, pour que chacun se rendent à l'église ou à la maison du trépassé, pour l'accompagner, porter et aider à être enterré et le dit corps enterré, les dits bâtonniers devaient s'en retourner à l'hôtel du dit trépassé, pour pren-

Digitized by Google

dre la meilleure de ses robes et chaperons au profit de la confrèrie et au cas qu'il n'y eut robes vaillantes, ils prenaient vingt sols tournois.

A l'enterrement d'un chacun devait être porté le drap de la dite confrèrie, ensemble le luminaire comme de coutume et deux cierges pour éclairer à la grande messe, ils s'obligeaient encore d'entretenir le luminaire les jours de fêtes et autres accoutumés, lequel devait être allumé par les bâtonniers ; ils promettaient encore d'instituer comme par le passé, deux recteurs et principaux gouvernants et deux bâtonniers tous les ans ; les deux recteurs n'avaient point de terme fixé ; ils ordonnent que les titres et papiers soient mis es archives et fermantes à deux clefs qui seraient mises en lieu de sûreté ; ils veulent que personne ne soit reçu s'il n'est suffisant pour entretenir les dites aumônes ; pour l'être il fallait avoir les suffrages et consentement des deux recteurs, des deux bâtonniers et de six confrères ; ils excluent les excommuniés et gens dissolus, et si par hasard il y avait un confrère excommunié qui vint à mourir dans cet état, ils s'obligent jusqu'à un petit blanc chacun pour poursuivre son absolution ; il fallait donner en entrant au moins six blancs et une écuelle d'étain et six gros au profit de la confrèrie. Tous ces statuts furent renouvelés en l'hôtel de la confrèrie, tous les confrères présents, le jour de la fête Dieu 15 de juin 1488 par acte reçu : Micault.

Le 21 mai 1760 il fut délibéré dans l'assemblée des confrères que ceux qui ne se rendraient pas aux convocations de la société par mépris ou autrement paieraient 30 sols d'amende pour être donné en aumône ; cette confrèrie avait anciennement leurs bannières du S[t] Sacrement, pour les processions des troisièmes Dimanche et de l'octave, les

Digitized by Google

garçons y assistaient en armes ; rangés sous leur drapeau ; cet appareil majestueux, inspirait la dévotion et le respect qui est dû au Dieu des armées et donnait aux jeunes gens une noble émulation qui n'est point au dessus de leur état.

Cette admirable institution de la confrèrie fut suivie de plusieurs fondations qui furent faites dans cette église ; la plus ancienne que je trouve est celle de l'année 1368 par Jacquette femme de Pernet Reuillon de Pommard, qui, pour implorer la miséricorde de Dieu, dans sa longue maladie, fit fondation d'un luminaire perpétuel à l'autel de la vierge, et pour lequel elle donna à l'église une pièce de vigne située au finage de Pommard, lieudit : es Chaponet; l'acte fut reçu par Maitrot notaire à Pommard le Dimanche après la fête de l'Ascension de N.S.

Jean Moissard de Rancy, fils de Gauthier et Robert Moissard de Rancy frères, donnèrent à la dite église, trois pintes d'huile à la mesure de Beaune, rente annuelle pour la sepulture du dit Gauthier de Rancy leur père, dans cette église ; par acte reçu Denis Maitrot, le samedi après la S^{t} Martin de l'année 1397. Après ces fondations je crois devoir placer celle de la chapelle S^{t} Philibert ; on ignore comment et par qui elle fut fondée ; tout ce que j'en puis dire de sur, c'est que le 26^{e} jour du mois d'Août 1431, Philibert Mignautault et Guiod Rebillard de Pommard, descendant des fondateurs, après la mort de messire Pierre Cadot, chapelain, y nommèrent Barthélemy de Nièvre, prêtre demeurant à Pommard. On voit par cette nomination, qui fut reçue par Guiod Micault notaire juré de Monseigneur le duc de Bourgogne, coadjuteur de son tabellion de Beaune, que le chapelain, suivant le titre de la fonda-

Digitized by Google

tion était tenu de faire audit lieu sa continuelle demeurance et résidence d'y célébrer deux messes chacune semaine, le mardi et le jeudi et qu'il possédait pour cela dix neuf ouvrées de vigne et trois journaux de terre, ils lui laissèrent aussi le gouvernement du calice d'argent du poids de deux marcs et les ornements d'autel. En 1692 M. Renier, docteur en Sorbonne, en était chapelain, mais qui par un abus qui s'est accoutumé, ne faisait pas plus résidence à Pommard que celui d'aujourd'hui, elle est à la nomination de Messieurs Bernard de Sassenay originaire d'Arnay-le-Duc établi à Dijon depuis longtemps. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de l'épitre, fut fondée la chapelle S^t^-Jean ; elle est aussi ancienne, mais les archives ne contiennent aucun enseignement à ce sujet.

Ce chapelain en l'année 1690 était le sieur Zachier, aumonier du roi, qui faisait dire une messe chaque semaine, suivant la fondation le chapelain d'aujourd'hui n'en fait dire que vingt ; celle-ci est à la nomination du Seigneur de la Rochepot.

Dans le temps que toutes ces fondations furent faites, la paroisse ne manquait d'aucun secours spirituels et les fondations s'exécutaient à la lettre. Le curé faisait sa résidence habituelle dans la maison curiale, qui pour lors était bâtie dans l'emplacement de la maison que l'on nomme aujourd'hui la métairie.

Les Bourgogne père et fils y demeuraient déjà en 1692 et en payaient la rente de 30 sols ; Maître Jean Fanton en était curé et y demeurait en 1495. Les deux chapelains de Saint-Philibert et de Saint-Jean faisaient aussi leur résidence à Pommard ainsi que trois autres prêtres et quelques clercs qui acquittaient les fondations nombreuses de

Digitized by Google

cette église et qui y faisaient ensemble le service divin. Tous ces prêtres étaient nommés par leurs fondateurs ou leurs descendants et le curé par l'évêque d'Autun. Tel était l'état de l'église paroissiale de Pommard, lorsque Milon de Grancey, d'une illustre famille de Bourgogne, fils de Guillaume de Grancey et de Jeanne Darcy, fut nommé évêque d'Autun. Ce prélat, par quelques considérations particulières pour son parent Hugues Darcy commandeur du temple de Beaune céda cette église de Pommard au chapitre de Notre-Dame de Beaune et lui en fit la réunion l'an 1413; c'est à cette époque que les curés ont cessé de résider à Pommard ; le chapitre y nomma Pierre Loichard chanoine, en lui amodiant, comme on le voit par un titre de leurs archives, la cure de Pommard pour 60 liv. en 1452.

Les ducs de Bourgogne de la seconde race, toujours seigneurs de Pommard, faisaient pour lors leur séjour ordinaire en Flandre et souvent à Dijon, quand ils venaient en Bourgogne ; ils n'avaient pas quitté néanmoins leur palais de Beaune où ils venaient de temps en temps, ni leurs châteaux de Pommard et Vollenay dont les duchesses aimaient beaucoup le séjour ; ces bons princes protégeaient volontier les habitants d'un endroit qui faisait depuis longtemps partie de leur domaine ; ce qui fit que le duc Jean-Sans-Peur leur accorda le droit de se retirer à Beaune en temps de guerre et d'y transporter leurs grands vins et d'autres denrées et de les y rendre sans empêchement en gros et en détail, sans en payer aucun droit, pendant le temps du retrait seulement, à condition que les tonneaux de vin venant de Pommard, seraient distingués en entrant dans la ville par une marque apposée sur l'un des fonds par des gens à ce commis par M. le duc. Cette sentence

Digitized by Google

définitive fut rendue à Dijon le 30 octobre 1415 et scellé à Châtillon le onze novembre de la même année. Ce privilège fut d'abord contesté par des gens de Beaune comme on le voit par le procès que les habitants de Pommard soutinrent contre les maires et échevins de la dite ville, qui fut terminé en faveur de ceux de Pommard, par l'autorité du duc Philippe-le-Bon comme on le voit par deux lettres patentes qu'il leur accorda à ce sujet les 19 juin et 8 janvier 1422.

Après la bataille de Nancy, où Charles-le-Téméraire dernier duc de Bourgogne, perdit la vie, les Bourguignons furent partagés sur le parti qu'ils devaient prendre ; les uns soutenaient que ce prince n'était pas mort, mais qu'il s'était caché dans un hermitage où il sortirait après 6 ou 7 ans de pénitence ; les autres moins crédules voulaient que la province reconnut Marie, fille de Charles, son unique héritière ; ceux-ci avaient pour chef : Jean de Châlons, prince d'Orange, baron de Vitteaux, qui envoya ses députés à Beaune pour attirer cette ville dans son parti. Elle y entra en effet mais elle eut lieu de s'en repentir car après un siège de cinq semaines elle fut obligée de se rendre avant sa réduction.

L'armée du roi conduite par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, vint assiéger Pommard qui se défendit avec courage mais qui ne put résister à une armée si nombreuse ; le village fut saccagé, l'église prise et mise au pillage, des titres dispersés et un grand nombre d'habitants mis à mort ; le malheur arriva l'an 1477, comme on peut le voir dans le terrier.

Comme un malheur en accompagne souvent un autre, Pommard fut encore victime d'une mortalité qui fut générale dans la Bourgogne. Cette maladie commençait par une

Digitized by Google

violente douleur de tête, d'où elle passait aux reins, ensuite aux jambes avec une fièvre suivie de délire. Pommard perdit dans cette occasion un très grand nombre de ses habitants et particulièrement les bâtonniers et recteurs de la confrérie. Pendant cette calamité plusieurs particuliers s'emparèrent de leur autorité privée de plusieurs fonds qui lui appartenaient et dont ils ne voulaient rien payer ; d'autres se refusèrent de payer les cens ce qui fit que les confrères s'adressèrent au roi Louis XII pour obtenir la permission de faire faire un nouveau terrier ; cette grâce leur fut accordée le second jour d'Aout 1499 par lettres patentes données à Beaune, scelles de son grand scel en cire jaune.

Si les princes de Bourgogne avaient pour les habitants de Pommard, une affection singulière, ceux-ci avaient pour leur souverain un attachement inviolable ; le règne de François I fournit une preuve de ce que j'avance. Pendant les guerres qu'il avait en Italie, ce bon roi ayant détaché mal à propos une partie de ses troupes pour les envoyer à Naples, fut défait par Charles-Quint dans un sanglant combat donné devant Pavie le 24 février 1525 ; après avoir eu deux chevaux de tués sous lui, et avoir fait des prodiges de valeur, il fut conduit prisonnier à Madrid et en revint l'année suivante ; ce fut une nouvelle bien sensible pour tout le royaume, mais en particulier pour ceux de Pommard, car après un si grand malheur qui ébranla jusqu'aux fondements, cette puissante monarchie et qui la mit à deux doigts de sa ruine, l'église et les habitants non-seulement donnérent de grand cœur tout ce qu'ils possédaient d'or et d'argent, mais vendirent encore une grande partie de leurs fonds et se livrèrent volontairement aux rigueurs de la

Digitized by Google

plus extrême pauvreté, pour aider à payer les rançons du Roi et lui procurer sa liberté. Sous le règne de Charles IX la désolation causée par des guerres de religion fut affreuse à Pommard ; les vignes et les terres ravagées, les troupeaux emmenés dans le camp ennemi, les habitants faits prisonniers ou mis à mort par les rebelles, les vases sacrés, volés et profanés, les maisons et l'église incendiées, la tour prise par la tête et le château par les pieds leur apprirent de quelle fureur, de quelle rage et de quels excès sont capables ceux qui abandonnent la S^te^ Eglise catholique.

Cette époque funeste et malheureuse représentée par M. Durand, curé, à son Emminence le Cardinal de Fleury, dans la lettre de remerciements que lui écrivit Jean Michelot au nom de la Communauté, est placée dans les archives à l'année 1594 dans un terrier.

Une grande partie du village était pour lors bâtie du côté de la métairie en allant à Vollenay, cette partie la plus considérable du village devint la proie des flammes ; on trouve encore de temps en temps, en creusant la terre, des pavés et d'autres ruines ; le grenier à sel était bâti dans cette partie on le transfera par la suite dans l'autre.

L'année suivante les habitants de Pommard furent taxés en qualité de retrayans à contribuer à l'approvisionnement du château de Beaune suivant les ordres du maréchal de Biron ; celui de Pommard fut entièrement détruit et de telle manière que la plupart des habitants d'aujourd'hui en ont pour ainsi dire perdu le souvenir.

La tour ducale où les prisons étaient construites fut seulement conservée et ce n'est que depuis une quarantaine d'années qu'elle a fait place à de nouvelles maisons.

Les guerres civiles continuèrent toujours jusqu'en 1660

Digitized by Google

qu'on fit à Beaune de nouvelles fortifications au château, aux murs et aux portes dont les habitants de Pommard payèrent leur cotte part ; deux ans auparavant, le duc d'Epernon de la Valette, lieutenant du roi en Bourgogne, leur accorda une lettre de sauvegarde contre les hostilités des troupes. Mais tous les préparatifs furent inutiles par la conquête de la Franche-Comté que le roi fit l'année suivante, pour la seconde fois et sans retour pour les Espagnols ; car au traité de paix conclu à Nimègue (1678) entre les deux puissances, cette belle province, qui avait été si longtemps le théâtre d'une guerre sanglante entre deux nations rivales, fut cédée pour toujours à la France ; heureux événement qui, mettant la Bourgogne à l'abri des incursions, a favorisé l'agriculture, repeuplé les campagnes et assuré la tranquillité des villes. On vit, dès lors, refleurir le commerce et les arts, le laboureur et le vigneron reprendre avec courage la culture des fonds qu'ils négligeaient depuis longtemps. C'est dans ces temps qu'on fit réparer l'église paroissiale à Pommard. Mais avant que d'en parler, je veux donner ici l'extrait de deux anciennes transactions passées entre les habitants de Pommard et la Collégiale de Beaune au sujet du curé.

La première est de l'année 1545. Voici ce qu'elle contient de plus remarquable : le 1^er^ article porte que son curé et son vicaire seront tenus de desservir la paroisse de deux messes chaque jour : l'une au point du jour et l'autre comme au temps passé, laquelle seconde et dernière messe qu'est la parochialle es jours de saints dimanches et fêtes se dira à nottes, moyennant qu'il y ait gens suffisants pour chanter. Secondement : seront tenus les dits curés ou leurs vicaires es dits jours de dimanches et fêtes, et la veille des

Digitized by Google

dits jours, dire et chanter les vêpres en la dite église, item d'avantage les dits jours de samedi diront et chanteront vêpres particulières Notre-Dame, en la chapelle érigée en la dite église Notre-Dame, après les vêpres ordinaires du jour ; item seront tenus les dits curés ou leurs vicaires en toutes et chacune des fêtes solennelles, dire et chanter matines solennelles ensemble les vêpres tant le dit jour que la veille, et après les dites vêpres : complies item et pour ce que le marillier doit trezeller mâtines, la messe et vêpres, esdites fêtes solennelles, lesdits curés ou leurs vicaires sont et seront tenus à la réfection du dit marillier esdits jours de diner ; item et pour tous les services déclarés ci-dessus, les dits curés ou leurs vicaires fourniront le luminaire, à savoir : quatre cierges aux quatre anges étant à l'environ du grand autel, les chandelles pour psalmodier aux mâtines des dits jours solennels es ténèbres en la grande semaine, avec aussi le cierge bénit et ceux qu'il faut aux croix pour la dédicace de laditte église de Pommard ; item sont et seront tenus d'administrer à leurs dits parochiens tous les sacrements de Sainte Église, comme confession, baptême, le Saint-Sacrement de l'autel, l'extrême onction ; item pour le (tableau) labeur et l'émolument de l'extrême onction ; lesdits prendront deux gros en fournissant les chandelles selon qu'il est accoutumé par le passé ; item sont et seront tenus payer à leurs dits curés ou vicaires, les dits parochiens et chacun d'eux qu'est à entendre par feu 9 deniers tournois, que l'on appelle communément la rente de Pâques, et laquelle paieront semblablement les serviteurs et servantes qui se administreront audit Pommard ; item, toutefois et quand qu'aucun chef d'hôtel, parochien dudit Pommard, décédera de ce monde

Digitized by Google

en l'autre, les dits curés et vicaires auront et prendront pour tout le droit de mortuaire dudit décédé, à savoir les plus riches 30 sols, des moyens 20 sols, des autres après 10 sols et des misérables 5 sols ou leur dépouille ; item et quant à la cire et le luminaire pour accompagner les corps des dits chefs d'hôtel trépassés, ils seront à leur dévotion et de leurs héritiers pour en faire ce que bon leur semblera.

Item, et quant aux autres qui décideront non étant chef d'hôtel les dits auront pour tout le droit de leur mortuaire : 9 blancs et de leurs luminaires ils demeureront à la dévotion de leurs héritiers.

Item, sont et seront tenus les dits parochiens payer à leur dit curé ou vicaire, l'homme et la femme qui se épouseront en ladite paroisse, pour le droit d'épousaille, 5 gros et le dîner, et s'il y a banquet le souper.

Item pour le droit des lettres de rendues sont et seront tenus lesdits parochiens et chacun d'eux, payer à leur curé ou vicaire, à savoir les plus riches 30 sols, les moyens 20 sols, les autres après 10 sols.

Item la femme qui ira à purification d'enfant sera tenue porter et délaisser audit curé ou vicaire un pain et une pinte de vin et deux blancs, en lui fournissant la chandelle en la relevant selon que l'on a accoutumé.

Item les parents et héritiers de tous chefs d'hôtel qui décéderont et seront inhumés en la ditte paroisse, seront tenus à l'offertoire de pain chacun dimanche de l'an du trépas du chef d'hostel à la messe parochiale et au premier et dernier dimanche : pain, vin et chandelles, ainsi que l'on a accoutumé.

Item la moisson, autrement dire les boisseaux dûs à la dite église se paieront audit curé ou vicaire chacun au

Digitized by Google

terme de Toussaint en la manière accoutumée ; que la personne ayant cheval et chaivre et est mariée paiera un boisseau de froment, et le non marié demi-boisseau aussi de froment ; ceux qui ont terres labourables sans bêtes pour labourer étant mariés paient un boisseau d'orge et les autres mariés qui n'auraient terres labourables un boisseau d'avoine, et les non mariés ayant terres labourables avec bêtes comme dit est, demi-boisseau d'orge, et ceux qui n'auront terres et ne seront mariés paieront demi-boisseau d'avoine, le tout à la mesure de Beaune, en ce toute fois non compris les élèves tonsurés, soit mariés ou non, qui sont ou seront exempts, francs et quittes desdits boisseaux en desservant et aidant à faire le service comme est accoutumé par le passé.

Item, demeureront auxdits parochiens et au profit de leur fabrique, troncs et autres quêtes, étant ladite église dudit Pommard pour l'entretient d'icelle ainsi pour le luminaire Notre-Dame, messes de Saint-Sébastien et des Trépassés, tout ce que, par dévotion, sera mis et offert en icelle, hormis les chandelles et cire qui demeureront audit curé et autres obtations quelque part qu'elles soient offertes et mises en ladite église, en laquelle lesdites fabriques et quêtes seront permises aux dits parochiens avec le pouvoir de faire faire la desserte de la Confrérie du précieux corps de Notre Seigneur selon l'intention d'icelle et qu'il a été fait par ci-devant de toute ancienneté en la manière accoutumée ; la minute est signée de la part du Chapitre par Maître Pierre Landrot, Noel Peirot, Jean Decologne, Jean de Saint-Ouger, Jean Peirot, Claude de Brancion, Philibert Grostel, Roch Ramier, Claude Coizel, Etienne Landrouse, Jean Millot, Prudent de Mypont, Claude

Digitized by Google

Rousseau et Claude Dançotte, chanoines, et de la part de la communauté de Pommard par honorables hommes : Jean Matherot, notaire royal, Jehan et Philibert Lochardet dits Pouillay, Jacob Bouhay, Jean Maulnoury (ou Monary), Pierre Bérangier dit petit François, Millot dit Tassin, Jean de la Borde alias Morot, Pierre Moraut, Philibert Pougeot, Guillaume et Philibert Dourlot, Pierre Quantin, Jean Michelot, Etienne Gillet, Bernard Bouvauld dit Bequillon, Pierre Doye, Guillaume Bureault et Pierre Picard.

Cet extrait contient des choses curieuses et singulières, mais parmi lesquelles j'en remarque une qui aurait dû faire rougir de honte ceux en faveur de qui elle fut passée : c'est l'article où il est parlé de prendre cinq sols à des misérables ou bien leurs dépouilles ; un de nos rois disait avec raison que si la bonne foi était bannie du reste des hommes, elle devait toujours se trouver dans la bouche des rois, et moi je dis que si la miséricorde était chassée de dessus la terre, elle devrait toujours se trouver dans la main des prêtres qui ne sont point destinés à dépouiller les (malheureux) misérables.

L'autre transaction fut passée en l'an 1646, par acte reçu Etienne ; voici ce qu'elle contient : que le vicaire qui sera commis à la desserte de l'église dudit Pommard, dira messe le lundi et le jeudi de chaque semaine à sa commodité, et quant à la messe du Saint-Sacrement qui se dit tous les jeudis en la dite église, ensemble le service durant l'octave de la Fête-Dieu, ledit vicaire se contentera de six livres par an, suivant la coutume ancienne, lesquels sieurs vénérables fourniront un prêtre avec ledit vicaire pour dire messe basse et service de diacre à la grand' messe et dire les vêpres es fêtes Circoncision, des Rois, Saint-Agnès,

Digitized by Google

Purification, Annonciation, Pâques fleuri, Pâques charnel, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, saint Pierre, Nativité, Notre-Dame, Toussaint et de Noël, et dire les vêpres es veilles desdites fêtes, lequel vicaire et commis à la desserte de la dite église, ne pourra exiger, tant pour les mortuaires, mariages et lettres de rendue, que les sommes portées dans la transaction de 1545.

Pendant le primptemps sera tenu, le dit vicaire, de faire les processions ordinaires, sans en répéter aucune chose, sinon la réfection que l'on sera tenu lui donner es lieux lointains, en outre sera encore tenu le dit vicaire mener les processions depuis la Sainte-Croix de Mai jusqu'à la Sainte-Croix des vendanges et dire aussi la Passion, à quoi il sera appelé au son de la cloche, lesquelles procession et passion se feront et diront tous les matins pendant ledit temps, et ledit vicaire ou curé ne pourra prétendre que deux pintes de vin de chaque habitant, vin moyen, sauf aux dits habitants d'en donner d'avantage suivant leur dévotion ; fournira le dit vicaire ou curé les quatre cierges et autres luminaires nécessaires pour la célébration du service divin es dits jours de dimanches et aux jours de fêtes solennelles ci-devant exprimées ; fera le dit vicaire résidence actuelle en la paroisse dudit Pommard pendant tout le temps du printemps, tant à cause des maladies que orvalles du temps se contentera ledit vicaire, pour le droit de messes de purification, au lieu de pain et vin et argent énoncés dans la première transaction, de 5 sols, à la charge que ledit desservant fournira le luminaire et bougies accoutumées, et quant au reste de la dite ancienne transaction, il demeurera dans sa rigueur ; elle fut passée en présence de Philibert

Digitized by Google

Ferrier, Jean Loiseau, Jacques Brugnot, Pierre Bourgogne, Claude Clerget, Jean Sonois, Lazare Michelot, Abraham Micault et Edme Tartois.

Lorsque ces deux transactions furent passées, les curés ne résidaient pas à Pommard ; l'ancienne cure, ou demeurent maintenant les Bourgogne, était déjà aliénée, et la nouvelle cure d'aujourd'hui servait à loger, pendant le primptemps et les jours de fêtes, le curé qui était ordinairement un chanoine de Beaune, et le prêtre ou vicaire qui venait avec lui faire la desserte de la paroisse : le Chapitre lui laissait pour sa subsistance le revenu de certains fonds dépendant de ce bénéfice. Les choses restèrent ainsi jusqu'au temps de la déclaration du roi qui érigea en titres de curés ou vicaires perpétuels, les anciens vicaires amovibles ; celui de Pommard, par transaction, a été réduit à la portion congrue, pour laquelle Messieurs du Chapitre lui ont donné les mêmes fonds qu'il possédait étant vicaire amovible, et ce sont ces mêmes fonds qui sont aujourd'hui la cure de Pommard. Le sieur Henry du Vachet, prêtre, de vicaire amovible qu'il était depuis quelques années fut nommé vicaire perpétuel en 1687 ; il est le premier curé qui commença à faire sa résidence perpétuelle à Pommard, dans la nouvelle cure, car longtemps avant, c'est-à-dire quand l'ancienne cure était habitée, les curés résidaient déjà comme je l'ai dit plus haut.

Lorsque celui-ci prit possession, l'église était en très mauvais état et se ressentait toujours des assaults et des pillages qu'elle avait éprouvés ; elle y resta jusqu'à sa mort arrivée en l'année 1691. Ce digne pasteur dont le mot favori était : Vive Jésus, avait établi dans son église pendant qu'il était vicaire amovible, deux sociétés ou confréries

Digitized by Google

à la gloire de Dieu sous le titre de la S^te^ Vierge et de S^t^ Thibault, confesseur.

Celle-ci commença en l'année 1668 et fut approuvée en 1752 par M^gr^ de Montazet, évêque d'Autun ; celle de la S^te^ Vierge fut établie en 1679; les bastonnières de cette confrérie entretiennent le luminaire des filles, l'autel de la vierge et s'occupent de la propreté de l'église. Les garçons réunis sous la protection de S^t^ Jacques, apôtre, entretiennent le luminaire qu'ils portent aux processions, sur une somme qu'ils s'imposent et qui est ramassée par deux bâtonniers qui rendent compte et qui sont nommés par les suffrages des garçons, leur usage de porter flambeaux et des autres cérémonies qu'ils font le Dimanche après la S^t^ Jacques est très ancien. Mais il n'y a pas longtemps qu'ils se mettent en règle pour rendre compte et se choisir des successeurs. M. du Vachet eut pour successeur Nicolas Rentier, qui fit par ses soins reparer l'ancienne église ; voici l'état où elle était quand on a commencé ces réparations.

Comme le grand autel était trop bas on avait mis dessus deux rangs de solives pour l'élever et sur ces solives des planches de chêne assez mal gravées, de sorte que les rats faisaient facilement leur retraite par dessous et derrière les tableaux. Les orages ayant rompu plusieurs panneaux de vitres, le vent chassait la pluie jusque sur l'autel ; il n'y avait point de sacristie que la vieille où les ornements sentaient mauvais et se pourrissaient. Ordinairement les deux autels à droite et à gauche du chœur étaient si mal en ordre que l'on ne pouvait y célébrer la S^te^ Messe, le chœur était séparé de la nef par une grande balustre qui empêchait beaucoup la vue du chœur et du sanctuaire; il y avait des autels à tous les pilliers de l'église sur lesquels

Digitized by Google

on ne célébrait point parce qu'ils étaient ou rompus en partie, ou trop bas ou indecents. On se pourvut à Autun pour faire relever le grand autel avec les deux du chœur, et faire démolir tous les autres ; les dessertes de la Chapelle S^{t} Jean qui était au second pillier de la nef, du côté de l'épitre et de celle de S^{t} Philibert qui était au second pilier du côté de l'évangile, futent transférés par les ordonnances de deux archidiacres au grand autel. Tout le pavé de l'eglise était rompu et avait disparu et comme l'on y enterrait les morts, cela rendait une très mauvaise odeur.

La grande porte était murée à moitié et le reste ne fermait qu'à un petit verrouil par le dedans ; on n'entrait à l'église que par la porte collatéralle.

La muraille ou courtine, les chambres, la tour, le corps de garde, le pont levis, le clocher où il y avait une horloge qui s'est perdue dans une maison ou on l'avait déposée en 1727, avaient résistés aux malheurs des temps et subsistaient encore, car ces appendises ou chambres approchaient de si près l'église, qu'il n'y avait pas assez de place pour passer la procession : on la faisait ordinairement sur le fossé qui était autour de la dite muraille. Ces chambres étaient toutes ruinées ou ruineuses et pouvaient servir de retraite aux malfaiteurs : la muraille rendait l'église très obscure et y entretenait un air malsain.

En 1692 ledit S^{r} Rentier, fit rendre une sentence à la tenue des jours par laquelle il fut porté que la muraille ou courtine qui était autour de l'église demeurerait au profit de la fabrique, du consentement des habitants et ordonne à tous les particuliers qui avaient de ces chambres, d'emporter les matériaux et le tout pour commencer les réparations de l'église. En 1696, les habitants cédèrent à la

Digitized by Google

fabrique ce qui était dû à la communauté pour les blés qu'ils avaient fournis pour l'année 1694, montant à la somme de 536 livres pour les employer aux réparations de l'église. En l'an 1697, les habitants passèrent un marché avec Pierre Chenevet maçon à Pommard pour faire le pavé du sanctuaire et de toute l'église avec la construction de la sacristie moyennant le prix de 800 liv. ; ils passèrent encore un autre marché au menuisier pour les armoires de la sacristie, dont l'une se voit encore au vicariat; l'année suivante ils cédèrent encore la somme de 200 livres dus à la communauté pour le blé qu'ils avaient fournis une seconde fois aux armées du roi, pour ledites réparations. En l'année 1701 ils passèrent un autre marché pour refaire l'arcade de la grande voûte du grand et du petit chapiteau. La cure qui était en si mauvais état fut réparée. M. Rentier fit faire à ses frais la citerne de la cure ; il mourut en 1727 après avoir renouvelé l'année cinquantenaire de sa prêtrise; il donna à cette occasion des preuves de son attachement à ses paroissiens, par une fête de plusieurs jours qu'il donna à Pommard, et où ils les avait tous rassemblés. Il mourut regretté de son troupeau après avoir fait à son église des présents considérables. Comme je l'ai dit au catalogue des bienfaiteurs, sa mort est placée en l'année 1727.

En 1738, les habitants s'adressaient à Mgr l'évêque d'Autun pour demander un vicaire ; ils s'imposèrent volontairement une somme de 200 livres pour son logement et son entretien par permission des élus ; ils lui firent espérer une quête abondante et la desserte de plusieurs fondations à condition qu'il dirait la messe à 7 h. en hiver et à 6 h. en été. Gaspar de la Valette qui était pour lors évêque d'Autun apointa leur requête ; cette demande des habitants

Digitized by Google

quoique juste en elle-même et autorisée par leur évêque, éprouva, avant son exécution, quelques difficultés de la part de M. Durand qui, pour lors, était curé et qui prétendait que ce nouvel établissement était inutile dans la paroisse; il s'y opposa de toutes ses forces et la communauté fut obligée de soutenir à cet effet un procès qu'il lui intenta assez mal à propos. Il n'aurait pas osé opposer à cet établissement, les raisons négatives qu'il présentait dans son mémoire, si les écrits antérieurs, que j'ai vu de sa main eussent été publics ; il se plaignait en 1729 de ne pouvoir suffire aux pénibles travaux de sa paroisse n'y ayant, disait-il personne pour lui donner du secours, n'ayant point de vicaire dans une paroisse de 800 communiants.

Quoiqu'il en soit et quel qu'opposé qu'il fut dans ce temps à l'éviction de la place que j'occupe aujourd'hui, je ne puis lui en témoigner mon retour qu'en rendant témoignage à son mérite comme on le verra à la fin de l'histoire. La dispute se termina en faveur des habitants ; M^gr de la Valette rendit une nouvelle ordonnance à ce sujet dans le cours de ses visites à Pommard le 12 d'Août 1739 et nomma pour premier vicaire le S^r Bernard Chevalier ; les habitants qui avaient à leur tête les S^rs Claude Gauthey homme très entendu dans les affaires, zélé pour l'église et les pauvres, et Jean Chicotot, achetèrent pour le logement une maison dans la rue des buttes, avec un petit jardin près de l'église qui appartenait à M^r Bernard Parigot Bataille, chanoine à Beaune, qui leur céda le 5 Octobre 1739 moyennant la somme de 1.500 liv. dont 100 livres furent données par M^r Micault commissaire général des poudres, cent livres par M^r Claude Theureau d'Auxant, écuyer à Beaune et 400 liv. par ledit Claude Gauthey.

Digitized by Google

Dans le contrat d'acquisition, les habitants se chargèrent de faire dire et célébrer douze messes basses tous les ans, pour le dit Claude Gauthey s'obligeant d'en fournir la rétribution,ainsi que les cierges et ornements ; ils se chargérent aussi d'en faire dire deux par an pour le Sr Claude Theureau d'Auxan en considération de cent livres qu'il donna.

Les paroissiens payèrent la portion congrue à leur vicaire pendant six années au bout desquelles ils en demandèrent le remboursement aux décimateurs en les chargeant de la payer à l'avenir.

Le chapitre de Beaune fit de violentes résistances mais qui furent terminées toujours en faveur des habitants de Pommard, par une sentence qui enjoignit au chapitre de payer la portion congrue audit vicaire de Pommard et de rembourser les habitants de celle qu'ils lui avaient payées avant le procès ; elle est datée du 12 Août 1745.

L'année avant, c'est-à-dire le 17 mai 1744, les habitants s'assemblèrent et résolurent par acte reçu: Chancelier notaire, de faire faire les réparations à la cure et à la construction d'une nouvelle église; ils firent faire plusieurs réparations dans la chapelle de la confrérie, pour y célébrer l'office divin en attendant l'édification de la nouvelle église dont le devis fut dressé par : Me le Jolivet, architecte des états de la province rendue le 4 décembre 1745. Je n'entrerai point dans le détail des difficultés que cette communauté trouva dans l'exécution de son projet ; il serait ennuyant pour le lecteur ; il me suffira de dire que la première pierre n'en fut posée que le 25 du mois d'avril 1754 par M. Quirot François, ancien curé, ayant pouvoir de Mgr l'évêque d'Autun, Antoine de Montazet de faire cette

Digitized by Google

cérémonie, après la messe solennelle du S[t] Esprit, chantée, assisté de M[re] Jean Quirot, curé et J.-B. Amyot, vicaire dudit lieu devant tout le peuple assemblé.

Il fit de la manière la plus solennelle, la bénédiction de cette pierre fondamentale qu'il posa ensuite sous le pillier battant méridional du chœur. La dite pierre est carrée marquée d'une croix au milieu et de quatre autres à chaque angle, laquelle est encore incrustée dans une autre grosse pierre ou fort libage en quarré long, le tout suivant les plans et devis de M. le Jolivet architecte du roi et de la province sous la conduite et direction de M. Jean la
aussi architecte en la même ville, entrepreneur de la reconstruction et totale rectification de cette église sous le vocable de l'apôtre S[t] Pierre.

Deux ans après, l'ouvrage fut entièrement fini, le même M. François Quirot ancien curé, muni des pouvoirs de M[gr] l'évêque d'Autun, étant assisté de M. Jean Quirot, curé et Lambert, vicaire et de dix autres prêtres ses confrères, fit la bénédiction de cette église le 10 mai 1757 en présence de tout le peuple ; après quoi on alla chercher en procession le S[t] Sacrement dans la chapelle de la confrérie, et on l'exposa sur le nouvel autel ; la messe fut célébrée solennellement. M. Jean Quirot prononça un discours convenable au sujet, on donna la bénédiction et la céremonie fut terminée par le chant du Te Deum ; on en dressa un acte signé par tous les prêtres présents et par les Fabriciens Jean Bourgogne et François Seguin et l'extrait en fut envoyé aux archives de l'évêché d'Autun.

Cette église qui a coûté 60.000 livres et qui est bâtie en forme de croix latine, est vaste, d'un bon goût et propre. Mais elle n'est ni assez belle ni assez solide pour les som-

Digitized by Google

mes qu'elle a coûté ; il est malheureux qu'on puisse en dire autant du clocher quand il sera fini. Elle est susceptible d'une belle décoration ; il serait à désirer qu'on y plaça les tableaux des apôtres ou du martyr de S^{t} Pierre et que la voûte du sanctuaire fut ornée de peintures ; on pourrait placer dans le fond, le tableau du patron et ceux des quatre évangélistes dans les 4 panneaux qui couronnent le dessus de la boisure ; les images en sculpture de S^{t} Pierre et de la S^{te} Vierge, qu'on a fait placer dans les deux niches ne font point honneur à l'ouvrier et ne répondent point au reste de l'église ; un autel fait en pierre de S^{t} Romain, à côté duquel on placerait les figures de S^{t} Pierre et de la Vierge, en pierre blanche, sur des pieds de marbre, orneraient infiniment le sanctuaire ; le cathalogue des fondations d'un côté et celui des confrères de l'autre, seraient très utiles et en même temps très agréables ; les fonts de baptèmes ne sont point propres, de même que la balustrade qui l'enferme sans l'enfermer; l'un et l'autre ont besoin de changements mais les frais considérables du clocher nouveau et la modicité des revenus de la fabrique la laisseront longtemps dépourvue d'ornements intérieurs. La fabrique ne possède aucun fond que quelques noyers, plantés autour de l'église qui ne peuvent souvent pas fournir l'huile nécessaire à la lampe qui doit luire devant le S^{t} Sacrement ; les anciens fabriciens qui reçurent des fondations, placèrent leur argent à cours de rente sur des particuliers qui ont remboursé en billets de Banque à la veille du décret, les fonds ont péri, ce qui ne serait pas arrivé s'ils avaient acheté des terres, suivant les intentions des fondateurs.

On trouve dans ce village plusieurs franc-alleux. La Commareine appartenait jadis aux seigneurs de Commarin ;

Digitized by Google

il était aux comtes de Vienne Châteauneuf dès le XII[e] siècle qui le nomment dans des titres : notre chevance de Pommard; les armes de Vienne accolées avec celles de Franche-Comté sont encore sur la porte avec la devise: « Tout bien a Vienne » les voutes de la maison sont belles ; on voit dans la cour d'entrée un puit bien travaillé et très ancien ; cette cour servait autrefois d'emplacement aux récréations publiques ; il y avait aussi une chapelle et plusieurs peintures qui ne s'y voient plus.

Le fief de Corberon aux anciens seigneurs de Corberon, depuis aux Bouton de Chamilly maintenant à M. Chauvelot ; on y voit encore la tour et la fenêtre sur laquelle les maires et échevins de Beaune apportaient la chandelle dont j'ai parlé plus haut ; ce fief a laissé perdre son droit.

Le fief de Montjeu, autrefois entouré de fossés avec une chapelle et un vaste pourpris ; du nom des sires de Montjeu, près d'Autun ; ce beau domaine qui était à M. Etienne Domino vient d'être vendu : la maison est belle les pressoirs vastes et les caves méritent d'être vues.

Le fief de Rancy ainsi appelé des sires de Rancy près de Louhans, c'était anciennement sur son territoire que les prisons ducales étaient bâties ; plusieurs petites maisons de vignerons dont les cheminées sont rondes et bien faites, en pierre, sont censées de franc-alleux et exempte de la taille de 60 livres perçues par le châtelain de temps immémorial ; la maison de ce fief appartient à M. de Bessey qui vient des Brunet. Cette maison et les autres ci-devant nommées, sont armées de girouettes et exemptes de la taille du prévôt. On a nouvellement alligné le chemin et détruit un petit pont que l'on appelait le pont des quatre fiefs.

Le ruisseau qui coule au milieu de Pommard de l'Ouest

Digitized by Google

à l'Est et fait tourner trois moulins, vient de Nantoux et de Brully, on le nomme l'Avant Dheune parce qu'il va se jetter dans la Dheune ; il se déborde quelque fois et fait des ravages. L'eau est si rare dans ce pays que les habitants sont souvent obligés de boire celle du ruisseau ; il n'y a que quatre puits. Au reste ce pays est bien dédommagé par les vins qu'il produit ; ils sont renommés par la finesse et la franchise et suivent ceux de Vollenay pour le prix : le poète Gresset l'a chanté dans son épitre au père Rougeant : « auriez-vous dit-il quitté le nectar d'Aï d'Arbois et de Pommard ?.... » En 1722 le Sr d'Arboulin, marchand de vin du roi, fit conduire à Rheims quatre-vingt-dix pièces de vin de Vollenay, Pommard et Beaune pour la cérémonie du sacre de Louis XV. Tous les connaisseurs conviennent que le Vollenay est le vin le plus léger et le plus délicat, mais Pommard a plus de corps et de vin et se soutient mieux dans les pays chauds ; il est superflu d'en dire davantage son débit confirme sa qualité.

Cette paroisse qui est de la recette et de l'archiprêtré de Beaune en est éloigné de trois quarts de lieu Sud-Ouest ; c'est une chatellenie royale qui comprend Vollenay ; il y a près de huit cents communiants et deux cent cinquante feux; en 1666, il n'y en avait que 104; on trouve dans ses carrières une pierre qui résiste aux injures de l'air et même au feu, qu'on appelle « le Bouzard » les colonnes carrées du temple que les druides avaient à Mavilly avaient été tirées dans les carrières de Pommard, longtemps avant Jésus-Christ. On trouve dans ce pays la vinette (vignette ?) sorte d'oiseau, et souvent des lapins, il n'y a point de dépendance que Leuleûne, qui est une métairie inhabitée à présent, dont les bâtiments sont en ruines.

Digitized by Google

Pommard est très plaisant par sa situation ; le chemin qui va au-dessus du village, à Vollenay fournit un coup d'œil bien agréable ; la grande Combe et la Combotte sont plus solitaires et plus tristes. Au sommet des montagnes qui avoisinent ces deux endroits, on jouit d'une vue très étendue et l'on découvre une infinité de pays dont l'aspect est amusant.

L'air que l'on respire à Pommard est très vif et très pur ; les habitants sont plus actifs et plus laborieux que ceux de la plaine et je ne doute nullement que ces avantages de la nature n'aient contribué à les rendre plus doux et plus honnêtes et plus actifs que ceux des villages voisins.

Plusieurs grands seigneurs y possédaient autrefois des clos considérables : les ducs de Bourgogne avaient le leur, les de Vienne, Rancy, Bouton, Corberon, Caylus de Corrabœuf, Salins, Nicolas Rollin, chancelier des ducs, Melle le Paillant, chevalier, Guillaume de Vichy, Guillaume Monnot capitaine et chatelain de Viteaux, Huguenin de Moroges, possédaient aussi des domaines considérables et avaient leurs maisons dans ce lieu. La maison qui appartient à M^rs^ Marey de Nuits, est une des belles maisons de campagne de la province. M^r^ Vivant Micault fermier général la fit bâtir, on y voit un beau jardin où l'eau du ruisseau est conduite dans deux petits bassins ; on voit aussi dans cette maison de belles caves et une chapelle sous le vocable de S^t^ Vivant qui fut bénie avec tous ses ornements par M. Durand, curé, le 16 septembre 1736. Ce lieu a donné le nom à d'illustres personnages dont je vais parler à la page suivante.

Digitized by Google

NOMS de plusieurs personnes qui ont illustré Pommard par leur naissance, qui sont parvenues par leur mérite à des places éminentes ou qui se sont fait une réputation distinguée par leur esprit.

Le plus ancien que j'ai pu découvrir est Raoul de Pommard né dans ce lieu et issu d'une illustre maison a qui appartenait la terre de S^te^ Marie-la-Blanche. Comme dans tous les temps la terre de Pommard n'a été possédée que par les rois et les ducs de Bourgogne, tant de la première que de la seconde race ; aucun puissant seigneur n'aurait osé prendre le nom de Pommard, surtout dans un temps où les ducs l'habitaient de temps à autre ; c'est ce qui me fait croire que celui qui fut la tige de cette grande maison d'où est sortie une suite de plusieurs personnages distingués, était un bâtard de Eudes I duc de Bourgogne. Raoul de Pommard fut maréchal de Bourgogne, sous Eudes III l'an 1193.

*
* *

Jean de Pommard, né dans ce lieu, fut maire de Beaune en 1227 jusqu'en l'année 1231.

*
* *

Anselme de Pommard qui prit naissance dans cette paroisse était déjà de l'église d'Autun lorsqu'il fut élu évêque en 1245 il est fait mention de ce prélat dans une charte de 1252, faite en faveur de l'abbaye de Labussiere le nécrologe d'Autun annonce sa mort au 1^er^ Avril 1253 et indique un anniversaire de 50 sols à prendre sur la bourse commune ; un ancien martyrologe apprend qu'il avait donné cent sols de rente pour son anniversaire, et après,

Digitized by Google

pour augmenter ce service annuel, il donna encore quatre cents livres dijonnaises, par son testament ; il est inhumé à Autun dans l'église de S[t] Jean de la Grotte, à côté droit de l'autel, sous une tombe élevée après avoir été évêque de ce grand diocèse, pendant 8 ans.

***

Jacques de Pommard, petit fils de Raoul de Pommard, était en l'année 1266, premier Bailly des Dijonnais; sous-lieutenant civil à Beaune ; en 1275, maire de la même ville, il avait épousé Adelinette de Menans et était seigneur de Sainte Marie-la-Blanche, dont il reprit le fief en 1294.

***

Hugues de Pommard fut élu maire de Beaune en l'année 1283.

***

Morel de Pommard fut aussi maire de la même ville en 1294.

***

Pierre de Pommard fut doyen de la Collégiale de Beaune en 1307.

***

Hugues de Pommard, né dans ce village obtint un canonicat dans l'église de Troyes en l'an 1342 ; il fut depuis président de la chambre des comptes de Paris et ensuite évêque de Langres en 1344 ; il fonda en partie le Collège de Cambrai à Paris et mourut dans cette ville en 1345 ; il fut inhumé dans l'église de S[te] Geneviéve, près du grand autel, où l'on voit son épitaphe. C'est lui qui a fait construire la chapelle S[t] Michel dans la Collégiale de Beaune.

Digitized by Google

Philibert Micault, né à Pommard d'une famille ancienne, fut nommé capitaine et chatelain de Pommard en 1341 ; on voit encore son portrait dans l'église sur un tableau et ceux de ses enfants qui furent notaires à Beaune et à Pommard pendant longtemps.

Guiot Micault, fils de Philibert Micault, est le chef de la famille de Vivant Micault, fermier général, directeur général des poudres et salpêtres de France qui de son mariage avec dame Catherine Muguet Paris de Montmartel a eu Claude Micault, Joseph Micault d'Arvelet et J.-B. Vivant Micault de Corbeton. Jehan Micault fils de Philibert et frère de Guiot, était bourgeois en 1521 ; c'est de lui que sont venus tous les Micault qui sont aujourd'hui à Pommard; les anciens registres et les papiers des archives de Pommard et de Beaune en font foi.

*
* *

Claude Dariot né à Pommard en 1533, fut élevé dans les principes de la religion prétendue réformée ; il s'appliqua à la médecine et fit une étude particulière de l'astrologie judiciaire ; il devint bientôt un habile médecin et un grand mathématicien ; il composa quatre traités sur cette matière et six sur la médecine dont l'un est resté manuscrit, possédé par M" de la Marc; il traduisit en français la grande chirurgie de Paracelse. Dariot mourut en 1594 peu accomodé des biens de la fortune ; il avait l'esprit vif et un grand talent pour la médecine, heureux s'il eut borné là ses études ; ses œuvres furent imprimées à Lyon en 1557 et 58 chez Maurice le Roy, en 1582 chez Charles Pernot : il y a une seconde édition de sa traduction de Paracelse faite en 1603. M. de Salins, médecin à Dijon, conservait le portrait de

Digitized by Google

Dariot, Lacroix du Maine, du Verdier, Papillon et autres parlent de lui dans leurs ouvrages.

* * *

Jean Beranger, issu d'une ancienne famille de Pommard, était lieutenant civil à Beaune en 1578.

* * *

Pierre Durand, né à Beaune en 1679, fit ses études dans cette ville, il reçut la prêtrise à Autun sous le titre de patrimoine que lui fit son évêque Mr de Seneaux ; son mérite seul lui procura les bonnes grâces de ce prélat qui lui procura les moyens d'aller à Paris faire son cours de théologie en Sorbonne où il fut reçu docteur, il fut nommé à la cure de Pommard par l'évêque d'Autun, dont il prit possession en 1727.

Plusieurs choses le troublèrent dans cette place, les voleurs entrèrent chez lui et lui prirent une somme assez considérable ; il soutint un procès contre la Collégiale de Beaune pour la dixme des novales, et l'éviction du vicariat lui donna du chagrin ; il a composé quelques poésies latines et françaises qui ont été imprimées : une ode latine ; traduite du français de l'abbé Maumenet à Mr Lauguet évêque de Soissons ; deux poèmes latins dont l'un à l'occasion du sacre de Louis XIV et un éloge de Mr de la Monnoye, le pasteur fut aimé, estimé et mérita de l'être de Cardinal de Fleury qui, pendant qu'il vécut, fit beaucoup de bien à l'église de Pommard ; il possédait le talent de la parole ; il ést dommage que ses sermons et ses autres ouvrages n'aient pas été imprimés ; il avait l'imagination vive et pénétrante l'esprit orné de mille connaissances utiles.

Laborieux et toujours appliqué à l'étude des sciences

Digitized by Google

pour lesquels il était né, il mourut épuisé de travaux, dans une paroisse qui respectera toujours sa mémoire, les historiens de la province ne s'accordaient point sur l'année de sa mort: ils le font mourir en 1745, l'épitaphe qui est sur la tombe dit qu'il mourut en 1740 le 20 juin mais ils se trompent, car les registres qui sont plus sûrs, disent précisément qu'il mourut le 28 mai 1741 âgé de 62 ans et qu'il fut inhumé au cimetière; sa tombe a été remplacée dans l'église après sa construction.

Les Maitrot, Dariot, Béranger et Michelot sont très anciens dans le pays. Denis Maitrot de Pommard était notaire et coadjuteur du tabellionnage de Beaune en 1360, tous les actes qu'il recevait, sont écrits en latin, mais d'un latin si précis et si net que l'on voit bien qu'il exerçait sa charge avec distinction.

* * *

RECUEIL D'ANECDOTES CURIEUSES

arrivées à Pommard

En l'année 1694, les blés furent très rares et d'une cherté affreuse; les habitants de Pommard en fournirent cependant aux armées du roi pour la somme de 736 livres qui leur fut payée les années suivantes.

* * *

En l'année 1566, la pinte du meilleur vin de Beaune fut taxée à onze sols, c'est-à-dire 186 livres la queue, ce qui était un prix extraordinaire pour le temps. Mais en l'année 1599, le prieur de S^{t} Etienne ne vendit sa cuvée de Pommard qu'à raison de 13 francs la queue ; c'est aujourd'hui la cuvée des Carmélites.

Digitized by Google

En 1780 le 6 Juillet, les quatre cloches de la paroisse furent descendues du clocher, qui était construit en dôme et dans la batisse duquel on n'avait pas épargné le bois.

* * *

André Brunet prêtre familier de S^{t} Martin de Seurre, âgé de 27 ans, fut inhumé dans l'église de Pommard en l'an 1686.

En 1668 le 31 mai, jour de la Fête-Dieu, Marie Lebaut femme de Jacques Dariot, accoucha de trois enfants mâles; le 1er s'appela Etienne, le 2^{e} fut nommé Paul et le troisième Jean. Paul eut pour parrain Paul Brunet fils de Philibert Brunet conseiller et secrétaire du roi à Beaune et pour marraine Claudine Parizon, femme de Claude Micault; la mère mourut et les trois enfants aussi au bout de quatre mois.

* * *

En l'an 1738, le 18 octobre, le fils de Jacques Orgelot et de Marie Chevardin vigneron à Pommard, fut inhumé au cimetière; cet enfant qui avait paru mort, fut porté par ses parents sur le tombeau de la bienheureuse Marguerite du S^{t} Sacrement où il fut ondoyé par la sage femme de cette ville après avoir donné des marques de vie pendant un quart d'heure en présence de plusieurs témoins ; on en dressa procès-verbal déposé entre les mains de la prieure des Carmélites.

* * *

En l'année 1742, J.-B^{te} Durand, curé de S^{t} Pierre l'Estrier d'Autun, fut inhumé, âgé de 55 ans derrière le chœur de l'église de Pommard.

Digitized by Google

En 1780 des ouvriers remuant des terres en topes sur le chemin qui conduit en Leuleune, trouvèrent plusieurs médailles romaines avec des ossements dans les fosses couvertes de larges laves ; une urne cassée, le tout fut emporté à Beaune par Mr de Joursauvault.

* * *

A peu près dans le même temps, M. Chevignard faisait travailler dans le pressoir qu'il a acquit de M. Nicard, on trouva sous le bois les ossements d'un jeune homme que l'on jugea y avoir été mis depuis une quarantaine d'années tout au plus.

* * *

En 1734 J. Michelot comme le plus ancien de la paroisse, fut choisi pour écrire une lettre de remerciements au nom de la Communauté à Mgr le cardinal de Fleury 1er ministre du roi, grand aumonier de la reine, qui avait donné 250 francs pour les pauvres de Pommard.

* * *

En l'année 1776, le feu du ciel tomba sur l'église de Pommard ; il passa par la voûte et descendit par l'autel de la vierge où il brûla le tapis ; le bas du tableau de l'Assomption qui était pour lors sur cet autel et le rideau qui le bouchait, furent endommagés.

* * *

En 1732, le ruisseau s'étant considérablement augmenté, causa une inondation dans le pays ; on fut obligé de faire monter le bétail dans les chambres élevées, il y en eut qui périt, et l'eau fit un grand dégât.

* * *

En 1636, on vendangea le jour de la fête de St Barthé-

Digitized by Google

lemy, 24 du mois d'Août, qui était un Dimanche, on vendangea encore trop tard car le raisin, ayant trop de maturité, fit un vin qui ne fut point estimé.

* * *

En l'année 1759, il s'éleva à Pommard un ouragan qui fit courber la croix du clocher et tomber le coq ; il fut accompagné d'une nuée affreuse qui ne laissa presque plus de fruits dans les vignes ; le peu qui resta eût néanmoins de la qualité et se vendit bien,

* * *

En l'an 1668 il y eut à Pommard 42 baptêmes, 7 mariages et 30 morts.

* * *

En 1667 il y eut 51 baptêmes, 7 mariages et 12 morts.

* * *

En 1700, il y eut 49 baptêmes, 8 mariages et 21 morts.

* * *

En 1740, 55 baptêmes, 13 mariages et 28 morts.

* * *

En 1780, 34 baptêmes, 7 mariages et 29 morts.

* * *

En 1782, 33 baptêmes, 9 mariages et 29 morts.

* * *

Digitized by Google

CONCLUSION DE CET OUVRAGE

Si quelqu'un révoque en doute ce que j'ai écris ici sur Pommard et ses antiquités, il peut consulter pour s'en convaincre, les auteurs que j'ai lu sur cette matière et dont je lui donne les noms pour plus grande facilité : l'Histoire Ecclésiastique par M. Fleury en vingt-six volumes ; les ouvrages du père Thomassin en trois volumes, ceux du père le Cointe en huit volumes, le dictionnaire de Bayle, un volume ; le dictionnaire de Papillon, deux volumes ; celui de l'abbé l'Advocat, deux volumes ; celui de Moriné cinq volumes ; Dom Plancher et le Gallia Christiania ; il pourra encore voir Courtépée et Beguillet, six volumes ; l'histoire de Beaune par M. Gandelot, un volume, histoire d'Autun, par Thiroux, un volume, l'histoire de l'église d'Autun, un volume, les tablettes historiques de la province huit volumes ; les œuvres de Gresset tome premier page 117 ; et mieux encore que tous les auteurs, les cent et quatorze cahiers des registres de Pommard et les cent et quatre-vingt-quatre titres qui sont dans les archives dont j'ai pris la lecture en entier.

Voilà mes garants et les carrières d'où j'ai tiré les matériaux de cette histoire ; j'ai fait comme les abeilles qui voltigent de fleur en fleur pour en tirer le suc dont elles composent leur admirable ouvrage : j'ai pris dans tous ces auteurs les faits que j'ai trouvé relatifs à Pommard, je me suis seulement donné la liberté d'en faire le récit à ma fantaisie et d'y ajouter quelques réflexions : en conséquence, je désavoue dans cet ouvrage, toutes les fautes que j'ai pu

Digitized by Google

y faire par ignorance ; mais aussi je désapprouve toutes les corrections, ratures, renvois, additions ou signatures étrangères qui ne se trouveraient point écrites de ma main.

Dans ce manuscrit qui contient , je n'ai pas jugé à propos de placer dans ce livre plusieurs anecdotes honteuses, il n'est point permis de troubler les cendres des morts ni de révéler les secrets des familles ; j'ai eu grand soin de ne point parler de plusieurs fonds, censes, redevances dues à l'église et perdues depuis longtemps. Mon intention étant de ne faire peine à personne.

Fini et achevé à Pommard le 2 juillet mil sept cent quatre-vingt-deux.

Signé : COLLON, vicaire.

Digitized by Google

Bagues Romaines et Gallo-Romaines

Le Musée de Beaune possède dans une de ses vitrines, grande Salle des Tableaux, une bague en fer avec chaton verre blanc sur lequel est gravée une *Victoire ailée* tenant une couronne. Son intérêt principal consiste pour nous dans la découverte qui en a été faite ici, près la voie romaine d'Autun à Besançon, au Nord de la ville, dans un tas de cendres et de vases brisés, résultat probable d'incinération humaine, rite qui ne s'éteignit qu'après le règne de *Commode*, si l'on considère les monnaies trouvées dans des urnes cinéraires chez les Lemovices (1) et près d'ici à Parruey et ailleurs. Notre regretté collègue, feu Charles Aubertin avait recueilli dans le même milieu gallo-romain, jadis habité, des ossements d'enfant placés dans une amphore, et nous-même une épée en bronze, courte, épaisse, avec soie ainsi qu'une mâchoire inférieure humaine, lesquels objets ont figuré à l'Exposition Universelle, au Trocadéro, en 1878, et depuis, donnés par nous au Musée de la ville.

Dans l'origine, d'après les anciens auteurs toutes les bagues *(annulus)* étaient de fer et servaient de cachets pour sceller. Dans la suite on adopta les anneaux d'or, mais leur usage à Rome, selon Pline, (Hist. nat. XXXIII, 4), fut restreint aux Sénateurs, aux premiers magistrats et aux Chevaliers, citoyens du second des trois Ordres de Rome.

L'Ordre des Chevaliers, *equestes ordo*, (Cic), fut institué dès les premiers temps de la République. Leur rang de chevalier *Jus annulorum*, (Suétone), leur était donné à

(1) Cf. Espérandieu : Insc. de la Cité des Lemovices, p. 328 — 330 : Monnaies.

Digitized by Google

cause de la bague qu'ils portaient, elle était lisse et sans ciselure, et de la forme de nos bagues actuelles dites *Chevalières*.

Les Historiens rapportent qu'après la bataille de Cannes (216 av. J.C-), où Annibal tailla en pièces 80.000 romains, les anneaux ramassés sur le champ de bataille et envoyés à Carthage furent évalués à *trois boisseaux*.

L'usage de la bague devint populaire et s'établit dans toutes les classes de la société, on en porta, comme actuellement certaines personnes, aux différents doigts des deux mains et même plusieurs à la fois (Sénè), ainsi qu'on le voit dans une peinture de Pompei, qui montre une main de femme avec trois anneaux, deux au quatrième doigt et un sur le petit.

Une fresque de Pompei représente *la main gauche de Jupiter*, avec une bague.

De cette habitude, l'expression « *Sedere ad annulos alicui* », c'est-à-dire être assis à la gauche de quelqu'un ; (Cf. Eumène, Paneg, ad Constantin).

Les bagues romaines étaient souvent ornées de pierres précieuses gravées, on en connaît même avec deux pierres, *annulus bigemnis*, (Valer). L'une porte la figure de Mars comme sujet principal, et l'autre plus petite, sur le côté montre une colombe avec une branche d'olivier. (Cf. *Antony Rich*, Antiquités grecques et romaines, au mot annulus).

Le Musée de S[t] Germain-en-Laye, expose une bague en *Cristal de Roche*, spécimen considéré comme unique, (2).

La bague de Pline-le-Jeune était ornée d'un *Quadrige*. Sans doute moins admirable que celui des Decadrachmes

(1) Cf. *Musée de S[t] Germain:* Catalogue, p. 178, Vit. 6, N° 3.

Digitized by Google

de Syracuse, d'un si haut style, du graveur EVŒNETOS. Moins important aussi que ceux des Tetradrachmes d'Agrigente, de Carmanie, d'Héraclée-Minoa, ou des belles espèces d'argent de Philistris, femme de Hiéron Ier (478-460 av. J. C), dont le quadrige soit au pas, soit au galop est, comme les précédents, conduits par la *Victoire*.

L'anneau de Pline représente simplement le *Quadrige* des deniers consulaires, reproduit par au moins soixante-dix familles, dont cent cinquante variétés sont connues (Cf.) *Vaillant*: Monnaies consulaires.

Le *Quadrige* était employé dans les processions publiques et les triomphes.

Auguste, Germanicus et d'autres empereurs se voient sur leurs monnaies triomphants dans des quadriges. Ce dernier, à propos des victoires qu'il remporta sur les Germains (DEVICT-GERM.) pendant la campagne de l'an 770 de Rome, superbe grand bronze de haut style (1).

Sylla (L. CORNELIUS FAUSTUS), fit graver sur son anneau, le même motif que sur certain de ses *denarius* dont voici la description:

Au revers, le Consul assis à gauche dans une chaise curule, derrière lui le mot FELIX.

Allusion à ses victoires et à la prétention d'être, selon son aveu, le plus heureux des hommes: *felississimus hominorum*.

A genou, à gauche, Bocchus, roi de Mauritanie, lui présente un rameau d'olivier.

A droite, son gendre Jugurtha, captif, les mains liées derrière le dos, un genou en terre.

(1) Cf. Num. Rnc. : A. DE BARTHELEMY, *Atlas*, pl. I, 29.

Digitized by Google

Bocchus vaincu deux fois par Marius rechercha l'alliance des romains et consentit à leur livrer Jugurtha pour ses crimes.

Nous reproduisons ici ce petit monument historique, assez commun du reste, de la famille Cornelia. A l'avers du denier, buste de *Diane Mauritanienne*, le front surmonté d'un croissant et devant FAVSTVS.

Depuis de nombreuses années nous possédons une intéressante petite bague en or trouvée à Beaune, laquelle ne pourrait s'adapter qu'au petit doigt, la pierre ou intaille est en jaspe rouge. Le sujet gravé artistement est *un cheval paissant à gauche*. Le même motif se voit sur des monnaies grecques en bronze, auquel il aura été emprunté, frappées en Macédoine sous les Romains, et en Thessalie ; à Larissa sur l'argent et le bronze, puis aussi sur de grands et superbes bronzes de Vespasien, où deux chevaux ou mules, opposés, paissent derrière un chariot. Autour l'inscription : VEHICULATIONE ITALIAE REMISSA; S. C. aux côtés: Senatus Consultus. Nous donnons ci-dessous la dite bague.

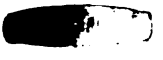

(Cf. A. de Barthelemy, Ouv. cité, P L 2,84).

Nous possédons aussi au Musée (grande vitrine centrale,

Digitized by Google

table Louis XIV), une intaille en verre découverte à Meursault, climat des Chauzeaux. Le sujet gravé est un petit Génie ailé, attachant une louve ou chienne, aux mamelles pendantes, à un arbre,?. Les Chauzeaux ont en outre fourni divers monuments lapidaires intéressants, entre autre un chapiteau gallo-romain surmonté d'un animal accroupi (tête brisée), à queue courte analogue à celle des chèvres et des moutons, sur lequel était assis un personnage dont il ne reste que le bas du dos, les pieds distants et une longue draperie ornée, tombant du milieu du corps.

L'état de mutilation ne permet point l'interpellation du curieux sujet.

Feu Allmer, dans sa *Revue Epigraphique* du midi de la France (1) a bien voulu publier nos communications ci-après savoir : Une pierre gravée, intaille en cornaline rouge, carrée oblongue en notre possession, provenant de la Maladière, à Beaune. « L'inscription — nous dit dans son Bulletin le savant épigraphiste — est bordée d'un simple trait et forme deux lignes séparées par un double trait, que termine, à chacune de ses extrémités un élargissement en queue d'aronde.

On y lit : AMARIS / SI AMAS. } *Amaris si amas* : « Tu seras aimé si tu aimes ».

[redacted]

« Celui qui acceptait ce joyau était dûment averti des Conditions du traité.

(1) Rev. Epig., N° 66, 1892, Avril,

Digitized by Google

S'il veut recevoir de la monnaie d'amour, il devra commencer par faire l'avance ; il sera payé au prorata de ce qu'il aura fourni, mais rien pour rien ! ».

2° Une bague en bronze appartenant à M. Miot, Juge d'Instruction à Beaune, dont la bienveillance ne nous a jamais fait défaut, lequel nous a permis de la mentionner dans ce travail. Sur le chaton, la légende en deux lignes est celle-ci : AVE SUAVIS : « Salut suave amie ».

Qu'il nous soit permis en terminant de parler d'une autre bague donnée par Allmer dans la même *Revue*, elle a pour légende BELLA TU : « Tu es belle, toi. Expressions flatteuses et aimables d'un ami à une amie.

Une estampille sur laquelle on a lu : AVE-VALE : « Bonjour-Adieu » sur poterie rouge, dite de Samos, découverte à Poitiers, a été publiée jadis par feu M. Bonsergent (1).

Ce souhait heureux, des plus hâtifs, nous intéresse au sujet du rapprochement suivant lequel s'impose.

Le texte de la bague en bronze, de M. Miot et celui de l'estampille de Poitiers se retrouvent réunis sur un objet en schiste noir carbonifère, analogue aux grains de collier en terre cuite, d'époques anciennes. Il est taillé en *double cône tronqué*, avec perforation centrale, et provient de fouilles faites à Autun.

Les lettres majuscules sont gravées au trait sur deux lignes. Passons sous silence les discussions et les hypothèses auquelles ce texte a donné lieu, elles sont largement développées dans l'excellent travail de M. Harold de Fon-

(1) Cf. *L'Art de la Terre chez les Poitevins*, p. 346.

Digitized by Google

tenay, sur les *Inscriptions Gallo-romaines trouvées à Autun*, où l'objet est figuré (1) :

AVE-VALE. « *Ave- Vale!* » « Bonjour et Adieu ! ».

BELLA-TV. « *Bella-tu!* » « Tu es belle toi ! ».

Allmer, dans son *Bulletin Epigraphique* (2), a décrit l'emploi de ces grains ou fuselières et nous dit « qu'ils faisaient partie de l'outillage d'un tissage à la main, tel que par exemple le tissage de la passementerie. Traversé par le fil enroulé sur la tête du fuseau, il était destiné sans doute à ne le laisser arriver à la main du tisseur que lissé et régularisé.

Dans le balancement que le travail imprimait aux fuseaux, les uns montants, les autres descendants, les fuselières se croisaient et échangeaient en passant et repassant les unes devant les autres de courts dialogues de circonstances. C'est une de ces conversations, que nous offre la rouelle d'Autun. »

« Tv à la suite de BELLA n'était peut-être par bien nécessaire pour le sens : mais il l'était pour égaliser le nombre de lettres de chacune des deux lignes et pour bien marquer le dialogue à deux et la réciprocité du compliment.

Bella- tu ! doit, semble-t-il, prendre place dans la phrase, entre le salut d'abord et le salut du départ : « *Bonjour* ! *Tu es belle toi* ! *Adieu* ! ».

Consulté par nous sur l'interprétation d'Allmer, M. le Commandant Espérendieu présume que les phrases inscrites sur les cônes s'adressaient plutôt à la personne, fille ou femme, se servant du métier, ce qui nous paraît plus admissible.

(1) Harold de Fontenay. PL. XLI, 607 et texte. Dejussieu, Autun, 1874.

(2) Cf. *Bull. Epigraphique* du midi de la Gaule, Allmer, Janvier, 1893, N° 931

Digitized by Google

En effet, ne voit-on point sur les vases et bagues, que les légendes : *apostrophes*, *vœux* ou *éloges*, sont uniquement pour des êtres humains et non pour des choses inanimées.

Feu M. Harold de Fontenay (ouv. cité), rapporte que des marques trouvées dans l'antique cité des Eduens, et d'autres ailleurs, portaient SALVE TV.

A ce propos, il cite un passage des Ménechmes, act. V, Scène IX, où Plaute fait dire à l'un de ses personnages : « *Salveto tu, tu vale* ».

Au nombre des nombreuses estampilles sur poterie rouge, gallo-romaines, communiquées par M. Kuhn, receveur à Marcillat (Allier) à feu Allmer et publiées dans son Bulletin Epigraphique, signalons un grand plat et l'inscription AVE-VALE, des Martres de Veyre, Puy-de-Dôme. (1).

C'est là, en quelque sorte le *Salut* au passant des monuments lapidaires. Une pierre tombale romaine du Musée d'Arlon (Luxembourg) à GAIUS JULIUS MAXIMUS, ancien soldat émerite *(emeriti)* de la VIII[e] légion, *(Augusta)*, élevée par sa femme SIMILINA PATERNA, se termine par ces mots : AVE VIATOR - « *Bonjour voyageur!* », VALE VIATOR - « *Au revoir voyageur!* » (2).

Parmi les inscriptions antiques de Lyon, l'une exprime les souhaits ci-après : SALVVM VENIRE : « *Heureux départ!* », SALVVM IRE : « *Heureuse arrivée!* » ; une seconde stèle (Lyon-Trion), porte ces paroles bienveillantes : SALVI EATIS — SALVIS REDATIS : « *Allez saufs!* » « *Revenez saufs!* » « BONIS BENE » : « Bien advienne aux bons! » (3).

(1) Cf. *Bull. Epig.* Allmer, Juillet, 1902, p. 268.

(2) Cf. *Guide illustré du Musée d'Arlon* (Luxembourg), par *J. B.* SIBENALER, p. 7 et 31.

(3) Cf. *Bull. Epig.*, Ouv. cité, ALLMER, 1886, n° 38, p. 183.

Digitized by Google

« Les bons, selon Allmer, que nous citons avec plaisir comme ancien correspondant, sont les passants de la route qui ne manquent pas, on le croit, de prononcer quelques souhaits supposés agréables aux morts, par exemple, le *Sit tibi terra levis*, si souvent employé par les épitaphes ».

Le *Catalogue du Musée de Sens*, rédigé par feu Julliot, ancien conservateur, fait connaître une partie d'inscription gravée sur un fragment de corniche ; là, le défunt dit encore au voyageur, au simple passant, «HAVE ET VALE-APHONI». « *Salut et Adieu* ! » « *A toi qui ne parle plus !* » (1)

Mais le professeur Julliot revient sur le sens du vocatif *Aphoni : muet, aphone*, qui n'est ni grec, ni latin et l'interprète en second lieu par « *Garde le Silence* ! ».

Le défunt avait-il crainte que l'on trouble la paix de son tombeau ?

Terminons ces citations, peut-être trop longues déjà, en indiquant au lecteur une curieuse bague de bronze dont a parlé Allmer, trouvée à Naix (Meuse), l'ancien NASIVM, sur le chaton de laquelle on lit en trois lignes : « MERITE TE AMO » (2).

L'important, c'est que le texte, d'après l'abbé Thedenat, qui le premier le fit connaître à l'Académie aurait été *poinçonné avec des lettres mobiles*, ainsi qu'une autre bague en cuivre doré, de Néris-les-Bains (Allier), avec la

(1) Cf. *Catalogue Musée de Sens*, JULLIOT, 1891, Insc. N° XVII.

(2) Cf. *Bull. Epig.*, ALLMER, Juillet, 1901, p. 208, cite le nom propre, BELLATUMARUS (*Marus*, grand, en Bavière et à Châlon-sur-Saône. Le Trésor vieux celtiqueindique aussi BELLATU. Bella est connu sur un poids en terre cuite de tisserand, du Musée d'Aix (Bouches-du-Rhône). Cf. *Sénèque*. Epistola, 90.

BELLA, avec la signification *gentille*, se trouve dans Catulle, Ovide et Martial.

Digitized by Google

légende « DULCIS » « *Douce* ! ». Pour la première, le doute sur ce point dit Allmer, ne semble guère possible (1).

A ce moment, les Romains étaient bien sur la voie de l'imprimerie qui leur échappa.

Il fallut attendre douze ou treize siècles environ sa géniale réalisation (milieu du XV^e^ siècle), grâce à l'emploi de la presse et des caractères en bois mobiles inventés par le célèbre Mayençais Gutemberg.

A. CHANGARNIER.

(1) Cf. *Bull. Epig.*, ALLMER, Janvier, 1902, p. 232.

Digitized by Google

Note sur des Poteries Gallo-Romaines

En publiant les deux intéressants petits vases gallo-romains (ustensiles en terre cuite et faits au tour) gracieusement offerts à notre Société par M. Julien Bouchard, ainsi que la note que nous devons à l'obligeance de M. le Président de la Société Archéologique de Bordeaux, je veux adresser, au nom de notre Société d'Archéologie, nos remerciements empressés à notre très aimable collègue ainsi qu'à M. le Président de la Société Archéologique de Bordeaux.

Le Président,
L. DE MONTILLE.

Note sur des Poteries gallo-romaines découvertes à Bordeaux, dans un terrain délimité par les rues de Lerme, Turenne, Paulin, et une ligne idéale prolongeant l'impasse Lacroix jusqu'à la rue Paulin, données par M. J. Bouchard.

L'ensemble du lot se compose de trois élégants épichysis, d'une intéressante patère, d'un goulot trèflé, de neuf urnules, d'un fragment d'urnule et d'une fiole de verre.

Ces ustensiles en terre cuite découverts près du fonds de l'impasse Lacroix, il y a sept ou huit ans, en creusant les fondations des chais de M. Bouchard, sont faits au tour. D'après les dires des terrassiers, ils étaient enfouis dans une sablière.

Digitized by Google

N° 1

VASES GA

Trouv

(Don de M

Digitized by Google

N° 2

ROMAINS

rdeaux

BOUCHARD)

Digitized by Google

1. — Elégant épichysis en terre cuite blanche. Ce joli vase à panse sphérique, à col gracieux, à ouverture conique est muni d'une anse délicate qui s'attache au-dessous de l'ouverture et à la naissance de la panse. Ce gracieux ustensile, d'une hauteur de $0^{m}11^{cm}$, était très commun à Bordeaux, pendant la période gallo-romaine. On en a découvert de nombreux exemplaires en terre cuite rougeâtre, brune, grise, blanchâtre, etc., etc.

2. — Urnule sans anse, en terre cuite, faisant partie d'un lot de neuf spécimens dont quelques-uns sont décorés extérieurement de jolis bandeaux piquetés et de gracieux filets.

Ces poteries bordelaises remontent probablement, si l'on en juge d'après l'élégance de leurs formes, la finesse et la légèreté de leur pâte, au IIe siècle après J.-C. Elles ne sont pas antérieures à cette époque, mais peuvent être un peu postérieures. Trouvées non loin de l'antique cimetière gallo-romain de Terre-Nègre, à Bordeaux, nécropole des Ier et IIe siècles, elles sont, en tout, semblables aux autres poteries découvertes dans ce cimetière. Il est difficile de dire, en l'absence de renseignements positifs, sur les circonstances de la découverte, si ces poteries faisaient partie du mobilier funéraire d'une ou plusieurs sépultures à incinération ou à inhumation.

Digitized by Google

Marque d'un potier Gallo-Romain

Le nom du figulin VIBRVIVI F *(écil)* en beaux caractères de 0,07 mm de hauteur auquel il manque seulement la première branche du V initial, se voit en relief sur le bord d'un fragment de vase noirâtre en terre cuite recueilli à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), au climat dit «*En Bolard*», vaste milieu cultivé de 16 hectares, riche en antiquités de toute nature, même de l'âge du bronze.

Cette marque fait partie des Collections de M. Albert Moingeon, le zèlé secrétaire de notre Société d'Archéologie.

Le *Pagus* de Bolard où l'on trouve un peu partout les traces du feu aurait été détruit, comme tant d'autres, vers

Digitized by Google

la fin du V^ème^ siècle, d'après l'indice des monnaies romaines recueillies dans ce milieu. Outre cela, on y rencontre des pièces gauloises en argent, en bronze et en potin anépigraphes pour la plupart. Quelques unes signées, dont un quinaire de Dubnorex, chef de la cavalerie des Eduens, frère du célèbre druide Divitac, cité par César, puis des potins coulés des chefs encore Eduens de SEGISV (S), à l'avers, en creux, et ALAVA ou DIAVA, par un delta. Un exemplaire semblable a été publié par feu A. de Barthelemy dans son travail sur les monnaies provenant du Mont-Beuvray, le grand *Oppidum* des Eduens situé à 22 kilomètres d'Autun et à 800 mètres d'altitude. Les noms gaulois ne varient souvent que par une lettre initiale supplémentaire. Aussi connaissons-nous l'estampille du potier CALAVA, CALAVA F. (Etaples) Musée de Boulogne : Société Acad. 1899, n° 41, p. 96. CALAUA F. Alf. Richard : *Epig. Poidevine*, N° 79. Une série de monnaies de bronze a conservé le nom CALOYA, parfois rétrograde.

Cf. Rev. Num. — 1859, PL. XIII, de Sauley, n^os^ 7 à 10, et *Atlas*, *Mon. gaul. Henri de la Tour*. PL. XXI, 7739.

De Bolard, citons également un bronze du chef Lingon EKRITO (S).

Cf. Notice sur les Monnaies des Lingons, par Thé. de S^t^-Fergeux, PL. V, n° 5.

La transcription de notre estampille VIBRVIV (S) F (ecit) figure dans le *Trésor vieux Celtique* de notre ami révéré, le D^r^ Alf. Holder, ancien Elève de l'Ecole des Chartres, correspondant de l'Institut (1909), il l'indique sous la forme modifiée, plus vulgaire de VEBRVIVS. Chacun sait que les lettres E et I et même A, permuttent souvent dans les noms gaulois : Exemple VEPOTALOS (monnaie) et VIPOTALOS

Digitized by Google

(Talos : front), CIVES pour CIVIS: CIVES EDVVS, CIVES REMI; DEO SELVANO mis pour SILVANO, Allmer, Juillet, 1903, n° 110 ; MERCURIO VEATOR, pour VIATOR (routier), (Allmer Bull, Epig. du Midi de la France, 1884, p. 42).

Le savant épigraphiste ajoute : « Quant à la prononciation E pour I attestée par Quintillien, par Varron, par Cicéron, qui s'en égaillait à cœur joie aux dépens de son collègue l'orateur Cotta, elle parait avoir été en honneur, sinon dans la région où se trouve Rustel (Vaucluse) du moins chez les Voconces, tout autant qu'aux portes de Rome. »

On lit dans les inscriptions de Vaison (Vaucluse) VEAM pour VIAM et DEANNA pour DIANAE.

Si nous avons tenu à signaler spécialement l'estampille VIBRVIV. F à l'auteur du *Trésor*, c'est qu'il nous paraissait impossible d'accepter la lecture qui en avait été faite VEBRULUS. F, et à nous communiquée par M. Albert Moingeon.

D'autres *suffixes* analogues à celui de *Vibruivs* terminent les noms suivants: DVRVIV (fig.), *Habert* (1), DAVVIVS, (mon. Mérov. : PROU.) DASVV-IVS, DASVIVS *(Trésor)*, OF (ficina) DASVI (gen), : *Trésor* ; OF. DAIVI *(Sauvage)*, Boulogue-sur-Mer; CIATIVI, (Lyon), *Comarmond*, n° 629.

Il n'y a point à confondre ou à rapprocher l'estampille VIRIVIV. F du nom donné par une inscription des Martigues (Bouches-du-Rhône), aujourd'hui au Musée Archéogique de Marseille. (Cf. Holder, *Trésor*, etc., au mot *Marseilliacus.)*

(1) Cf. TH. HABERT, « *La Poterie parlante* » p. 359.

Digitized by Google

Dans son n° d'Octobre 1906, Allmer nous la fait connaître ainsi : RUSTICA VEBRVLLI F (ilia), en deux lignes, VE liés.

Rien de plus sur le bandeau du cippe au sommet triangulaire.

L'auteur a soin de faire remarquer que RUSTICA *et son père* ne sont point des citoyens romains, voulant par cette simple mention indiquer leur origine gauloise.

A Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), un cippe intéressant de *Bolard*, avec personnage debout portant sur le bras gauche une tête de bœuf et un coutelas de la main droite, tombe professionnelle d'un boucher (lanius) et non d'un victimaire ou sacrificateur, est mutilée en partie quant à l'inscription. Le nominatif est réduit à deux caractères.... VL.. mais le génitif VEBRUL (LI) est conservé à peu près entier : soit VEBRULLUS.

Peut-être le fils portait-il le même nom que le père, vu les deux lettres encore existantes.... VL.. ? Le texte gravé, que nous transcrivons comme une simple hypothèse, le lecteur en jugera, eût été celui-ci : VEBR,VL,LUS VEBRULLI F. (ilius) ?.

Comme rapprochement du suffixe Vebru — nous citerons les exemples suivants. L'abbé Lejay dans ses Inscriptions antiques de la Côte-d'Or, a rapporté celle-ci gravée sur une stèle : D (*iis*) M *(anibus)* VEBRONIS BRICI. F *(ilii)*. (1) Cf. I. L. XIII, 5576 et Trésor, Holder (Ouv. cité) : VEBR-O (n).

A Fréjus (Var) marque du figulin VIIBRVOV (2), à Bourges (Cher), le nom féminin VEBRVMNA (3).

(1) Cf. Allmer, Ouv. cité, 1906, Oct. p. 193.
(2) Cf. CIL XII, 5686.
(3) Cf. CIL XIII, 1298.

Digitized by Google

Enfin sont connus les noms composés, le premier en caractères grecs, (CIL. XIII, 1298), VEBROMAROS et VEBROMARA. Cf. Holder, *Trésor vieux Celtique.*

Notre conclusion est que le nom VIBRVIVS sur le débris de poterie de Nuits-Saint-Georges est évidemment certain.

A. CHANGARNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOCABULAIRE PATOIS

(Sainte-Sabine et ses environs)

XIX^e^ SIÈCLE

par l'abbé J. DENIZOT, chanoine

Notre collègue, le vénérable chanoine Denizot, de Dijon, m'a envoyé, il y a déjà longtemps, un vocabulaire patois, formant un manuscrit de trois cents pages, dont 154 de vocabulaire proprement dit, 6 de supplément, 126 de causeries ou de chansons, 2 d'étymologies, le tout précédé de 12 pages de préliminaires, prononciations, quelques temps de verbes.

C'est un travail considérable dont je suis autorisé à disposer. Mon choix ne pouvait être douteux : quel dépôt était mieux désigné que notre Société, la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Beaune du chanoine Denizot, arrondissement auquel appartient Sainte-Sabine ? Ce volume ne saurait avoir une meilleure place.

Il est à remarquer que le patois de Sainte-Sabine varie beaucoup du nôtre, beaucoup de celui de Dijon, beaucoup de tous les patois ; au fond c'est le même, mais la prononciation, quelle différence ! Plus on s'élève dans les régions montagneuses, plus elle devient rude.

Nous avons par exemple :

C'est bien : *i à ben, ç'a bai, ç'o bai, i o bé.*

Verbe être : *i seus, t'é, al â, i ô, t'ô, ol ô.*

Aussi : *aiteu, itou, aito.*

J'ai signalé, jadis, dans une petite étude publiée dans nos Mémoires, l'impossibilité dans laquelle on était d'écrire cer-

Digitized by Google

taines prononciations pour lesquelles l'alphabet français demeure impuissant. Par exemple :

Ç'ast in *grinche colar ; lai den ne peu l'euvri.*

C'est une grinche (1) ; la dent ne peut l'ouvrir.

In doit avoir une prononciation nasale très accentuée ; elle s'obtient par le rapprochement de la langue au palais ; si on la supprime, toute l'originalité disparaît ainsi que la saveur de la lecture. Quant à son indication, elle n'existe pas, il faudrait qu'une convention la fasse imprimer en caractères différents de ceux du corps principal.

Il est très rare de rencontrer dans les journaux des articles réellement en patois ; ce malheureux langage est rongé par du français démarqué. Cela tient à plusieurs causes : d'abord la difficulté de l'écrire, puis la forme littéraire que ne peut éviter quiconque possède une certaine instruction. On en trouve des preuves même dans les écrits de M. Denizot.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au vocabulaire, c'est un travail précieux qui nous est offert ; la Société d'Archéologie ne saurait trop en remercier et en féliciter son auteur.

P. LATOUR.

(1) Coque verte de la fable : *Le Singe et la Noix.*

Digitized by Google

VOCABULAIRE PATOIS

(Sainte-Sabine et ses environs)

XIX^e^ SIÈCLE

par l'abbé J. DENIZOT, chanoine

AUX AMATEURS

« La Monnoye, dans l'*évartissement* qu'il donne en tête « de ses *Noai borguignon*, gémit sur l'*émillan péri* que « court le *patoi du bon Barozai depeu que de gro Mosieur « et de grande daime se sont venu éborgé dans son quartai.* »

C'est tout au commencement du XVIII^e^ siècle, qu'il exprimait ainsi ses patriotiques sentiments de condoléance, et la suite des temps a prouvé que ses appréhensions étaient parfaitement fondées, car aujourd'hui le patois bourguignon est à peu près mort ; il n'a plus qu'un souffle de vie, épuisé, expirant sous les mauvais traitements et le *tarbes sofflai* du français.

Pour des causes différentes, si vous voulez, mais à peu près semblables au fond, même sort est réservé à notre patois des montagnes des environs de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche. Il est moins malade sans doute que le patois bourguignon l'était à l'époque susdite, mais il ne peut aller loin ; depuis cinquante ans, il a tellement baissé... que c'est presque à ne pas le reconnaître.

Dommage vraiment ! Je l'aime beaucoup parce que c'est ma langue maternelle que j'ai bien parlée, certes ! et qui a ses beautés. Je prétends que mon patois de Sainte-Sabine serait célèbre comme celui des environs de Dijon,

Digitized by Google

si Sainte-Sabine, au lieu d'être un petit village, était une grande ville, et qu'il s'y fût trouvé un La Monnoye en temps opportun, par exemple il y a une cinquantaine d'années.

Eh bien ! au moins, il s'y trouvera un Denizot.

Je prends ce patois au milieu du XIX^e^ siécle, alors que nous l'entendions encore de la bouche de nos grands pères et de nos grand'mères. A cette date il s'est déjà bien gâté dans la compagnie du français ; il a pris des manières de *Monsieur* ; son style en général, ses locutions, ses tournures de phrases, sont bien altérées ; toutefois il n'a pas mal gardé les mots. De sorte que, malgré sa mine de parvenu il a conservé son air de paysan des Montagnes.

Photographions-le à ce point ; il est temps. —

J'ai vu, il y a trente ans au plus, (mettons vers 1830), que quelqu'un, revenu d'un pays éloigné où il parlait français, n'aurait pas osé continuer dans sa famille, ou devant ses camarades, dans la crainte de paraître fier ou pédant ; maintenant on s'en fait une gloire au contraire. Et même, sans avoir voyagé, on en voit qui s'essayent à parler autrement que la masse du peuple. Moi-même j'ai été du nombre de ceux-ci. Pardonne-moi mon cher, patois, si je t'ai négligé ou pour mieux dire trahi. Je t'aime toujours bien, va ; c'est pourquoi je vais parler de toi au long, et ceux qui ne t'ont pas connu seront bien aise d'avoir ton portrait.

« Pour mouai d'abord i me raipeule que quan i étâ petiot « i demandâ ai mon père ou bein ai main mére queman qu'on « perlo ai Vandenausse, ou bein ai Châsilley, ou bein « ai Ch'taisneu. I me souvain aito qui étâ bein âille (1)

(1) Aise.

Digitized by Google

« quan i viâ su in live des endroits laivou quan iro, queman « qu'an parlo autre fouais. C'â pou cequi qu'an m'â d'aivi « que dan... deux cents ans d'iqui, per exempe, on serai « aito ben content de savourai queman qu'au palo vé mil- « huit cent cinquante. Mâs, en â vrai, quand an sairai en « vian cequi, queman éto le paitouais de S^te^ Saibine c't'année « lai, an ne fauré pas dire qu'al éto tot ai fait le moinme que « l'année d'aivan ou l'année d'aipré, ni qu'al éto tot ai fait « paireil ai Crugé vou ben ai Painbian. Tojour an i ai des mots « de différant que des fouais on n'entendro pâ pairfaitement « din endrouai ai l'aute. Et pu, i ne sais pas d'ouvain, « mouai, mas qu'an aipeurne in mot français, to de suite « an l'estropie. En i é moinme des gens qu'an des mots « français dans le paitouais ; et ben por fâre, i crois, les « fiers qui volant ben pairlai, â les disant to de traivers, « Par exempe, *Charrue* â tot ai lai fouai paitouais et fran- « çais ; por se fâre remairquai â dirant *chairue*. Por les « noms de faimille çâ tot paireil ; ainsi peurnons si vo « velez *Bochot*, qui s'aipelant ben queman cequi en vairitai, « et ben â disan *Bouchot*. Et le reste. I ne sai pâ, ma « mouais i n'eume pâ cequi ; que vo sain don ce que vos « êtes et pâ pu. Vos êtes paysan, restez paysan et pairlez « paysan. »

N - B — On ne met dans ce vocabulaire que les mots qui diffèrent totalement ou notablement du français ; ceux qui lui ressemblent suffisamment pour être reconnus ou compris sans difficulté on les néglige afin de ne pas trop grossir le volume.

Je ne connais pas de vocabulaire en ce genre aussi complet que celui-ci. M^r^ Delmasse, M^r^ Mignard, etc.., paraissent cependant plus considérables ; mais c'est parce qu'ils font des Etudes ou Dissertations plus ou moins longues, ou bien autant d'articles qu'il y a de variétés ou de nuances de prononciation, et même de nuances d'orthographe. Nous, nous laissons, par exemple, *Dirâ-Disot*, parce que l'on sent bien que ce sont des temps du verbe *Dire* ; et nous faisons un seul

Digitized by Google

article de *Peurnâ*, *Peurnot*, *Peurneussaint*, etc., parce que tous ces temps du verbe *Prendre* ont entre eux une grande ressemblance ; De même nous n'inscrirons pas sur la liste : Bô, Mirouair, Fremeige, Beurcer, Jaivalle, etc.. etc.. ; on comprend ces mots par eux-mêmes ou par le contexte.

Observations préliminaires

La prononciation et les locutions, presque autant que les mots, font, ou du moins caractérisent le patois ; sans elle les mots, affublés de tournures plus ou moins correctes, ressembleraient à des villageois prétentieusement endimanchés. Et réciproquement.

Nous ne connaissons nullement notre vieux langage des campagnes d'il y a plusieurs siècles, lequel, sans aucun doute, différait énormément de celui d'aujourd'hui. Le notre actuel a presque l'allure du vrai français, c'est-à-dire la construction des phrases, avec des défroques du passé, c'est-à-dire des mots. C'est surtout de ces défroques que nous nous occupons dans ce travail qui n'est pas sans offrir un véritable intérêt.

I

Prononciation

Sa prononciation rend notre patois un peu lourd, un peu sec ; et c'est la lettre *A* qui en est la principale cause. Cette lettre, d'un emploi fréquent, traine sensiblement et garde toute sa force et sa crudité ; elle n'admet point d'adoucissement, ni seule, ni dans une diphtongue. Ainsi dans le mot *coutais*, n'essayez pas d'atténuer le son à la manière française, rendez-le dans tout son éclat. De même dans *pliantai i ai jait*. etc., etc..

Une prononciation des plus importantes est celle de la syllabe ou diphtongue *oi*, par exemple dans *moi*, *toi*, *roi*,

Digitized by Google

paroisse, *patois*, *voix*, etc.. En français on prononce moua, toua, roua, parouasse, patouâ, vouâ, etc., en patois on distingue généralement deux cas. — 1° Si la syllabe ou diphtongue est brève (moi, toi, paroisse, etc.,) il faut dire mouai, touai, parouaisse, avec l'assonance de balai, attrait adresse ; ou si l'on veut, ce qui revient au même, mouet, touet, parouesse, avec l'assonance de fouet, filet, faiblesse ; 2° Si la diphtongue ou syllabe est longue, voix, patois, etc., il faut dire vouais, patouais, etc., comme dans marais, anglais, je chantais etc.. 3° Il y a des exceptions, telles que *trois*, que l'on prononce trouâs, bien que ce soit long ; il y a *fois* que l'on prononce indifféremment foua ou fouai, quoique ce soit long aussi ; mais ce ne sont que des exceptions. On doit poser en régle que *oi* se prononce ouai et ouais (par une émission de voix) :

« Voué, al étain bein *trouâs* ; et *touai*, t'étâs du nombre. I ne t'ai pas vu, en â *vrai*, ma i t'ai reconnaissu ai tai *vouais*. » (1)

Une autre prononciation des plus caractéristiques aussi est celle de la syllabe *in*, comme dans vin, impossible, voisin, etc.., que l'on rend en français par vain, ainpossible, vouasain etc... Dans notre patois on l'a produit par un ton nasal dont je ne vois d'exemple nulle part, et que je ne sais comment exprimer par l'écriture. — Il faut pour cela prononcer du nez en élevant légèrement au palais le milieu de la langue, de manière qu'on donne un son se rapprochant, sans doute, de *vain* mais plus fin si je peux parler ainsi ; ou bien encore en fronçant les narines.

Presque toutes les finales en *eau* se prononcent *ais*,

(1) Napoléon Landais, 1840 . Loi se prononce loé, Moi moé, roi roé. — P. L.

Digitized by Google

comme dans je souffrais, frais, je chantais, etc... Ainsi couteau, chapeau, troupeau etc., font coutais, chaipais, tropais.

La plupart des noms en *eur* se terminent en *ou*, s'ils sont agissant. Ainsi : un chicaneur, in chicanou, un mangeur, in méjou ; un coureur, in côrrou ; un chanteur, in chantou ; etc.. Cette règle était jadis générale, sans exceptions ; aujourd'hui il y en a de nombreuses, par exemple, on disait : in vôlou, in faircou, etc., et à présent on dit un voleur, un farceur, etc.. Les substantifs non agissant ne changent pas, tels que fleur, malheur, honneur, etc..

Généralement les infinitifs en *er* et les participes en *é*, ainsi que les substantifs, comme chanter, désoler, emporté, santé, etc., se finissent en *ai* (1) ; chantai, désolai, emportai, santai. On en excepte un certain nombre qui autrefois faisaient ainsi, mais que nous ne changeons plus maintenant : chercher, maircher, méger, chairger, etc..

Dans les infinitifs en *re* on retranche l'*r* s'il est précédé d'une consonne ; par conséquent entendre, répondre, vendre, mettre, suivre, et tous autres font entende, réponde, vende, suive, etc..

Les infinitifs en *ir* retranchent toujours l'*r*, de sorte que réussir, finir, venir, etc., font réussi, fini, veni, etc..

Beaucoup de ceux en *ier* retranchent facilement l'*r* pour finir par un *e muet*, manier, étudier, nettoyer, envoyer, etc., font donc simplement manie, étudie, nottie, envie, etc.. Cependant certaines personnes disent également mâniai, enviai, étudiai.

Les finales en *ais* font très souvent *â* ; *mais*, je *faisais*, *jamais* font mâ, i faisâ, jaimâ.

(1) Dans la Côte généralement en *A*.

Digitized by Google

Dans la syllabe finale en *ble*, on retranche toujours l'*l*. Par exemple incroyable, il me semble, possible, chasuble, etc., font donc incroyabe, an me sembe, possibe, chasube, etc..

Dans bien des verbes, au conditionnel surtout, la terminaison patois *é* est en *â* ; i finirâ, te chanterâ, etc., mais on dit quelquefois i finirau, te chantereau. C'est une variante qui nous vient des pays voisins.

A cette occasion, il est bon de remarquer que dans bien des temps il y a des personnes qui finissent par *o* ou *ot* comme â fairo ou bien â beillot, c'est-à-dire il ferait, il donnait; mais *o* ou *ot* est bref tandis que *au* est long.

Les *ll* mouillées ou censées mouillées sont assez fréquentes, telles que dans trembliai (trembler), et dans aigulle (aiguille), en me sembliot (il me semblait), etc... On serait porté à prononcer chaque syllabe, comme si l'on disait trem-bliai; en me sem-bliot; mais non, il faut un peu escamoter l'i et bien mouiller l'l, ou bien encore prononcer comme on prononce en français les mots pays, rayon ; notamment dans aigulle où le son porte surtout sur l'u.

C'est à l'*y* quand elle est seule qu'il faut avoir soin d'appliquer cette prononciation comme s'il y avait *li* que l'on mouillerait au point de faire presque disparaitre l'l, comme voici : i y vas (j'y vais) : an l'y diré (on lui dira). Ou bien encore en lli beilleré (on lui donnera); les deux ll très mouillées.

Il y a plusieurs lettres euphoniques. L'n par exemple en n' i é, pour en-i-é (il y a) ; néanmoins on l'omet aisément. Le z, par exemple en lio-z-en é fai endeurai (on leur en a fait endurer). L'l, par exemple ile ai cueillé des flieurs (elle a cueilli des fleurs).

Digitized by Google

On traine sensiblement sur différentes lettres ; principalement sur *l'a*. Il faut donc bien tenir compte de l'accent circonflexe dans l'écriture.

II

Locutions

L'article *le*, *la* se met presque toujours devant les noms propres ; le Pierrot, lai Nannette, le Caillet, le Gossot, etc., assez souvent *a*, *ou*, *ai*, pour *de* : C'â le gairçon â Liavide ; c'â le champ és Denizot ; cequi ç'a le cotillon ai lai Baiberée que lli vaint de lai Léchenaude.

Comme nous venons de le voir, les noms de famille se féminisent quand il s'agit des femmes. Citons encore lai Moingeonne, lai Gossote, etc..

On ne dit jamais papa ni maman ; mais mon pére, mai ou main mére, avec le simple accent aigu et sans trainer. Excepté aux bourgeois, et aux étrangers qui ont l'air Mossieurs, on ne dit mossieur ou madame à personne, mais simplement le nom que l'on fait précéder de père ou de mère s'il sagit de vieillards : père Bochot, mère Bonnair etc.. ou plus simplement le nom seul : Guideney, Colas, Pierre, etc.. Les enfants donnent assez habituellement à toutes personnes bien plus âgées qu'eux les titres de mon onque, mai tante. — Entre parents on se cousine pas mal long-temps : mon cousin, mai cousine, se dit-on dans certaines familles, surtout dans les plus chrétiennes, jusque à la quatrième génération. (s'il m'est permis de me citer : moi, avec les Bochot, du coté maternel. Pourtant on prévoit, on sent que la cinquième génération ne continuera pas)

— Voici un assez bon nombre de locutions qu'il n'est pas

Digitized by Google

inutile de citer, bien que plus d'une se trouvent dans le vocabulaire. Elles ont leur cachet spécial.

Nos ancêtres en avaient plusieurs qui étaient peu modestes, peu chrétiennes ; mais qui, où l'esprit plus simple et en général plus religieux du temps, ne produisaient pas le mauvais effet que produisent leurs semblables en nos jours de lamentable indifférence. Nous n'en rappelons point pour la raison qu'elles ne sont plus nullement employées; cependant nous allons en mentionner trois ou quatre dont quelques unes n'ont pas encore complètement disparu, et d'ailleurs les modifications qu'elles ont subies les rendent passables.

1° *Jernidié !!* (Prononciation déguisée de : Je renie Dieu !! Le père Raveau est le dernier, dans notre village, qui ait prononcé ce juron dont personne du reste, pas même lui, ne comprenait le sens. Il lui était si familier qu'on le surnommait le Père Jernidié.). — 2° *Sacœurdié!* (Sacré Dieu!) — 3° *Dix sept fouai bête queman mon saibot !!* (Exclamation d'un homme impatienté, ou même en colère, qui veut se soulager, sans néanmoins blasphémer). — 4° Sacré nom de Dieu !!.. Blasphème, réellement impie dans l'intention ; à la mode surtout vers 1830 et après, dans le peuple et même dans la grossière bourgeoisie de l'époque ; véritable plaie publique qui commence, vers 1890, de se guérir dans toutes les classes ; on ne la trouve plus que parmi les gens réfractaires à tous principes de bonne éducation.)

Dieu vo bénisse ! Souhait que l'on fait surtout à une personne qui éternue ; et en même temps on se découvre pour saluer.

Que le bon Dieu velai bein aivoir son âme ! (C'est là un souhait que l'on fait en pleine conversation, par paren-

Digitized by Google

thèse, quand on vient à parler de son père et de sa mère).

Su le respect qui vo douai.... (Sauf le respect que je vous dois. — On le dit très souvent, à la moindre parole qui a une apparence d'inconvenance. *I ai achetai in couchon, su le respect qui vô douai.* — Ou bien — *Vô ne pourrain pâ me vende in pecho de femai su le respect qu'en vô douai ?*)

Fâre lai tempête, faire beaucoup de bruit en grondant, en jurant dans le mécontentement ou la colère, surtout dans le ménage.

Ile s'a mettue aipré mouai queman in vairin. (Elle s'est mise après moi comme une méchante bête qui a du venin.)

Al en aivo maitai, (Il en avait besoin).

Diaisle sait si. Que le Diable s'en mêle si...! Serment affirmatif, de la part des femmes surtout ; ou simple manière de dire.

I aivâ pris mon parpluie qu'an plieuvo, (J'avais pris mon parapluie parce qu'il pleuvait).

An i an n'é que ç'â ine bénédiction ! (il y en a tant que l'on peut dire que Dieu a béni.

Ailai es pôrtes, mendier. On dit aussi : *Eumai les portes.*

Dan le bon temps, pendant l'été ; dans la belle saison.

Ailai diôre, aller dehors pour satisfaire ses besoins naturels. On dit aussi, et plus naturellement : *Fâre ses besoins.* Ou encore : *se posai.*

Iaimâ de lai vie queman i ai froid ! Jamais de la vie combien j'ai froid !

En i é des co, cela arrive quelquefois.

Al â jaune queman in sûlliot, il est jaune comme un sifflet de S^t Claude. On vendait dans nos pays beaucoup de sifflets de buis venant de cette ville du Jura ; et ils étaient

Digitized by Google

par conséquent jaunes comme du buis. Ils formaient d'ordinaire le manche de petits couteaux de deux sous pour les enfants.

Ce n'â pas indifférent, c'est bon ; même très bon.

De l'aipré soupe, quelque chose que l'on mange après la soupe. Autrefois après le repas du soir, après le souper ; on ne mangeait souvent que la soupe.

Tot un chaicun, toute personne ; tout le monde.

Ces gens lai âl an du pain su lai pliainte. — I n'on pu ran su lai pliainche, on le dit généralement pour exprimer l'aisance ou la ruine, la pauvreté de quelqu'un,

Ci ne vaut pas deux liairs de bon airgent, cela ne vaut à peu près rien du tout : car le liard ne vaut que le quart d'un sou.

Dieu me pairdonne si.., espèce de serment. Manière spéciale d'affirmer.

J'eusqu'ai milsipipi ! jusque on ne sait où.... très loin. Le Misissipi est un fleuve du nouveau monde, dans l'Amérique septentrionale. A la découverte de ces pays, au XV^e^ siècle, tout ce qui les concernait paraissait prodigieux au peuple, les distances comme les produits.

Le rain et le torchon ne faisan pas lai mâillon, c'est-à-dire il ne suffit pas de balayer le pavé et d'épouster les meubles, il faut la sage conduite des parents et des enfants.

Dieu nos en gaîrde, que Dieu nous préserve de cela ! C'est là un souhait très fréquent.

C'â in Liaude, c'est-à-dire un imbécile. Au nom de Claude est attachée cette idée, par conséquent on dit également C'â in Daudi.

Ailai en champ de neu. Ailai en champ les brebis. Aller coucher au champ pour veiller sur le bétail qui est au pâ-

Digitized by Google

turage pendant la nuit. — Mener les brebis, etc..., au pâturage.

Un de ces quaite maitin, c'est-à-dire bientôt.

Tôjeur ai méchant chevau lai grand'voiture, c'est toujours au faible, au malheureux que les peines, les contrariétés arrivent.

Note fonne...., *note homme..*, c'est une manière familière dont beaucoup d'hommes désignent leurs femmes et beaucoup de femmes leurs hommes ; et sans que cela suppose l'indifférence.

I ai faim de dremi, j'ai besoin de dormir.

Si pliai-t-ai Dieu, souvent quand on fait une promesse, quand on exprime une intention on ajoute cette condition.

I m'embaraisse bein de lu et de lu aito ! je m'inquiéte fort peu de lui. C'est là une répétition pour dire que l'on dédaigne les difficultés ou le mécontentement de tel ou tel.

C'éto joli ! joli !.., que ce n'â pas aissez de le dire, c'était si joli que ce n'est pas assez de le dire, il faudrait l'avoir vu.

Chez no vos enviant bien le bonjor, c'est-à-dire tout le monde de la maison.

C'â fini quoi !.. To vai de quarre ! Tout de travers ; mal Voyez l'article de Carre.

Quand an lly di d'ailai ai ue ai vai ai dia, il fait le contraire de ce qu'on lui commande.

C'â lu....., *c'â lé*, même sens que plus haut.

C'â note homme,... note fonne. — C'a lé qu'é fait cequi. Qui c'a que c'a, lé ? Ma lé ! note fonne. In habillé de souaie, un cochon. Voyez l'article.

Al â couché sur lai souaie de son dos.

Qu'a dit.... qu'â dit....; ou bien *qu'a fait.... qu'â fait....;*

Digitized by Google

ou bien *qu'à fiot...; qu'â fiot* a le sens de dit-il..., disait-il..., quelques personnes ont la manie de répeter ces mots à chaque instant.

A meune lai vie, il vit dans la gourmandise et le libertinage.

T'en é menti por tai gueule ! matin !!

Sans devant Dimoinge, à l'envers : tout le contraire.

C'à in maulin-maulot ai ne pas s'y reconnàte, c'est un pêle mêle complet.

Oh quée gas ! Cà n'é ni cœur, ni corée, ni envie de bien fàre.

Al ant du pain de cueut, variante de Al ant du pain su lai pliainche.

Ci fait rasois, François, il n'y a plus rien du tout.

Ah ! pair exemple, en voilai ainne qu'en vaut bein deux..., moinme quaite !!

A se crampi queman in pôille su en golle, il se dresse comme un pou sur une galle. Il fait le fier, il est sottement prétentieux, surtout dans son attitude, dans sa marche.

I ne sai pu ai qué saint me rende, je ne sais plus quel moyen employer. On allait souvent en pélerinage pour demander grâce, secours.

I seus à derré trou de mai charrue, même sens que le précédent. C'est-à-dire qu'il ne peut plus ni élever (ni baisser) le fer de sa charrue.

I ai bià regardai, en n'i aivo nun â monde de Dieu. — Ces porres gens lai n'ant pu ran à monde de Dieu !!!

Bonjour, N..... et lai compaignie. Manière de saluer quelqu'un bien que l'on ne voie qu'une personne, parce que nos pères savaient que nous sommes toujours accompagnés de notre Ange Gardien, et c'est ce Bon Ange que l'on saluait aussi.

Digitized by Google

LES NOMS

Noms de famille

Le paysan a besoin de tout patoiser, nous en avons donné une idée dans les pages précédentes. Encore quelques exemples ici : De Rey ou simplement Drey, pour Deroye (et maintenant même on ne dit pas autrement que Drouai); Laimaiche pour Lamarche : Dorniau pour Delniaux ; etc... On substitue aux vrais noms ceux des pays d'origine, par exemple : Le Saussy, au canton de Saint-Seine, pour Voye ; Jean Danteu (D'Antheuil du canton de Bligny-sur-Ouche), pour Dorland ; Le Lionnet (de Lyon) pour Jadot ; etc.. Et le public n'en connait pas d'autres pendant bien des années. On donne des sobriquets, tels que Le Loup, pour Barberet (au moins depuis le XVI[e] siècle) ; Tissier, pour Denizot (parce que le premier de ce nom qui nous vint de Meilly vers 1710 était tissier, c'est-à-dire tisserand) ; le Fligoustier, pour un des Barberet, qui avait été cuisinier au restaurant à Beaune ; Le Biquet ou la Bique, pour... ? ; les Fissots, pour Mignotte ; les Gros-Pierre pour Chauvenet ; Les Chagrin pour Léchenaut ; etc.. Et quelques-uns de ces sobriquets comme le Loup et Tissier, sont seuls employés par le peuple depuis des siècles.

Noms de Baptême

HOMMES

Bérigne, (Bénigne). On ne le donne plus ou presque plus.

Coco, (François)
Couliche, (Nicolas) } Ce dernier est mort en 1847.
Daudi, (Claude)

Digitized by Google

Fanfan, (François). Ou plutôt nom de fantaisie qu'on donne aux petits enfants, et qui demeure.

Jacot, (Jacques)

Jeannot, (Jean)

Liaude, (Claude). On ne le dit plus guère, ou mieux plus du tout.

Nini, (Denis)

Nino, (id.)

Pierrot, (Pierre)

Tiennot (Etienne)

Toinot, (Antoine). Le dernier est mort en 1852.

Tonne, (Il disparait)

FEMMES

Annette, (Anne). Tout à fait francisé.

Babet ou Babette, (Elizabeth). Je ne connais plus qu'une personne de ce nom.

Baniche, (Bernarde)

Catiche, (Catherine). On ne le donne plus, déjà depuis longtemps.

Dôdon, (Claudine)

Fanchette, (Françoise)

Fanchon, (id.)

Fillette, (id.). Ou plutôt petit nom de fantaisie, dans le genre de Fanfan.

Glaudine ou Gliaudon, (Claudine)

Gotte ou Gogotte, (Marguerite)

Gotton, (Marguerite). Il n'y a plus que des personnes très âgées qui portent ce nom.

Jeanneton, (Jeanne)

Liaudon, (Claudine)

Digitized by Google

Manette, (Marie-Anne). Ou plutôt Annette c'est-à-dire Anne.

Marianne, (Marie-Anne)

Nannette, (Anne)

Ninze, (Denize), n'oubliez pas le ton nasal.

Ninzon, (id.) id.

Toinon, (Antoinnette)

Tontine, (Jeanne)

Tonton, (id.). Il n'est plus guère donné.

Aujourd'hui on ne défigure plus guère les noms. On peut même dire que les hommes ne touchent plus du tout aux leurs; ils en prennent d'autres que les paysans ne connaissaient presque pas ! Marcel, Hugues, Léon, Paul, Jules, Georges, Stanislas et autres. Cependant, pour se faire remarquer, quelques-uns les latinisent : Paulus, Joannes, Marius. Les femmes continuent de déformer les leurs mais d'une jolie manière qui ne sent pas le patois ; ou bien elles en prennent, elles aussi, des nouveaux, que l'on ne trouve jamais donnés à leurs mères : Esther, Hélène, Julie, Clotilde, etc.. ; Génie, pour Eugénie, Lise pour Louise, Fanie pour Françoise, ou bien en latin Maria pour Marie. Etc...

QUELQUES PRONOMS, NOMBRES, VERBES, ETC..

Pronoms

Lu (lui)

Lé (elle)

Lo (eux ou elles). Voyez l'article *la* dans le vocabulaire.

Lò (leurs, à eux). Au pluriel ordinairement quand le substantif suit.

Digitized by Google

Lor (leurs). Voyez l'article dans le vocabulaire même.

Lotte (leurs, à eux)

Mainne, (mien et mienne), à la fin d'une phrase.

Tainne, (tien et tienne), id.

Sainne, (sien et sienne) id.

Le qué ou *Lai quée*, (lequelle ou laquelle). Et *le quain*, *laiquainne*.

Que. — Presque toujours mis pour qui. *Qui* comme pronom n'est guère employé qu'à la première personne (singulier et pluriel). Voyez l'article dans le vocabulaire même.

Les Nombres

Un, au masculin et non suivi d'un substantif, et *in* si un substantif suit ; — *Ainne*, au féminin ; et non suivi d'un substantif, et *ine* si un substantif suit.

Deux. *Trouà*, *Quaite*, (invariable)

Cin, (invariable), n'oubliez pas le ton nasal, et voyez l'article.

Chisse, quand un substantif ne suit pas ; *chi* lorsqu'un substantif suit. Quelques personnes mettent indifféremment *chisse* ou *chi* à cause de la prononciation.

Sai ou *Sette*, ordinairement (pas toujours) *sette* devant une voyelle.

Hui ou *huitte* ; selon que c'est suivi d'une voyelle ou d'une consonne ; et indifféremment si c'est à la fin d'une phrase.

Neû, (invariable). Pourtant à la fin d'une phrase on met aussi bien *nai*, et devant une voyelle on met facilement aussi *neuve*.

Die, (invariable). Assez souvent on met également *Dîse* ;

Digitized by Google

et toujours devant un monosyllabe commençant par une voyelle.

— (Avec les nombres on s'exempte aisément de faire des liaisons).

Des Verbes

Les verbes dans leurs temps et leurs personnes prennent une grande quantité de formes si différentes qu'on ne soupçonnerait pas du tout, à les voir isolément, qu'elles se rattachent au même Infinitif. Beaucoup sembleraient être un produit de la fantaisie; et pourtant elles sont assurément un résultat régulier des régles du patois. Ce serait là un sujet digne d'une étude spéciale qui n'exclurait pas la science, certes. Mais nous ne voulons pas la faire ici ; nous nous contentons de signaler le fait.

Plusieurs temps des verbes ont quelques caractères communs. Par exemple: la troisième personne, pluriel, du présent de l'indicatif se termine en *ant* ; ainsi que celle du futur. Les trois personnes, pluriel, de l'imparfait de l'indicatif sont en *aint*, ainsi que celles du présent du conditionnel. Notre patois n'a pas d'impératif dans les verbes auxiliaires Etre et Avoir. Pour remplacer il faut recourir au présent du subjonctif, comme :*Que te sà exact ai l'heure.* — *Que vos sains ben prudent...* pour : Soyez exact à l'heure; Soyez bien prudent.

Pour que l'on ait une idée des verbes, nous en donnons quelques-uns.

Les Pronoms personnels

Je	Je
Te	Tu
A ou al	Il (*devant une consonne ou devant une voyelle*)

Digitized by Google

Ile Elle (*devant une voyelle on ajoute mieux une euphonique*)
I Nous
Vos Vous
A ou al Ils ou elles

Quelques temps du verbe Être

Ete	Etre	Te seré	Tu seras
I seu	Je suis	Vos sera	Vous serez
Té	Tu es	Que te sa	Que tu sois
Il a	Il est	Qu'a saint	Qu'ils soient
I éta	J'étais	Qu'i feusse	Que je fusse
Vos étains	Vous étiez	Qu'i feussains	Que nous fussions

Quelques temps du verbe Avoir

I ions	Nous avons	Al an aivu	Ils ont eu
Vos é	Vous avez	I airâs	J'aurais
Al ant	Ils ont	Qu'i eussains	Que nous eussions
T'airez	Tu auras	Qu'i ayia	Que j'aie
I airains	Nous aurions	Que tâ	Que tu aies (ou aie)
I ai aivu	J'ai eu	Que vos ayains	Que vous eussiez

Quelques temps du verbe Voir

I vions	Nous voyons	Vos voirâ	Vous verrez
Vos viez	Vous voyez	Viez	Voyez
A viant	Ils voient	Qu'i vieusse	Que je voie
I via	Je voyais	Qu'i vieussains	Que nous vissions
A viot	Il voyait	Que vos eussains vu	Que vous eussiez vu
Te voirez	Tu verras	Voué	Voir

Digitized by Google

Quelques temps des verbes

Vouloir		et	Devoir
A velant	Ils veulent	A daivant	Ils doivent
I velâ	Je voulais	I daiva	Je devais
Te vouré	Tu voudras	Al é daivu	Il a dû
I vourâ	Je voudrais	I daira	Je devrais
A vouro	Il voudrait	A dairo	Il devrait
T'aiva velu	Tu avais voulu	I airain daivu	Nous aurions dû
Qu'i veule	Que je veuille	Daivoir ou Doir	Devoir

Quelques temps des verbes

Prendre		et	Moudre
I peurnons	Nous prenons	I mo	Je mouds
I peurnâ	Je prenais	A molant	Ils moulaient
Vos prenras	Vous prendrez	A molo	Il moulait
A prenrant	Ils prendront	I morai	Je moudrai
Vos é pris	Vous avez pris	A môraint	Ils moudraient
Qu'i peurne	Que je prenne	Qu'a moleussaint	Qu'ils moulussent
Qu'a peurneussaint	Qu'ils prissent	Al ant molu	Ils ont moulu
Prenre	Prendre	More	Moudre

Quelques temps des verbes

Tomber		et	Faire
I choué	Je tombe	I fâ	Je fais
I choyia	Je tombais	A fiant	Ils font
Vos é choué	Vous êtes tombé	A fiot	Il faisait
A chorot	Il tomberait	Que vos feussains	Que vous fissiez
Vos chorains	Vous tomberiez	Fâre	Faire
Qu'a choyeussaint	Qu'ils tombassent	(*On francise aussi en disant* : *à*	
Chouer	Tomber	*faisont*, *que vos faiseussains*, etc.)	

Digitized by Google

Orthographe

L'orthographe patoise n'ayant pas d'autres régles que la prononciation, il faut, dans le Vocabulaire, chercher d'une manière si l'on ne trouve pas d'une autre. Ainsi, si vous ne trouvez point par

Ai *cherchez par*		Ei	Cen *cherchez par*		Sen
An	,,	En ou Em	Rei	,,	Rai
Boi	,,	Bouai	Pain	,,	Pein
Bail	,,	Beil	Mo	,,	Mau
Gre	,,	Greu	Jeu	,,	Je
Maur	,,	Mor	Ou	,,	O
Vouai	,,	Voi	Pays	,,	Peilly
Cais	,,	Ques			

Le patois n'a point d'*h* aspirée.

Excepté quelques lettres euphoniques, il ne met pas de liaison entre les mots c'est-à-dire entre les mots finissant par une consonne et ceux commençant par une voyelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOCABULAIRE

A

A — il ou elles. — Pronom de la 3e personne ; au singulier pour le masculin seulement et devant une consonne, et au pluriel pour les deux genres. — A traiveille bein note gairçon. I a vu le Pierrot ; â réussirai cair â ne cor pas les cabarats. A se portant ai merveille. (Voyez *al* et *il* pour les autres cas).

A — est — 3e personne du présent de l'indicatif du verbe être. — *Al â ben euma de to le monde. Lai Marie â été charcher des treuffes.*

A — *au* — Préposition pour le masculin et le singulier. *Il â bò cueilli de l'harbe, I ons traiveillei teute lai maitenée â prai. Te monterez â cliaicher.* (Pour les autres cas voyez les articles *Es* ou *E* et *Ai*)

A ou *As* — ais, — c'est-à-dire planche sur laquelle on met pain et provision. Dans ce sens voyez *Pannetière*. — *En n'i ai pu ran su l'â.* — Regardez l'â, cequi vos beillerai du cœur.

Abro — indique généralement des objets de peu d'importance, et plus spécialement un vase dans lequel on met par exemple, le repas d'un enfant, le manger des petites bêtes. — Note pliaicair â portant pliain de tote sorte d'abro. — Daudi aipote voué ton abro qui te beillâ des faiviôles.

Adon — Eh bien, c'est pourquoi. — Adon, allez brâment. — Adon, vô fairâ ben de ne pas causa ai ces gens qui.

Digitized by Google

Aga! ou Aigai ! — Exclamation pour montrer quelque chose, ou quelque chose que l'on cherchait, dont on parlait. Aga lu, lâvan. — Aga ! tein le vouéqui. — Aigai.

Ai — a, sur, vers. — A vinrai ai ce sar. — Mettons nos ai l'ombre. — Ai lai neu.

Aibliaiger — presser fort pour abaisser, diminuer d'épaisseur, surcharger, donner en abondance. — Monte su lai vouéture de foin pour l'ébliaiger. — En i ai tant de frus su les abres que les brinches en aibliaigeant.

Aiblioti — blotti, accroupi derrière quelque chose pour se cacher, être protégé. — A s'é aiblioti darer lai meurée por n'éte pas vu. — I l'ons trouvai aiblioti sô l'escalier : â plieuro.

Aibotenai — boutonner, mettre les boutons dans la boutonnière. — Aibotenne don ton p'tiot frère. — In boton de mes guêtes s'â desaibotenai.

Aibouaicher, et Aibouaicho, c'est-à-dire mettre à Bouricho (V. ce mot).

Aiboulai — aboutir, arriver, réussir. — A n'aiboulerant pas, quoi ! çà fini. — Le pôre homme, à ne pourrai jaimâ aiboulai.

Aibuyer, Aibuyon — amuser, s'amuser, perdre son temps. — C't enfant qui n'aipran ran ; â ne fait que s'aibuyer dans l'Ecole. — I nô sons ben aibuyé ai lai féte. — Ces mairchans lai vouraint nos aibuyer, en le voit ben ; mâ....

Aibuyottes — amusements, bagatelles. — Tein, mon enfant, voiqui des aibuyottes. — A vos raiconte des aibuyottes de p'tiots.

Aicâgnai, et S'aicâgner — s'acagnarder, devenir paresseux comme un chien ; négligent. — Le cabarat ne sart qu'ai aicagnai les gens. — Ne t'aicagne pas, remue tai don.

Digitized by Google

Aichnée — échine dorsale, plus spécialement dans le cochon quand il est tué. — I vâ fâre cueûre in bou d'aichenée pou note soupaï (On écrirait mieux Echenée, à cause de la prononciation).

Aichi — essieu de voiture. — D'où vint don que vos gairdez in aichi de bô ?. Ceux qui de far son pu cher, ma â son bein moillou. — Mettez des aichi de fer moinme dans les charrues.

Aichônai — finir, terminer avec difficulté. — I seû si lassai qui ne peut pas aichônai mai jornée. — C'te pôre bête souffre trop.... aichônez lai don ben vite.

Aiconai — baissé jusque sur les talons ; accroupi. — Al étein tot aiconai devant le feu. — Aicone tai pou mieux ramassai cequi.

Aicouo — abri contre la pluie. — Voiqui la plieue ; ailons vite no mette ai l'aicouo. — Sarre ces arnoua qui, en vai pliore.

Ai ce Sair — ce soir. — En fauro que vos eussain fini ai ce soir. — En fairé bon piaiché nos treufes ai ce tantô.

Aicuyer, Aicueillai — faire avancer, faire marcher les bêtes. — En faut que te venne ai lai charrue d'aivou mouai pour aicueillai les chevaux. — Meune tes bétes es champs, et prends le fouai pour les écueillai.

Aidie, Aidio, Aidiro, Aidieussaint — différents temps du verbe Aider. — Ailons aidie les enfants. — Le Ravaud aidio son ginre ai fouâcher. — I vourra ben que vo m'aidieussaint ai fini.

Aidroit (L et d) — le côté d'une chose opposé à l'envers, avec adresse, ordre, fait comme il faut. — Mâ bein tai bliaude ronde ai l'aidroit. — A n'é pas trouvai l'aidroit de fâre son ôvraige. — T'é bein fa cequi d'aidroit.

Digitized by Google

Aigaisse — nom populaire de la pie. — I â bein embétant, i a entendu des aigaisse.

Aigaissai — outre le sens français égaré, irrité, ce mot veut dire mouillé, trempé d'eau. — I seu revenu tot aigaissai. — Lai rosée m'ai aigaissai, trempai.

Aiguigne (V. Oguigne).

Aigûyé ou Aigûyai (V. Raiguyai).

Ail !— exclamation de surprise, d'impatience, de contrariété! C'est le contraire de âille (content). — Ail, en ne faillo pu que ce qui !. — Voiqui qu'âl ailant veni, ail !

Ailant — qui se porte bien, qui est fort vu sa position. — Al â ben ailant por son âge. — Al â étai mailaide, ma al â ben ailant métenant.

Ailant, Ailo, Aileussain — divers temps du verbe aller.— En sero bon que vos aileussain ai Airnay demain. — I l'ons rencontrai hier qui ailain ai Crugey.

Aille — aise, content, bonne position. — Vos é gagnai vot' procès, i en seus ben âille. — Al an aivu ben de lai pogne tote lio vie : métenant â sont ai los âilles.

Aillements (âyement) — vases, vaisselle en général. — Voiqui in âillement gros utile. — Dans le pu petiot mannège an faut encor ben des âillements.

Ailouâgne — alène de cordonnier, de bourrelier. — Al â bon qu'in voituré ai ine ailouâgne.

Ailurai — qui se tient bien, qui a une allure fort convenable. — Le Pierrot é in gairçon vraiment ben ailurai. — C't'e pôre feille, qu'ile n'â don dière délurée !

Aimandai — grandir, se développer, bien venir. — Vote petiote aimande bein. — L'âbre plantai l'année passée ai joliment aimandai.

Digitized by Google

Ainne — une. —Vo m'é demandai des corges ; demain i vos en envirai déji ainne.

Aint, Ains — temps du verbe avoir. — En faut qu'al aint tot plain de cœur.— Que vos n'ains pas pô !

Aipâillai — apaiser, calmer.— A quemance ai s'aipâillai. — Le vent s'épâille in pechot.

Aipeurai — apurer, faire sortir l'eau d'un linge ou de tout autre objet pour commencer à le sécher. — Etendons les draps su le cordais po les fâre aipeurai.

Aipeurnant, Aipeurno, Aipeurneussaint — divers temps du verbe apprendre. — I me raipeule qu'ai l'écôle i n'aipeurnâ pas mô.

Aiprenre, Aiprenraint, Aiprenrons — divers temps du verbe apprendre. — En fau fâre aiprenre in bon métier ai vot petiot. — Cequi lio-z-aiprenrai ai éte pu rasonabe.

Aipris — instruit, élevé. — Ces gairçons lai sont ben aipris. — Voiqui ine enfant ben aiprise.

Aiprousse — empressement extraordinaire indiquant de la frayeur ou de la grande impatience. — A son venus d'ine aiprousse qu'en se demande quoi qu'airivo don!. — Ça ben de l'aiprousse po ran.

Aiquemaudai — accommoder, assaisonner. — Note fonne aiquemaude ben le maigre. — Les ovrai an trouvai les treuffes ben aiquemaudées.

Airâgnai — exciter surtout par la parole, les bêtes de trait à avancer, à tirer. — Les chevaux ne tirant pas : airâgne les don fort. — Te vâ, toi, airâgnai les bêtes.

Airain, Airant — temps du verbe avoir. — Si al an bon temps âl airant aito ben chaud. — I airrin besoin de plieue.

Airbor (l') — au rebours, à l'envers, le contraire. — Ile ai

Digitized by Google

mis ses chausse ai l'airbor. — I â ai l'airbor de ce qu'an feillot.

Aîre, Aîrou — âpre, raide au toucher ; se dit aussi du temps. — I ne veut pas de ce drap qui, âl â tro aire. — Frotte ton ailemette su quique chouse in pecho aire. — En ne fait dière bon ; ça in temps airou.

Airgognai, Airgogné — passer son temps à des choses inutiles ou mal conduites ; un homme qui chicane pour des riens. — A ne fait qu'airgognai.— En ne peu pas contai su lu, ç'â in airgogné.

Airguignai — contrarier, provoquer au mécontentement par des agacements quelconques. — Al airguigne continuellement ses camarades. — Veux tu ben ne pas airguignai le chien?

Airivai — dans le sens français d'arriver, mais particulièrement se dit d'un mets quelconque que l'on assaisonne.— Voiqui in bout de moton ben airivai ! — I n'eûmes pas les nentilles, ma airivées qu'ment çequi â son ben bonnes.

Airmale — lâme de couteau, ou mieux, vieille lâme séparée du manche. On dit en proverbe de quelqu'un qui n'a pas fait une affaire avantageuse : Al é choingé son coutais conte un airmale.

Airmonâ — almanach. — I ne veut pâ d'in airmonâ qui ne marque pas les foires.

Airnouâ — harnais ; tout ce qui sert à l'attelage des bêtes. —Airnouaiche voué les chevaux.

Airotai — en parlant des voitures qui sont arrêtées par les difficultés du chemin. — Les chevaux airotans ai to manman. — Le père Martenot ai airotai vé le Cordon. (V. Enrotai).

Digitized by Google

Airouai — tout ce qui sert à assaisonner les aliments : graisse, huile, beurre, poivre, etc..

Airtoillon — insecte qui ronge les étoffes. (V. Cot)

Aissiâ ou Assiô — si oui. — Vos n'é don pas fait ce qui vos aivâ dit ?... Aissiâ.

Aitaingnai — ennuyer, embêter. — Que ces petiots lai m'aitaingnent don d'aivos los cris. — Si vos saivain combein cé m'aitaingne !

Aitaulai (S') — s'attabler, se mettre à table. — I nos son aitaulai in quart d'heure. — Quant à son aitaulai, an ne peu pu les aivouair.

Ai-t-i ! — vous plait-il ? que dites-vous ?. — Tontine, apportez-moi mon livre.... Ai-t-i not mossieu ?

Aito — aussi, de même. — Moi aito i irai li parlai. — Ah ! vos voiqui aito, vo ?

Aitolai, Aitolée — atteler des bêtes de trait ; le temps que les bêtes sont attelées pour un ouvrage. — Vos aitoleras les chevaux vé les neives heures. — En prend trente so por ine aitolée de charrue.

Aitûyer — attiser. — Aituyez don le feu por qu'à ne s'étoinde pa. — Al ai renversai sai lampe queman qu'âl l'aituyo.

Aivaint, Aivo — temps du verbe avoir. — En é tirai lai loterie, et peu ile è évu in petiot paroissien. — Vos aivaint ben le temps de pairtir. — Il aivo raillon.

Aivant — parti. — En i é ben ine heure qu'âl a aivant. — A son to aivant : pu nun dans lai boutique.

Aiveune — advienne, arrive, advenir. — L'aifâre â faite, aiveune qui vouré ! — Quoi qu'an aiveunne, i en airai mon cœur cliair. — An ne sa pâ ce qui peut aiveni.

Digitized by Google

Aivi — avis dans le sens français. — A m'â t-aivi que vos faite ine bétise.

Aivillonnes — avelines, noisettes de jardin. — I on ben des aivillonnes ceute année. — I ailon encore pliantai des aivillonnés.

Aivision — adresse, invention. — Çâ de mon aivision cequi. — Le pôre houme, â n'ai guère d'aivision.

Aivoinde — atteindre, pouvoir prendre un objet. — Çâ tro haut, jaimâ in ne pourai l'aivoinde.— I ne peut pâ aivoinde mon bâton.

Aivoinge, Aivoingeai — avance, avancer, aller vite. — Al ai de l'aivoinge su mouai.— Al aivoinge to pliain. — Al aivoingeant pas mau.

Aivoirde — même sens qu'avoinde ; peu employé.

Aivolai (d') — outre le sens ordinaire d'avaler, cela veut dire descendre, s'enfoncer, se mettre plus bas par exemple dans le lit. — Aivole tai don in pecho sô l'aideurdon, t'airez pu chaud.

Aivou (et par euphémie d') — avec, en même temps. — En s'en ailant âl an emportai lai chairpaingne aivou lai piaiche. — Vein don d'aivou mouai cherché de lai luzerne.

Aivûille — aveugle.— Mon pôre houme i devainré aivûille i croi. — An dit les aivûilles ben aidroits.

Aivûillotte (ai l') — à l'aveuglette ; chercher, faire à tâton, sans y voir. — I m'en retorne chez no ai l'aivûillotte.

Ajedeu — aujourd'hui. — An foré fini cequi âjedeu.

Al — il ou elle. Troisième personne de plusieurs temps des verbes devant une voyelle ; au singulier et au pluriel pour les deux genres ; au pluriel seulement pour le féminin. — Al aiprend ben ce petiot qui. — Al eûmant bein lai gotte les pores vieux, cequi les réchauffe.

Digitized by Google

Am — cherchez divers mots par An, Em, En, etc..

An ou Ant — il, on, ont. — Al an été ai lai charrue. — Al ant gros de mérite. V. par en.

Ancre — âpre, trop fort. — Ce vin qui â tro ancre. — Que le frouai â don ancre ajedeu. — Al ai in caractère ben ancre. (Pour le toucher V. aire).

Andain — chenet de feu (outre le sens français de rangée de foin. — Ces andains qui ne sont pâ aissez hauts. — L'andain du poèle â trop lairge.

Andées (des) — règulièrement, pas mal, de temps en temps — Queman que cequi vait métenant? Mon Dieu, cé vai to. des andées. — L'ovraige n'â dière aivancé, ma voiqui qu'â va ailai des andées.

Andoche (in) — un maladroit, un propre à guère surtout par défaut d'intelligence. — Ma, ne nos aimeune pas cequi ç'â in vrai andoche — Ote-tai don pôre Andoche que t'é!

An-n'O, An-n'A — non (style familier). — Vos é étai fâre lai commission ?... An-n'O., i n'ai pâ aivu le temps (prononcer anne-no).

Anscouai — faire verser ou décharger une voiture par derrière. — Ne chairgez pâ tant darré, cé anscouro. — An fauré anscouai de faiçon ai ne pas embaraisser le chemin.

Ant ou An — temps du verbe avoir et du verbe être. (V. An).

Antan (de pire qu' ; ou de peiqu') — de plus en plus mal, de pis en pis. — I ne sais pâ, ma les aiffâres ailant de pire qu'antan. — De pei qu'autan, ça in peu refrain

Anviot — reptile qui se casse facilement, et dont on dit en proverbe : Lai serpent bon onguent, ma l'anviot le cro. C'est l'orvet.

Arie — l'aire d'une grange, le grain à battre qui est des-

Digitized by Google

sus. — Al â choué du fenau su l'ârie. — Entre l'ârie et le fliais.

Arré — mot explétif qui exprime la contrariété, l'ennui. — Voiqui arré qu'â veint me deraingeai. — Quoi que vô velez don arré fâre de ce qui ?

Arsouille — mot de très bas étage, assez employé, qui signifie une personne sâle, surtout au moral. — Çâ moins que ran, ine vrai arsouille. — An le prenro por in arsouille ran qu'ai l'entende.

Asiée — aisée, facile commode.— I vos aissure que ç'â ben asiée dans le mannège. — Vos an veinrâ bein ai bout, cair çà bein asiée. Moins usité qu'âsille.

Asille — même sens qu'asiée.— Ah ! Ah ! ç'à asille ai dire ma ç'â aute chose de fâre. — Les terres sont tot ai fait asilles, çâ se laibore an ne peut mieux.

Assiô — même sens que aissiâ, mais moins usité. — Vô n'éte don pas été ai Cueulète quéman c'éto convenu ?.... Aissiô.

Augruyé — houx. — Al â quement in bôchon d'aigruyé. — Ç'â in joli pied d'augruyé.

Azair — hasard.— Ç'â bein d'azair qui l'ai trouvai.— An i é mai foi bein de l'azair.

B

Babouine ou Bobine — grosses et vilaines lèvres. — Qué peutes babouines al é don ce gairson lai ! — Les malins disant que des babouines queman cequi, ç'â les bords d'in pot de chambe.

Bâche — gros sac de toile plus large que les ordinaires.

Digitized by Google

(Français maintenant, je crois). — I ons aichetai deux sai et ine bâche de treuffes. — Pâ pu de tornure qu'ine bâche.

Bai — bec. (Voyez Bet).

Baigou — bavardage, besoin de parler. — Ile é pu de baigou que d'aute chose, ailé. — C'â in baigou ai n'en pâ fini ! — Le baigou, c'â le fort des fonnes.

Baigueule — femme bavarde. — Chienne de baigueule, vais ; ile fairo baitte quaite murs ensanbe. — Couillez-vos don, tas de baigueules !

Baigues — les vêtements; de la femme surtout. — Sarre don tes baigues putôt que de les laicher trainniai. — Quand le bon temps veint en ne fau pâ ôtai trop tot ses baigues d'hiver.

Bairâ, Bairé, Bairons — divers temps du verbe donner, pour beillerâ, beillerons. — Te me bairâ bein ce qui s'te velâ. — Al é dit que nos beiraint des poires po dessus.

Bais — beau. (On dit plus souvent joli). — L'année s'ainonce bein : les bliets ! en n'é jaimâ ran vû de si bais. — Assi bais que genti.

Baissin — bassin, mais à peu près uniquement dans le sens d'un petit bassin à long manche pour prendre l'eau dans les seaux. — Si les gaudes s'épaississain trop, t'y mettrâ in petiot baissin d'aie.

Baissins-cliairs — les fleurs de la renoncule dite piépou qui fleurit en mai.

Baitîllo — baptême. — Teins, voilai qu'an carillonne in baitillo. — A nos an beillé des draigies du baitillo.

Baitu — petit lait qui reste de la crême quand on a fait du beurre. — C'â vraiment demaige de beiller ce baitu qui es couchons.

Ban — banc, planche disposée comme un banc. — Le

Digitized by Google

pôre homme, al â su le ban. — En fau vîtement mette main mère su le ban, cair an vai veni ll'y jetai laie benite. — On mettait le cercueil sur une planche ou banc posant sur deux chaises. Cette locution disparait.

Barozai — nom du patois bourguignon que nous citons dans la préface et qui veut dire *les vignerons de la côte.*

Bâte ou Ah Bate ! — bah ! peu importe! A peu près le même sens que *Voitte,* mais plus sérieux ; sens d'indifférence.

Beiller — donner. — Beille-mouai voué cequi. — A li é beillé ce qu'â mérito.

Berbis et Aignais — brebis et agneau. Ce sont de ces mots que je n'ai pas mis dans le vocabulaire parce qu'ils ressemblent pas mal au français ; j'ai peut-être eu tort.

Berdot — de diverses couleurs, bariolé. Se dit surtout des bêtes.— C'â in joli beu berdot.— Berdot n'â pas beurot.

Berges — nuages, particulièrement ceux qui sont isolés et qui annoncent la pluie. — En i é des berges dan le temps. — Vo viez ces grosses berges !

Besin — fin, minutieux à faire. — Ci n'aivoinge pâ cequi, ç'â don si besin ! — Du si besin, c'â bon pour les demoiselles.

Bet ou Bai — bec. — Le chardonneret â tôjeur ai beillé des co de bet â petiot canari. — Quainne vilaine fonne ! en fau qu'ile beille des co de bai, quoi !

Béto, Bétote — bête, dans le sens d'enfant, de pas hardi. — Laiche-lu don ; c'â in petiot béto.

Beuchille, Beuchottes — petits morceaux de bois sec et menus ; avec variantes dans le sens. — En fau raimassai totes ces beuchilles ; c'â gros asille pour ailemai le feu. — Aitendez, vos ailai tirai es beuchottes.

Digitized by Google

— Beûgne — enflure résultant d'un coup. — Vos é don choué, que vos é ine grosse beûgne su le front ? — En ne fau pas tolai ine beugne.

Beuillai — voyez Rebeuillai.

Beurchie — cruche. — Vai cherchai de l'aie dans lai beurchie.

Beurdâ — étourdi, brusque, qui va et vient sans faire attention et dérange tout. — N'ailez pâ nos aimené cequi, c'â in gros beurdâ que nos retairdero pu qu'a nos aivouaingero. — C'te petiote lai, c'â ine vraie beirdale.

Beurdouaillai, Beurdouaillou — bredouiller ; celui qui parle peu distinctement. — Ne beurdouille don pâ queman cequi. — Quoi qu'ile beurdouaille don tan depeu deux heures qu'ile â qui ?

Beurlu — qui a la berlue ; qui ne voit pas bien clair. — Ma, te regairde drôlement ! Té don beurlu ? — A fait to ai lai lustuberlu.

Beurot — de couleur gris-rouge ou gris-jaune. — Pou les haibits d'homme i trouve que lai couleur beurot ne vai pâ mau.

Beursaudes — restes ou petits morceaux coupés du gras de cochon qu'on a fondu. — No, i n'eûmons pâ les beursaudes.

Beursillai ou ebeursillai — casser en tout petits morceaux. — Le drossouais é venu ai lai volée, et jugez queman tôtes les aissiettes en étai ébeursillées.

Beuva, Beuvains — divers temps du verbe boire.

Bigageai — déranger quelqu'un de son occupation, ce qui l'a beaucoup contrarié. — Que ci m'é don bigageai, qu'a saint venu me chercher c't aifâre qui !

Bigot — crochet à deux dents qui sert surtout à tirer le

Digitized by Google

fumier de l'écurie, à le manier. — Aipote voué le bigot qui tirains le femé des vaiches.

Bigues — se dit particulièrement des doigts qui sont saisis par le froid. — An ne fait vraiment pâ chau, lâvan à Roncey ; i ai les doigt tot bigues.

Biquai — baiser; se dit ordinairement pour les enfants. — Bique-mouai, mon petiot chéri, et pu i te beillerai ine draigie. — T'é tojeur ai biquai tai petiote, te l'eume don bein ! — On dit quelquefois par minauderie : boquai, boque tai mémére, te seré bien gentil.

Bique — chèvre. — Mouai, i n'eume pâ le fremaige de bique. — T'é ine bique, vais ! te ne comprends jâre ran !

Biscancorne (Portai ai lai) — porter un enfant à cheval sur le dos, à califourchon. — Daudi, pote ton petiot frère ai lai biscancorne ; ce qui l'aibuye to plain.

Bitou — qui a les yeux chassieux. — Al é les uillots bein bitoux ; i ne sai vraiment pas si cequi se guériré.

Bliaude et Bliaude-ronde — blouse. — Si t'aivà portant mis tai bliaude, tes habits ne seraint pâ aibimai queman qu'a sont. — Sarre tai bliaude-ronde des dimoinges. —

Blioque — boucle. — Lai blioque de mai cravate â tote défaite. — Al é des jolies blioques, t'é vu...

Bliossai — c'est le verbe, et les substantifs et adjectif sont Bliosse et Bliot ; se dit des fruits qui sont mûrs à un degré avoisinant la pourriture. — Les poires sont bliosses. — Te n'é pâ surveillé les fruts et pu voiqui qu'â sont bliots.

Bliossére — tas ou petites provisions de poires sauvages que l'on fait blettir, et en général figurément une provision de choses quelconques. — Note André al é fait ine bliossére de petiotes poirottes su le fenau. — Chiche que-

Digitized by Google

man qu'al â, al en metai de côté des écus, vais ; i vourâ bein trouvai lai bliossére. — Voué, ç'â bon des bliossons.

Bombance ou Bobance — abondance, luxe à la table. — Quainne bonbance ! i ne sai pâ si cequi deureré, pair exempe ! — An y aivo ai lote féte ine vraie bobance.

Bôché — sorte de fenil pour la paille, des fagots, etc. — En nô fau mette cequi su le boché, ce qui seré âtant de débaraissé. — Monte voué su le boché ces tas de boffe que voilai.

Bôcheure — haie, clôture quelconque ; se dit plus ordinairement pour une haie morte, c'est-à-dire faite de bois sec. — Les beu en démangonai lai bocheure.

Bôchon — bouchon et buisson, et branche ou buisson de verdure que les cabaretiers pendent à leur maison pour enseigne. — Voiqui in bôchon de bouteille qui sent le meusi. — Malheureux ivrogne, en fau qu'â s'airétai ai tot les bôchons !

Bocote — petite bouche (se dit aux enfants). — Vions, mon enfant, euvre tai bocote, ç'â bein bon, vais. — Torchons lai petiote bocote.

Boffe — tout petits débris de paille ; le premier tirage que rejette le van dans la grange. — Vos é lai de lai bonne boffe. — Les bêtes eumant bein lai boffe, cequi les raifraichit.

Boicheton (Ai), Boicho (Ai) — renversé ; sens dessus dessous, la partie supérieure en bas ; sur le ventre ; etc. — Renverse ce cuvier qui ai boicheton pou le fâre aipeurai. — I étâ si lassai qui me seu étendu ai boicheton in manman.

Boige — drap de laine assez grossier pour les habitants

Digitized by Google

de la campagne. — I ons fait fâre ine pièce de boige pour nos habiller torto l'hyver.

Boirbe — boue (synonyme de Gôille). — En ié ine boirbe dans les rues, qu'an ne peut pâ fâre in pas sans se crottai. — Voiqui mes saibots emborbai.

Boitte — provision de vin ou autre boisson pour l'année. — En nô fau prée de deux pièces de vin pour note boitte.

Bolai, Bolair — pleurer (se dit des enfants). — Le pôre enfant, al é don bolai tote lai neu ! — A bolle pou in ran ; c'â in vrai bolair.

Bolliot — meûle ou tas de foin. — Le temps menaice, mettons le foin en bolliots. — Le prai à Maire n'é pâ mau fourni, i veins d'y fâre di sept bolliots. — Se dit aussi des paniers que les ânes portent : Note âne â fort, ailé, al aiporte ses deux bolliots de ceries.

Bomme — borne. — Le Rôse â terrible ! en fau tojeur qu'al anticipe su les bommes, quoi ! — I vâ laiborai note champ de lai grand-bomme.

Bondenai, Bondeunement — bourdonner, bourdonnement. — Ecoute don le bondeunement des môches ai miée ! — Tojeur ci bondeune.

Bondon — bourdon, insecte. — Les bondons faisant pu de bru que d'ôvraige... queman bien des gens aipré tot.

Boquai — becquer. — Les ouyais sont enraigés pour boquer nos peurnes et nos pouaires ; c'en â autant de perdues. -- Regairde don les pingeons quemant qu'à se boquant, â s'eumant gros. — (Voyez d'ailleurs Biquai).

Bôrais — boureau, méchant. — Quant an pense que le bôrais é trouvé à se mairiai ! — Qu'al â méchant c't-homme lai ! c'â in vrai bôrais pour les bêtes, pou les gens, pou tot !

Digitized by Google

Borde — on appelait le premier dimanche de Carême le dimanche des Bordes ; on avait ce jour là (et on l'a encore en quelques endroits) la coutume d'allumer des feux sur les hauteurs pour s'amuser. De là, on appelle Feu de Borde un grand feu qui flambe. — Voiqui qui ons bein froid, en vô fau fâre in feu de borde.

Borgeai — verser, renverser. — Fai don aitention, te vâ borger lai casserôle. — Le molaidroit, al é tô borger sai soupe su lu.

Borniotte — fenêtre, ouverture petite et isolée. — I les regairdâ pou lai borniotte ; â ne s'en doutaint dière. — En n'i é qu'ine borniotte ; âssi en n'y voit pas cliair du tot.

Bôroillon — amas de plis ennuyeux et de mauvais effets, par exemple dans les vêtements, dans le lit. — Aipruchez don voué qui vos airaingeâ in pecho, vos êtes des vrais boroillons.

Bot — une sorte de crapaud qui fait entendre son cri le soir surtout. — Ecoute don les bots ; i airon soingement de tems.

Bouaicho (Ai) — voyez Boicheton (Ai), qui a le même sens.

Boué — bouvier, celui qui conduit et surtout qui garde les bœufs. — Vos é lai in bon boué vô pouvez le croire. — Note boué â ailai en champ de neu.

Bougrement — mot dont le sens, dans l'usage actuel, n'est pas mauvais mais qui est d'un goût douteux. Il signifie beaucoup, fort, grandement. — Al â bougrement avare. — An ié bougrement de foin ceute année qui. — C'â in bon bougre.

Boujon — échelon d'une échelle, bâton d'une chaise. —

Digitized by Google

In boujon é cassai et pu al é choué préque de tote l'échelle. — Ce n'â pas joli quand en â cheurté de mette les pieds su les boujons de lai chère.

Bouliguai — remuer, agiter sans soins un liquide ; ou même remuer des objets. — Pourquoi que te bouligue-don fâre quemant cequi ceute bouteille de cassis ? — Quand en é mis lai côlle dans le poinson en bouligue bein aivou in bâton.

Boulotte — ce mot exprime l'idée de doucement, tranquillement, peu. — A ne fait dière mieux ses aifâres, vai ; a boulotte, voilai to. — Le bouilli se fait bein ; â boulotte tranquillement.

Boure — bouillir. — En fau de l'aie bein chaude, fais en don boure. — Si te faisâ in pecho pu de feu le pot bouro pu vite.

Bourenfle — un peu enflé, et sur une étendue peu considérable. — En diro que vos airain lai figure bourenfle. — Regairdez vos mains, tenez, quemant qu'â sont bourenfles.

Boûri — oie et canne en général ; cri pour les appeler. — Vos nô faisez rire d'aivou vos bouris ; vos eûmez don ces bêtes lai !. — Bouri, Bouri, Bouri !!

Boutiou — Boiteux. C'est un mot des pays voisins ; nous ne l'employons que comme citation et par moquerie. — Ceute homme lai, queman qu'an dit ai Gergeux, al.â tot boutiou.

Boutoillon — petite bouteille ou vase quelconque un peu allongé qui sert surtout dans le ménage. — Le boutoillon n'â dière propre, vais ; en te faut le nettie. — In boutoillon bein prope, cé indique in bonne mannègére.

Braimai — demander sans cesse, jusqu'à ennuyer. — Qu'à

Digitized by Google

nos embête don ! tojeur ai braimai ! — Voyez Quemandou.

Brâmant — bien, comme il faut ; et mot explétif ou euphonique dans la phrase. — I seu étai bein mailaide, ma ai c't-heure i vâs bramant. — Regairde don queman que ç'â brâmant fai. — I pairlain de lé, et pu voiqui brâment qu'ile vaint.

Bré — berceau. — Vai coucher ton petiot frére dans son bré.

Breulâyon — brûlement, grand échauffement. — I vâs voué le médecin, pace qui ai ine grande breulâyon dan l'estomâ. — I ai ine breulâyon dan les jambes que m'inquiéte très-bein.

Briques — morceaux cassés, débris. — Ile é fait choué le pot et al é étai en mille briques. — I ons reçu son joli pain d'épices, et pu malheureusement â s'à cassai, ma les briques en sont bonnes.

Brisaque — étourdi, qui brise, qui casse par vivacité, par défaut d'attention. — Qu'al â don brisaque ce domestique lai ! — En i en é que sont pu brisaques les uns que les autes.

Brôillon — (outre le sens ordinaire du français) grosse tache d'encre sur le papier. — A n'écrit pâ proprement, â fait to plain de brôillons su ses pages.

Bruchon — panier rond ou oblong, peu profond, à mettre le pain avant qu'on l'enfourne, et dont on se sert encore pour bien des usages en un ménage. — Enfairainne don in pecho pu les bruchons ; lai pâte tainrot aipré. — A nos é beillé ine bruchenée de faivioles. — Ce mot commence à devenir français.

Brulliot — nombril. — C'â dans lai perfection !! queman

Digitized by Google

le nez â mutan du visage, quemant le brulliot à mutan du vente.

Bruyainnes — brouillards. — En i é bein des bruyainnes ai ce maitin. — Les bruyainnes traignant le lon du Larrai; i ne sai pâ ce que ci nos aimeneré.

Bue — lessive. —I ailons fâre lai bue c'te semaingne qui. — Mai bue é bein soiché.

C

Cabiote ou Cabote — petite cabane, ou simplement un petit endroit écarté de la maison où l'on serre différentes choses. — Al é fait ine cabiote dans son jairdin. — Lo maillon n'â qu'ine Cabote.

Caboulot — quelque chose de moins encore qu'une Cabiote. — Le râtais, lai piaiche, mes saibots, i ai to serrai dan le Caboulot.

Cagnais — douleur, ou plutôt raideur que l'on sent dans tout le corps, dans les jambes surtout, après une marche considérable ou un travail fatiguant. — I ai ben mairchai hier, ailé ; ma âssis i ai joliment les cagnais ajedeu.

Caibeugnai — bosseler. — I l'ions prôtai note timbale et pu â nô lé raiportée tote caibeugnée. — Al â don si molaidroit, le pôre gairson, qu'â ne peut pâ tuchai in aillement sons le caibeugnai.

Caine, Cainot — cane et le petit de la cane. — Ne me pairlez pâ d'élevai des cainots sans aie : ai ces bêtes lai en fau des ruchais, des étangs, des aifâre queman cequi. — Menez don vos caines ai lai rivére.

Caircaingne, Caircan — rosse, cheval, poulet, et en général toute bête bien maigre. — Quoi que t'é don aichetai

Digitized by Google

lai !... ma c'â ine veille caircaingne que ne pourré pâ moinme portai ses airnouâ. — Ile nos é servi in poulo pou sai féte ; ce n'éto qu'in vrai caircan que n'aivo que les os.

Cairmantran — carnaval ; lequel a lieu en entrant dans le carême. Ceux qui prennent part à ses amusement burlesques. — Voiqui le cairmantran qu'aipruche ; qué bèties en fait don !!.. — T'é vû les cairmantrans ? Oh qu'al étaint peut !

Cairnai, Cairnais — loucher, regarder de travers, être de travers. — C'â gros demaige qu'â cairne ; al â vraiment bein po to le résse. — Tai roingée d'arbres n'â pâ tot ai fait régulière ; ile é l'air de cairnai in pecho ai droite.

Caisse (prononcez quesse)— poêle, ustensile de cuisine.— Fai aitention de ne pâ aitraipai lai quoue de lai caisse. — Le crépais n'é pas réussi, lai caisse n'éto pâ aissé graichée.

Calibot — salsifis des prés, dont les enfants aiment manger les tiges jeunes. — Veins don aivou mouai dan lai prée chercher du calibot. — Calibot, te n'é pâ sot....

Calle, et Calot — coiffe de femme très simple.— Lai mère Catiche, d'aivou sai calle noire, n'â pâ peute, vais, lai pôre vieille. — En me faut métenant in calo sô mai coiffe.

Calot, et Calotté — noix et noyer. — En i é tré-bein de calots c't-année. — Al é choué en baitant in calotté.

Cambillot — morceau de bois tout tordu, inutile. — Quoi que te veu qui faisâ aivou in cambillot peireil ? — Ote tai don, teins ! chien de cambillot que t'ée !

Cambôle — enflure causée par une contusion quelconque. — A s'é encore fait bein mau, vais ; voiqui ine cambôle ! — Ine cambôle ! a geingne pu que ci ne fait mau.

Cambolle — bâton recourbé en forme de crosse à sa par-

Digitized by Google

tie inférieure pour jouer aux boules, aux balles. — Les patons jouaint ai lai treue, et en passant un m'é aitraipai aivou sai cambolle.

Campai — camper, avec tous les sens de ce mot français. Ne citons ici que celui de bien habillé. — Eh bein, nô voiqui campai queman qu'an fau pou l'hyver. — Là, mon gairson, culotte, juperonde et soulé neu, te voilai campai; te peux ailai aivou les autes.

Campeune — clochette qu'on attache au cou des vaches, du bétail en général. — Ine campeune c'â bein utile pâ ran que dan les bôs, dan les prai aito.

Cancouâgne — hanneton. — Tein, Tiennot mon anfant, aibuye tai ai fâre vôlai ceute cancouâgne qui. — Vôle, vôle, mai cancouâgne jeuque é nuages...

Cancouignai — demander en se plaignant, en flattant, en flagornant. — Tein, voiqui le pére Colas ! quoi qu'a vein don cancouignai, arré !.. — Lai Pierrette m'embête; câ ine cancouine.

Cantonnai — fréquenter, venir souvent dans le même lieu. — Quoi qu'â venant don tôjeur cantonnai qui ? — To le monde cantonne por qui.

Carre — coin, retrait, angle d'une chambre, de travers. — Ci nos embaraisse cequi ; mets le don voué lâvan dan le carre. — En met cequi dan in carre, to bonnement. — De carre en coin.

Câssai — cassé ; outre le sens français, ce mot signifie quelqu'un qui a une hernie, une descente. — Al â cassai, le pôre malheureux. — Sai casseure è sorti, et pu en é feillu le raimenai su ine voiture.

Casuel — fragile.— En fau fâre bein aitention cair c'â tot ai fait casuel ; c'â de lai vaisselle, et pu de porcelaigne

Digitized by Google

encore !... — Te sai, c'â en verre, qu'en n'é ran de pu casuel.

Cenres — cendres. — Voiqui des cenres que serant joliment bonnes pour fâre lai bue.

Cequi — ceci, ça. — Vô fairâ cequi demain.

Ceries, et Cerillier — cerises et cerisier. — Ces ceries qui daivant éte bonnes ; â côtant deux so lai live. — Les cerilliers sont to blian de fleurs ; i pourons fâre du flian to note content.

Cetu qui, Cetée lai — celui-ci, celle-là. On dit également Cetu qu. — C'â cetu qui qu'en vô fau prenre, tenez. — Vô m'aiporterâ cetu lai ; a me pliai bein.

Ces qui — ceux-ci et celles-ci. — Ces qui vô servirant bein mieux que ces lai. — Ces qui ou ces lai, ci ne me fait ran du to.

Ceute — cet et cette. — Ceute homme que vos é vu m'è aipri bein des nouvelles. — Al an entrepris ceute ovraige pour deux jors. — Devant un nom masculin commençant par une consonne on dit *ce*. Très souvent on abrége ceute en disant c'te, ou c't' ; ainsi c'te robe, c't'autel.

Chaipais — chapeau. — En li é beillé in joli chaipai pou ses étreunes. — Mouai, i me contente de mon chaipais de peille.

Chaippe — espèce de hangar au dessus duquel il y a un fenil où l'on serre paille, fagots, etc... — Vos raingerâ l'orche et lai charrue sô lai chaipe, et pu vos monterâs les cheillots de faivioles â dessus.

Chairboliai — sâlir, tacher, la figure surtout.— Ma n'ailé pâ sorti queman cequi, vos ête to chairboliai. — Oh, le petiot chairboliou !

Chairpaingne — espèce de corbeille grossière, généra le-

Digitized by Google

ment pour les travaux de la terre. — Mets totes ces pierres qui dan lai chairpaingne. — Pote su le femé c'teu chairpaingne de poumes peuries.

Chaissôre — petit fouet. — Pou menai les vais es champs prends ine chaissôre : ine baguette ci ne sero pâ aissez.

Chaissot — sachet, petit sac. — I ai pris mon chaisso pour ailai à mairché. — Cherche voué dans le chaissot si n'y ai pas laiché des botons pour ton gilet.

Chaiteries — friandises, petites gourmandises. — Les enfants et les vieux eumant bein les chaiteries ; et pu to le monde, quoi !... ne beillez don pâ queman cequi des chaiteries ai vos enfants. Ine bonne soupe vaut mieux.

Chaiveusseri — chauve-souris. — I eume bein regairdai les chaiveusseri que volant queman cequi le soeir ai l'entrée de lai neu. — In chaiveusseri â entrai dan note chambre ; i ons aivu ine pô effrayante.

Châlé — bois de lit.— Note châlé â bein vieux ; des fouais lai neu i l'entendons craquai.

Champie — jeter là une chose qui embarasse ; ou encore éparpiller. — En te fau champie cequi, vais ; ci ne vau ran du tot. — Champie moi don cequi à mutan de lai rue.

Champoi — pâturage ; ce qui le regarde. — A vouraint aiboli le champoi ; ma quoi qu'i fairains des bêtes ?. — Le champoi aivou Painbliain et Cuchey â ine mine de disputes ; c'â demaige cair al â précieux.

Charrie — charrier, trainer. Outre le sens français ordinaire, on emploie ce mot, par exemple, en disant : I crouai qui vê éte mailaide ; en i ai lontemps qui charrie ce qui. — I châirirons celai pendant l'hyver pour nos occupai.

Cheillot — paille de pois, de fèves. — N'ailez pâ perde ce cheillot qui, â moins ! les bêtes ne le mégeant pâ mau du tot.

Digitized by Google

Chenée ou Echenée. — Voyez Aichenée.

Chemie — chemise. On dit aussi Chemin, mais la dernière syllabe avec le ton bien nasale et en trainant. — Note Mairguite, sai marraine l'i é beillé douze chemies pour son troussais. — En vou ai des chemies en couleur, aivou des lignes, des dessins ; quée drole de mode en aimeune lai !

Cheni — balayures, poussière. — Raimasse don to ces cheni qui, que ce n'â pâ propre. — I ai in cheni dans l'uillot.

Chenoichai — rechercher, être menacé. — A n'â pâ queman qu'â vouro, â chenoiche bien sur quéque mailaidie. — A sont couchés to les deux ; i crains bein qu'a chenoichaint quéque misère.

Chenoillai — dormir d'un demi sommeil ; un instant pour se reposer. — Al éto si lâssai qu'al é chenoillai in quairt d'heure dans lai groinge. — I ne dreume pâ queman qu'en faut ; i chenoille par moment, voilai to.

Chenôve — chanvre. — I ons étendu note chenôve. — En no fau portai note chenôve â fortou.

Chère — chaise. — Peurnez ine chère et cheurtez vo qui causain in manmant. — Ne mets don pâ queman cequi tes pieds su les boujons de lai chére.

Chéti — chétif, faible, méchant. — Al â bein chéti ceute homme lai ; â dai éte mailaide. — A nos aivaint premi ine moitié de lapin, et â nos en an envie in cheti bou de ran. — Ne t'y fie pâ, al â cheti en diabe.

Chetitetai — malice, méchanceté. — En i en é de lai chetitetai chez lu, ailé ! — Il â remplie de chetitetai, lai fonne â Bochot.

Cheuche — souche. — Ces cheuches lai ne sont vraiment pas asilles ai airoiché. — Al é lai tête dure queman ine cheuche.

Digitized by Google

Cheurtai (et Se) — assis et s'asseoir. — Aipruchez vo du feu et pu chertez vo brâmant. — Al étaint cheurtai su le ban, ai l'ombre qu'a causaint tranquillement. — *Voyez Echetai.*

Chevenée — cheminée. — I ne pouvons pâ empouachai note chevenée de feumai. — Etends cepui sô lai chevenée pou le fâre soichai.

Chenevére — chenevière, chanvre sur pied, champ où il est semé. — Les chenevéres sont jolies c't année. — Voiqui le temps que veint qu'en fauré tiré les chenevéres.

Chevenottes — chenevottes, ce qui reste de la tige du chanvre quand elle est tillée. — En voiqui des chevenotes! i ons de quoi ailemai note feu.

Chèvi ou Chaivi — finir, en venir à bout. — Câ in ovraige difficile ; i ne sai pâ si en chévirai bein. — Quand ce sero le malheur ! côte que côte, en fau qui en chaivissain. — Est-ce que vos en chaivirâ ?...

Chevolé — celui qui est chargé des chevaux, surtout pour les garder, les conduire aux champs. — I veins de voué vote chevolé ; a ne gairde diére bein ses bêtes.

Chi — six. — Voyez Chisse. Voyez à la Préface, les Nombres.

Chico — hoquet. — I ai le chico depeu ce maitin ; ma c'â que ci fatigue bein. — Pour guéri le chico beuvez in baissin d'aie froide.

Chie — chier.— C'â demaige que les vaiches chiaint queman cequi le long des rues ; çâ don sâle!.. — En parlant des gens il est grossier d'employer ce mot ; on dit: Fâre se besoins,... Ailai diôre,... etc.

Chien mairin — exclamation de mécontentement de surprise en général. — Chien mairin ! les poules an tot aibi-

Digitized by Google

mai lai plianche de salade. — Chien mairin ! que t'è don jolie mon enfant !

Chique — gros morceau de pain, de viande. — I liô z-ai beillé ai chécun ine grosse chique de pain pou lô quaitre heures.

Chisse ou Chi — six. — I ai demandai des œus, en m'en é envie chisse. — D'iqui ai Beaune en é cin ou chi lieues. En i é chise hommes et chi fonnes, (selon que c'est devant une consonne ou une voyelle.)

Choichai, Choiche — sécher, séche. — I vourains bein qu'en faiseu in joli temps pour ailai laiborai. — Ile éto tote moillée ; i l'ai trouvée qu'ile se choicho. — *Voyez soicher.*

Choigne — bouse de vache ou de bœuf, surtout quand elle est très large. — Que les rues sont don sâles, tote pliainnes des choignes de lai vaicherie ! — Quand en met les vaiches dans les prais les choignes les salissant bein.

Choinge et Choinger — change et changer. — Voyez Soinge.

Chôlliot, Choileussaint. — Divers temps du verbe Chouai.

Chot — il importe. — En n'-chot bein, ma fouai ! — Ailez brament mon pôre homme, ailez ; en n'-chot ran du tot. *Voyez Siot*

Choue — chouette. — C'teu neu, t'é entendu les choues su les voûtes de l'église ; c'â mauvais signe. — Les choues c'â des ouyais que ne manquant pa encore d'ête jolis, vais! — Les fonnes sont curieuses queman des choues.

Chouai — tomber. — Détorne c'te pierre qui, ile fairo chouai. — Si te ne prends pa ton bâton te chorée, çâ sûr. — Ile â si faible qu'ile chôillot ai chéque pâ.

Chouignai — affecter de pleurer, comme les enfants. —

Digitized by Google

Les petiots chouignant pou des ran. — C'â in chouignou, ceute homme lai.

Choupette — petite houppe, petit gland. — Al â fier ai-vou sai choupette aipré sai calotte. — A gairnissant de choupettes les colliers de lô chevaux.

Choûtai — aller regarder, comme des curieux ennuyeux. — Ces gens qui ailant choûtai chez le monde ; ç'â embétant. — Quoi qu'â venant don choûtait qui ?

Chetailai — jeter là, jeter pour se débarrasser. On prononce à peu près toujours Ch'tailai. — Ch'taile moi don cequi, ci ne vau ran du to. — Si vô li beillez vos ête sûr qu'â le ch'tellerai, sans pu de faiçon.

Chetiot — diminutif de cheti ; voyez ce mot. Chetiot ou Ch'tiot ne s'emploie guère que pour exprimer la faible santé, rarement pour exprimer la malice.

Chuppe — huppe. — Regairde don ceute ouyais, quée jolie chuppe qu'al é ! — Mouai, i eume bein les poules chuppées.

Ci — ceci, celà, c'est. — Ci nô vai tot ai fai bein. — Ci â bon. — Queman cequi, ci airaingero to le monde.

Ciâ — bonde pour boucher le trou supérieur d'une futaille — Tappe bein su le ciâ pour que le poinson ne s'évante pa. — En fau tôjeur mette ine piéce àtor du ciâ.

Cimai – couler, suinter, en parlant des plaies. — Le trou qu'al é ai lai jambe cime bein. — Des gottes cimant de sai plaie.

Cimai — remuer, en parlant des sourcils et des yeux ; cligner. — A nos é fait signe en cimant des ulliots.

Cin — cinq. — Presque toujours : cin chevaux.. cin œufs, cin oraiges.... Rarement cinq avec la liaison française ; cinq ans,... cinq heures... (prononciation nasale très accentuée).

Digitized by Google

Cirai : égrapper, égrainer, mais d'un seul coup en glissant la main sur la grappe, l'épi.. — Les raisins ant colai quemant si en lai aivo cirai. — En i en é qu'ant ine bête d'habitude, quan â passant le long des bliets de cirai les épi entre lô doigts.

Ciyais ou Cilliais : ciseaux. — Pote les ciyais à raiguyou teins : â ne copan pu. — Beille mouai voué les petiots ciyais.

Cliâ — claie avec tous ses sens français. — Al ant renversai lai cliâ, et pu les poules en entrai dans le jairdin. — Lai cliâ pour fâre soichai les peurnes é besoin d'ête raiquemaudée.

Cliaiché, Cliaiche — clocher, cloche. — Le cliaiché de Sainte-Saibine â bein haut. — En ié deux cliaiches.

Cliairé — éclairer, brûler. — Le feu cliaire bein lai chambe vai ête beintot chaude. — Cliairez mouai voué qui. — Aituyez don in pecho lai lampe, ile ne cliaire dière bein.

Cliairtai — clarté. — Ceute lampe qui ne beille dière de cliairtai. — Mouai, i li tré bein â cliair de lune.

Cliaiquai — jeter quelque chose avec colère, avec dédain, outre le sens de faire claquer avec un fouet. — Cliaique mouai don cequi diôre. — Al â si faible qu'en le cliaquero conte le mur al y restero.

Cliaquai. — Outre le sens donné ci-devant, punir, fouetter un enfant pour le corriger. — Cliaque moi don ce petiot gamain lai. — S'â cliaquaint quement qu'en fant lote enfant, â choingero, i vo le dis, mouai.

Clié — clé. — Vo mettez vote clié dan le trou des poules; ce n'à dière caiché, ailé. — Le pôre gairson al eume bein lai clié des champs !

Digitized by Google

Clieunai — pencher. — Lai perche n'â pâ bein pliantée, te vouais ; ile clieune ai droite. — Regairdez don, tenez ces deux enfants lai clieunant ine épaule.

Clio, Cliolai — clou, clouer. — I ai aichetai des clio ai saibots. — Retappe don voué ce clio lai que crôle. — A lai cliolerant, et pu ci teinré.

Clivai, Cliveures, clive, (on mouille l'l) ; cribler, criblures, crible. — Prôtez mouai vote clive, i vourâ clivai nos vosses. — Tenez, voiqui des bonnes cliveures pou vos poules.

Clombé — colombier. — En i aivo es aute fouai in grand clombé â châtais, qui en ai vu mouai-mainme les résses. — Métenant en fait des clombé de ran, pou i mette deux ou trois pingeons, voilà to.

Co — cou et coup, dans tous les sens de ces mots. — I ai mau â co ; in rumatisme, i pense. — Mets ine cravate âtor de ton co, cair en fait froid. — En i é des co que ci ne réussit pâ ma ç'â rare. Voyez Cot.

Cocrillai. — Se dit des feuilles qui se roulent, se contournent par suite de maladie ou de sécheresse. — Les âbres sont mailaides ceute année ; des vers se mettant dan les feuilles, et pu â se cocrillant. C'â quemant l'année passée qu'â se cocrillaint déjà ; seulement, c'éto lai saicheresse.

Co de Cu.— Dans un chemin montée peu considérable qui ne demande qu'un effort un peu plus grand du cheval. — C'â ine route bein âsille ; en ié deux petiots co de cu, et le résse ç'à pliainne.

Colai. — Outre le sens français, il a en patois celui de glisser. — Le paivai éto moillé, mon pié é colai et pu i me seu flianquai en bas ! — Te collerez lai clié sô lai porte.

Conâte, Connaissu, Conaissâ — connaître, et divers temps

Digitized by Google

de ce verbe. — Ce n'â pâ si âsille qu'en le croirot de bein conâte son monde. — I ai connaissu ceute homme lai quemant qui étâ ai Airnai.

Congrée (se) -- se propage, se communique, se produit. — Ci se congrée dans lai graingne, dan le corps, en ne sait queman, et pu ci ronge to. — En fau fâre aitention, ces mailaidies se congrée ç'â ine poison.

Conroi — terre glaise. — Ces champs lai ne veillant pâ grand chose ; ce n'â dière que de lai terre de conroi. — L'aute des jors â diaint qu'en des endroits vé lai seigne en i é du conroi qu'en pourro fâre des pots aivou.

Conte — contre (on fait souvent précéder de l'article de). — Al éto couché conte le mur ai l'ombre. — Le Nino, al é passai de conte note porte.

Copai, Copoû -- couper, coupeur. — L'aute des jors los enfants copaint de l'herbe le long de lai route. — Les copoû de bô, les mâtins ! a nos en airouaiché chi pieds de treuffes.

Coquelucho — sommet, dessus, bien élevé. — Monte jeusqu'â coquelucho. -- Tenez, regairdez don su c't-âbre qui, le chairdonneret â perché â fin coquelucho.

Coraijou — bien portant, bien arrangé, frais de figure. — Al á coraijou queman to ! — Vos é ine jeune feille qu'â coraijouse queman tot.

Corbi — courbe, tordu. — An ne peut ran fâre de ce bout de bô, al â trop corbi. — Lai pôre fonne, ile â tote corbie d'infirmitai.

Corée — les poumons ou le foie. — I veins aichetai in bout de corée pou fâre in ragout. — Ne m'en pairlez pâ de ces gens lai ; ci n'é ni cœur ni corée !

Corniotte — petit gâteau à plusieurs cornes ; et en général petit gâteau fait avec un reste de pâte. — Main mère,

Digitized by Google

vô me fairâ ine corniotte dans le for. — Ceute année i beillerons des corniottes es enfants pour étreunes.

Côrre — courir. — Pour les raitraipai en fauro qu'i correussains bein. — Pour jue les enfants côrant les uns aipré les autres. — Aivou lu, ce n'â pâ mairchai, en fau côrre.

Côrrére — coudre ou coudrier. — Ne peurnez pâ de lai côrrére pou fâre des chevilles, ç'â du bô trop tenre. — Lai côrrére â bonne pou fâre des painés.

Côsse — tâche, un certain temps de travail. — Ah ! pair exemple ! voiqui in bonne côsse qui traiveille ! — Te ne sais pâ,.... i ailons encore fâre c'te côsse qui.

Cot — insecte qui ronge le linge, la laine surtout. On dit quelquefois Airtoillon. — To mes pliotons de laingne sont mégés des cots. — Sarrons bein nos haibits pour que les cots ne s'y mettaint pâ.

Côterie, ou Coturie — morceau de fil à coudre pour enfiler dans l'aiguille. — Beille mouai voué ine côturie de fi. — De lai longueur d'ine côterie de fi, ci seré aissez. — Ine coturie de souaie.

Cottai, Cotterant — soutenir, appuyer, mettre contre. — Cotte don le sai de treufes, â vai chouer. — Vô cotteras l'heurloge pour le mette d'aiplion.

Couâillai — jeter de gros cris de plainte, de surprise. — Quand â m'é vu entrai al é couâillai in co ! ... que ci m'é fait tressautai. — C't enfant lai couâillot, ai fâre pô.

Couau — qui n'a pas de queue — In chien couau ce n'â pâ joli. — Vote poule â couade, ç'â les chiens que l'ant aitraipée. — (On peut voir à Quoue)

Couignai — faire un léger bruit, un peu aigu, choses ou bêtes. — Te n'entends pâ ? en me semble que le petiot chien couigne ai lai porte. — Ce maitin lai noige couignot

Digitized by Google

bein sô les pieds.— Ile â fière, en fau voué, que ses soulé couignan queman cequi !

Couignard, Couignousse — qui se plaint en pleurnichant. — Ne fais pâ entrai ce couignair lai ! Des gens queman cequi me fairaint deveni bête. — Vote petiote â bein couignouse corrigez don c'te misère lai.

Couiller (se) — se taire. — Veux-tu bein te couiller. — Couillez-vo don, baivairde ! vos ne saivez pâ ce que vô disez. — A liô z-é dit lai vritai ; en é bein faillu qu'â se couilleussaint.

Coûrie — quantité considérable de choses, non en tas, mais qui se suivent. — Combein de poules ! ... ma c'â tote ine courie que vos és.—Viez don to ces enfants que sortant du catésime ! en voilai ine courie ai n'en pâ fini ! — (Voyez Girlicouée.)

Couvot — pot de terre dans lequel on met du feu comme dans une chaufferette, et dont les femmes pauvres se servent. — Airainge ton couvot pou lai souairée. — En n'ié pu de feu dans mon couvot.

Crâ — corbeau. — Ecoute les crâ ; les voilà que venant, le froid n'â pas loin. — I ons vû passai in nuée de crâs.

Crâchie — écume, résidu du beurre que l'on a fondu, les fruits dont on a fait de la gelée.— En i en é qu'eumant bein lai crâchie de beurre.— Teins, mon enfant, voiqui ine dorée de crâchie de greusalles.

Crainces — les grossières et mauvaises criblures. — Oh ma ! vos faisez des bonnes crainces, vo ! les bêtes les mégeant tré bein.

Crainde, Craindâ, Craindeussaint — divers temps du verbe craindre. — En fau se fâre crainde aivou les domes-

Digitized by Google

tiques. — C'â vrai que te craindâ qui te laiche ? ... Ci ne sero pâ in mau qu'â craindeussaint in pecho pu.

Craipau — crapaud. — Nous ne citons que le sens adressé à peu près uniquement aux enfants. — T'es in petiot craipau, vais. — Ote-tai don de lai, petiot craipau.

Crampai (Se) ou Se Crampi — s'accrocher fortement à une chose pour s'aider ; se redresser fièrement. — In homme qui se née, si an veu le sauvai â se crampi aipré vo san pouvoir le fâre lâcher. — Ma ne te crampi don pas queman cequi d'aipré mouai.

Cré — avare, parcimonieux. — Qu'â sont don cré, ces gens lai ! A ne beilleraint pâ lai paie d'in pôille écorché. — Qu'al a cré, le Toinot !... â ne reçoit jaimâ, oh mâ jaimâ les pôres que lli demandant.

Crépais — crêpe, pâte qui tient de l'omelette et du beignet. — Lai soupe et in crépais, cequi seré aissez pou note soupai. — Ai ce sair i veu me régalai aivou in crépais, et encore mieux aivou deux.

Crépissot — petite montée un peu longue. — En n'y é in petiot crépissot ai montai, ma ce n'â ran pou note chevau. — Jl'ai rencontrai à dessus du crépissot des Luas, qu'al éto essoffliai ran que pou cequi.

Creuse — voyez Crue, qui est plus employé.

Cri — chercher (pour amener, pour prendre), c'est le vieux mot querir. — Al â venu cri ses petiots, en i é aipruchant ine heure. — En fau ailai cri une voiture de luzerne.

Croichot — crachat et crochet. — A croiche bein souvent i ne sai pâ ce qui veut dire ; et pu ses croichots en ié queman du san dedan. — En fau désarrai les croichots de ton corset ; en voit que ci te pince trop fort.

Croix de per Dieu — ainsi autrefois nous appelions

Digitized by Google

l'alphabet des petits enfants parce que, au commencement, était marquée une croix, et qu'avant toute leçon on faisait faire à l'enfant le signe de la croix. — Voiqui l'école que seune, emporte tai Croix de per Dieu. — Main mère, i ai perdu ma Croix de per Dieu, et pu mossieu le maître a m'é mis en pénitence.

Crôlai — remuer, secouer. — Les peurnes sont meûres, en fau ailai les crôlai. — I ai deux dents que crôlant, i irai demain les fâre airoichai.

Crôpe — crèpe. — Regardez don ce poulot, lai jolie crôpe qu'al é! — Vos poules al ant lai crôpe joliment fraiche ; c'â qu'â sont bien neûries.

Cropeton (ai) — accroupi, bien baissé. — A se met ai cropeton pou traiveiller ; ne m'en paile pâ, cequi indique in pôre ovré. — I nô sons mis ai cropeton derré l'aie vive pendant le gairôt.

Crotot — la nuque, le petit creux derrière le cou. — A m'é beillé in co pour derré, que ci me fait vraiment mau à crotot. — Ile é bein maigri, si vô lai viains; an voit son pôre crotot to nu.

Crotou — qui a la figure ridée, rugueuse par suite de la petite vérole ; tout ce qui est chargé de durillons, comme fruits, etc. — Que le colas â don crotou ! al é aivu lai vérole queman qu'en faut. — C't année les fruts sont to crotou.

Crottes — petites poires des bois que l'on fait sécher. — Des poires crottes ç'â bon ; et pu en beille cequi es enfants qui les eûmant bein. — I ons fait, ceute année, to par les bô ine provision de poires crottes ; ci fait encore plâilli l'hiver.

Crue — coquille — Ces œufs qu'ant lai crue tendre, en an trouve tojeur des cassai. — Les gremais de pêche, c'â

Digitized by Google

d'ine crue joliment dure : et ci n'empouâche pâ de fâre d'aivou ine bonne liqueur — (on dit aussi creuse.)

C't'... (devant une voyelle) ; C'te... (devant une consonne) : cet, cette — C't'homme lai. — C't'ovré qui traiveille fort. — C'te fonne qui. — C'te flieur lai sent bon. — Voyez ceute ; et les c'tu.. ; c'tée qui suivent.

C'tu... C'tée — celui, celle. — Son petiot Jean â mailaide, et c'à c'tu qu'al eûme le pu. — Ceute casquette â jolie et c'â c'tée que me vet le mieux.

C'tulai, C'tulâvant, C'telai — celui-là, celle-là. — Ce n'â pâ c'tuqui, c'â c'tulavant. — Prend don putot c'tulai, a te fairé pu de profit. — C'â c'telle lai qu'â lai bonne.

C'tuqui, C'téqui, C'tucu — celui-ci, celle-ci. — C'â ai c'tuqui qu'en fau beiller lai commission, al â aidroit. Non, ce n'â pâ c'tucu, c'en â in aute. — Quad t'és en champ nos vaiches, surveille surto c'tée qui.

Cuant — au verbe cuire, voyez à Cueûrre.

Cuchain, ou Cuchin — coussin, ou même oreiller. — Mettez lli don su sai chère in bon cuchain. — Ai cause de ses rhumatisses en sero bon qu'al eu tojour un cuchain sô les pieds.

Cueûche, Queuchotte (saitaï ai lai) — cuisse ou jambe. — A traingne in pecho lai queûche. — Tenez, mégez ceute cueûche de poulot. — Ci ne me fait dière lai cueûche, cequi, ailé. — I ailons jue ai lai cueûchotte.

Cueûre, Cueu, Cueûro — divers temps du verbe cuire. — En â temps de fâre cueûre le soupai. — Pendant que les treufes cuant en fau veni m'aidié. — Les faivioles sont dures, en fauro qu'a cueussaint bien lon temps. — Ce pain qui n'à pâ tot ai fait aissez cueu.

Cueule — souche, gros morceau de bois à brûler. —

Digitized by Google

Voiqui des bonnes cueules, teins, bein soiches. — En me fauro des coins pu fort que ceux qui pou fende ces grosses cueules.

Cueurlâme — crémaillére. — Mets to de suite lai mairmite â cueurlâme. — Recliôle le cueurlâme; â ne parait pas solide. — Ma laive tai don lai figure, il â noire queman note cueurlâme.

Cueurnache — diminutif de Cueurni.

Cueurnales — cornouilles. — En i é ben des cueurnales, les petiots ailant se régalai. — I veins de copai une jolie brainche de cueurnalé ; ci fait des bons moinges de fouet. — Cueurnales et mairgots !

Cueurni, Cueurnache — ridé, amaigri par défaut de santé. — Pôre gairson qu'al â don cueurnache. — C'te petiote feille ne vai pâ bein, viez don quée figure cueurnie ! — Se dit aussi par dédain de quelqu'un qui veut faire l'important. — Ce cueurni lai ! queman qu'â vô pairle ! — Se dit également des fruits. — Ces poumes qui sont tote cueurnies ; en les é cueillées qu'â n'étaint pas aissez meures.

Cueusan — souci, préoccupation. — Al é gros de cueusan, le pôre homme, aivou ces enfants lai ! — I ne sai pas, ma, ile n'é diére de cueusan pou ine fone qu'é de lai famille.

Cueussére — voyez Queuchère.

Cueut, Queûte — cuit, cuite ; du verbe cuire. — Poume queûte.

D

Da — outre le sens explétif francisé, comme dans oui-da notre patois emploie ce mot seul pour exprimer l'étonnement, la surprise dans la conversation : — Da !... — Oh da !

Dâdo — sommeil des petits enfants ; leur lit ; mot pour

Digitized by Google

les endormir. — Dâdo, mon petiot ! dâdo ! mon ange chéri, embraisse tai mémére. — Dâdo, mon chéri !.. Dâdo !

Daingne — tige de chanvre. — Ine daingne queman cequi, ma regairdez don ! pourro préque servi d'aiguillon.

Dairaint, Dairo, etc. — divers temps du verbe Daivoir.

Daird — faulx. — Voiqui les foins q'aipruchant, en fau qui aichetâ un daird. — Aipote moi voué l'enclieume qui embettâ le daird, cair â ne coppe pu.

Daivoir, Daivu, Daira, etc. — divers temps du verbe Devoir. — Vô dairains mieux gardai vos bêtes. — Nos pairents daivant veni nos voué. — Voyez Doir.

Darré, Derré, même Derre — dernier et derrière. — Al à venu le darré queman son habitude. — Passe don derré lai voiture. — Mairche darré lu.

Dau — Dé à coudre. — Me voiqui fraiche ; i ai perdu mon dau ! ! Quemant don qui vas fâre pou coudre ?

Débillai — déshabiller. — En ne dait pas se débillai quand en â en sueur.

Débricolai — défait, cassé. — Côrre aipré ! voiqui portant to les airnouas débricolai ! !

Déchairboliai — nettoyer, laver ; surtout la figure des enfants. — Vai don déchairboliai ton frère. — Ma veins don qui te déchairboliai in pecho ; te fâs pô.

Décherbotai — démêler surtout du fil. — Ma queman fâre pou déchairbotai ceute échevais de fi qui ? ! Voiqui lai choupette de mai calotte bein emmaulée ; déchairbotte lai.

Deci bein ou D'cibein — se soucier peu, s'en peu occuper. — Ile s'en deci bein, vais, si en lai gronde ou non. — Et pu ai vo aito, en vos deci bien !

Défenaiger — faire sortir du finage, dépayser, chasser, égarer. — A ne s'y reconnà pu de to ; al à défenaiger

Digitized by Google

complètement.— Aitendez voué qui vo défénaigeâ ce qui !

Dégobillai. — Même sens que revoguillai. — Note pôre petiot toutou et le minon dégobillant deu le maitin.

Dégrimonai — arracher ou détruire le grimon, le chiendent, etc., ce qui n'est pas facile ; se hâter, s'efforcer après un ouvrage difficile. — Dégrimonez don vote champ ; al â vraiment empaistai. — I me seu dégrimonai aipré vote mur.

Deji — déjà. — Ile ai déji fini sai tâche. — Oh ! al y sont déji arrivai.

Démangonai — défaire, disloquer, déranger. — Lai voiture â tote démangonée. — Ne me secoue don pâ queman cequi les bras, te vas me les démangonai.

Démenai — gronder, semoncer. — Ces pôres petiots, ne les demenez don pa tant, vo les dégouterain. — Al â tojeur ai demenai son monde ! qué mauvais genre ! !

Dépaislai — ôter la peau, écorcher. — Veins voué qui dépaislâ ce lapin qu'en nos é aiportai. — Vos le dépaislerain vraiment, i crouai. — Voyez Paislai.

Dépigeai — ôter les attaches, les liens mis au pied du bétail. — Malgré lai bôcheure ne dépige pas les chevau. — Te dépigerez le poulain.

Déquainnefoi — quelquefois. — Pair bonheur que ci ne l'i airive pâ souvent ; ma tojeur des quainne fouai. — A sont genti ! A sont genti !! voué ! desquainne foué. — Plus guère usité.

De quoi (le) — argent, moyen d'acheter, de se procurer quelque chose. — A sont heureux, ceux lai, al an le de quoi. — Ah ! si aivâ le de quoi !

Derré, Derrer — dernier et derrière... Voyez Darré.

Derrérement — dernièrement — Ile nos é écrit to derré-

Digitized by Google

rement qu'ile ailo veni. — En n'ié pas lon-temps, c'â to derrérement.

Désandenai — éparpiller, étendre les andains de foin que l'on vient de faucher pour le faire sécher. Et au sens figuré. — En ne veut pas pliore ajedeu, vais ; ailon désandenai le foin. — Eh bein ! quoi que çâ don que to ces embarras qui ? Aitends, aitends ! qui désandenâ to cequi.

Des co — quelquefois. — Voyez à co. Contentons-nous de donner ici un seul exemple — Que volez-vo !! des co ci vai bein, des co ci vai mau.

Desi, ou D'si — cheville, petit fausset pour les futailles. — Tote les fouai que te tire du vin remets le desi bein queman qu'en faut.— I aijeuterai bein in robinet, ma ç'à tojeur cin ou chi so, pendant qu'in desi, in bout de faigot suffit.

Dessiâlai — ôter le ciâ ou la bonde d'une futaille. — Aiquoi ci sert de tant tapai su le ciâ ? en ne peut pu dessiâlai.

Détrebai, détrebement — déranger, contrariété. — En venant en ce manmant lai a m'é bein détrebai. — C'â pecho de chose, te me direz, eh bein ci n'empouâche pas que ç'â in vrai détrebement.

Deu — dès ou depuis. — En n'é quemançai de plieuve deu les neuve heures. — Deupu ce temps lai en i é bein du nouveau.

Devanté — tablier. — Mets don ton devanté pou ne pâ te sali. — I ai aiportai des treufes pliain mon devanté. — C'â ine vraie brisaque, en lli fauro in devanté de cuir, queman les mairchaux.

Devantenerée — plein un tablier. — Vô cueilleras ine devantenerée de faiviôles. — Tenez voiqui ine devantenerée de copais pour ailemai vote feu.

Digitized by Google

Devée — vers, du coté de. — Lai girouette regairde in pecho devée les Bordottes. — Note vaiche éto en champ devée la rivière.

Devolai — descendre. — I ne sura vô dire l'aivou qu'al ant ailai ; i sai seulement qu'al ant dévolai dans lai rue. — Ci ç'à décroiché, et pu ci é devolai jeusqu'en bas.

Devorai — dans tous les sens français de ce mot ; et, en outre, déchire, en mauvais état. — Dans quain état t'ée ! ma t'é étot dévorai! — Ce petiot lai al é to dévorai son live.

Devrâ, etc. — du verbe Devoir — Voyez à Daivoir, et à Dairains.

Diâ — expression pour faire tirer le cheval à gauche, pour exprimer cette direction. — Diâ ! — Tire ai dia. — Souteins tojeur bein ton chevau ai dia.

Diâ, Diant, Dieussaint, Diot — divers temps du verbe : Dire.— I vô diâ bein de vô défie de c't'homme lai. — Pour en ête sûre en fauro qu'â le dieussaint z-eux moinme.— Il y a une variante qui se rapproche du français : — Disâ, diso, diseussaint, etc.

Diaisle — diable. — Guère employé qu'en forme de locutions. — Ci sero bein le diaisle si â reveno encore ine fouai ! Diaisle sait si.... !

Diaquai — marcher difficilement, se traîner de faiblesse. — I ne peux pu diaquai, quoi...! in ran me tue.

Die — dix. — devant une consonne, et non suivi de quelque mot. — I ai besoin de die voitures de pierres. — I les ai comptai, en i en é die.

Diére — guères. — I n'en veux dière. — A ne sont dière forts.— En n'é dière plieuvu, lai poussère â ai pogne moillée.

Dieussaint — temps du verbe Dire.— Voyez les articles Diâ, etc...

Digitized by Google

Dimoinge — dimanche. — Ç'â demain dimoinge. — Allons ! que t'as soin de ne pâ sâli le dimoinge aivou ton ivrognerie. — Mes enfants, préparez vos aifares du Dimoinge.

Diniai — dîner, manger. — En-n-â l'heure de diniai, airivez. — Al aivaint in bon diniai, certainement.

Dindelle — toute petite cloche, une grosse clochette. — Les gens de Bouhey, al ant aichetai ine cliaiche, en parait; ma ç'â ine dindelle. — Lai cliaichotte de note vaiche â trop grosse âtant ine dindelle.

Diore — dehors. — Mets voué le chien diôre. — Ç'â in homme qu'â tojeur diôre de chez lu; ci ne vau ran cequi. — A restant jeusque diôre du pays.

Diot, Diraint, Diro — divers temps du verbe dire. — Quoi qu'â dirant quand al ailant aiprendre cequi. — A diro bein lai chose, ma â n'osuro pâ. — Voyez à l'article Diâ, Dieussaint, d'autres temps encore.

Disâ, etc. — aûtre forme de divers temps du verbe dire. — Voyez, du reste, l'article précédent. — I vô disâ ben, ailé. — Quoi que vô disez don, arré ?

Diverse — étourdi, dissipé, toujours remuant, surtout en parlant des enfants. — Qu'â sont don diverses, ces enfants qui! — Vote petiote ninze n'â pû diverse, lé, vos daivez en ête bein contente.

Dleire — trier, choisir. — Veins voué m'aidie ai deleire les faiviôles. — Le ri â bein sâle, dlée lu pour fâre le fian.

Dogne ou Doigne — très sensible, douloureux au toucher. — I ne sai pâ d'ou voint, ma mon bras â don doigne ! — Allons don, mai petiote feille, ne s'as don pas si doignotte.

Doguin — paresseux. — Ce mot est employé un peu même

Digitized by Google

en français, c'est une conquête sur le patois. — Qué doguin que c't'homme lai ! — Allons don, gros dogùin, te n'és pencore levai !

Doir, Daira — du verbe devoir. — Moi, i n'eume pas doir lai moindre chose, pâ moinme in liaird. — A doiro ine fortune qu'â ne se remuero pâ daivantaige. — Moins usité que la forme Daivoir, Dairain. — Voyez ces articles·

Dorée — rotie. — Ine dorée de confitures. — Teins, mon enfant, voiqui ine dorée de beurre pour ton goutai.

D'ou voint — d'ou vient, pourquoi. — A' ne m'é pâ dit bonjour; i ne sait pâ ai d'ou voint. — Demandez ll'i voué d'ou voint qu'al â ailai ai Quemanrain ?

Dremi — dormir. — A dremant bein métenant, an parait. — I ai vu qué te dremas tote lai neu sans te révoillai. — En fau qui dreume in pecho aipré mon diniai.

Droit, Droit qui — juste, exactement. — I l'ons rencontrai droit qui. — Vô pouvez le mette droit qui, tenez.

Drôle — outre les sens français on emploie ce mot pour dire domestique, jeune homme ou jeunesse en général. — I seu bein content de note nouveau drôle, â gairde bein les bétes. — Ce n'â pâ tojeur bein asille lès drôles. — Notons que drôlesse se prend plus souvent en mauvaise part. — Çâ ine drôlesse...

Drossai — tous les sens français de Dresser, mais particulièrement dans ces phrases pour préparer, servir. — Drossai lai tabe... — Drossai lai soupe..., les gaudes. — Voiqui lai soupe drossée.

Drossois — sorte de buffet pour la vaisselle, les assiettes surtout, que l'on étale, que l'on dresse sur des rayons. — Vote drossouais â vraiment ben garni, mére Liaudon; ç'â

Digitized by Google

joli. — Voilâ ine soupiére flieurtée su vote drossouais, qu'ile â don jolie !

Druesse — vie, sève abondante dans les plantes ; épais, serré. — Pou ce temps qui tot â pliain de druesse, to pousse ai plâilli. — Les denrées que jaunissaint ces jors derrés, les voiqui qu'al airant beintot trop de druesse.

Dsi, pour Desi — cheville, petit fausset pour les futailles. — Voyez à Desi où l'on trouvera les exemples.

Dûe, Durot -- convenir, être très utile. — Ci nô due joliment bein, ailé, c'te jement qui ons aichetai ai lai fouaire de Ch'taisneu. — Voiqui qui vô duerot bein. — A sont gros geingnés, les Gossot ; si l'année â bonne ci liâ duré bein.

Duquée, Duquainne ou De lai quée au féminin ; duquel, de la quelle. — Il suffit de voir les articles Quée et Quainne.

Dûsâbe — utile, qui est bien commode. — Ine villerette, ine pince, c'â encore bein dusabe dans in mannége. — Totes ces petiotes aifâres qui sont bein sûr pu dûsâbes qu'en ne pense en bein des occasions. — Cequi m'â dûsabe.

Fin de la lettre D

La suite du Vocabulaire Patois sera publiée dans les Mémoires de l'année 1910

Digitized by Google

VENTE DES BIENS NATIONAUX

Cet ouvrage a été publié dans les Mémoires de la Société d'Histoire, année 1908

Ouvrages consultés

Histoire de l'Eglise en France pendant la Révolution, par Mgr Jager.

Taine. La Révolution, 1er vol.

Recherches historiques sur la Persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire. Tome I, par Bauzon ; Tome IV, par Louis Chaumont.

Histoire de l'Abbaye de Morimond, par M. l'abbé Dubois.

Description particulière du duché de Bourgogne, par Courtépée.

Supplément à Courtépée, par Bredeault, dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, année 1895.

Histoire de Beaune, par Gandelot.

Supplément à l'Histoire de Beaune, par Bredeault, dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, année 1888.

Louis XVI et ses Vertus aux prises avec la perversité de son siècle, par l'abbé Proyart.

Louis XVI détrôné avant d'être roi, par le même.

L'Ancien Régime en Bourgogne, par l'abbé Voillery.

Digitized by Google

Histoire de l'Eglise, par Rivaut.

Histoire de Volnay, par l'abbé Bavard.

Bulletin d'Histoire et d'Archéologie, du Diocèse de Dijon.

La Vente des Biens Nationaux pendant la Révolution française. Etude législative, économique et sociale, par Amédé Vialay (Paris, librairie académique, Perrin et C^ie^). Ouvrage de haute valeur, qui a été pour nous une véritable mine où nous avons puisé largement. Même certains alinéas et certaines pages cadraient si bien avec l'exposé de nos chapitres II, III, VIII et X que nous avons cru pouvoir les reproduire sans y rien changer et sans en indiquer l'origine. Aussi, tenons-nous à le déclarer ici, en en faisant connaître l'auteur.

Les procès verbaux de vente de biens nationaux de Beaune et des localités du district. Voir aux archives de la Côte-d'Or, la série Q.

Digitized by Google

ERRATA

Page 90, 5e ligne. Ecrire : il s'exprime, comme s'il en disposait déjà ; il fixe un maximum...

P. 111, 19e l. : Cenves, et non Sanves.

P. 140, dernière l. : René Stourn.

P. 146, 4e l. : Dom Patenaille.

P. 150, 17e l. : vendus.

P. 160, 16e l. : Prieuré Sainte-Magdeleine d'Amangé.

P. 176, 7e l. : M. Noiret.

P. 179, 3e l. : Les *ars*, du latin *arsi*, brûlés.

P. 190, 21e l. : trouva.

P. 193, 4e l. : Bérenger.

P. 198, 20e l. : J.-B.-B.-A. de Charpy était fils, et non époux de Magdeleine de la Mare d'Aluze. Il naquit, en effet (20 juin 1754), de Nicolas de Charpy de Billy, seigneur de Saint-Usage, etc., et de Magdeleine-Lazarine de la Mare d'Aluze, sa deuxième femme, morte à Dijon (3 mai 1794), à l'âge de 64 ans. Conseiller au Parlement (27 mars 1776), il épousa Henriette-Magdeleine Pérard. Il mourut à Dijon, le 16 novembre 1836, et sa veuve, à Marsannay-la-Côte (4 août 1846), à l'âge de 91 ans.

P. 231, 23e l. : 1.000 pauvres.

P. 255, 4e l. : et presque égalé par un vigneron de Meursault.

P. 262, avant-dernière l. : 280 millions.

P. 267, 21e l. : et constitua ; écrire : cela constitua.

P. 269, 4e l. : En 1675 et non 1775.

P. 269, 26e l. : 3 millions 864.009.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos

CH. I

Incamération des biens ecclésiastiques. — Réclamée par peu de cahiers de la Bourgogne. Contraire à la justice : rien de plus légitime que la propriété de ces biens. Motion de Talleyrand contre ces biens. Violente discussion. Conclusion : les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation. On avait promis, et le clergé croyait qu'on ne les vendrait pas. Opposition qu'il fait à leur vente, mais toujours en vain. P. 89-106.

CH. II

Nationalisation des biens des émigrés ou déportés. — Au début de Juillet 1789, grande agitation à Paris. Elle avait son siège principal au Palais-Royal. Agitation en Bourgogne : à Dijon, Auxonne, Beaune et environs, dans le Mâconnais. Calme relatif juqu'au milieu de 1791. En Juin, nouveaux troubles en Auxois, dans la vallée de la Tille, à Montculot, Entre-Deux-Monts, Champrenault, Bussy-la-Pesle, Etaule, Aignay-le-Duc, Châtillon-sur-Seine, Santenay, Molinot. Ville-Dieu, déterminent l'émigration au point que le pays et l'Assemblée nationale s'en émeuvent. Dispositions législatives à ce sujet. Leur aggravation à la fin de 1792 et années suivantes. Détente partielle en Ventôse 1795, complète en l'an X. La Restauration cherche à remettre les choses en état. La déportation. Les biens des déportés séquestrés. P. 106-128.

Digitized by Google

CH. III

Conditions dans lesquelles eut lieu la vente des biens nationaux au district de Beaune. — En décembre 1789, les biens du clergé doivent être vendus jusqu'à concurrence de 400 millions. On vend ensuite jusqu'à épuisement. Pour les écouler, on décide de les vendre d'abord aux municipalités, puis directement, par les soins du Directoire des districts ou du département. Ventes aux communes de Dijon et de Saint-Jean de-Losne. Premières ventes au district de Beaune. Dépréciation des assignats. Les mandats territoriaux. Aliénations par voies de loteries. Dernières ventes du district de Beaune. La Restauration rend les biens non aliénés et sert un milliard aux émigrés pour le reste. P. 128-143.

CH. IV

Les grands établissements ecclésiastiques, maîtres des biens de première origine. — Abbayes de Citeaux, de Maizières, de Saint-Martin, de Saint-Andoche, de Saint-Jean-le-Grand à Autun, prieuré de Saint-Martin de la même ville. Abbayes de Sainte-Marguerite, de Saint-Seine, de Molaise, de Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône, de Labussière, de Notre-Dame de Tart à Dijon, de Moutier-Ramer, du Lieu-Dieu. Prieurés de Saint-Vivant et de Saint-Ruf. Chartreux de Beaune et de Dijon. Cordeliers, jacobins, capucins, minimes, carmélites, ursulines, visitandines de Beaune. Evêché de Dijon, cathédrales : Saint-Lazare d'Autun, Saint-Etienne de Dijon. Collégiales Saint-Georges de Chalon-sur-Saône, Saint-Andoche de Saulieu, de Notre-Dame d'Autun, de Notre-Dame de Beaune, ses 29 prébendes et 40 chapellenies. P. 143-169.

Digitized by Google

CH. V

Les petits établissements ecclésiastiques, autres maîtres des biens de première origine. — Paroisses Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Sainte-Magdeleine et Saint-Martin à Beaune, d'Aloxe, Antheuil, Argilly, Aubaine, Aubigny-la-Ronce, Auxey, Bessey-la-Cour, Bessey-en-Chaume, Beaubigny, Bligny-sous-Beaune, Bligny-sur-Ouche, Bouilland, Bouze, Chassagne, Chevigny-en-Vallière, Chorey, Combertault, Colombier, Corberon, Corcelles-les-Ars, Corpeau, Corgengoux, Corgoloin, Cussy-la-Colonne, Ebaty, Echarnant, Ecutigny, Echevronne, Gerland, Jours-en-Vaux, Ivry-en-Montagne, Lusigny, Larochepot, Levernois, Marigny-les-Reullée, Mavilly, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montceau, Monthelie, Nantoux, Nolay, Paimblanc, Pernand, Pommard, Puligny, Ruffey, Santenay, Santosse, Saussey, Savigny, Serrigny, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-la-Blanche, Thomirey, Thorey-sur-Ouche, Tailly, Thury, Veilly, Veuvey, Vic-des-Prés, Vignolles, Villers-la-Faye, Villy-le-Moutiers, Volnay. P. 169-194.

CH. VI

Les maîtres des biens de seconde origine, émigrés et déportés. — De Macheco, de Ganay, de Millery, de Clermont-Montoison, Perrenet de Baleure, marquis de la Borde, président Richard de Ruffey, Charpy de Jugny et Magdeleine de la Mare, marquis d'Agrain, Bernard de Sassenay, Edme Genot, Bataille de Mandelot, Nicolas-Philibert Gillet, Vivant Grozelier-Dauphin, J. Brunet de Monthelie, marquis d'Ivry, de Villers-la-Faye, les frères Blancheton, Grillot de Prédelisse, L. Joly de Bévy, Fardel-Passerat de Verrey, Julien Lambert, Lobot de la Barre, Amable de la

Digitized by Google

Guiche, Courtot, dit Martenot, Richard de Bligny, Mac-Mahon, de Clermont-Tonnerre, Guyard de Balon, Chauvelot de Chevanne, Cheval de Fontenay, Thibault de Vertillac, les enfants Richard d'Ivry, Pierre Bourgeois, prince de Conty, comte de Wal, P. Boucheron de Hussey, J.-J.-André Escard, Denis Coujard, Viennot de Vaublanc, Antoine Champeau, N. Potot, Sylvestre Routy, Gérard-Parigot de Santenay, fils, J.-Chrysostôme de Vergnette. Le domaine. Déportés : Hector Drouas, de Tourny, Guillaume Bredeault, Philippe Lardet, Joseph Morin, Jacques Serrigny, exécuté. Corporation des bouchers. L'arquebuse de Nolay, de Beaune. Jeu de l'arc de Beaune, de Bligny-sur-Ouche. Ordre de Malte. Commanderie de Beaune et ses filiales. P. 194-216.

CH. VII

La vente des biens nationaux a été nuisible à l'instruction et à la bienfaisance. — Nuisible à l'instruction supérieure en supprimant des bourses pour étudiants, à l'instruction secondaire en détruisant la dotation des collèges des Godrans et de l'Oratoire à Beaune, à l'instruction primaire en détruisant le couvent des Ursulines de Beaune et en aliénant les maisons d'écoles fondées. Nuisible à la bienfaisance en supprimant la seigneurie de l'hôpital de Beaune, à Meursault et différents droits pécuniaires dont jouissait cette maison hospitalière, en aliénant plus de onze maisons qu'elle possédait à Beaune, huit maisons à l'hospice de la Charité, la dotation de la Chambre des pauvres de Beaune, celles de l'hospice Saint-Lazare, de la maison de charité de Nolay, de la maison de charité de Bligny-sur-Ouche, du bureau des pauvres à Paimblanc, les ressources qui servaient à faire des *donne* à Saint-Romain, Pommard, Bligny-sur-Ouche,

Digitized by Google

Antheuil, Serrigny et tous les établissements du clergé séculier et régulier qui faisaient de nombreuses distributions aux pauvres du district et autres. P. 216-235.

CH. VIII

La vente des biens nationaux n'a pas été favorable aux intérêts du peuple. — On s'est demandé longtemps et on se demande encore si la propriété est aujourd'hui plus morcelée qu'en 1789. Les opinions sont partagées. En tout cas la vente des biens de première origine n'a pas favorisé le morcellement de la propriété. Ces biens, en général, furent vendus par corps de domaines. Les biens de deuxième origine furent vendus au contraire par petits lots, généralement du moins : il y eut de nombreuses exceptions. Peu d'ouvriers purent ramasser ces lots : il eut fallu des avances ou des espérances fondées qui manquaient et, à la vente au district, se trouvaient des gens plus fortunés qui avaient entrepris de reconstituer des domaines pouvant rivaliser avec les anciens. Le nombre des gros acquéreurs correspond au nombre des gros bénéficiers et des émigrés propriétaires de gros domaines dans le district. Si bien qu'au lendemain de la Révolution il n'y avait de changé que les noms dans la distribution des terres et la propriété n'était guère plus morcelée qu'auparavant. P. 235-250.

CH. IX

De ceux qui ont bénéficié de la vente des biens nationaux. — La petite culture en a profité médiocrement: le 1/8 des cultivateurs a pris part à ces ventes et encore leur chiffre d'achat n'est monté qu'au quart du chiffre d'achat des non cultivateurs. Moyenne d'achat des cultivateurs : 7.000 fr.,

Digitized by Google

des non cultivateurs : 28.000 fr.. Ont été acquéreurs surtout les artisans, les négociants en gros et en détails, des médecins, une douzaine de notaires, quelques prêtres et quelques nobles, des députés, des juges, des instituteurs, les compagnies Beaudecourt et Baudin, quatre financiers, etc.. Conclusion : les trois quarts de la population rurale n'a pas gagné à la vente des biens nationaux, au contraire, elle y a perdu : les nouveaux maîtres ne valaient pas les anciens. Au Moyen-Age, on disait volontiers : « il fait bon vivre sous la crosse et la mitre ». Preuves à l'appui. P. 250-264.

CH. X

Ce que l'Etat a gagné et perdu à la vente des biens nationaux. — Il y a gagné enriron 25 millions pour le district de Beaune, c'est le chiffre de vente dont il faudrait déduire les frais, qui ont été considérables. Pour la France entière, l'Etat a pu réaliser près de 16 milliards. Il y gagna aussi une augmentation dans le rendement de l'impôt, par la suppression des privilèges. Ventes et impôts ne l'enrichirent pas, puisqu'il fut, en 1897, obligé de réduire les rentes des deux tiers, c'est ce que l'on appela le *tiers consolidé*. Il y perdit une exonération de charges pour l'instruction et le soulagement des pauvres, une abondante source de revenus à laquelle il recourait dans les besoins les plus pressants, surtout un patrimoine moral qui faisait son honneur et sa sécurité. Il affaiblit l'action de la religion en supprimant les ordres religieux et en réduisant le clergé séculier au rang de salarié. En s'attaquant à la propriété, une des bases de la société, il a ouvert la porte aux revendications socialistes. P. 265-283.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Statuts	5
Composition du Bureau	12
Liste des Membres	13
» » correspondants	18
» » décédés	19
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Archéologie est en correspondance	20
Liste des Sociétés savantes étrangères avec lesquelles la Société d'Archéologie est en correspondance	23
Procès-verbaux des séances de 1908	25
L. de Montille. — Notice nécrologique. — Anne-Alfred, vicomte de Masson d'Autume	45
Notice sur l'Église Saint-Pierre de Beaune	51
Eugène Méhu. — Notice sur l'Église Saint-Nicolas de Beaune	55
A. Changarnier. — Maizières. — Source romaine	69
A. Moingeon. — Essai historique sur Pommard	77
A. Changarnier. — Bagues romaines et gallo-romaines	191
» Marque d'un potier gallo-romain	201
Abbé J. Denizot. — Vocabulaire patois (Sainte-Sabine et ses environs, 1re partie) P. Latour	207
Abbé Voillery. — Vente des biens nationaux (Ouvrages consultés)	

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de BEAUNE (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Digitized by Google

Les articles insérés dans les Mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
de BEAUNE (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

MÉMOIRES

ANNÉE 1910

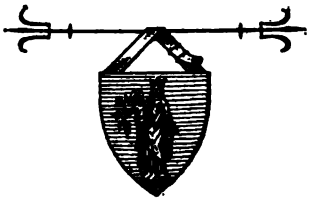

BEAUNE
IMPRIMERIE BEAUNOISE
—
1911

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUTS [1]

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de BEAUNE (Côte-d'Or)

HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS [2]

ARTICLE PREMIER

La *Société d'Archéologie de Beaune* a pour objet l'étude de l'histoire et de l'archéologie de l'arrondissement de Beaune, ainsi que la conservation de ses monuments et de ses antiquités ; elle se propose aussi de contribuer au progrès des lettres, sciences et arts.

ARTICLE II

La Société se compose :

1° De membres d'honneur ;

2° De membres à perpétuité ;

3° De membres à vie ;

4° De membres correspondants ;

5° De membres titulaires. Les membres de cette der-

(1) Statuts votés le 7 juillet 1904, par l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

(2) Société déclarée à la sous-préfecture de Beaune, le 11 juillet 1904, conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.

Digitized by Google

nière catégorie, seuls, paient une cotisation annuelle de *dix francs*.

ARTICLE III

La Société a un bureau ainsi formé : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et un secrétaire adjoint, un bibliothécaire-archiviste, un conservateur des collections et un conservateur adjoint, un trésorier et quatre conseillers.

ARTICLE IV

Le président a la police des séances et réunions. Il détermine l'ordre des rapports et des discussions, veille à l'exécution du règlement et des délibérations, et recueille les suffrages. Il a voix prépondérante en cas de partage. En cas d'absence, il est remplacé par le plus ancien des vice-présidents.

ARTICLE V

Le secrétaire général rédige les délibérations et les procès-verbaux des séances, les transcrit et les signe sur le registre. Il tient la correspondance et fait toutes les convocations. Il se fait aider par le secrétaire adjoint qui le remplace en cas d'absence.

ARTICLE VI

Le bibliothécaire-archiviste, le conservateur des collections et un conservateur adjoint, sont chargés du classement et de la conservation des papiers, livres et objets composant les collections, et de tout ce qui concerne le mobilier de la Société.

ARTICLE VII

Le trésorier tient un compte détaillé des recettes et des dépenses, qu'il doit présenter chaque fois qu'il en est

Digitized by Google

requis, et le faire apurer chaque année, dans la première séance de l'année ; il est chargé du recouvrement des cotisations. Aucune dépense ne doit être faite sans l'assentiment de la Société, et ne peut être payée que sur un mandat signé ou un mémoire visé par le président.

ARTICLE VIII

Les Conseillers assistent à toutes les séances du Bureau et prennent part à ses délibérations.

ARTICLE IX

Les membres du Bureau sont élus pour trois ans et sont rééligibles. L'élection se fait au bulletin secret et à la majorité des suffrages des membres présents. Cette élection est toujours portée à l'ordre du jour de la séance où elle doit avoir lieu, sur les lettres de convocation.

ARTICLE X

Les revenus de la Société se composent :

1° Des cotisations annuelles des membres titulaires ;

2° Des sommes provenant du rachat des cotisations annuelles par les membres à perpétuité ou à vie, et de toutes celles qui peuvent lui être allouées par l'Etat, le département ou la ville.

ARTICLE XI

Toutes lectures ou discussions ayant trait à la politique ou à la religion sont interdites ; du reste, la Société n'entend, en aucun cas, prendre la responsabilité des opinions émises dans les travaux qu'elle publie.

ARTICLE XII

Pour être admis à faire partie de la Société, le candidat,

Digitized by Google

présenté par deux membres, devra réunir la majorité des suffrages des membres présents.

ARTICLE XIII

La Société se réserve le droit d'exclure de son sein les membres qui auraient cessé d'en être dignes. L'exclusion aura lieu aux mêmes conditions de vote que l'admission.

ARTICLE XIV

Les présents statuts ne pourront être modifiés que dans une réunion générale, à laquelle seront convoqués tous les membres de la Société. La lettre de convocation à cette réunion devra porter à son ordre du jour la mention : projet de révision des statuts. Les modifications seront votées à la majorité des suffrages des membres présents.

ARTICLE XV

Si la Société venait à se dissoudre librement, sa bibliothèque, ses archives et ses collections deviendraient la propriété de la ville de Beaune pour être réunies aux collections publiques déjà existantes. Les sommes restant en caisse seraient partagées entre les membres titulaires existant le jour de la dissolution.

Digitized by Google

Règlement organique [1]

ARTICLE PREMIER.

Le présent règlement ainsi que les statuts seront imprimés chaque année en tête des Mémoires publiés par la Société.

ARTICLE II

Chaque séance commencera par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

ARTICLE III

Toutes les décisions prises à chaque séance seront toujours votées à la majorité des suffrages des membres présents, soit par assis et levé, soit au bulletin secret, si la proposition en est faite et ne rencontre pas d'opposition.

ARTICLE IV

Les membres titulaires, seuls, acquitteront une cotisation annuelle de dix francs.

ARTICLE V

Les membres à perpétuité et à vie ayant racheté leurs cotisations annuelles par le versement : les premiers, d'une somme de 200 francs, les seconds, d'une somme de 100 francs, ne paieront plus de cotisations.

ARTICLE VI

Les membres à perpétuité ou à vie, ainsi que les membres titulaires reçoivent gratuitement toutes les publications

(1) Voté à la séance générale du 7 Juillet 1904, immédiatement après le vote des statuts.

Digitized by Google

de la Société. Les membres titulaires n'auront droit qu'aux volumes publiés pendant les années pour lesquelles les cotisations ont été acquittées.

ARTICLE VII

Tout membre du Bureau, décédé ou démissionnaire, devra être remplacé dans les trois mois qui suivront.

ARTICLE VIII

Des commissions pourront être nommées pour étudier les questions importantes ; elles auront le droit de se réunir au local de la Société et le devoir de présenter leurs rapports à une séance prochaine. Le président et le secrétaire général font de droit partie de toutes les commissions.

ARTICLE IX

Les Membres du bureau se réuniront tous les mois, huit jours avant la tenue de la séance de la Société, pour décider quelles lectures doivent être portées à l'ordre du jour de la séance. Le secrétaire général tiendra le registre où sont inscrites les décisions et délibérations du Bureau.

ARTICLE X

La Société tiendra une séance tous les mois, ou seulement tous les deux mois, si le Bureau le décide ainsi. Dans tous les cas, cette séance aura lieu le premier jeudi du mois, au local de la Société, en temps habituel, ou dans un local de l'Hôtel-de-Ville pendant l'hiver, après en avoir reçu l'autorisation de M. le Maire de Beaune. Il n'y aura pas de séance pendant les mois de septembre et d'octobre. La séance de rentrée aura lieu, chaque année, le deuxième jeudi du mois de Novembre.

Digitized by Google

ARTICLE XI

Les membres de la Société seront convoqués aux séances par le secrétaire général. Les lettres de convocation envoyées par la poste contiendront toujours l'ordre du jour de la séance. Les membres du Bureau seront convoqués de la même manière pour leurs réunions spéciales.

ARTICLE XII

La Société fera l'envoi de toutes ses publications au Ministère de l'Instruction publique, aux bibliothèques des sociétés savantes et à toutes les sociétés correspondantes. Un exemplaire de ses publications sera déposé chaque année à la bibliothèque publique de la ville de Beaune.

ARTICLE XIII

L'auteur d'un travail publié par la Société aura le droit de faire exécuter un tirage à part à ses frais. Ce tirage à part devra porter en faux-titre la mention suivante : « Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune ».

ARTICLE XIV

Le Bureau de la Société s'adjoindra chaque année une commission spéciale, dite Commission du Fascicule, avec le concours de laquelle il désignera les travaux lus en séances qui seront publiés dans les Mémoires. La date de la réunion de la Commission du Fascicule sera fixée par le président.

ARTICLE XV

Une séance publique pourra avoir lieu chaque année, au mois de janvier ou au mois de février, suivant décision du président, après avis conforme du Bureau.

Digitized by Google

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

M. L. DE MONTILLE, *président.*
M. GLORIA,
M. E. DAVID, } *vice-présidents.*
M. CH. BIGARNE, *vice-président honoraire.*
M. A. MOINGEON, *secrétaire général.*
M. J. DE VARINE, *secrétaire adjoint.*
M. LOUIS ROUX, *bibliothécaire-archiviste.*
M. P. LATOUR, *trésorier.*
M. l'Abbé VOILLERY,
M. L. CORNU, } *Membres du Conseil d'administration*
M. MOYNE-JACQUEMINOT,

MUSÉE DE LA TOUR DU BEFFROI

M. CHANGARNIER-MOISSENET, *Conservateur.*
M. A. MOINGEON, *Conservateur adjoint.*

MEMBRE A PERPÉTUITÉ (1)

M. ESDOUHARD (PAUL), au château de Puligny.

MEMBRES A VIE (2)

M. CARNOT (SADI), Commandant au 39me d'Infanterie territoriale, 64, avenue d'Iéna, à Paris.
M. ZIEM, rue Lepic, Paris.

(1-2) En ce qui concerne l'institution des *Membres à perpétuité* et des *Membres à vie*, voir le procès-verbal de la séance du 1er août 1890.

Digitized by Google

ANNÉE 1910

LISTE DES MEMBRES

1° MEMBRES D'HONNEUR

M. LE PRÉFET DE LA COTE-D'OR.
Mgr L'EVÈQUE DE DIJON.
MM. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE DIJON.
LE SOUS-PRÉFET DE BEAUNE.
LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUNE.
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.
L'ARCHIPRÊTRE DE L'INSIGNE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME
LE PRINCIPAL DU COLLÈGE MONGE.
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

2° MEMBRES TITULAIRES (1)

MM. BARBUAT (le comte Pierre de), à Ste-Sabine, p. Pouilly-en-Auxois.
BATAULT (Arthur), ✻ ancien imprimeur.
BAY (baron du).
BERGERET (Eugène), à Nuits-Saint-Georges.
BERTRAND, pharmacien.
BIGARNE (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., à Chorey.

(1) NOTA. — L'indication de domicile n'est donnée que pour MM. les Membres titulaires, résidant hors Beaune-Ville.

Digitized by Google

MM. Blandin, ancien pharmacien.
Blic (Hervé de), à Pommard.
Blic (Madame Maurice de), à Pernand.
Bocquet (Léonce), propre et négociant, à Savigny-les-Beaune.
Bouchard (Antonin), président honoraire de la Chambre de Commerce.
Bouchard (Julien), au château de Maizières, commune de Saint-Loup.
Bouley (Edmond), docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, lauréat de la Faculté de Médecine et de la Société de Chirurgie, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Bourgeois (Louis), propriétaire

Carnot (Sadi), commandant, 64, avenue d'Iéna, à Paris, *Membre à vie.*
Changarnier-Moissenet, I. ✪, numismate, conservateur du Musée de la ville de Beaune.
Changey (le marquis Gabriel de), au château de Changey, par Savigny-lès-Beaune.
Chanson (Alexis), négociant en vins.
Chanson (Edouard).
Chappau (René), à Arcenant, par Meuilley.
Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-lès-Beaune.
Charodon (Loïs de), au château de Charodon.
Charodon (Joseph de), ✱, ancien officier, au château de Molinot.
Chenot, ancien magistrat, à Pommard.
Conquet, pharmacien.
Corot (Henry), archéologue, à Savoisy.
Cornu (Louis), propriétaire, à Magny-lès-Villers, par Corgoloin.
Cornu, architecte.
Cretin-Pellion, licencié en droit, libraire
Cyrot (Henri), avocat.

Dard O. ✪, secrétaire de la Commission des Hospices.
David (E. J.-B.) A. ✪, ancien avoué.

Digitized by Google

MM. Derône, pharmacien de 1re classe, à Nuits-Saint-Georges.
Dubois, I. ✠, licencié ès-sciences, principal du Collège Monge
Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon.
Duvergey-Tabourеau, propriétaire, à Meursault.

Emmanuel (Maurice), docteur ès-lettres à Paris, 42, rue de Grenelle.
Esdouhard (Paul), au château de Puligny, *Membre à perpétuité.*
Estienne (Alfred), à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).
Forgeot propriétaire et négociant en vins.

Fromageot, docteur, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Fromageot, avocat, 11, rue de l'Université, Paris.

Gaillot, ✠, constructeur-mécanicien.
Gauthey-Lamarosse, propriétaire à Beaune.
Germain (Pierre), négociant en vins.
Girard (Arthur), maire de Savigny lès-Beaune.
Guinaumont (de), au château de Cissey, par Demigny

Huard, principal clerc d'avoué.

Josserand (Alexandre), propriétaire et négociant.

Edme de Juigné, place Bellecour, à Lyon.

Kilb, notaire à Nuits-Saint Georges.

Lambert (Jules), industriel, rue Monge.
Latour (Louis), négociant en vins.
Latour (Paul) O. ✠, receveur des Hospices.
Leflaive (Abel), lieutenant au 8e régiment d'artillerie, à Nancy.
Leflaive (E), docteur en médecine, 189. rue Lafayette, Paris.
Lejeune, docteur en médecine, à Meursault.
Liger-Belair (le comte Edgard), à Nuits-Saint-Georges

Digitized by Google

MM. Liger-Belair (le vicomte Henri), à Nuits-Saint-Georges.
Lorenchet de Montjamont, avocat, ancien magistrat, à Dijon.
Loyère (le comte Edouard de la), au château de Savigny-lès-Beaune.

Masson (Charles), A. ✠, conservateur adjoint du Musée du Luxembourg, 4, rue Jacob, à Paris
Masson (Henri), avocat.
Mathieu-Faivre, banquier.
Méhu (Eugène), architecte.
Moine, à Arcenant.
Moingeon (Albert), à Nuits-Saint-Georges.
Moissenet (l'abbé), rue Crébillon, à Dijon.
Molin (Amable), avocat.
Monthelie (de), au château de Melin.
Montille (Léonce de), ancien capitaine de Chasseurs à pied. associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc.
Montoy (Arthur) O. A. ✠ C ✠, négociant, ancien président de la Chambre de Commerce, vice-président de la Commission administrative des Hospices, boulevard Madeleine.
Moyne-Jacqueminot, propriétaire, à Savigny-lès-Beaune.

Nicolle (Marcel), avoué, à Mâcon.
Noiron (Maurice de), capitaine au 26me Dragons, à Dijon.

Pansiot, à Géanges, par Saint-Loup-de-la-Salle.
Perrenet (Pierre), avocat, 73, boulevard Saint-Michel, à Paris.
Piot (Prosper), propriétaire et négociant.
Poisot (Louis), négociant en vins.
Ponnelle (Pierre), propriétaire et négociant
Ponnelle (l'abbé Louis), curé de Brochon.

Rateaux (Georges), industriel.
Rougé (Paul), propriétaire.
Roux (Louis), à Nuits-Saint-Georges.

Digitized by Google

MM. SAINT-JACQUES (Louis de), propriétaire.

TITARD (Louis), propriétaire à Meursault.
TORCY (Auguste de), ✻, propriétaire.

VADOT, agent d'affaires, à Bligny-sur-Ouche.
VARINE (Jean de).
VOILLERY (l'abbé), curé de Pommard.

ZIEM, C. ✻, artiste peintre, rue Lepic, Paris. *Membre à vie.*

Digitized by Google

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

BONNARDOT (François), I ✠, sous-chef du bureau des Travaux historiques de la ville de Paris.

DENIZOT, chanoine à Dijon.

DERVIEU, lieutenant-colonel du 95e régiment d'infanterie, à Bourges.

DROUET (Henri), naturaliste à Dijon.

DUBARD (Maurice). C. ✲, inspecteur principal de la Marine.

FERRERA (Lupa de), président de la Société Archéologique de Lisbonne.

HOFFMANN (W.), docteur en médecine, secrétaire général de la Société d'Anthropologie, à Washington.

MARLOT (Hippolyte). correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Vic-de-Chassenay.

PETIT DE VAUSSE, membre de plusieurs Sociétés savantes, au château de Vausse (Yonne).

ROBLOT, ancien instituteur à Dijon, membre correspondant de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.

SERRIGNY (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.

VOISIN, libraire à Paris.

VUILLERMET, à Poligny.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

Depuis l'impression des derniers Mémoires

MM. LARCHER (Ernest) ✻, ancien capitaine d'infanterie

MALDANT (Louis), A. ❶, C. ✻, ✻, à Savigny-lès-Beaune.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

ANGERS. Société d'Archéologie.
ANGOULÊME. Société d'Histoire et d'Archéologie de la Charente.
ANNECY. Société Savoisienne et Florimontane.
ARLES. Commission Archéologique.
AUTUN. Société Eduenne.
AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVALLON. Société d'Études.
AVESNES. Société d'Archéologie de l'arrondissement.
BEAUNE. Bibliothèque de la Ville.
BELFORT Société Belfortaine d'Émulation.
BESANÇON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
BÉZIERS. Société d'Archéologie.
BORDEAUX. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
BOURG. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences, Arts et Lettres de l'Ain.
BOURGES. Société historique du Cher.
BREST. Société Académique.
CAEN. Société Archéologique.
CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles.
CHAMBÉRY. Société Archéologique.
CHATEAU-THIERRY. Société Archéologique.
CHATILLON-SUR-SEINE. Société Archéologique du Châtillonnais.
CHAUMONT. Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts.
CHERCHELL. Société Archéologique.

Digitized by Google

CHERBOURG. Société nationale Académique.
CONSTANTINE. Société Archéologique du département.
DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DIJON. Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
DIJON. Société Bourguignonne de Géographie.
DIJON. Bibliothèque publique.
DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville.
EMBRUN. Académie Flosalpine.
ÉPINAL. Société d'Émulation des Vosges.
ÉVREUX. Société libre d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Eure.
GAP. Société d'Études des Hautes-Alpes.
GRAY. Société Grayloise d'Émulation.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
HIPPONE. Académie.
LANGRES. Société Archéologique.
LA ROCHELLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
LILLE. Commission historique du Nord.
LONS-LE SAULNIER. Société d'Émulation du Jura.
LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
LYON. Bulletin historique du Diocèse.
MACON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MARSEILLE. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MELUN. Société Archéologique.
MONTBRISON. Société *La Diana*.
MONTPELLIER. Société Archéologique.
MOULINS. Société d'Émulation de l'Allier.
NANTUA. Société d'Émulation, Agriculture, Sciences et Arts.
NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
PARIS. Société des Antiquaires de France.
PARIS. Musée Guimet.
PARIS. Bibliothèque des Monuments historiques.

Digitized by Google

PARIS. Répertoire des Travaux historiques.
PARIS. Musée du Trocadéro.
PARIS. Bibliothèque des Sociétés savantes.
POITIERS. Société Archéologique.
POLIGNY. Société d'Émulation.
POLIGNY. Revue viticole, agricole et horticole.
RENNES Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROMANS. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
ROUBAIX. Mémoires de la Société d'Émulation.
ROUEN. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
ROUEN. Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
SAINT-DIÉ, Société philomatique Vosgienne.
SAINT-ETIENNE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire
SAINTES. Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
SAINT-MALO. Société Historique et Archéologique de l'Arrondissement.
SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
SENLIS. Comité Archéologique.
SENS. Société Archéologique.
TARARE. Société des Sciences naturelles.
TROYES. Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
TOULON. Société Académique du Var.
TOULOUSE. Société d'Archéologie du Midi de la France.
TOULOUSE. Académie des Jeux Floraux.
TOURS. Société Archéologique.
VILLEFRANCHE. Société des Sciences et Arts du Beaujolais.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES ETRANGÈRES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BEAUNE

EST EN CORRESPONDANCE

ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.
BERNE. Société d'Histoire.
BIENNE. Société des Beaux-Arts.
BIENNE. Société d'Histoire.
BRUXELLES. Annales de la Société d'Archéologie.
BRUXELLES. Analecta Bollandiana.
CHARLEROI. Société Paléontologique et Archéologique.
CHRISTIANIA. Université Royale de Norwège.
COPENHAGUE. Société Royale des Antiquaires du Nord.
FRIBOURG. Société d'Histoire (du canton de)
GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
HELSINGFORS. Société Finlandaise d'Archéologie.
LAUSANNE. Société d'Histoire de la Suisse romande.
LISBONNE. Société Archéologique.
LISBONNE. Musée Ethnographique portugais.
LUXEMBOURG. Section Historique de l'Institut Royal et Grand Ducal.
MEXICO. Bulletin de la Société d'Agriculture.
MONTEVIDEO. Archives du Musée National.
MONTRÉAL. Société de Numismatique et d'Archéologie.
NEUCHATEL (Suisse). Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.
RIO-DE-JANEIRO. Archives du Musée National.
SAINT-PÉTERSBOURG. Académie Royale d'Archéologie.
SOLEURE. Société d'Archéologie.
SOLEURE. Ecole cantonale.

Digitized by Google

STOCKOLM Académie Royale d'Archéologie, Sciences et Belles-Lettres.
STOCKOLM. Nordiska Museet.
WASHINGTON. Société d'Anthropologie.
WASHINGTON. Institut Smithsonien.
WASHINGTON. Bureau Ethnologique de l'Institut Smithsonien.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DE L'ANNÉE 1910

Séance du 3 Février 1910

L'assemblée générale n'ayant pu avoir lieu en janvier, une invitation pressante avait été envoyée à tous les sociétaires, car il s'agissait de renouveler la totalité du bureau, ses membres étant arrivés au terme de leur mandat.

La séance a lieu à 2 heures, ancienne salle de la Justice de Paix, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. DE MONTILLE.

Etaient présents : MM. DAVID, MOYNE-JACQUEMINOT, Abbé VOILLERY, P. ESDOUHARD, DE VARINE, DERÔNE, GAILLOT, DUBOIS, principal du Collège Monge, L. ROUX et A. MOINGEON, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

« En ouvrant, aujourd'hui seulement, notre première séance « de l'année 1910 qui, à mon très grand regret, et malgré « l'importance de son ordre du jour, n'a pu avoir lieu à la « date du premier jeudi de la nouvelle année, mes premières « paroles n'en doivent pas moins être des paroles de remer- « ciements.

« Remerciements à Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or et à « Messieurs les membres du Conseil général qui, cette année « comme les années précédentes, et malgré le fâcheux retard « apporté dans l'impression de nos Mémoires, nous ont très « gracieusement accordé la subvention de 300 francs que « jamais, depuis les 24 ans que j'ai l'honneur de vous présider, « je n'ai sollicitée en vain, subvention à laquelle nous avons « toujours attaché et attacherons toujours le plus grand prix, « parce qu'elle est pour nous, pour notre compagnie, pour

Digitized by Google

« nos études et nos travaux, un très précieux encouragement.
« Permettez-moi d'ajouter qu'elle est encore le complément
« très utile, pourquoi ne pas dire le mot : le complément
« nécessaire à l'équilibre de notre très modeste budget.

« Remerciements aussi à Monsieur le Maire de Beaune qui,
« sur ma demande, nous donne cette année, comme il l'avait
« fait l'an passé, pour la saison d'hiver et dans les mêmes
« conditions, la jouissance de l'ancienne petite salle de la
« justice de paix, où nous sommes toujours heureux de retrou-
« ver le réconfortant souvenir du passé, car c'est là que la
« Société d'Archéologie a tenu, pendant de nombreuses
« années et sans interruption, ses séances mensuelles, jus-
« qu'au jour de son installation dans les salles restaurées de
« la tour du Beffroi. »

M. le Président termine en exprimant ses vœux de prospérité pour la compagnie et donne lecture du compte rendu financier communiqué par M. Latour, trésorier, empêché. Nos finances sont relativement dans un état satisfaisant et l'admission de quelques membres nouveaux est venue combler le déficit causé par la mort ou la démission de plusieurs sociétaires.

Suivant l'article 9 de nos statuts, le vote pour le renouvellement des membres du bureau donne le résultat suivant :

MM. de Montille, *Président ;*
Gloria et David, *Vice-Présidents ;*
A. Moingeon, *Secrétaire général ;*
De Varine, *Secrétaire adjoint ;*
L. Roux, *Bibliothécaire archiviste ;*
P. Latour, *Trésorier ;*
L'abbé Voillery, Cornu, A. Changarnier, Moyne-Jacqueminot, *Membres du bureau ;*
A, Changarnier, *Conservateur du Musée ;*
A. Moingeon, *Conservateur adjoint.*

Par une délicate attention, la Société nomme, à l'unanimité, M. Ch. Bigarne, vice-président d'honneur.

M. de Montille lit le résultat du vote et proclame le bureau constitué pour trois ans ; puis, par quelques paroles émues, remercie la Société qui vient de lui donner une nouvelle

Digitized by Google

preuve de son attachement ; M. David, prenant alors la parole et s'exprimant au nom de tous les membres, remercie M. le Président d'avoir bien voulu accepter cette tâche qu'il remplit avec tant de dévouement depuis vingt-quatre ans, lui exprime la reconnaissance et l'affection de tous et souhaite de lui voir conserver son titre pendant de nombreuses années encore.

Sur la présentation de MM. de Montille et de Varine, M. Ed. Chanson est nommé membre titulaire.

L'ordre du jour amène ensuite la lecture, par M. A. Moingeon, de l'histoire de Pommard par l'abbé Collon, vicaire de ce lieu en 1782. C'est par l'effet du hasard que M. Moingeon a découvert plusieurs documents complétant heureusement le manuscrit qui existe à la bibliothèque de Dijon auquel il manque plusieurs feuillets, il a pu reconstituer entièrement l'histoire de ce village ainsi que l'inventaire des titres et archives, au nombre de 185, qui existaient à l'église de Pommard avant la Révolution, la liste des « thrésors » et des ornements, le catalogue de toutes les fondations et de tous les bienfaiteurs de la paroisse, les extraits de toutes les inscriptions anciennes et modernes et un recueil d'anecdotes curieuses arrivées à Pommard. On entend la lecture d'intéressants détails sur l'église forteresse et le château des Ducs de Bourgogne. La suite de ce travail sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance et l'ensemble publié dans nos Mémoires.

M. Derône rend compte de l'inondation qui vient de dévaster la vallée de la Saône ; il examine les causes de cette catastrophe dont la principale serait la déforestation qui, en favorisant le ruissellement des pluies, est un facteur de subites et brusques inondations ; l'auteur termine en recherchant les moyens de parer à ces crues subites qui sont cependant un phénomène normal de la vie des fleuves, en aménageant les cours d'eau, en créant des canaux de dérivation et surtout en reboisant nos montagnes.

Une surprise, non prévue à l'ordre du jour, devait terminer agréablement cette séance : M. P. Esdouhard demande la parole et commence la lecture d'un travail fait par lui sur :

Digitized by Google

« Les Alliés dans le pays beaunois en 1814-1815 ». Avec sa compétence ordinaire, l'auteur retrace l'esprit des gens de Beaune à la nouvelle de l'invasion du 25 janvier 1814 et l'attitude énergique du maire, M. Edouard, qui sauva la ville du pillage en répondant aux émissaires du général autrichien : « Vous demandez 24 heures de pillage ? Eh bien, moi, je demande une heure de tocsin. Nous verrons ensuite ! ». La lecture se termine sur le récit d'un incident comique : montés sur des fourgons, trois soldats autrichiens, qui s'étaient trompés de route, arrivèrent sur la place Saint-Pierre ; ne comprenant pas un mot de français, ils essayèrent de parlementer avec des enfants qui, amusés de leur embarras, se mirent à leur lancer des boules de neige. Un attroupement se fit bientôt et nos trois militaires, croyant à une attaque, remontèrent précipitamment en voiture et partirent au grand galop du côté de la Bretonnière. Les enfants suivirent en courant, quelques grandes personnes se mêlèrent au groupe et les boules continuèrent de pleuvoir sur les attelages. Alors, devant l'imminence du danger ! et se rappelant sans doute les devoirs du soldat devant l'ennemi, nos trois braves n'hésitèrent pas à couper les traits de leurs chevaux et filer ventre à terre, abandonnant les fourgons qui furent ramenés triomphalement sur la place et desquels on sortit, à la plus grande joie des spectateurs, des saucisses, des jambons et autres victuailles.

M. Esdouhard est vivement félicité par M. le Président pour son travail très documenté et d'autant plus précieux pour notre histoire, qu'il se compose de documents authentiques et inédits dont la plupart ont été retrouvés par l'auteur dans les archives de famille ; M. Edouard, maire de Beaune en 1814, était l'arrière-grand-père de notre érudit confrère.

Après avoir exprimé le désir d'entendre continuer cette lecture prochainement, et de voir ces pages d'histoire insérées dans nos Mémoires, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du 7 Avril 1910

Sont présents : MM. DE MONTILLE, président ; DAVID, vice-président ; L. MALDANT, MOYNE-JACQUEMINOT, DE VARINE, MÉHU, abbé VOILLERY, ESTIENNE, DERÔNE, et MOINGEON, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance et donne lecture de la biographie de notre regretté confrère M. DE MASSON D'AUTUME, qui fut un bienfaiteur de notre Société. Tout le bien que l'on pourrait dire de lui ne vaudrait pas les paroles remplies de cœur et de douloureuse affection que prononce M. DE MONTILLE qui, au double titre de parent et d'ami, adresse un suprême hommage au collègue qui laisse parmi nous de si profonds regrets.

Ensuite M. MOINGEON termine la lecture du manuscrit de l'abbé Collon par plusieurs annecdotes curieuses sur des faits qui se sont passés à Pommard avant la Révolution.

M. L. MALDANT, de Savigny, présente à la Société un très petit objet en bronze trouvé dans les vignes de Chenôve-Ermitage : un écu surmonté d'une croix, soudé à l'argent à un anneau ovale. L'écu paraît porter une bande ; sur les plats de l'anneau sont gravés, assez grossièrement mais très lisiblement, d'un côté le mot Besançon, de l'autre côté le mot Monrevers. Une discussion est ouverte au sujet de l'attribution de cet objet. M. l'abbé Voillery croit y voir un « baiser de paix » ; M. L. Maldant pense que, vu les petites dimensions de cet objet, on ne peut le ranger parmi les baisers de paix qui sont généralement beaucoup plus gros. Devant l'incertitude d'une détermination précise, M. Maldant dit qu'il va se renseigner aussi exactement que possible et nous fera connaître ultérieurement le résultat de ses recherches.

M. MÉHU annonce, pour le 2 juin prochain. la visite des membres de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais qui doivent venir assister à la procession de la Fête-Dieu à l'Hôpital de Beaune et qui profiteront de leur séjour dans nos

Digitized by Google

murs pour visiter la ville et notre musée du Beffroi. M. le Président dit qu'il sera très heureux de recevoir cette Société et qu'il se fera un plaisir de lui faire les honneurs de nos collections.

Comme suite aux volontés exprimées par M. DE MASSON D'AUTUME, qui, du reste, a laissé des fonds pour la publication du « Vieux Beaune » dans nos Mémoires, M. LE PRÉSIDENT exprime le désir de voir paraître dans nos publications un travail sur les églises Saint-Nicolas et Saint-Pierre: pour l'église Saint-Nicolas, nul n'est mieux qualifié que notre confrère M. Méhu, qui connaît l'église à fond, l'ayant étudiée dans tous ses détails, pour y faire l'habile restauration que nous admirons aujourd'hui. M. Méhu veut bien se charger du travail en attendant qu'un autre archéologue veuille bien entreprendre également l'histoire de l'église Saint-Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 1/2.

Séance du 12 Mai 1910

La réunion mensuelle du premier jeudi de mai, tombant le jeudi de l'Ascension, remise à huitaine, a lieu le 12, au Musée de la Tour du Beffroi, salle de la Bibliothèque, sous la présidence de M. DE MONTILLE.

Etaient présents: MM. DAVID, abbé VOILLERY, MOYNE-JACQUEMINOT, DE VARINE, L. MALDANT, L. POISOT, ROUX et MOINGEON, secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Le secrétaire donne lecture des ouvrages reçus:

1° De M. Hippolyte Marlot, directeur des mines de Radium, à la Villa Bellevue, par Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire): « L'Auxois dans les temps préhistoriques », petit in-12 de 146 pages, dont il fait hommage à notre Société.

2° De M. Isidore Valérian, archéologue à Salon: « L'antique

Digitized by Google

Cité de Pisavis, de la table de Peutinger », découverte par lui, avec dédicace de l'auteur.

Lecture est faite d'une lettre de M. Pierre Perrenet, de Paris, qui donne sa démission de membre de notre Société.

Ensuite l'ordre du jour amène la lecture par M. Moingeon d'une note sur un sceau matrice en bronze trouvé dans les ruines du château de Vergy — il porte un écu de..., à trois lions de..., brisé en bande d'un filet de... ; autour on lit l'inscription suivante : S. I. LE BASTART DE HAINAVT. — Il est à remarquer que, outre la brisure de l'écu, l'inscription est coupée de distance en distance de traits obliques comme si l'on avait voulu y répéter et accentuer le signe de bâtardise. Cette particularité est fort curieuse et, d'après l'avis d'héraldistes compétents, inconnue jusqu'à ce jour.

Ce sceau avait été attribué à un bâtard de la famille de Lannoy, mais M. de Barante, dans son Histoire des Ducs de Bourgogne, parle du bastard de Hainaut, frère de Jacqueline, duchesse de Brabant, qui, à n'en pas douter, est le personnage désigné sur le sceau.

M. L. Poisot présente à la Société un jeton des Etats de Bourgogne de l'année 1653, de parfaite conservation, frappé à l'occasion de la fin de la Fronde vaincue à Seurre, et du triomphe de la Royauté. La province délivrée de la guerre civile présente une couronne de lauriers au jeune monarque en lui disant : « Elle vous est due, vous êtes mon libérateur » : *Liberatori dibitam Rependo.*

M. L. Maldant, revenant sur l'objet qu'il a présenté à la dernière séance, dit que les renseignements qui lui ont été donnés concordaient avec ce que M. l'abbé Voillery en avait dit et que c'est bien une « paix ».

M. P. Latour, notre trésorier, ayant reçu un don de notre collègue, M. le chanoine Denizot, un important manuscrit qui a pour titre : « Vocabulaire du patois de Sainte-Sabine et de ses environs, au milieu du XIXe siècle, avec de nombreux exemples et des causeries de caractères et d'histoire locale », a le regret de ne pouvoir présenter lui-même ce manuscrit de

Digitized by Google

300 pages ; il en a fait un compte rendu succinct dont la lecture a beaucoup intéressé les auditeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 9 Juin 1910

Jeudi dernier, la Société d'Archéologie de Beaune tenait sa réunion mensuelle dans la salle de la Bibliothèque, au Musée de la Tour du Beffroi.

Etaient présents : MM. DE MONTILLE, président ; J. REGNIER, sous-préfet de Beaune ; DAVID, vice-président ; BLANDIN, DERÔNE, ROUX, ESTIENNE, CHAPPAU, et MOINGEON, secrétaire.

MM. CHENOT et BIGARNE fils y assistaient à titre de membres auditeurs.

A 2 heures précises, M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en adressant quelques paroles de bienvenue à M. Jacques Regnier, sous-préfet de Beaune, et le remercie de bien vouloir nous témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à nos études et à nos travaux. Lors de sa nomination à Beaune, où il arrivait précédé déjà par une réputation d'écrivain érudit et distingué, M. le Sous-Préfet, à peine installé, nous prouvait déjà qu'il était des nôtres en faisant hommage à la Société d'un ouvrage très documenté et parfaitement écrit dont il est l'auteur : *Les Préfets du Consulat et de l'Empire*. Quelques mois après, il enrichissait notre bibliothèque d'un livre de poésies : *Brumes et Clartés*, composé de sonnets qui justifient pleinement ce vers de Boileau : « Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème », qui est le plus bel éloge que l'on puisse faire du talent de notre honoré collègue.

M. LE SOUS-PRÉFET se lève à son tour et, après avoir remercié M. de Montille des paroles qu'il vient de lui adresser, dit que depuis longtemps il aspirait à venir régulièrement à nos séances, mais que les exigences de ses fonctions ne lui en laissaient pas souvent le loisir ; aussi, il a profité avec em-

Digitized by Google

pressement de l'occasion qui s'est présentée et dont il profitera chaque fois qu'il le pourra.

Puis, passant à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification.

Il est procédé ensuite à l'élection de membres nouveaux : M. Léon Chenot, ancien magistrat, sur la présentation de MM. de Montille et Batault, et M. Emile Cornu, architecte, sur la présentation de MM. de Montille et Changarnier, sont élus à l'unanimité.

M. Louis Roux lit le compte rendu des fouilles exécutées par lui dans la grotte d'Arcenant, au lieudit : « Le Trou du Duc ». Cette grotte, située à 18 mètres de hauteur dans un rocher à pic, d'un périlleux accès, fut habitée dès la plus haute antiquité. Notre jeune confrère y a trouvé plusieurs haches en silex de l'époque néolithique, ayant subi un commencement de polissage, deux monnaies gauloises, sept monnaies romaines du Haut Empire, de nombreux débris de poterie gallo-romaine et différents objets de l'époque moderne. Une moitié d'un moyen bronze de la colonie de Vimes, coupé intentionnellement, indiquerait qu'il y eut aussi des inhumations. Le peu d'épaisseur de terrain n'a pas permis l'étude des couches stratigraphiques, mais les objets, quoique mélangés, ont été facilement déterminables.

M. Derône lit le résumé d'un intéressant travail qu'il doit publier prochainement sur la captation des eaux de sources ; il donne plusieurs résultats d'analyses bactériologiques qui démontrent nettement que les eaux de certaines sources ont été reconnues alternativement saines, mauvaises et même très mauvaises dans l'espace de quelques mois. Notre confrère conclut en disant qu'au point de vue de la salubrité publique, outre l'analyse chimique des eaux qui se fait habituellement, une étude bactériologique approfondie s'impose pendant plusieurs années avant d'entreprendre des travaux de captation.

M. Moingeon lit une note sur la découverte d'un polyandre mérovingien à Comblanchien, au lieudit : « Le Bois de la

Digitized by Google

Carrière Barberet ». Grâce à l'obligeance de M. Sauvain, propriétaire, les fouilles ont été soigneusement faites et les vingt-et-une sépultures découvertes ont donné toute une série de scramasaxes, d'agrafes en potin et en bronze, de larges plaques de baudrier en fer damasquiné d'argent et plusieurs vases en terre de forme burgunde.

Suivant l'usage de cette époque, vr^e^ siècle, les inhumations avaient lieu en pleine terre ou dans des tombes faites en laves; l'orientation, très bien caractérisée, permet de savoir exactement à quelle époque de l'année les corps ont été enterrés: les morts étant en effet tournés vers le levant: en été, les tombes regardent le Nord-Est; en hiver, le Sud-Est; durant les autres saisons, la direction des fosses est presque exactement vers l'Est.

Les fouilles devant continuer, M. Moingeon tiendra la Société au courant des nouvelles découvertes.

Le Secrétaire donne lecture d'une communication de M. Paul Latour, empêché, qui annonce qu'un de ses jeunes concitoyens, M. Patriarche, de Puligny, travailleur infatigable et chercheur consciencieux, va bientôt nous donner une histoire de Puligny; la partie archéologique sera traitée d'après des fouilles faites par lui, et la partie historique, d'après une découverte récente de liasses ayant trait à des acquisitions, ventes, bulles, chartes, échanges, etc.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un article du journal de Lyon, *Le Salut Public*, qui relate la visite des membres des « Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et Société des Sciences et Arts du Beaujolais » dans la coquette petite ville de la Côte-d'Or, si riche en précieux vestiges du passé.

Nous voudrions pouvoir donner en entier le texte plein d'éloges pour notre vieille cité beaunoise; mais devant le peu de place dont nous disposons, et sans crainte d'offenser la modestie de nos collègues de la Société d'Archéologie qui se sont mis très obligeamment à la disposition des visiteurs, nous nous bornerons à reproduire les appréciations de nos collègues

Digitized by Google

de Lyon et de Villefranche sur la ville de Beaune et les érudits cicérones qui les ont pilotés.

« Au sujet de l'hôpital de Beaune, M. Montoy, président de « la Commission administrative de l'hospice, avait bien voulu « s'offrir à les recevoir et à leur faire les honneurs du merveil- « leux monument dont il a la charge, et il y a mis toute la « bonne grâce d'un homme d'une éducation supérieure et « aussi toute l'éloquence fervente d'un artiste conscient de la « valeur du trésor confié à sa garde et jaloux de le faire appré- « cier. Avec un tel guide, cette évocation d'un passé déjà « lointain et resté vivant, ne pouvait être qu'éminemment « instructive et attachante. »

A propopos de la visite de la ville : « Beaune offre d'autres « occasions de joie artistique et d'autres sujets d'admiration. « L'église Notre-Dame, l'antique tour du Beffroi, les nom- « breuses maisons anciennes, méritent aussi d'arrêter et de « retenir l'attention du touriste et quand on a la bonne fortune « d'avoir un cicérone aussi autorisé que M. de Montille, le « président de la Société d'Archéologie de Beaune, demeuré, « à près de quatre-vingt-trois ans, si alerte et si jeune, dans sa « grâce souriante et exquise de gentilhomme d'autrefois, l'in- « térêt qu'on y prend est encore plus vif. Et pour ceux qui ont « le culte particulier de la science préhistorique, il y a des « documents dont la valeur est loin d'être négligeable, dans le « Musée de la ville, dont le conservateur, M. Changarnier, « s'est mis, lui aussi, avec une obligeance parfaite à leur « disposition. »

Lecture est donnée d'une étude succincte du *Retable de l'Hôtel-Dieu,* par M. P. Latour.

Cette étude sera publiée dans nos Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 1/2.

Séance du 7 Juillet 1910

La séance a lieu salle de la Bibliothèque, au Musée de la Tour du Beffroi.

Digitized by Google

A 2 heures précises, M. DE MONTILLE, président, ouvre la séance.

Sont présents : MM. DAVID, PIOT, CHENOT, et MOINGEON, secrétaire ; M. BIGARNE, fils, y assiste en outre à titre de membre auditeur.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la derniere séance qui est adopté sans modification ; — M. LE PRÉSIDENT lit un article nécrologique sur M. Edme Piot, sénateur de la Côte-d'Or, membre de notre Société. En termes émus, M. DE MONTILLE retrace la vie de notre regretté collègue ; il énumère tous les titres que celui-ci a acquis et qui sont la preuve manifeste d'un mérite exemplaire dont la croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense.

Ensuite, M. l'abbé VOILLERY commence la lecture d'un intéressant travail sur *Beaune Chrétien ;* après quelques mots sur la situation de Beaune et Dijon, l'auteur fait ressortir plusieurs points communs à ces deux villes qui, dès le IIe siècle, aux premiers temps du christianisme, édifièrent des chapelles à saint Etienne. La lecture s'arrête sur la fin du premier chapitre et la suite sera continuée aux prochaines séances.

Puis lecture est faite de la monographie de l'ancienne église Saint-Pierre par feu Aubertin : ces notes étant rappelées à seule fin de ne pas perdre le souvenir de cet ancien monument et de signaler ce document aux personnes qui voudraient entreprendre une notice plus complète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Séance du 1er Décembre 1910

La séance a lieu à 2 heures, salle de la Justice de Paix, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. DE MONTILLE.

Etaient présents : MM. DE VARINE, Julien BOUCHARD, Dr LEJEUNE, abbé VOILLERY, MÉHU, ROUX, Arth. BATAULT, MOYNE-JACQUEMINOT, DERÔNE et MOINGEON, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue

Digitized by Google

aux membres présents et en particulier à M. Julien Bouchard, notre collègue de Bordeaux, qui témoigne par sa présence au milieu de nous tout l'intérêt qu'il prend à nos travaux, adresse à M. le Maire de Beaune ses remerciements pour l'obligeance qu'il met chaque année à nous donner, pour nos réunions d'hiver. la jouissance d'une salle chauffée, et termine par quelques paroles empreintes de toute l'affection qu'il porte à la compagnie en faisant des vœux pour sa prospérité.

Par suite de l'abondance des communications et des rapports qui se sont amassés pendant les vacances, l'ordre du jour est modifié. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans modification, lecture est faite d'une note due à l'obligeance de M. le Président de la Société d'Archéologie de Bordeaux, sur une intéressante découverte d'un lot de poterie gallo-romaine faite dans la propriété de notre collègue, M. J. Bouchard, qui a gracieusement offert pour notre musée deux petits vases dont la description et la reproduction doivent figurer dans nos Mémoires. De chaleureux remerciements sont adressés à M. Bouchard.

M. le Sous-Préfet de Beaune nous adresse un jeton de J.-B. de la Mare, maire de Beaune, en 1677. Comme notre médailler en possède plusieurs exemplaires, le document est remis à la ville de Beaune, suivant le désir exprimé par le donateur, qui est vivement remercié de son intention.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Calmette, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, dans laquelle il signale que le congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences doit se réunir l'été prochain à Dijon et visiter plusieurs villes du département, notamment Beaune. Selon l'usage, un volume publié par le Comité local sera offert aux congressistes, et M. Collot, président de la commission du Livre, chargé de centraliser ce qui concerne la partie historique et artistique de l'ouvrage, fait appel à notre collaboration pour lui donner une notice sur Beaune (histoire, monuments et collections) destinée à figurer dans le livre du Congrès.

M. l'abbé Voillery, qui avait été chargé de ce soin, lit

Digitized by Google

l'intéressant travail qu'il vient de terminer à ce sujet; c'est le résumé le plus complet qui ait été fait jusqu'à maintenant de l'histoire de Beaune et nul doute qu'il ne donne entière satisfaction aux congressistes.

Le « Bulletin Général des Sciences académiques de France », qui doit paraître dans le courant de l'année prochaine, réclame la liste des membres de notre Société et nous fait savoir que les colonnes du Bulletin nous seront ouvertes pour tous les travaux et communications que nous voudrons bien lui donner. Le Secrétaire est chargé de répondre en adressant la liste demandée.

La Société a reçu une invitation pour participer aux fêtes du Millénaire Normand (et en particulier au Congrès), qui auront lieu, en juin prochain, à Rouen ; les membres qui désireraient y prendre part sont invités à se faire inscrire.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que, n'ayant pu réunir les membres du bureau pendant le temps des vacances, il a dû prendre sur lui, après avis du Trésorier, de souscrire au nom de la Société d'Archéologie pour la somme de vingt francs aux fêtes d'aviation de Beaune du 29 septembre 1910.

M. DE MONTILLE signale la découverte d'une très belle façade de la fin du XV^e^ siècle que des travaux de démolition viennent de mettre à jour au n° 16 de la rue Maufoux. Les pourparlers engagés pour l'achat de cet immeuble n'ayant pas abouti, M. le Président a fait prendre une photographie de la maison avant sa démolition et l'épreuve nous gardera la reproduction fidèle d'un des plus intéressants monuments d'architecture civile contemporain du célèbre hôpital du chancelier Rolin.

Il est donné communication du courrier échangé entre M. Reverchon, chef de la *Revue Chronométrique*, collaborateur du *Cosmos*, et la Société, au sujet du Beffroi municipal. M. Reverchon demandant quelques renseignements historiques, il lui a été envoyé en communication le travail de M. V. Affre, le n° 32 de nos Mémoires, une notice et une photographie. Ces volumes ont été retournés le 28 novembre.

Digitized by Google

Notre collègue, M. P. Latour, communique une étude sur une peinture fort curieuse qu'il possède, représentant la Vierge, avec, sur les genoux, l'Enfant Jésus bénissant le monde. C'est un panneau de o m. 50 de largeur sur o m. 65 de hauteur, semblant appartenir au commencement du XVI^e^ siècle et très probablement à l'école de Florence. M. Latour compare sa vierge avec celle de Memling, de Berlin, et soulève une grave question au sujet de l'anatomie bizarre des nez, qualifiée de Moutonnesque par M. de Mély et attribuée jusqu'à maintenant exclusivement à Memling. Notre érudit confrère prépare un travail plus important et espère arriver à attribuer son tableau.

Il nous remet en outre, pour les archives, un manuscrit intitulé : « L'Etat des Titres de M. de Vergnette-Lamotte, comme candidat à l'Académie des Sciences ». Félicitations et remerciements sont adressés au donateur.

L'ordre du jour etant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Vieux Beaune, Maison du xv^e^ siècle

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

VIEUX BEAUNE

Maison du XV^e siècle

L'année 1910 a vu disparaître le rez-de-chaussée d'une des maisons les plus curieuses de la ville, assurément la plus ancienne de la rue Maufoux : il s'agit du n° 16. Cette façade du plus pur, du plus délicieux XV^e siècle, a été remplacée par une devanture de boutique, en raison, paraît-il, *des exigences commerciales modernes.*

Il en a été de même jadis pour la maison occupée aujourd'hui par M. Jacot, marchand de fer, sur le côté opposé de la rue. L'admirable cour est un spécimen précieux de l'architecture du XVI^e siècle, bien digne d'attirer l'attention des amateurs. La fenêtre principale de la façade a été emmenée par M. Simon Gauthey dans sa belle propriété de Fontaine-Froide.

Pour fixer l'époque de la maison qui nous occupe, il ne faut pas se baser sur la lucarne en bois, d'un fort beau travail, ni sur la fenêtre gauche de l'étage. Ce sont des réparations ou des modifications exécutées ultérieurement; du reste cette fenêtre porte la date de 1572.

Cette belle maison d'un riche bourgeois du temps est transformée en boulangerie. Le fournil était pavé d'un carrelage vernissé et historié ; il est maintenant tellement frotté, usé, émietté, qu'il est impossible de le décrire. C'est très regrettable, parce qu'on aurait peut-être pu identifier le nom du propriétaire qui a fait construire l'immeuble.

Sur la façade de la cour, on voit encore deux belles fenêtres de l'époque.

Digitized by Google

Ajoutons que parmi les tuiles faîtières, il en existe une, une seule, dite : *à téton*. Il paraît que c'est elle qui a inspiré les faîtières des grands bâtiments de l'Hôtel-Dieu lors des restaurations de 1903 à 1906.

P. L.

VIEUX BEAUNE

L'Hôtel-Dieu

L'Hôtel-Dieu de Beaune est, sans conteste, le monument le plus grandiose de la région. Fondé par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, et Guigone de Salins, sa femme, en 1443, l'établissement reçut son premier malade le jour de « Saint-Sauvestre » (31 décembre 1451). Huit années avaient donc suffi pour le mettre en activité. Il ne s'agit ici que du bâtiment principal longeant la rue, comprenant « la grand' salle » et la chapelle du côté gauche de l'entrée ; le « réfecteur » des sœurs, le salon de la « maîtresse » du côté droit, avec un grand office sur la rue, et le « dorteur » sur le tout.

Quelles ont été les réparations effectuées depuis ? Il n'y en a guère de traces, sinon que la toiture a dû être refaite plusieurs fois, à en juger par les ardoises qui indiquent diverses origines.

Le 23 juillet 1777, le clocher fut fortement avarié par la foudre.

En 1804, par un sentiment plus humain qu'artistique, l'administration fit établir un plancher sur les poutres de

Digitized by Google

la grand' salle ; elle espérait qu'en réduisant le cube, le chauffage s'en ressentirait. Je crois bien que c'était une illusion, car on n'avait pas alors d'appareils suffisants. C'est à cette date que disparut le vitrail du fond et que l'on mura la grande fenêtre ; seule, reste la partie du vitrail au-dessus du niveau du plancher. C'est ce fragment qui aida plus tard à la composition du vitrail actuel exécuté par M. Ottin, de Paris, et mis en place en 1877.

On avait décidé la restauration totale de la grand' salle.

Grâce à une subvention généreuse de l'Etat, M. Ouradou, architecte des Monuments Historiques, établit ses plans ; leur exécution dura de 1875 à 1878. Tout le monde fut satisfait. Il est bon de signaler que tous les travaux : menuiserie, sculpture, peinture et ferronnerie, sont dûs à des ouvriers beaunois.

C'est pendant ces travaux qu'a été installé le calorifère donnant quatorze degrés pour un cube d'air d'environ 5.500 m.

* * *

Le temps accomplit son œuvre ; il faut bien admettre qu'après plus de quatre siècles et demi, des lacunes se sont produites. La charpente, notamment, est en mauvais état, et menace, sur certains points, de causer des accidents. De grandes réparations, même devenues urgentes, ne peuvent être exécutées par l'Hôtel-Dieu à raison de sa situation actuelle : la reconstitution de son vignoble, la restauration des bâtiments intérieurs, la cherté toujours croissante des vivres, la nullité de la récolte 1910, et l'espoir problématique de la récolte future, ont épuisé ses ressources.

Aussi ne sommes-nous point surpris qu'un Comité ami

Digitized by Google

de l'Hôtel-Dieu se soit fondé pour lui venir en aide en provoquant des souscriptions : il lui faut réunir 50.000 francs ; de son côté, l'Etat allouera pareille somme et le mal pourra être conjuré. Plans et devis sont préparés par un architecte des monuments historiques.

Souhaitons un rapide succès aux efforts du Comité ; félicitons-le et le remercions.

C'est en prévision des prochains travaux que nous publions la façade de l'Hôtel-Dieu pour en conserver le souvenir.

P. L.

Digitized by Google

VOCABULAIRE PATOIS

(Sainte-Sabine et ses environs)

XIX[e] SIÈCLE

par l'abbé J. DENIZOT, chanoine

(SUITE)

E

E, Ee, ou Es, etc. — divers temps du verbe avoir, et quelquefois même du verbe être. — Al é bein de l'aitaichement pou ses pairents. — Al é venu hier. — Vos ai mau ai lai téte. — Voyez d'ailleurs Es; et beaucoup de mots commençant par ai, tels que Aibimai, Ainne, Aidie, Aicueillai, Aito etc., etc. — Cela vient du Bourguignon qui emploie souvent E pour ai.

Ebaubi — surpris, étonné (agréablement). — En feillo les voué ! al étaint tot ébaubi en entendant jue si bein du viôlon. — Al ant revenu de Beaune tot ébaubi de ce qu'al aivaint vu.

Ebaumi — en fleurs, épanoui. — Le rosé rouge du jairdin à ébaumi de lai neu; qu'al â joli ai voué! — Les haies vives sont tote ébaumies ; ci sent bon... ! bon... !

Ebeurlues, Ebeurlutai — éblouissement, être ébloui. — I ne sai pas ce qui ai, dè temps en temps i ai quemant des ébeurlues. — Ah ! pair exemple en y aivo des lumières qu'en éto ébeurlutai. — Qué baivard ! a cause, a cause, qu'en en é les ébeurlues !

Eblotai — écorné, cassé sur les bords. — C'â demaige,

Digitized by Google

le pot de fleurs â tot éblotai. — L'aissiette â déji éblotée, qu'al aivo aichetée ai lai fouaire. — Lai pu petiote éblioture ôte bein de son prix.

Eborgé — se loger, habiter. Mot bourguignon cité dans la préface de notre présent vocabulaire.

Ebornai — ouvert au grand large, ordinairement par imprudence. — A laichant le jairdin tot ébornai, ce n'â pas drôle que les poules y entraint. — En airivant i n'ons trouvai nun, et pu tot ébornai.

Eboui — ébahi, surpris. — En entendant dire to celai, te peux jugeai queman qui étâ éboui. — Ah ! pou le co, i ai étai joliment éboui quand i les ai vues veni totes les deux. — On dit un peu dans le même sens Ebaubi.

Ebroquai — à qui il manque plus ou moins de dents. — Teino, ma i me sembe que t'ée ébroquée. — I'eume pas cequi, éte ébroquai.

Ecafoillai — écraser complétement, mettre comme en bouillie. — Ces pôres œufs ant choué, en y en aivo ine douzaingne ; te pense bien qu'al en été to écafoillai. — Vois don ce sâle craipaud ! Oh lai peute bête ! Ecafoille moi don cequi ! Poui ! — Voyez Ecliaforai.

Ecaibornai — étendu négligemment, les jambes écartées, les bras sur les genoux; surtout devant le feu. — A s'â écaibornai devant le feu; en n'y aivo de pliaice que pour lu. — Veux-tu bein ne pas t'écaibornai quemant cequi !

Ecailvatrai : à peu de chose près le même sens que Ecaibornai.

Ecarreure — belle taille et ordinairement forte, surtout des épaules et des reins. — C'â foutu ! c'â in gairson d'ine bonne équarreure. — Voué, al é ine écarreure que pliait.

Ecâtrai : un peu le même sens que Ecaibornai; mais il

Digitized by Google

est bon de dire que ces mots ne sont plus guère employés.

Echalai — enlever le brou ou écorce des noix, etc. — I ons échalai nos calots hier qu'an plieuvot. — Vos échalez vos fèves. — On peut voir Cheillot.

Echeneau ou Chanette — conduite pour les eaux des toits. — I vâ fare raiquemaudai les échenaux de note écurie qui perdant l'aie. — En ne peu pâ mettre des échenaux és couvert de paille.

Echenée — voyez Aichnée, bien que Echenée soit plus correct.

Echetai, ou Aichetai — s'asseoir. — A n'ant fait que s'échetai in manmant en passant. — Echetez vo don ine minute qui causain un pecho. — Moins usité que Cheurtai ; voyez ce mot.

Echicle ou Echiclai — petit éclat de bois ; faire ce petit éclat ; casser une branche contre le tronc même. — Ine échicle m'é percé le pied. — I me seu fourai ine échicle sô l'ongle.

Echorai — brûler fortement par de l'eau chaude. — Lai chaudére s'â renvervée, al é aivu les jambes échorées. — An te fau échorai ces pieds de couchon.

Ecliaforai — écarbouiller, briser en mille morceaux, un peu le même sens que que Ecafoillai. — I aivins in joli pot de flieurs, al é choué et pu a s'â écliaforai.

Ecliâifai — éclater, vieux mot qui n'est plus aujourd'hui que dans le patois. — Al â joliment drôle ! An ne peut pas la voir ni l'entendre sans que to le monde écliaife de rire.

Ecotai, ou Aicotai — c'est à peu près le même sens que Cottai.

Ecouo, ou Aicouo — voyez ce mot, et le verbe Ecoure.

Ecoure — battre à la grange. — Te vâ écoure cette arie

Digitized by Google

qui dans ta soirée. — Vos écourains bein cequi en deux heures ?

Ecoussé — batteur à la grange. — I vâ avoir quaite écoussés, et peu an me manque in fliais, prêtez moi z-en don un. — Les écoussés, vô saivez venant de bon maitin.

Ecraigne — avâre ; d'une économie sordide et bête. — C'â in homme bein écraigne. — C'â des gens écraignes, qu'a tueraint in pôille pou en aivoir lai paie.

Ecrepi, ou Aicroupi — accroupi. — Les petiots étaint écrepis autor du feu. — Quemant qu'an plieuvo â se sant aicrepi derré des bôchons.

Ecrigneule — qui n'est pas fort, pas bien portant, quand il s'agit des enfants surtout. — Pôre petiote écrigneule ! An te mettro dans sai poche. — Vote enfant â tô de moinme bein écrigneule, surto pou son âge.

Edefice — engrais, fumier principalement. — En faut de l'édefice en quantité si en veut aivoir ine bonne récolte, en n'i é pâ ai dire. — I ai aichetai quaite voitures d'édefice pou mette dans lai Grand'-Bomme.

Efreusai — émietter, réduire en petits morceaux. — En me fauro des treufes éfreusées pour mette dans le crépais. Efreuse-moi voué ces crôtes de pain.

Egraifiniai, — égratigner. — Prends gairde que le chat ne t'égraifigne. — En s'aibuyant a se sont contrariai, et pu le Jean al é égraifigniai son petiot frère ! — Quoi qu c'â don, arré, que ces égraifignieures que t'é su lai joue !

Egraillai — desséché de manière à perdre l'eau. — Le cuvier â tot égraillai ; aibreuve lu in pecho. — Aivou ces temps de soicheresse qui, lai terre a égraillée quemant tot ; en y é des fentes énormes.

Egraivai — blessé, écorché à la grève. — Ine pierre l'i é

Digitized by Google

choué su lai jambe, c'â qu'il à ma foi, bein égraivée ! Ine égraiveure, ci demandero du repos dans le lei.

Eifiniai — raffiner, faire plus parfaitement. — Oh ! lai Luise, il eifigne, lé...! c'â ine aidroite. — Le Félix aifigne to ; al â étai ai Paris.

Ein — du verbe avoir. Voyez : Aint et l'interjection française.

Elaide — éclair. — En y aivo des élaides qu'éclairaint quemant le jor. — Ile é po des élaides préque quemant du tonnerre. — Le temps à pliein d'élaides de chaleur.

Eleçon — leçon, se dit à peu près uniquement dans le sens des enfants. — Mon enfant, aiprends bein ton éleçon.

Elordi — élourdi par un coup violent ; amortir un morceau de viande sur le feu, etc. — Al i é beillé un co de poing que l'é élordi. — Ah ma, dis don ! ton bout de moton n'â pâ cueut, a n'â qu'élordi.

Elûtai — éprouver quand on rit trop fort, quand on vomit, des espèces de convulsions qui provoquent les larmes. — I ons ri ! i ons ri ! qui en élûtains. — Lu, quant a vomi al en â quemant mailaide, al élûte ai plieurai.

Embaite — battre une faulx pour lui donner du fil. — Mon daird ne cope pu, en faut absolument qui l'embaitte. — En fauro qui embettâ mon dair.

Emballe — embarras, en parlant des personnes qui ennuient, qui gènent par leur inutilité. — Ne me pairle pâ de c't'homme lai, c'â ine vraie emballe. — Vos nos é envie ce gairson lai, c'â une emballe de première classe.

Embasurai — se dit des miches de pain placées dans le four trop près l'une de l'autre, et qui ne sont pas cuites comme il faut au point de contact. — Voiqui ine miche embasurée.

Digitized by Google

Embruyai (et s') — mettre une chose en mouvement ; s'élancer. — Allons, embruye tai fort, et pu t'airiverez devant lu. — Grande aifâre que de bien embruyai.

Emillant — imminent, qui menace d'arriver. — Mot bourguignon cité dans la préface de ce vocabulaire.

Emiolai — émietter, réduire en petits morceaux. — Emiole ces bouts de pain qui pou les poules. — A faisant bein ; al émiolaint lai terre, aivant de semai.

Emplieurai — désolé, les larmes aux yeux. — Al â venu, le pôre gairson, tot emplieurai. — Quoi que té don ; t'é lai figure tote emplieurée.

Empôillenai — empoisonner, sentir mauvais ; rempli ou encombré de choses mauvaises. — En dit qu'al â mort empôillenai. — I ne sais pas quoique te sens, ma t'empôilleune. — Ouvre don lai fenéte, ci empôyeune ici.

En — pronom indéfini : On et Il. A peu près comme an. — En veinré nos chercher quand en fauré. — En fait bein cliair âjedeu.

Enchairbotai — emmêler, embarrasser. — Ceute échevette de fi â joliment enchairbotée ! — T'é gros enchairbottai c'te peliotte de laingne qui ; aidie-moi don ai lai devudai. — Son procès é l'air d'éte bein encherboté.

Encroire — mensonge, dit ordinairement pour rire, en forme d'amusement. — Ne l'écoutez pâ, ailé, c'â des encroire qu'a vos dit. — I voi bein, vais, te vourâ me fâre encroire des béties.

Endauvai (et Fâre) — ennuyer, déranger, contrarier. Dans un autre sens, ardent, obstiné. — Chaisse voué ces enfants qui, a nos faisant endauvai. — Mon pôre homme, a n'â pâ méchant, ma qu'a me fait don endauvai des co ! — On dit aussi endiabai.

Digitized by Google

Enmortai — enfoncer dans la boue. — Les chemins sont don mauvais ! les chevaux emmortant ai chèque pas. — I ne sai pas, ma ! i crains bein qu'â s'enmorte dans ces aifâres lai qu'al é entrepries.

Enpige, et Enpiger — attacher les pieds aux bêtes, surtout dans les pâturages : embarras. — Enpige bein les chevaux pour qu'â ne sortaint pâ du prai. — Ailez-vos en don, tenez ! vos ne faisez que m'enpigeai.

Enpor — pour, en échange. — Quoi que vos me beillerâ empor qui vos ai fai vote commission ! — Enpor qui liô-z-ai gardai lote petiot a m'en beillé in gros painé de treuffes.

Enrotai — engagé dans une ornière d'où l'on a peine de se retirer. — Les chevaux ant airotai pré du melin. — A ne sait pâ menai les chevaux, et pu al é anrotai. — Voyez airotai.

Enrouai — envelopper : outre le sens de Enroué. — En te fau bein enrouai ton bras qu'â étai cassai. — Al é lai téte enrouée. — Enroue-moi voué le doigt, qu'a saigne.

Ensenle, Ensembe — ensemble, avec. — I sons venus tot les chisse ensenle, c'éto ine vraie bande. — Emportez tot cequi ensenle.

Enté, Entère — entier, entière. — A vouraint aivoir le couchon tot enté ran que pour z-eux. — Beillez lio mai pairt tot entière.

Entremi — entre, au milieu. — Vos pliantai des rangs de cho, vos airains pu mette de lai salade entremi. — A nos envie in painé de poumes, en y aivo quéque poires entremi.

Envâlai — lancé, bien commencer, pris ardemment avec entêtement. — C'â bon, allons voilai l'aifâre bein envâlée. — Si vo saivins al é in caractére vif, â s'envâle pour in ran.

Digitized by Google

Envée — comparée à, à côté de, par rapport à. — I ons bein quique chose, ma quoi que c'â que ce qui envée lu ? — Ce qu'a nos an beillé lai ce n'â ran anvée ce qu'a nos daivant.

Envenir (S') — venir de..., revenir. — Ile s'â envenue hier â sair. — A se sont enrevenus moillés queman des caines.

Envermai — toutes choses, les fruits surtout où il y a des vers. — En i é to plein de fruts envermai c't année. — Du fremaige envermai... poui !!

Enviai, Enviant, Envieussaint — divers temps du verbe Envoyer. On pourrait dire que la forme de ce Verbe et celle d'Envier, c'est-à-dire porter envie, sont absolument les mêmes. — En faut los enviai to cequi ons premi. — I vas envie ai lai Pierrette sai calle qu'il m'aivo prôtée. — Vos liô dirâs qu'en fauro bein qu'a m'envieussaint mes haibits des dimoinges.

Envie — envoyer. Plus usité que Enviai ; voyez là. A différents temps : — N'obliez pas de l'envie... — Al â envie... — C'â moi qui l'ai envie.

Envirai — tourner une chose autour d'une autre pour attacher. — Envire ceute corde qui âtor du bâton. — Pour ailai ai Cruchey enviretai bein in moché ator du co, cair en fait froid.

Envirai, Envirotai, Envirements — étourdi pour avoir tourné sur soi, ou autour de quelque chose, ou par le travail du sang dans la vieillesse. — Montai su les chevaux de bô, ou bein ailai su ine balançôre, ci m'envirotte to de suite. — Ne tornez don pâ queman cequi en rond, ci vai vos envirottai.

Epantai (s') — s'effrayer, s'épouvanter ; être tourmenté,

Digitized by Google

inquiet. — Pour ailai chez Mossieu le Curai, al à portant gros bon, eh bein an s'épante tojeur in pecho. — Ile â si porouse qu'ile s'épantero, i croi bein, s'il vio côre in chien devant lé.

Epaumi — épanoui, tout fleuri. — Les peurnés, les cerilliers sont tot épaumis ; ci embaume, i tenons l'étai.

Epertie — écheveau ou échevette de fil. — Ile é portant tot emmôlai ceute épertie de fi qui. — Quand en pense qu'ine petiote épertie quemant que voiqui ci côte deux so !

Eplieurai — éploré, désolé. — A peu prés le même sens que Emplieurai ; celui-ci exprimant surtout l'air, celui-là surtout la réalité.

Epluai, Epluant — étinceler. — Si vos saivain que c'éto joli !... tot y épluot. — Les autels épluaint de lumières. — Tot y éplue !

Eplue — étincelle. — Ine éplue veint de sautai su tai robe. — Vois don ces tas d'éplues autor de lai mairmite : i airons in choingement de temps.

Eplue, et Epluyé — sorbier et son fruit. — Vo m'é dit que vos eumains bein les éplues ; en airé de quoi vos régalai, les épluyés en sont chairgés.

Epoffai (s') — s'étouffer : essouflé d'étonnement. — A nos en é contai, qui en époffains de rire. — Eh bein, quoi don ! vos é l'air époffai !

Epôrai — effrayer, épouvanter. — En me disant cequi, vos m'é éporai. — En fau dire qu'a s'épôrant pou dière.

Epoulevâdai — chasser avec vigueur et en dispersant. — Vote chien é époulevâdai nos poules. — Aitand-voué qui t'époulevâde to cequi mouai !

Ernottes — c'est la gesse tubéreuse des champs dont le petit tubercule peut se manger. — Les ernottes, ce n'â pas

Digitized by Google

mauvais ; en dit qu'en en vend su le mairchi de Dijon. — Les ernottes an des jolies flieurs que ressenlant ai des Pouas-flieur.

Erou — heureux. — Ces gens lai sont érou, a n'en point de cueusans. — Vos étes bein érouse, vo Claudine ; â moins vo pouvez ailai ai lai messe to les Dimoinges. — A ne sont vraiment dière éroux ; tojeur des mailaides !

Erpions — variante d'Ergoins, c'est-â-dire ergots, griffes. — Ce chien lai al é des erpions pire qu'in chat. — Défie-toi de c'te fonne làvant ; ile é des erpions qu'en ne s'en douterot pà.

Ertots — orteils. — Le gros erto me fait bein mau ; ce qui me fait in pecho mairchai queman que si étâ gambi. — I ai des cors su les deux petiots ertots.

Es — aux. — Es aute fouai an ne faiso pâ queman cequi. — En vos faut beiller cequi es pôres. — Al é mau es dents. — Voyez d'ailleurs E ou E-e. C'est également une personne de verbe Etre et du verbe Avoir.

Escaircelle — bête bien maigre ; même une personne. — Son chevau, ma ce n'â qu'ine escaircelle. — Mai pôre fonne, te ressenle ai ine escaircelle.

Esquemenin — maigre et défait, surtout en parlant des enfants. — C'â in petiote esquemenin ; i ne sai vraiment pâ si çai veinré.

Estaufion — personne sans énergie, qui est là comme une sotte. — Pôre estaufion, vais ! — Le ninot, ce n'â qu'in grand estaufion.

Etai — été. — L'étai a été bein molié c't-année.

Etau — étonné, surpris. — En entendant cequi al éto tot étau. — Eh bein ! t'é l'air tot étau ! quoi qu'en y é don, arré ?

Digitized by Google

Eto, Etâ, Etaint — divers temps du verbe Etre. — Al étaint to ai lai messe. — Quand i l'ai vu al éto bein occupai ai traiveiller.

Ete — infinitif du verbe Etre. — Qu'i vourâ don bein éte riche, pour pouvoir fâre des éroux ! — Voyez du reste l'article Eto, Eta, etc...

Etoinde — éteindre. — Ne laiche pâ étoinde le feu. — Al é étoindu lai lampe trop tôt. — An ne fauro pâ que les chandelles s'étoindeussaint.

Etoules — ce qui reste de la tige du blé dans les champs après la moisson. — Les étoules sont pliennes d'herbe c't-année, les bétes ailant i éte joliment bein ! — En peut menai les vaiches en champ les étoules. — En meune les couchons es étoules ; c'a préque in co de charrue.

Etuelle — écuelle. — Aivant de t'en ailai, échaude quemant qu'en fau tote nos étuelles. — T'é don cassé l'étuelle du chait ?

Eumai, Eumant, Eumerains — aimer ; et divers temps de ce verbe. — En fau bein eumai le bon Dieu et pu ses pére et mére. — Al airo velu qui eumeussains son peut gairson. — Ah ! c't-ile lai ! ile eumo bein ailai es offices.

Eurche — herse. — Voyez Orche et Orcher, autres prononciations.

Eurson — hérisson : au figuré, qui a un mauvais caractère. — Veins don voué in eurson, que c'â ine drôle de bête ! — I ne sai pâ quoi qu'al é ajedeu ; a fait l'eurson.

Euse — usure, dans le sens de détérioration. — Voiqui mon chaipais que s'en vai sur l'euse. — C'â fini, sai santai â eusée !

Eussaint — temps du verbe avoir. — En fauro pou bein fâre qu'al eussaint fini ai médi.

Digitized by Google

Euve — filasse de chanvre beau et bien préparé pour filer ; actions quelconques. — I ons beillé tote note euve ai felai. — Oh ! lai jolie euve que vos é lai ! Ci vai fâre ine jolie toile. — Quemant qu'en dit, le pére Pierrot é de l'euve dans sa quelogne. — I eume aissez les Gossot, mouai c'â des gens que faisant bein des bonnes euves.

Euvri, Euvreussaint — divers temps du verbe ouvrir. — Voiqui qu'a venant, allez don lio z-euvri. — Lai porte â tote euvrie, â grand lairge. — I vouraint qu'al euvreussaint lai croisée, ai cause de l'air.

Evadai — à peu prés le même sens que Evarai, mais ne se dit que des personnes. Effrayé comme quand on court un grand danger. — I l'on rencontrai ; al éto quemant un évadai.

Evairai — chasser les mouches. — Les môches sont enraigées aipré les chevaux ; évaire-les pendant qui ailons chairgeai. — Ne vais pas copai lai quoue de ceute béte ; ile ne pouro plus s'évairai.

Envairai — tout agité, tout hors de soi. — Al â venu qui tot évarai ; i ne sai pâ ce qu'al aivot. — In chien é passai à mutan de nos brebis ; les pôres bétes, jugez quemant qu'â devaint éte envairées.

Exeupré — exprès. — I veins jeusque de Clombé exeupré pou vos dire que vote frére à mailaide.

F

Fairo, Faiso, Faiseussaint — divers temps du verbe faire. — Ah ! s'a velo, a fairo cequi ai lai perfection, cair al â gros aidroit. — I vourâ bein qu'a faiseussaint celai-z-

Digitized by Google

eux-moinme, ci sera tôjeur ine dépense de répermée. — Voyez Fâre.

Fait (qu'a) — du verbe faire; ici dans le sens de dit-il. — Voyez dans la Préface, à l'article Locutions.

Faiviôles — haricots. — I venons de pliantai des faiviôles. — Nos faiviôles sont dures ai cueurre, ma â sont bonnes.

Fâre — faire. — Voyez différents temps aux articles Fairo, Fait, Fiant, Fieussaint, Fiot, Fas.

Farô — fier, vaniteux. — Al â farô ce gairson lai. — Vos é remarquai, quemant qu'a fait le farô ! Ci lli vai aissez ben.

Fauro, Fauré, Feillu — divers temps du verbe falloir. — En fauré bein que te venâ nos aidie. — En fauro de lai plieue pendant in jor et ine neu... — En ni é pâ aivu ai dire, en nos é feillu liô cédai.

Feillu — du verbe falloir. — Voyez à Fauro.

Femai, Femére — fumer et fumée. — Ma vote chambe â plieine de femére. — Lai feumére é déji noirci les rideaux. — Oh ! ces chevenées qui ailant mau; â femant tôjeur.

Femai, Femé — engraisser les terres, surtout avec du fumier; fumier. — I n'ai pâ aissez de femé, en faut qui en aichetâ â moins deux voitures. — Vos viez bein, pére Rose, vos ne femez pas assez; assi vo ne récoltez ran. — Vos femereins moinme vos prai que ci sera bein.

Fenaiger — fréquenter un lieu, y venir souvent. — Te fenaige don de ce cotai qui métenant ? — Quoi qu'a veint don tojeur fenaiger qui ? — Oh, â ne velant pâ y fenaiger long-temps.

Fenau — fenil. — En y é tré bein de foin c't'année, nos

Digitized by Google

fenau sont aipruchant plieins. — Al é choué deupu le dessus du fenau.

Féniant — fainéant, paresseux. — Quand en pense qu'al é in etat; al é des enfants, et pu a fait le féniant préque to les jors. — T'é vu son champ, c'a bien le champ du féniant, en peut le dire.

Feugnai — flairer, fourrer son nez partout. — Quoi qu'â veint don feugnai qui ? — Mouai, i me défie des gens que feugnant quemant cequi de to côtai.

Feugnon — par mépris, nez du cochon, du chien ; par mépris plus grand encore, nez de personne. — Vos é tuchai le feugnon du cochon, ailez don laivai vos mains. — Qu'al â peut c't-homme lai ! Ne diro-t-on pâ que c'â in feugnon qu'al é ! — I n'eume pâs les gens que fourant lô feugnon laivou que ci ne les regairde pas.

Feue, Feussaint — divers temps du verbe être. — I vourâ qu'â feussaint bein content de ce qui liô z-ai dit, ci liô fairo du bien... — Pour trouvai ai se pliaicer en fauro qu'ile feusse in pecho pu jeune.

Feurgainches — voyez Vergainches.

Feuvré — février. — Quand en â en Feuvré, c'â bein, en vai du bon cotai; le sulo monte ; en le voit montai. — Lai plieue de Feuvré vaut du femé.

Fiâ, Fiant, Fiaint — divers temps du verbe faire. — Es aute fouai i fiâ cequi,... en feillo voué; ma ai c't-heure vo le faisez mieux que mouai. — En fiant quemant cequi tenez regairdez, en vai pu vite. — Voyez Fairo, Fiot, etc.

Fiance — sûreté, assurance. — An é point de fiance aivou ces gens lai. — Cequi paraît solide, ce n'â portant pâ ine fiance : faisez encore aitention.

Fieussaint — temps du verbe faire. — I vourâ qu'â fieus-

Digitized by Google

saint d'ine autre manière ; eh bein â ne velant pas. — Voyez Fiâ et d'autres temps. Le verbe faire, au patois, est un des mots qui ont notablement souffert de la compagnie du Français. tous les exemples donnés dans ces deux articles se disent très souvent *qu'â faiseussaint, i faisâ, ne faisaint, â faiso* ; etc... — En vouro que te fieusse cequi aito.

Fiche, Fichai (se) — diminutif de Foutre ou Fouté ; bien moins grossier, à peu près passable. — Voyez donc là.

Fichu — outre les sens du français, nous disons dans le sens de Gônay. — Quemant t'é airaingé !... ma qui dont t'é fichu quemant cequi ? — Voilai in haibit qu'en t'é fichu lai, pair exemple ! c'â pour fâre rire, bein sûr. — Tout cela dans le sens de Foutu. — Voyez là.

Fieusse — temps du verbe faire. — Voyez à Fieussaint.

Fillette — demi-tonneau ou feuillette. — I ons aichetai ine fillette de vin ai Saivigné ; c'â aissez pour note fouachaillon et note moichon.

Fin... — pour exprimer le plus. — Regairdez vote ouiyais, tenez, que s'â envôlai ; vo le viez jeusqu'â fin coqueluchot de l'âbre. — Ile n'â pâ bête, ile é choisi le fin pu gros bout. — Al éto le fin derré.

Finiolai — chercher à raffiner, à faire mieux que les autres. — Si te viâs l'ôvraige de lai Berthe ! Ah ! c'â du finiolai, cequi ! — Mouai, i ne finiôle pâ ; i fâ du solide, c'â tot.

Finition — fin, action de finir. — Vos ne saivez pâ ? Eh bien c'â l'hopital que seré sai finition, â train qu'al i vai. — Pou lai finition de lai chose i vos dirai que â m'é enfin payé jeusqu'â derré so. — En finition de tot.

Fiot — 3e personne de l'imparfait du verbe faire. —

Digitized by Google

Quand â velo, oh ! â fiot ai lai perfection. — Aivant d'éte mairié â fiot encore aissez souvent des sottises. — On a souvent employé Fiot et Fait dans le sens de Dire, en répétant avec une sorte de manie, lorsqu'on rapporte les paroles d'une autre personne. — En vos fauré laiborai bein bas, qu'â fiot ; et pis aipré cequi, qu'â fiot ; vos casseras les mottes, vos pourez éte sûr, qu'a fiot, que vos aîras fait in bon ovraige, qu'a fiot,...

Fliais — fléau, pour battre le grain dans la grange. — C'â in bon baittou ai lai groinge; en faut voué quemant qu'a beille in co de fliais ! — I vas portai le fliais â borrelé pour rairainger lai corroie.

Flieumeusse — espèce de patisserie, en forme de galette, garnie de pommes de terre, ou de riz, ou même de poireaux. Dans ce dernier cas on spécialise en disant Pourottère. — I n'ai pâ fait de flian caite fouai qui ; i me seue contentée de fare des flieumesses, ci côte moins.

Flieuré — piéce de grosse toile, qui recouvre la lessive dans le cuvier, et sur laquelle on place des cendres. — Le flieuré â in pecho petiot ; ine aute fouai i l'élergirai. — Vote flieurai â eusai et a pourro se perçai, et pu les cendres passeraint su le linge et ci ne vauro ran.

Flieurtai — orner de fleurs. — Lai marianne é ine jolie robe tote flieurtée. — Lai feille du Bureau de Tabac é des mochés de poches flieurtai és coins. — T'é vu quemant qu'en aivo flieurtai to le devant du Reposoir.

Foinde — céder, diminuer, dépérir. — C'â in fichu gas, vais !... si en n'éto pas in pecho hairdi, en foindro tôjeur aivou lu. — Eh ! dis don, lai provision, quemence de foinde. — Dans mai mailaidie i ai bein fondu ; viez don ce qui seû !...

Digitized by Google

Follot — coup de vent. — I nos sons trouvai dan in follot que nos é couvri de poussére. — In follot s'â levai, et pu les jaivales en étai tote épairpillées. — En i é des follots que casseraint les brainches des âbres.

Fonne — femme. — note gairson é pris ine fonne dans ine famille bein honnête. — Mai fonne n'entend pâ que nun chez no travaille le Dimoinge. — Ah ! ine bonne fonne ! c'â ine fortune dans lai mâillon.

Fortai, Fortou — peigner le chanvre, celui qui le peigne. — I vâs portai note chenôve fortai ai Bouhey. — No, i l'ons envie ces jors derrei â pére Lili; c'â in bein bon fortou ; et pu al â dans le pays.

Fouâchai et Fouâchaillon — faucher, fauchaison. — Lai fouâchaillon aipruche ; ile premet d'éte chaude. — En fau absolument du vin es fouâchoux. — Le Batisse fouâcho mieux en i é in an ; â n'â pu jeune,

Fouesses — pains ou gâteaux que les parrains et les marraines donnent à leurs filleuls, le jour de Noël, comme étrennes. — Voiqui que beintôt en beilleré les fouesses. — C'â que, mouai, i ai deux fillots, et, bein entendu, en me faut deux fouesses.

Fouettai (et se) — jeter, se jeter (outre le sens ordinaire). — Ma ! fouette-mouai don cequi ai lai porte. — A côrot trop vite, et pu a s'â bramant fouetai en bas, qu'a s'â fait encore aissez mau ! — C'est une variante de Foute.

Foute et Foutre — mot de mauvais ton, de bas étage, et néammoins fort employé, qui veut dire : jeter, chasser, dédaigner, mettre, donner. — Fou mouai to ce qui diôre. — Dépouâche tai de foute le feu ai ce tas d'épeunes. — Oh ! voué, i lli fouterai ine raclée qu'a mérite. — Ma, qui c'â que m'é foutu cequi ? — Foutez-mouai le camp ! — Les

Digitized by Google

personnes convenables disent Fiche, Fichai... Voyez donc ces mots, et puis Fouettai. Et d'ailleurs Foutu, qui a diverses variantes de sens.

Foutu — participe du verbe foute, que les personnes bien élevées remplacent familièrement par Fichu. Voyez donc ce mot. D'autre part signifie décidément, sans espoir. — C'â foutu, quoi ! i n'en veinrai pâ ai bout ! — A souffre de pu en pu ; oh ! al â foutu...

Frâchai — briser, rompre, déchirer. — Note charrue â étai tôt frâchée. — Ces molaidroits, al ant frâchai les painés de venoinges. — L'orle de tai robe â tote frâchée ; ci fait voué des pendrillons.

Frâgne — frêne. — Le frâgne, c'â in bon bô ; i en plianterai dans l'haie vive du Pontot. — Lai feuillée de frâgne serai aibondante ceute année qui pour les bêtes. — Aivou le frâgne en fait de jolis meubles, queman d'aivou l'oriaule.

Frebai — friper, user, chiffonner du linge, des vêtements. — I l'ons haibillé tot ai neu, ma ci vai éte beintot frebai. — Quemant que vos frebez don vos aifâres ! ci fait frémi.

Fremai — fermer. — A nos é fremai lai porte â nez. — Vos dairain mieux fremai vote jairdin que cequi. — Vos fremeras lai fenéte.

Fremi — fourmi ; avec un accent : frémir, frisson. — Al é fourai son bâton dans lai fremilière ; oh ! i ne me souveins pa d'aivoir jaimâ vu tant de fremis, et de si grosses ! — Ce qu'en nos é dit nos é fait fremi. — Ran que de pensai ai ce qui ons vu, en me sembe qui ai des fremis dans le dos.

Fri — sans espoir, perdu. — Le pôre gairçon ne vai pencore âssi bein qu'hier... Oh ! al â fri. — Les Noirots ne s'en retirerant pâ ; â sont fris...

Digitized by Google

Frigolai — faire cuire sur la flamme, sur le charbon, dans la poële. — Vos veinras ai ce sair, i frigolerons des châtaignes, et vo saivez qui ons in pecho de vin blian. — Note fonne é frigolai des beugnots dans le beurre.

Frognai — froncer, surtout les traits de la figure. — En te fau te corrigeai de l'habitude que t'é de frognai le nez. — A frogne les soucis, ci n'indique pâ in bon caractère.

Futaine — le sens de courses, de promenades, de sorties, plus ou moins répréhensibles. — Ah ! laivou qu'al â ?... a corre lai futaine. — Ile core sai futaine to les sairs.

G

Gâ — enfant, homme en général rusé, méchant. — Terme très familier. — C'â in bon gâ, vais ! — Défie-toi de lu, c'â in vilain gâ.

Gabgie — toute chose mal organisée ; ouvrage mal fait ; mauvaise entente. — Traiveiller queman cequi, ma ç'â de lai gabgie ! — A disant, a se dédisant, a se disputant, c'â ine vraie gabgie ; ne m'en pairlez pas.

Gaborai — couvrir de taches, de saletés ; souiller. — La neu en é gaborai lai porte de gôille. — Lai vou que t'é don gaborai queman cequi tai figure ? — Ne vai pâ vé les peintres, te te gaboreras de couleurs.

Gaboron — grosse tache, enfant malpropre. — Qu'ée gaboron té fai lai su tai robe ! et pu su lai tabe ! — T'écris diére proprement, mon enfant, tai page â pliaine de gaborons. — T'é in petiot gaboron, vais !

Gai — outre le sens ordinaire du français, agile, leste. — A sont joliment gai ! en dansant lô pieds tuchant ai

Digitized by Google

pogné lai terre. — Lai Glaudine â bein gaite, vais, ile saute en bas de lai voiture absolument queman in gairson... et pu bein !

Gaicenot — petit garçon. Ce mot, importé chez nous, est peu usité.

Gaidan — grosse toile de fil dont on faisait des couvertures de lit, chargées de dessins grossiers eux-mêmes. — Hier, in toindou â venu, et pu i li ai fait toindre in gaidan aivou de jolies flieurs ; bein jolies, vous vouairâ.

Gâillon — femme malpropre, qui sâlit tout, ne soigne rien. — Ne vai pas prenre c'te feille lai, il ne seré jaimâ qu'in gâillon. — C'â tot ai fait in gâillon, su lé et dans son mannège. — Quée gâillon, vais !

Gaingnes — loques, vêtements usés et malpropres. — Quoi qu'ile veint don trainnier ses gaingnes iqui ? — C'â ine traingne gaingnes. — Pôre gairson, â traingne ses gaingnes por les rues ! — On peut voir gueuniai.

Gaireau — averse, forte pluie qui ne dure qu'un instant. — Ce n'â qu'in gaireau, ma cié tojeur fait du bein ; ci ôte le feu de lai terre. — To ces gaireaux qui ne laichant pas que de nos contrariai pour nos foins.

Gairgan — se dit d'un poulet à grandes pattes, et par malice, d'un homme à grandes jambes qui se tient d'une manière négligée. — Ne me pairlez pas de ces poulots lai de ces gairgans que sont méchants queman tot. — I ai vu ce gairson que vo mé dit: ah ! ma, c'â in grand gairgan.

Gairgoichons — charançons. — Les gairgoichons s'ant mis dans note tiche. — Note bliai â to mégé des gairgoichons s note geurné.

Gairguillot — gosier, cou, expression familière. — I te mettrai le pouce su le gairguillot, et pu te vouairé, mon

Digitized by Google

gairson ! — C'â fini, quoi ! en faut qu'a s'airose le gairguillot, le mâtin qu'al à !

Gairlòt — étui à mettre les aiguilles.— Teins, mai feille, voiqui in joli gairlot. — Vais prenre ine aiguille dans mon gairlo... te sais.

Galâfre ou galâsse — gourmand, gros mangeur.— Quin galâsse ci fait ! — C'â in vrai galâfre ai rasasiai.

Gambi et gambillai — boîteux, boîter, tirer la jambe en marchant. — Al â gambi. — Dépeu qu'al â choué, â gambille in pecho.

Gandoises — farces, paroles pour rire, ordinairement peu modestes. — C'â des gandoises qu'a vo dit lai, des béties ; ne l'écoutez pas. — A ne dit que des gandoises. — Ne fais voué pas le béte en contant tes gandoises.

Gàzin — petits déblais, fatras qui proviennent d'une ruine. — Te peux menai ce gazin dans les champs, al â bon. — Ce gâsin n'â diére propre qu'ai jetai dans les rues.

Gences — agacement aux dents. — Çes poumes m'ant beillé les gences, que ci me contrarie pour méger.

Genétes — genet. — Vai don cueillé des genétes dans lai Seigne ou bein s'te veux en Belleforet. — Deux ou trois rains de genétes nos duraint bein pour l'écurie, a sont pu solides que ceux de boulouâ.

Genier — abréviation de gelinier ; poulailler. — On dit plus ordinairement Juché. Voyez donc ce mot.

Genre — gendre. — Al â tot ai fait content de son genre. — In genre ç'â pu endeurant qu'ine bru.

Gergoniai — disputer à tort et à travers ; parler seul avec mécontentement, en murmurant. — Et pu quoi qu'i ons fait? ran du tot... I ons gergognai, voilai tot. — Pôre

Digitized by Google

homme ! a gergogne du matin à sair sans pouvoir se fâre obéi.

Gerle — ronde ou petit cuvier pour la lessive. — Lai gerle cole, en faut l'aibreuvai, et tré bein moinme. — Vai to de suite rempli lai gerle de luchu.

Gigier — gésier, estomac des poules, des oiseaux en général. — Pôre poule ! ile aivot le gigier encore pliain d'orge. — Dieu merci ! vos dindes ant de fameux gigiers ; vos les neurissez bein.

Gigliai — lancer de l'eau par un jet plus ou moins fort, comme avec une seringue ou par ricochet. — Ces galopins lai, d'aivou des bâtons a gigliaint de l'aie sâle su nos haibits. — Pendant qui passaint, tai voiture que corrot é fait gigliai de lai gôille sur no.

Gligliôre, gigliot, giliotai — petite seringue faite ordinairement avec un morceau de sureau; goutte d'eau, de boue liquide, lancée ou tombée sur des habits. — Quand i étâ petiot i m'aibuyâ joliment aivou ine gligliôre. — Aitend in manmant qui t'ôtâ in gros giglio que t'é su tai robe. — Laivou que t'té don gigliottai quemant cequi ?

Gigoniai — perdre son temps en travaillant maladroitement, estropier la besogne que l'on fait. — Quoi que te gigogne don lai ? Décampe vite, t'é in prope ai ran. — Oh, ce n'â pâ in ovré, cequi, c'â to bonnement un vrai gigognou.

Gigouille — mauvaise cuisine, mauvaise boisson ; en général toute chose mal faite, sans valeur. — Dans c't'auberge en ne vos sert que de lai gigouille. — To ce que ces petiots mairchands colportant queman cequi, ç'â de lai pure gigouille.

Gingouâ (tot de) — tout de travers. — Oh ! c'à fait vrai-

Digitized by Google

ment to de gingouâ. — Pôre gairson, a fait cequi tot de gingouâ, sans gout !

Gippai — s'amuser à sauter, à se remuer. — Ces petiots qui, ci ne songe qu'ai gippai, quoi ! — To remue chez c't'enfant lai ; en faut qu'â gippe moinme en mairchant.

Girlicouée — grande quantité, surtout en parlant des animaux et des personnes. — En en â venu tote ine girlicouée. — Al ant ine girlicouée d'enfants. — En voiqui ! en voiqui ! ine vraie girlicouée ! — Voyez courie.

Gliaijo — glaïeul. — I ons deux gros pieds de gliaijo dans note jairdin ; c'â des jolies flieurs. — Beillez-mouai don des raiceunes de gliaijo pour fâre ine chaingne pour mette dans lai bûe ; ci fait senti bon le linge.

Glieu — glu, ou paille dans toute sa longueur arrangée pour faire des liens. — En me fauré des glieux encore pas mau, bein vingt faigots. — Ces glieux qui c'â pou fâre des liens, qui ailons ailai jaivelai. — I vâ couvri note écurie en peille, vends-mouai don voué des glieux.

Gôille et Goaillais (prononcer gôïais) — boue, et endroit très boueux d'une boue liquide, une flaque. — Qu'en y é don de lai gôille dans les rues ! — Prends gaide, mon enfant de ne pâ tant te goîllai.

Gole et Golou. — gale, galeux. — Le pôre enfant, al é lai téte tote couvrie de gole. — Le pére Masson, ai son âge, â tot golou.

Golerotte — goulerotte, petit goulet ; entaille, petit conduit pour faire couler l'eau, pratiquée dans la terre, sur la pierre, au bord d'une casserole, au flanc d'une cruche. — Al é fait creusai su lai pierre de son lavier ine petiote gollerotte. — Est-ce que c'â toi qu'é câssai lai golerotte de note beurchie ?...

Digitized by Google

Golon — bouchée, morceau. — I ne veux pas to cequi, beillez moi-z-en ran qu'in golon ou deux. — Al é aivu tô fait, vais ; â n'en é fait qu'in golon ci é passai queman ine lettre ai lai poste.

Golot — ouverture dans une clôture de la campagne ou une bouchure, ou une haie. — Le golot du prai Mairtin â câssai po les bêtes. — Ferme le golot queman qu'an faut, que les beu ne sortaint pas.

Gômai ou Gueumai — rester là inactif, attendre en s'ennuyant ; en parlant de l'eau qui ne remue pas, d'un linge qui y reste trop longtemps. — A nos é fait gômai lai in temps infini. — Quoi que te gôme don qui en i airé beintôt deux heures? — Ne me paile pâ d'ine aie que gueume ; en s'y met tot pliein de petiotes bêtes !

Gonaché — mal mis, mal arrangé. — Quemant te voilai gonaché !... Mai qui don t'é gonaché de lai sorte? — Voyez gônai.

Gônai — arranger mal, sans soins. — C'te feille lai, qu'â portant bein jolie, qu'ile se gône don mau! — Ces gens lai gônant bein mau los enfants.

Gonelle — femme de mauvaise conduite ; terme de reproche, de gronderie, aux petites filles pour leur mauvaise tenue. — Ne vai pâ daivou ces feilles lai, t'entends ; ç'ô des gonelles. — Quoi que ç'â que c'te fonne lâvant ! cequi dai éte ine gonelle. — Chienne de gonelle, quemant te voilai brôillée !

Gonot — vieil habit, vieux linge ; particulièrement un bonnet de femme. — To ces gonots qui, teins, c'â bon pour le drillou. — Ne mets don pu ces gonots qui ; ce n'â pâ de l'économie.

Gor, plus souvent gôrais — cochon mâle. — Les gôrais,

Digitized by Google

c'â âssi méchant que c'â sale. — Oh ! les vilains gors ! — Ce-t-homme lai ! croyez-mouai, c'â in vilain gor.

Gotillai — chatouiller, gratter ou ç'a démange. — A m'é révoillé en me gotillant sô le nez. — I ne peu pa mairchai nun pieds, mouai ; ci me gotille trop.

Gotou — qui a des boutons, des espèces de petites verrues comme de la gale, mais non malpropres ; plus guère usité. — T'é vu l'André Daird, al é les doigts in pecho gotou, vais. — Ile é le front gotou ; ce n'â pas grand'chose ; ma...

Gouâche — gauche. Plus guère usité. — Vai in pecho ai gouâche. — Teins ! t'é gouâchey ?

Gouâgeai et (se) — se mouiller les pieds avec leurs chaussures en passant dans l'eau. — Té velu passai su les pierres puto que su lai plianche, et pu te t'é gouâgeai. — A se sant gouâgeai to deux dans le gôillais.

Gouri — cochon, mais surtout petit cochon. — Les petiots gouris sont chers en ce manmant qui. — To les gouris que sont lâchai !... Côre don aipré !

Gouzotte — petite serpette pour tailler la vigne, les arbres. — Lai gouzotte â le moillou des utis pour teiller lai vigne pu proprement. — Le sécateur aivoinge joliment pu que lai gouzotte.

Goyotte — expression familière pour dire bourse. — Laiche lai fâre vais, ile é lai goyotte bein gairnie. — Pôre goyotte, ile é le vente bein plat !

Graibuge — voyez Gribuge.

Grainche — difficile d'humeur, de manières. — Al é don un caractére grainche !... C'à gros demaige. — Tâche don de corrigeai ton air grainchou.

Graipin — petite fourche de fer pour arranger le feu. —

Digitized by Google

Prends voué le graipin pou remuai le feu. — Teins pliaice le graipin vé lai polle et les pincettes â coin de lai chevenée.

Graivole — grain de gravier, petite pierre gravelée. — Vos pourrains passai ceute terre qui qu'â pliaine de graivoles que vos mettrain dans l'ailée de vote jairdin. — En y é ine graivole dans mon soulé, en faut qui l'ôtâ.

Graivolon — tout petit grain de gravier, petit objet dur que l'on trouve sous la dent en mangeant. Enfant chétif. Espèce de guêpe. — En mégeant de lai salade i ai trouvai in graivolon que m'é fait chouer in bout de dent. — I sens in graivolon dans mon bas. — Pôre petiot graivolon, vais ! — Les graivolons, c'â des guêpes méchantes.

Grante — pour grande; assez fréquemment employé. — Oh ma ! lai Pierrette, ç'â déji ine grante feille. — Ine grante ovrére.

Grélot — petit vase de ménage pour le sel. — Voyez gréreu.

Gremais — noyau. — N'aivole don pas les gremais, ci ne vaut ran. — Aivou les gremais de pêches, en fait de lai bonne liqueur.

Gremillon — tout petit grain, tout petit morceau. — In gremillon, c'â encore moins qu'in graivolou.

Greppo ou Grepisso — petite montée dans un chemin. — Quand tu seré â dessu du grépisso te m'aitandré. — En fauro vraiment bein aidouci le greppo de lai rue du Verdais, a n'â pas asille.

Gréreu ou Grérot — petit vase de ménage, sorte de mortier en bois dans lequel on écrase le sel. — Note gréreu â fendu, pensons don d'en aichetai in aute ai lai fouaire. — Es autes fouai en diso grélot, métenant en dit gréreu ou grérot.

Digitized by Google

Greume — grain d'une grappe de raisin, de groseille, de raisin surtout. — Lai greume de ce nouveau plian qui â bein pu grosse. — Les greumes quemençant de nairci. — Les greumes de greusales.

Greusale et Greusalé — groseille et groseiller. — Vos velez veni méger des greusales su les greusalés, mére Tontine ? — Les greusales blianches sont bein pu douces que les rouges ; â faisant des moillou confitures.

Greuvai, Greuve, Greuvero — divers temps du verbe ennuyer, contrarier. — Si vos saivains combein ci me greuve de me dérainger ! — Oh ! i crouai que ci liô greuvero bein de nos aicordai cequi.

Gribuche ou Graibuge — querelle, dispute, ordinairement de mauvaise foi. — C'â ine béte insupportable, que cherche gribuche ai to le monde. — Si vos disez quique chose en y airé des gribuches, ç'â sur.

Grimon — chiendent ou sa racine. — Mon champ des Luas â mégé du grimon. — Le grimon et le piépou ci ne vaut dière mieux l'un que l'aute.

Grond — brouillerie, rancune. — Le Colas Bairbier et le pére Chauvenet sont en grond, i ne sai pâ d'où voint. — I n'eume pâ éte en grond, mouai, pâ moinme d'aivou in enfant ; c'â don si béte !

Gros — beaucoup, outre le sens du français. — A m'en velant gros pais ce qui ai dit que dans c't'aifâre lai a n'en pas étai francs. — C'â in gairson qu'â gros bein, i serâ fier ne l'aivoir pour genre. — C'â in gros malheur.

Grottes et Grotté, pour griottes — petites cerises sauvages. — Les enfants aibimant les cerilliers que sont su le pâtier pour cueillai les grottes. — In grotté ne sert ai ran, entez mouai don dessus des bonnes ceries.

Digitized by Google

Grulliai — grelotter, trembler. — En fait bein froid ajedeu ; vraiment, i gruille. — I grulliains préque dan note lai. — Ce que vos disez lai me fait gruillai.

Gruilliot — grillon ou grillot, insecte. — Qué train les gruillos faisant dans les prais ; c'â signe de chaud. — C'à bein embétant, ailé ! tote lai neu les gruillots que chantant vé note feu !

Gruon — morceau de pain, surtout le croûton, ou même des débris, des restes. — I l'ions beillé in gros gruon de pain. — C'â que te vas méger ce gros gruon de pain qui !

Greûmai — voyez Gômai.

Guenette, par abréviation Gnette — vieille brebis ou encore brebis maigre. — Note pôre boucher, le pére Chaland, ne vend que de lai gnette. — C'â in bout de guenette que te nos sers qui, en peut ai pogne lai copai.

Gueugnai et gueuniais — variante de Gômai ou Gueumai: Voyez donc là. — Faire le paresseux, perdre son temps à ne rien faire qu'à flaner. — Quoi que te fâs don qui, chien de gueuniais ! — Vais don travailler putot que de gueuniai quemant cequi tote lai jornée. — A m'é portant fait gueuniai tote lai maitenée.

Gueurais — paresseux, doguin. — Quée chien de gueurais te fâs don ! — C'â des gueurais cequi, ce n'â pâ des ovrés. — Voyez en suivant.

Gueurdais — paresseux, gredin. — Les gens que côrrant les pays quemant cequi ce n'â pâ aute chose que des gueurdais. — Petiot gueurdais, vai ! — Voyez l'article précédent, qui est une variante.

Gueurlu — homme de peu de morale; quelquefois un pauvre, un mendiant. — Te ne sais pas ? eh bein mouai i

Digitized by Google

te dis que ce Bidaut lai c'â in gueurlu. — Ne t'i fie pâ ai ce mâtin lai, c'â in vrai gueurlu.

Guernai — grainer, fournir du grain surtout en parlant du blé. — Les bliets ant bein gueurnai, ç'â remairquâbe. — I ons déji écouai quéque arries, ci ne gueurne pas mau.

Gueurné — grenier. — Vos viez bein que ces sai ne sont pâ qui ai lô pliaice, montez-les â gueurné. — Défiez-vo, les poumes pourraint gelai su le gueurné. — Les raites en fait du dégat ai in tas de bliet su le gueurné.

Gueurnipille — enfant ennuyeux, petit polisson. — Qué gueurnipilles que to ces petiots lai ! c'â si mau élevai. — Détornez-vo don, tâs de gueurnipilles !... Fichez-moi le camp.

Gueurzi — gresil. — En é fait les quatre temps, vraiment: le sulo, lai plieue, le broillair, le gueurzi ; c'â les giboulées de mars que se faisant en feuvré. — En é choué du gueurzi, que c'éto queman ine petiote gréle. — Ce n'â rân ; du gueurzi, quoi !

Guiboles — jambes qui ne sont pas fortes, qui embarrassent presque dans la marche. — I ne peu pu ran fâre de me deux guiboles, quoi ! — Vois don ce qu'â ressanle aivou ses grandes guiboles ! — Pôres guiboles, vais ! — C'est une expression familière.

Guttis — petites sources sans écoulement, ne donnant que des *gouttes* en quelque sorte, et formant un terrain un peu marécageux. — En dairo bein aissaini les endroits pliains de guttis que rendant les terres grasses et maulâsilles, et pu aitot gâtant gros les prais.

Digitized by Google

H

H — cette lettre n'est jamais aspirée dans le patois, ainsi par exemple : Ceute parsonne qui n'é point d'honte.— Ce n'â pâ lai science que l' i é fait trouvai cequi, vais ; c'â l'hasair.— A sont bein héroux ces gens lai.— On peut donc écrire avec ou sans l'H, car le patois n'a pas d'autre orthographe que celle de la prononciation. — Par conséquent, contentons-nous de donner quelques mots seulement avec la lettre française.

Haibillé de souais — cochon. — Se dit par les personnes qui croiraient manquer aux convenances et à la politesse en employant le mot cochon. — Bonjour, Mossieur ! combein vote haibillé de soie ? — I ons aichetai in haibillé de souais hier, ai lai fouaire...

Hainnou — haineux, rancunier. — Ceute fonne lai, ile é in caractére tot ai fait hainnou. — Que c'â drôle, ces hainnou lai ! an n'osuro les tuchai du bout du petiot doigt.

Hui — (devant une consonne) huit. — Les Gatey ant hui petiots, dont cin feilles. — Le mairché es bétes n'éto ran, an i aivo hui vaiches seulement. — Hui francs, c'â to ce que ci vaut. — Quelques fois devant une voyelle, par exemple : Hui œufs.

I

I — je et nous, dans différents temps des verbes. — I ferai vote commission bein exactement, vo povez y comptai. — Vos saivez que c'â demain féte ai dévotion ; i ne manquerront pas d'ailai és offices le maitin. — I y vâs, prononcer : (Jui) lli vâs.

Digitized by Google

Ilai — là, variante de *lai*. — Laivou don arré qu'â c'te piaiche ?... Ilai, teins, regairde don. — Al aivo pliantai le pouairé ilai moinme ; â n'éto pâ bein. — Raipeule tai bein, i le met ilai.

Ile — elle ; on met assez facilement une l euphonique devant le mot suivant commençant par une voyelle. Voyez d'ailleurs à a et à al. Ile traiveille fort ceute fonne lai, en n'-â vrai qu'ile é quaite enfants ai neuri. — Ile endure gros de mauvais traitements. — I aivains grand besoin de c'te plieue qui ; ile à venue ai point.

In, Ine — un, une. — In champ de treuffes. — Ine voiture de foin. — Voyez au commencement du vocabulaire l'article sur les nombres, par exemple pour le féminin : ainne.

Instru — instruit. — L'Alfred â in homme bein instru ; c'â étai dans les écôles, vo viez ben. — Al â aissez instru, en parait.

Iô — eux, leur. — En io z-en fait endeurai de toutes les couleurs... C'â malheureux cequi, en é bais dire. — Vos ne manqueras pâ de iô dire de mai pairt qu'â m'écrivains ; cequi presse. — Voyez Liô.

Iqui — ici, celui-ci. — Hier â sont venu torto iqui ; al étaint nai environ. — Mettez vos aifares iqui, tenez, a seran en suretai. — I vâ me premenai por iqui ; i ne sai pâ laivou. — C'â c't'iqui qu'â lai bonne. — Voyez qui ; qui est une abréviation et que l'on emploie très souvent.

Irâs, Iré, Irot. — I iras bein encore ai Montoillot, âjedeu. — T'iré cherchai du treuffe pour les chevaux, ine bonne voiture. — Al iro quéri le médecin to de suite, que ce sero prudent. — Tous temps du verbe très irrégulier : aller.

Digitized by Google

J

Jâbi — arrangé ; ordinairement dans un sens moqueur, un peu comme gônai. — Mon pôre gairson, que t'é don mau jâbi ! — Ma ,mai chére Gogotte, qui t'ée don jâbie queman cequi ?

Jâcque — geai (oiseau) ; fromage blanc. — Note petiote é trouvé in nid de jâcques ; qu'an y aivo trouas œufs dedans. — Mouai, i eûme assé le jâcque, le tiaque-bitou queman qu'an dit encore.

Jaicaisse — de jacasser, bavarder. — N'écoutez pas totes ces méres jaicaisses lai. — C'â Marie jaicaisse.

Jaiffion — dard des abeilles, des couleuvres. — Ine guépe m'é piquai, et pu son jaiffion m'é restai dans mon doigt, que cequi me fait mau, vraiment. — I ons rencontrai ine serpent ; si vos l'aivoin vue quemant ile nos tirot son jaiffion ! ci fait in pecho pô, ailé.

Jairnindié — sorte de jurement qui veut dire : je renie Dieu. — Il a fini avec nos grands-pères, avec le père Raveau, que l'on surnommait le père Jairnindié parce qu'il le prononçait souvent. — Veux-tu bein t'en ailai, jairnindié. — Jairnindié, voilai mai pioche cassée !

Jâre — mot explétif qui exprime l'étonnement ou bien l'impatience. — En voiqui jâre ainne qu'en vau bein deux ! — Ah ! pour le co, voiqui qui se rencontre jarre en ne peut pâ pu mau !

Jason, Jaisson — employé quelquefois pour Jaiffion.

Jetailai — jeter là ; généralement pour se débarrasser. Il faut voir à l'article Ch'tailai, qui est l'abréviation pour la prononciation.

Jeu — poulailler. On n'emploie plus guère ce mot à pré-

Digitized by Google

sent ; on dit plutôt Genier, plutôt encore Juché. Voyez donc là les exemples.

Jeusque — jusque. — A sont ailai jeusqu'à bout du champ, su les bords de lai rivère. — Al ant étai jeusque vé le réservoir de Chazilley.

Joguai — attendre avec impatience, pendant plus ou moins longtemps. — I ons joguai ai lai porte à moins ine heure de temps, tant le service se fait mau. — Vos vouaisras que vos jogueras su lai pliaice in temps infini. — Joguez, joguons ! dit lai chanson ; pour vos c'â aissez bon.

Joguignai — passer long temps après une chose sans guère en rien faire. C'est une autre forme de gigognai. — Voyez donc ce mot.

Joinde — joindre. — Ces deux pliainches ne joindant pâ si bein qu'â joindaint, vais. — En sero bon, pou le froid qu'an fait, que lai porte joindeusse mieux.

Jopillai — se remuer, agiter les membres, particulièrement en parlant des enfants. — Qué enfant ! al â tojeur ai jopillai. — T'é don quemant les petiots?... te jopille tôjeur.

Jordannai — commander à tort et à travers ; les uns d'un côté, les autres de l'autre. — Chez le Caillet en ne sait ai qui entende, to le monde jordanne ai lai fouai. — Quand vos nos é rencontrai a jordanno, qui ne me raipeule pu ce qu'â m'é dit.

Jouou — joueur. — C'â in jouou enraigé ; al y perd son temps et son airgent. — Vote gairson fréquente les jouou ; i vô le dis, al â foutu.

Juché — lieu où se couchent, où se perchent les poules. — Le juché â rempli de pôilles ; nos poules en sont dévorées. — Te dairas bein rempliaicer les bâtons du juché ;

Digitized by Google

les poules n'y sont vraiment pâ solides. — En fau cueurrai le juché, ci empôyeune.

Jue, Juai, Juaint — divers temps du verbe Jouer. — Moi i n'eume pas jue és cairtes. — Mon enfant, en fait trop froid pour ailai juai es gobilles. — Oh, dis don, qu'â juaint don bein de lai flûte et pu du viôlon !

Jueraint, Jûrot — divers temps du verbe Jouer. — A jueraint tote lai neu si an velo les souffri. — C'â in homme ai jue jueusqu'ai son derré so... quée passion !

Jupe-ronde — blouse. — Note homme é aichetai ai lai fouaire ine jupe-ronde qu'â in pecho trop grande.

L

L euphonique, se met quelquefois devant certains mots commençant par une voyelle, pour rendre plus coulante la prononciation. — D'aipré ce que vos é dit lai Luison ile l'â venue me trouvai ai ce maitin, cair ile l'é aivu po que vos n'aint pâ compris.

Labri — nom ordinaire des chiens de bergers, de pâtre quelconque. — I vos procurerai in bon labri. — Aipeule le labri et pu vai en champ tot de suite. — Tau, labri ! tau ! tau !... veins mon chien.

Lâ don ! — bien ; je suis content ; c'est assez. — Vos m'aiportez l'airgent, lâ don ! — Voiqui ine meuseure d'orge, voiqui le sai de treufes, voiqui ine botte de foin... lâ don. — Lâ don, voiqui qui ai bein fini !

Lai — la ; là. — I ons étai to ai lai messe ; le pôre vieux â restai to sou pour gairdai. — Voiqui que vos raiportez les utis... mettez-les lai.

Digitized by Google

Laiché, Laicheussaint, Laichot — divers temps du verbe Laisser. — Vos laicherâ lai charrue le long de lai meurée. — Mon pére velo qui laicheussaint ce petiot bout qui pou demain. — Si ne m'étâ portant pâ trouvai lâvan â laicho lai porte euvrie tote lai neu.

Laigot — purin de fumier. — Ci sero demaige de laiché perde ce laigot qui. — De temps ai aute rejeute don le laigot su le feumé.

Laitie — petit lait ou eau qui reste du lait changé en fromage. — Ne perds pâ lai laitie ; moi, i l'eûmes to pliain. — Lai laitie c'â bein bon pou les couchons ; ci les raifraichi, et pu don pour les gens eux moinme !

Laivou, Lâ où — où ? dans quel endroit ? — I seu ailai laivou que vos m'é dit. — Laivou don que vai le père Lili ?

Laivoû — Lavoir. — Le laivoû de lai fontaingne de Douotte demande des réparations. — I n'eume dière ailai à laivoû du Gay.

Lampai — tirer la langue de soif et de fatigue ; attendre avec une vive impatience. — Pôre chien, queman qu'a lampe ! — Qu'an fait don chaud, en en lampe ! — Al â bein long ai venir ; vraiment ce n'â pâ bein de fâre lampai quemant cequi son monde.

Lampée — ce qu'un chien boit en un coup de langue ; et au figuré. — En ine lampée ton chien, oh lai vilaine câgne ! é bue to le lai de note petiot chai. — Al ant bu lote bouteille en deux ou trois lampées.

Launai, Launou — Parler beaucoup pour ne dire que des futilités, des mensonges amusants. — A passe son temps ai launai. — Al en conte cetu lai, vais !... c'â in launou de premier choix. — Quoi qu'â vos launant tôjeur, ces doguins lai ?

Digitized by Google

Launeries — farces, bêtises que l'on dit pour s'amuser. quelquefois indécentes. — A ne dit que des launeries. — Voyez Launai.

Lâvan — là-bas ; que voilà. — A sant ailai lâvan, tenez. — Pote cequi lâvan. — Qui ça don que ces hommes lâvan ?

Lâves, Lâvère — pierres plates dont on se sert pour couvrir les toits. — Su note mâyon en y ai bein des laves que manquant. — I vas queri ine voiture de lâves. — Le Denis Daird é envie de fâre ine lavére dans son champ.

Laivier ou Lavier — évier, endroit où on lave la vaisselle. — Mets cequi dans le laivier. — En faut raingeai ces aîllements qui dans le lavier. — C'â dans le laivier tôjeur qu'en fau échaudai.

Lavochai — laver sans goût, mal. — Quoi que te lavoche don ai tot manmant ? — Ote-tai don, teins ; ce n'â pâ laivai cequi, c'â laivochai. — C'â les enfants que lavochant queman cequi.

Lé — elle. — C'â lé, lai Lisabette, qu'é fait ceute jolie flieur. — Ce live qui c'â dai lé ; ile â tot ai fait saivante. — Voyez Lu.

Lei — lit. — Vos é vu le tor de lei de lai Françoise Lucotte ? A n'a pâ de mon gout, moi, quoiqu'â sait de lai mode. — Dans les villes et chez les mossieurs en é des lei de ran ; vive les nôtes que sont hauts, bein hauts.

Levot, Leveussaint — divers temps du verbe Lever. — Es aute foi â levo in quairtau sans se geingnai ; ma le temps passai n'â pu. — Lote pére n'â pas rasonabe ; â vouro que ses enfants leveussaint in sai pliain.

Li — à lui, à elle (en mouillant un peu l'*l*). — I li ai dit les véritai qu'â mérito. — A li ant recommandai de veni

Digitized by Google

ai cinq heures. — Vos airâ soin de li défende carrément. — Dans ce cas ci, on mouille ordinairement beaucoup.

Licot — loquet d'une porte. — Pour euvri en faut pésai fort su le licot. — car al à dur. — Te mettrez in bout de bô su le licot pour qu'en ne peuve pâ le levai.

Lieures — liures, liens. — Lai peille, ceute année, n'â pâ aissez grande pou fâre des bonnes lieures. — Lai corrère â in pecho trop dure ; peurnez don pou fâre vos lieures tot simplieument des grands joncs.

Liopai — lapper. — Quand l'Azor boit en lioppant, â fait gigliai de l'aie conte les meubles ; ne mets don pâ sai casserole si pré. — Ne fai don pas du bru en mégeant aivou tes léves ; en diro in chien qui liope.

Lio et Lo — eux, leur, à eux. — C'â lô bêtes qu'an aibimai le prai. — A croyant vraiment que ci liô z-â dû. — En liô z-é beillé quéque so. — Vo liô diras qu'â me peurnaint en passant. — En lio z-en dit de tote les couleurs. — Quelquefois au lieu de l'*l* dans *Lo* on met un *z*, ainsi c'â z-ô deux, au lieu de c'â l'ô deux. — On peut voir Lor et Lotte.

Lô — eux, leur. — C'â lô petiots que jeurant queman cequi !... Que le Bon Dieu l'iô perdonne ! — I les ai vu lô deux qu'a causaint bein fort. — A laivant souvent la trouas ensemle.

Lolo — lait, quand on parle aux petits enfants. — Pôre petiot enfant, te vourâ aivoir ton lolo ! — Main mére, beillez moi don du lolo.

Long — dans divers sens. — Mettez ces pierres qui â long du mur. — Pliaicez-moi cequi, tenez â long de lai voiture. — Vos trouras le Liaude, lâvan, â long de note champ. — Signifie aussi : comparé à... — I ai soixante

Digitized by Google

quaite ans ; ce n'â ran au lieu de vo qu'en aivez quaitre vingt chisse.

Loquence — habileté de parler ; forte voix pour parler haut et longtemps. — Quienne loquence al é ! — C'â lu qu'é de l'ai loquence !... â pairlero ine jornée entère !...

Lor — leur, à eux. — Vos é du remairquai in champ d'aivogne superbe ; c'â le lor. — Vo viez ces champs que juant vé lai porte des Forey ? le pu grand c'â le lor, l'aute c'â le nôte. — Voyez Lotte.

Loti — qui a un lot, une part ; se dit généralement dans un sens défavorable. — Le voilai bien loti, le pôre gairson ! — Me voilai loti queman qu'en faut !... ma, aipré to i men fiche.

Lotte — leur, à eux. Voyez Lor. — Ceute groinge qui, vos viez, c'â lai lotte. — I ons envie note petiot, c't-année qui, â catésime aivou c'tu des Boissiaux ; ma le lotte â bein pu saivant. — Nos voisins que sont venus, c'â des braves gens, ma lotte caractére n'â pâ asille.

Louaichai — lécher ; (et au figuré). — C'â drôle quemant les chaits louaichant lô petiots. — Note Médor me louaiche le mau qui ai â doigt ; en dit que c'â bon. — T'é tôjeur ai embraissai, ai louaichai ton petiot !

Louâlli — loisir. — Vos reveinras demain, i n'ai pas louâilli ajedeu. — C'â in doguin, ailé; â troue bein le louâilli d'ailai prenre ine demi tasse chez le Sordet.

Lou vairou — espèce de juron ; expression de mécontentement. — Chien de lou vairou, vais ! — Lou vairou ! voiqui que lai cheville à cassée !

Louyerde — lézard. — En voi les louyerdes â pied des roiches, qu'â se chauffant es premés sulots ; c'â que le bon

Digitized by Google

temps aipruche. — Prends gairde, ine louyerde que monte aipré le mur.

Lu — lui. — C'â ai lu moinme que vos diras cequi. — Lu, teins, a fairé bein lai commission ; a n'â pâ bête. — La femme dit souvent Lu pour désigner son mari ; c'â lu... En n'i é que lu que pouré vo fare cequi. Et l'homme dit Lé pour désigner sa femme ; c'â lé.

Lu, Lure, Luot — divers temps du verbe Luire. — Le sulo lu, ç'â bon ; i pourons sorti tantot pour ailai voué les graingnes, ce qu'â faisant. — Assitot que le jor quemance de lure, en faut décampai ; l'ovraige presse. — Son regair luot queman du feu.

Luchu — eau de lessive. — Pour jetai lai bue en ne fau pâ que le luchu sait trop chaud. — Oh ! mère Colette, vote luchu â doux, lai bue seré bonne.

Lurais — bélier. — Vos é lai in gros joli lurais ! — En faut en conveni, in lurai quemant cequi refait bein in tropais de berbis, ailé.

Lure, Luraint — divers temps du verbe Luire. Voyez d'ailleurs a Lu, Luot, etc... — Ces lanternes luraint d'autant pu que lai neu sero pu noire.

Lurette — ce mot (outre le sens français de Luron au masculin et au feminin), exprime un étonnement de dédain, d'indifférence. — Ce que vos no disez lai, ah ! en i é belle lurette, ç'â vieux quemant les rues. — En i é belle lurette !

Luzotte — petite lampe qui éclaire très peu. — C'â ine luzotte cequi, en ne peu pâ traiveillai d'aivou. — Vos riez de mai petiote lusotte ? ci vau mieux que ran, ailé. — On appelle aussi Luzotte les vers-luisant ; Regairdez don quemant ceute luzotte lai relu !... tenez, dans l'herbe.

Lutére — litière. — Soignez surtout lai lutére des vai-

Digitized by Google

ches pour qu'â saint propres. — Ine bonne lutére ç'â le mannége des bêtes. — Les pôres bêtes, â se reposant si bein su ine lutére fraiche.

M

Ma — maîs. — I veu bein que vos venain, ma vos saivez ai quée condition. — Comme exclamation : mâ ! — Nos grands-pères disaient encore dans le sens de *alors que*, *quand*. — Ma que vos ains fini, i paislerons de c't-aifâre lai. — Ma que vos pourras, venez to de suite.

Mâche — gerbe ou fagot de chanvre en tige. — Voiqui qui menons chi mâches de chenôve à nâyou. — An i é ine douzaingne de menevois dans chéque mâche ; pu a ne nâyeraint pâ quemant qu'en fau.

Macheurai — noircir, tacher avec de la suie, du charbon. — Laive tai don, té macheurai su lai joue. — Regaide don, teins, quemant t'é macheurai tes haibits.

Mâd'heu -- désormais, de ce moment. — Ci ne vos airiveré mâd'heu pu. — Oh ! nos voiqui deu mâd'heu tranquilles de ce côtai.

Mai — ma. — C'â lé qui m'é fait mai robe. — I ai fait mai priére du sair pendant qui étâ dans l'église. — Voyez mainne et met.

Mâillon — autre orthographe de mâyon.

Main, Mainne — mien, mienne. — A s'en ailo tranquillement es champs d'aivou ine piaiche et... c'éto lai mainne. — I dirai ce qui ai main mére. — Ce n'est, je crois, que quand on parle de sa mère que l'on dit *main*, sans doute par euphonie, ce qui n'empêche pas de dire aussi mai.

Digitized by Google

Mainnieu — minuit — A n'é rentrai qu'ai mainnieu. — En éto taird, songez que mainnieu senot qui entrains â pays.

Maiqueigne — un peu maladif, qui ne se sent pas bien portant. — I ne sai pâ ce qui ai, i seu tô maiqueigne. — Depeu quéque jors â ne peu pas traiveillai des andées, al â to maiqueigne.

Maiqueurdi — mercredi. — C'â tojeur le maiqueurdi qui eûme mieux laiborai note champ de lai Prée.

Maicherâ, maischerot — divers temps du verbe marcher (prononcer bien *mais* et non pas *mai*). — Vos deux vos maischerâ devant. — A maischerot bein s'a velo, ailé.

Maito — matou, chat en général. — Tote lai neu les maitot an fait le sabat dans note jairdin ; l'aute jor c'éto su le gueurné.

Maniance — conduite d'une chose ; pouvoir d'arranger de faire ; tenue. — C'â lô qu'ant to en maniance. — S'ile en aivo lai maniance, ci iro bein sûr mieux, car ile n'â pâ béte ! — A n'é pâ de maniance du tot, le pôre gairson !

Maniain ou Magnin — chaudronnier ambulant. — Voiqui in maniain, beille l'i voué lai caisse ai raiquemaudai et les cuilléres ai ètamai. — Te fâs quemant les magnins, quoi ! te mets lai piéce ai côtai du trou.

Mannége — ménage. — C'â in trésor, ine fonne que teint proprement son mannége. — Le Dimoinge en faut se levai pu maitin pou fâre le mannége devant lai messe. — Prononcer man-nège.

Mannenô, Massiô — mais non, mais si. — T'é don ailai ai Clombé aivan hier ?... Mannenô. — An m'é dit que te n'aivâ pâ fait ton ovraige ?... Oh, massiô.

Manseune — viorne (arbuste). — En me faut de lai man-

Digitized by Google

seune pou fâre des liens. — Le gairde m'é permi de copai des manseune.

Ma que — Quand, lorsque. — Voyez l'article ma.

Marillé — marguiller, bedeau. — Le Bochot ne convaindrô pâ pou éte marillé ; al â trop étordi. — In marillé, pou éte quemant cequi âtor de mossieu le curai, dai éte in homme bein convenabe.

Mâte — maître. — C'â in bon mâte que teint bein ses domestiques. — I demandai lai commission ai mon mâte. — Voiqui mon drôle qu'â déji grand ; â vai ailai ai mâte beintô. — La femme, en parlant de son mari, dit quelquefois : C'â note mâte. Et l'homme en parlant de sa femme, dit : C'â note mâtrosse.

Matelats — épi d'une sorte de jonc (la massette, je crois) qui, pour la forme, ressemble à une chandelle. — Les petiots an en cueillé des matelats ; â se battaint d'aivou. — Lai mére Goisset dit qu'en fait des matelats d'aivou ces joncs lai.

Mâtrosse — maîtresse.

Mau — mal. — Ce mot entre dans beaucoup de composés. Ainsi dans Maugré, dans Maulin, Maulo, dans Maugueurnai, etc.

Maugueurnai — maugréer, grommeler. — Qué drôle d'homme ! tôjeur ai maugueurnai ! — Le Jean â in vrai maugueurnou.

Maulai — mêler. — Tot â maulai ai ne pâ y ran connâte du tot. — En ne faut pas que vos maulains cequi ; faisez y aitention.

Maule — mélange, surtout en parlant du foin avec la paille, la bouffe. — Vos fairas du bon maule pou les bétes. — Vos ne mettras qu'in quairt de peille dans le maule.

Digitized by Google

Mâyon — maison. — En y é des jolies mâyons ai Sainte-Saibine. — Lai mâyon du Guillemaird é des chambres hautes. — Les mâyons des aute fouai étaint bein mau bâties.

Mazette — exclamation. — Mazette ! Que t'é don jolie, mai feille ! — Mazette ! i nô serains bein passai de cequi ! — Eh bein, mazette, i en voirai mon cœur cliair.

Méchant — tous les sens du français et, en outre, pas fort, maladif. — Ah ! i seu bein méchante depeu trois semaingnes. — T'é don l'air méchant !... Est ce que te souffre ? — Pôre méchant, vais !

M'cho (in) — un peu. — C'est par euphonie pour Pecho (in). — I me contenterai d'in m'cho seulement. — Beillez moi z'en ran qu'in m'cho, si pecho que vos vouras.

Méger, Mégerot, Méjeussaint — divers temps du verbe manger. — Est-ce que te mége bein lai crôte, toi ? — En faurot que les bétes méjeussaint dés les quaitre heures.

Melin — moulin. — En i é pu d'aie â melin. — Le melin ai lai vapeur de Bligney fait in gros tort es autes. — Le derré melin ai vent de Sainte-Saibine â étai détru vé 1875 ai peu prée.

Menai — mener. Tous les sens du français et, en outre, faire de la musique. — A meune le viôlon. — Quand al éto jeune, a meno lai flûte.— A menero lai musique es fétes.

Menétré — musicien de village qui joue du violon pour faire danser aux fêtes et aux noces. — Le menétré de Vandenesse conveint bein ; quand al é jue al aibuye son monde.

Menoinge ou, par abréviation, M'noinge — vendange. Voyez mieux Venoinge, bien que l'on prononce plus souvent Menoinge.

Digitized by Google

Menou — meneur. — C'â in menou de musique.

Menûyai, par abréviation M'nuyai. — Beaucoup de personnes prononcent l'u d'un ton un peu nazillard comme si on y ajoutait un n. — Couper ou casser en tout petits morceaux. — Menuye voué ces bouts de pain qui, teins. — En faut menuyai les treufes pour les beillai es bétes. — Tot ai l'heure note drôle menuyot des brainches de faigots.

Meri ou M'ri — mourir. — Voyez Meuri.

Mermusai — murmurer, chuchoter. — Quoi don qu'il é de tojeur mermusai quemant cequi ?... Màtin ! le peut genre. — I ne peux pas, moi, supportai des gens que mermùsant tôjeur po derré.

Mésu — dommage, perte. — Des bêtes an entrai dan note champ de treufe lai neu ; a y ant, ma foi, causai encore bein du mésu.

Met — pétrin ou pétrissoire. — En nô fau préparai lai met pour fâre le pain demain deu le maitin. — Sarre lai miche dans lai met qu'ile ne se dessoiche pâ tant.

Métei — besoin. — Al en ant bein métei, les pôres gens.

Metton — pain de chenevis, de navette, après que l'huile est faite. — L'huile m'é rendu de beins bons mettons de chenevet. — I vâ fâre mégé du metton ai nos bétes, cequi los â bon.

Mettu, Metta, Metteussain — divers temps du verbe mettre. — Ile é mettu sai soupe su le feu. — Te mettras le vais dans le prai. — An sero bon qu'a metteussaint lote petiot ai mâte.

Meuffle — vessie d'animal, de cochon surtout. — Te ne sai pâ ce que que c'â qu'ine meuffle ?... ma c'â lai veuchie. — Teins, petiot, enfle lai meuffle du couchon et pu ci te fairé in tambour (*l* mouillée).

Digitized by Google

Meunevais — petit paquet ou grosse poignée de tiges de chanvre. — I ai bein tirai ine cinquantaingne de menevais ai ce maitin. — Lai mère Bochot fait ses meunevais trop gros.

Meurée — haie vive. — Lai meurée â percée dan deû endroits ; les bétes pourraint y passai. — I nos sons mis ai l'aivri derré lai meurée. — Des grands âbres dan ine méurée, ci fait bein.

Meurgé — tas considérable de pierres dans les champs. Le meurgé dans note champ des Luas geingne bein pou laiborai. — I ons des meurgés qu'en dit c'â des ruines de mâillons.

Meuri ou par abréviation M'ri, Meûrot — divers temps du verbe mourir. — Il faut tenir compte de l'accent circonflexe, car le même mot se prononce tantôt long, tantôt bref. — I croi qu'a vai meuri lai neu. — Ile meûrot lai neu qui n'en serâ pas surpris. — Ne traiveille don pâ tant, te t'en fairé portant m'ri. — Ce petiot lai meûré beintôt.

Meusi — moisi, réfrillé. — Note pain â meusi en n'en fauré pâ fâre tant ine aute fouai.— Te nos sers du fremaige qu'â meusi. — En fait bein froid, en é l'air tot meusi. — Pour ce sens, voyez Raimeusi.

Meussai (se) — s'humilier, être honteux, timide. — C'a li é étai d'ine bonne éleçon ; en feillot voué quemant qu'a se meussot. — Depeu celai al â tot meusse. — Pore gairson, â n'é pu qu'ai se meussai.

Mie — placée, mise. — Il s'â mie to pré de lu. — A les an mies tote deux vé lai porte.

Miée — Miel. — C't-année en y é bein des flieurs, en y airé bein du miée. — Ine moche ai miée m'é piquai.

Miollot — tout petit morceau. — Beille moi z-en in

Digitized by Google

miollot seulement pour goûtai. — Mets to ce qui en miollots pour les pussins.

Mirolai — varié, bariolé de diverses couleurs. — Ile aivot in haibit to mirolai. — Vos é lai pou sarrai vos aifares ine jolie boîte tote mirolée.

M'nion, Menion — temps des semences, vers Septembre et Octobre. — I ons qui in joli temps de m'nion ; c'â précieux pou les laiborés. — Lai menion se fait bien, ci beille ai espairai.

Mo, Môle — mouillé, mouillée, etc. — Lai plieue nos é pris qui traiversains le bô ; i sons mo, trempai quemant des caines. — C'â in pecho mo pou laiborai ; ci fairo de lai goille.

Mochai, Mochot, Mocheras. — Moucher, et divers temps du verbe. — D'aivou le rhume en faut tojeur le moché ai lai main. — Te mocheras pu souvent ton enfant, ce sero pu propre, vais. — Voiqui les mouchettes, te mocherez lai chandelle.

Moche — méche. — Aitûye voué lai moche de lai lampe, qu'ile ne fait diére cliair. — Voiqui du coton de vieux bas, i fas des moches d'aivou. — On dit aussi Moche pour Mouche, mais avec un accent circonflexe : Môche.

Mochou, morveux — qui a besoin de se moucher. — T'é in petiot mochou ; in petiot morveux, vais.

Modrâ, Moderot — divers temps du verbe Mordre, qui est du reste assez régulier. — N'aipruche pâ tant du chien, a te modro. — Vos modrains ai belles dents, hein ! dans in poulot queman cequi !

Moichenai — moissonner. — I ons bein pour trouas semaingnes ai moichenai. — En faurot que vos moicheneussains ce champ lai âjedeu.

Digitized by Google

Moillou — meilleur. — Tenez, peurnez ce moton qui ; c'â le moillou, croyez-moi. — Lai chicorée, â, selon moi, lai moillouse des salades.

Moindri — même sens que Foindu, surtout pour dépérir. — Depeu lote malheur qui lioz-é airivé, al é bein moindri.

Moinge — manche. — Le moinge de mon coutais â mairquai ai mon nom. — Regairde don quemant té déchirai lai moinge de tai veste.

Moinme — même. — Ile â venue lé moinme nos cherchai. — Vos éte arrivai ai lai moinme heure que z-eux.

Molaidroit — maladroit, outre les sens ordinaires du français : difficile, incommode. — Les chemins sont molaidroits quemant tot pour quéque gottes de plieue qu'ant choué hier. — Vos faisez lai in ovraige bien molaidroit ; moi i n'en vourâ point.

Molain, Molot. — Divers temps du verbe Môre.

Molasille — malaisé, difficile à faire. — Ne l'i beillez pâ cequi ; c'â trop molasille ai fâre pour lu. — An n'y é ran de pu molasille ai écorchai que lai quoue. — Oh ! c'â in caractére tot ai fait molasille.

Mordiantre — exclamation, espèce de juron. — En ne feillo pu que cequi !... mordiantre !! — Synonyme de Mordié qui veut dire mort de Dieu, et que l'on a remplacé par Mordiantre qui signifie mort du Diable.

Môre, Môrot — moudre. Dans divers temps l'*r* est remplacé par une *l* ; ainsi Molot, Moleussaint, et dans ce cas on ne met point d'accent circonflexe. — En fauro de lai plieue pour môre ; les rivéres sont ai so. — Le munier molot de l'orge quand i sons venus aivou note bliet. — Si a velaint a môraint bein ajedeu. — I vourâ bein que vos

Digitized by Google

me moleussains tot de suite. — A melin de lai Bussiére en môrot mieux.

Morgonai ou Morguenai — murmurer (ordinairement tout seul), se plaindre avec mécontentement. — Le drôle de caractêre ! tôjeur é morgonnai !... chien de morgonou ! et de morgonou, aito !! — Ecoute lai, lai morguonouse !...

Motenaille — les moutons, les bêtes à laine. — En y aivo bein de lai motenaille ai lai foire. — Lai motenaille â ine aifâre encore gros chanceuse ; lai mailaidie s'y met, ma foi, aissez souvent.

Motené — Berger ; qui soigne les moutons. — Vos é lai in petiot motené que ne gairde diére bein. — Les motenés s'aibuyant ensenle, et les berbis devenant ce qu'a pouvant. — In bon motené c'â aissez rare.

Moussais — monceau ; tas. — Al é raimassai les pierres en moussai le long de lai rouâ de champ. — Les vieux Fôrey, les grippe-sou, al ant des moussais d'écus, en parait.

Mutan — milieu. — Jetelle don cequi â mutan de lai rue, ci ne vaut ran du tot. — A sont airivai â mutan de lai neu.

N

Nâbot — petit enfant, ordinairement faible de santé. — C'â in pôre petiot nâbot. — Veins, mon nâbot, qui t'embressâ.

Nai — neuf. Mis à peu près indifféremment pour *neu*, mais toujours quand c'est le dernier mot d'une phrase ou d'un sens. Voyez du reste Neu et Naive. — Ci nos é cotai

Digitized by Google

nai francs, — I l'i ai demandai combein en y aivo de chevaux ; a m'é dit nai.

Nâillai — rouir. — I menons nâillai note chenôve dans les crots de Fliaigey. — Le chenôve ne nâille pâ bein dans l'aie corante.

Nainni — non. — Te veinré tantot, n'eusse pâ ?... nainni, i ne surâ. — Oh ! nainni, bein sûr ; vos pouvez éte tranquille.

Nair — noir ; au féminin, nouaire. — Al aivo, lu, son haibit nair ; et lai, sai robe nouaire. — C'â nair quemant dans in for bôché.

Naîrer — parcourir un endroit quelconque avec curiosité; fréquenter trop souvent un lieu sans raison. — Quoi qu'ile veint don nairer qui, c'tée lai ? — Les voilai, teins, que nairant po lai cor, quemant tojeur.

Naito — non plus, pas davantage. — En ne fauré pâ qua y aile, ni toi naito, t'entend ! — I ne le fairai pâ naito, moi.

Naive — neuf. Mis souvent pour *nai* ou *neuve*, devant une voyelle. — Lai petiote n'é que naive ans. — Vos veinras vé les naive heures.

Née — noyer. — Al é portai née dans le ruchais to les petiots chaits. — Al é choué dans lai rivére; an l'é retirai, ma al éto déji née. — Voyez Neyer.

Néfion — on appelle ainsi, par mépris, le nez du chien, du cochon, et même quelquefois des personnes. — Sâle que t'é, n'embraisse don pâ le néfion de c'te béte. — Oh ! le vilain néfion ! — En faut portant qu'a foure son néfion pertot.

Neu — nuit. — En â neu de bonne heure métenant. — Traiveillons pendant qu'a fait jor, lai neu veinré qu'an ne pourré ran fâre.

Digitized by Google

Neu — neuve, neuf. — Dans le sens français de neuf, c'est-à-dire qui n'est pas vieux ; mais ici il ne s'agit que du sens de nombre. Voyez aussi nai et naive. — I vourâ aivoir encore neu motons de pu. — Lote drôle é aipruchant neuve ans.

Neuri — nourir. Le participe passé s'emploie dans le sens de jeune bétail élevé, nourri principalement pour la vente. — Croyez-moi, en gâgne tot de bein neûri les bétes. — Vos neuriras vos bétes sans pogne, ceute année. — L'occasion â bonne, i ailons fâre tot pliain de neuri.

Neûrin — petit cochon, ou même tout autre petit animal que l'on se propose de nourrir. — On peut voir Neuri. — Voiqui cin petiots neûrins qui ai aichetai ai lai foire. — I vos vendrâ bein note vais, ma i ai envie d'en fâre in neûrin.

Neusilles, Neusillé — noisettes, noisetier. — Ailons don cueillai des neusilles â bô. — Combein de neusilles, c'tannée !... En fairé de l'huile tré bein ; et c'a que çâ de l'huile fine, cequi !

Neusillotte — oseille. — Beillez-moi in pecho de neusillotte pou fâre cueure aivou des épinais. — Lai neusillotte monte ; i vas lai beillai ai nos couchons.

Neyer — noyer. — Les temps changent beaucoup. — I neyrâ ou bien i neirâ. Voyez, du reste, *Née*. — Le Gosset é neyé son chien dans lai crainte qu'a feu enraigé. — Vos neyrâ totes les cancouâgnes.

Niacou, Niaque. — morveux, morve. — Moche-tai don petiot niacou. — Ceute fonne lai n'é dière de cœur, diére d'inducation ; ile laiche ses enfants tot niacou, tot déchirés. Al é tojeur lai niaque â nez. — Ces mots ne s'emploient guére que pour les enfants, et encore ils ne sont pas de bon ton. Non plus que le suivant.

Digitized by Google

Niaquai — ressemblant, tout pareil. — Oh ! vois-tu c'â son pére tot niaquai ! — D'où vient cette expression ? Je ne sais. On exprime la même pensée en disant aussi : c'est son père tout craché.

Niau — œuf qu'on laisse dans le nid pour engager les poules à venir régulièrement y pondre. — Les poules al ant cassai lote niau. — I ne laichons point de niau, no; et les poules venant tôjeur.

Nioche — sot, imbécile. — Qu'ile â don nioche ! lai pôre Paponne ! — Hélas ! a n'inventeré pâ lai quoue des renoîlles ; c'â in vrai nioche. — Qui seu don nioche !

Nioniotte — un rien, une bagatelle. — C'â de lai nioniotte, ne m'en pairlez pâ.

Niquedouille — un sot, un nigaud. — Les dictionnaires le donnent, mais le patois ajoute la variante Niquedandouille.

N'nà. N'nô — abréviation de An-n'o. — Voyez ce mot.

Note — notre. — A traiveille dans note jairdin depeu médi. — Note champ de lai Meurée â pu joli qui ne lai jaimâ vu.

Nottie — nettoyer. — I vas nottie in pecho note écurie ; nos pôres bétes ne daivant pas éte bein. — Est-ce que nos soulés sont notties ?

Nottiai, Nottieussaint, nottiot — divers temps du verbe nettoyer ou *Nottie*. — Voyez ce dernier article.

Noué — noyer. — Les noués sont gèlai c't-année, en n'y airé diére de calots. — Ceute airmoire qui à tote en noué.

Nouée — Noël. — I ailons beintot éte ai nouée. — Lai féte de nouée a été bein chaude c't'année.— En dit ai nouée les mocherons, ai Paques les gliaissons.

Nôyottes — petites noisettes.— Ceute année, les neusilles

Digitized by Google

n'ant pâ réussi, ce n'â diére que des noyottes. — Teins des noyottes, mon enfant.

Nu, Nûré, Neûré, Neurot — divers temps du verbe re.nui — C'que t'é dit lai é bein nu ai lote aifâre. — Ci a faisant ce qui â povant éte sûrs que ci liô nûré gros.

Nun — personne. — En n'y é nun dans lai mâillon ! — En fait si froid qu'en ne voit nun dans les rues.

Nun — nu. — On ajoute ordinairement un *n* devant certains monosyllabes, comme: nun-pieds, nun-tête.

Nunzaule — nuisible, contrariant. — Ce n'â pâ que ci sai méchant, précisément mauvais, ma c'â tôjeur nunzaule, aîlé.

O

O — troisième personne du verbe être, comme A, mais bien moins usitée. — Al ô pôre ma honnéte. — Ile ô venue tot ai l''heure.

O — août. — Les mois d'ô et de septembre c'â les mouas des grandes récoltes, quemant dans lai vie les quarante ans. — En y é quéque petiotes denrées en retair, ma lai pousse d'ô vai fâre du bein.

Obliai, Oblio, Oblieussaint — divers temps du verbe oublier. — Le François obliot d'ailai prévenir mossieu le Curai ; moi i l'i ai raipelai. — En sero ai souhaitai qu'â l'oblieussaint tot ai fait.

Oguigne ou Aiguigne — vieille bête ou bête sans force et maigre ; franc paresseux. — Le chevau qu'al é aichetai c'a ine vraie oguigne. — C'â sai manie de n'avoir que des oguignes ; ç'â moillou mairché, m'a ci ne fait ran, c'â in mauvais calcul. — Le Daudi Deroi, oh ! c'â ine oguigne.

Digitized by Google

Olle — aile. — An faut copai les olles ai vos poules, qu'â ne venaint pâ dans le jairdin. — Regaide don les hirondelles quée grandes olles al ant. — Teins voilai in panpillon qu'é s'é breulai les olles ai lai lampe. — Ah ! ce gâs lai, vais, â vôle bein sans aivoir des olles.

Onque — oncle. — Bonjour, mon onque ; voiqui des peurnes que main mère vos envie. — Vais dire ai ton onque Jean qui vourâ bein le voué in petiot manmant.

Ons — avons, première personne du présent du verbe avoir, au pluriel. — I ons fait bein de l'ovraige dans lai maitenée ; ci nos aivoingeré.

Orche ou Eurche, Orcher — herse, herser. — Lai terre me paraît in pecho trop moillée pou orcher âjedeu. — Te laicheré l'orche â bout du champ.

Ordon — rang du moissonneur, l'espace en largeur qu'il mène devant lui. En général et au moral, rang, tâche que l'on a à faire. — Finissons note ordon et pu i fairons les quaitre heures. — Té in rude ordon ai menai devan toi, mon cher aimi. — C'te fonne lai é in terribe ordon aivou ses enfants.

Oriôle — érable. — C'â in bon bô l'oriôle, et pu joli pou les menusiers que faisant des jolis meubles d'aivou. — En fauré qu'i pliantâ quéque pieds d'oriôle dans l'haie vive du prai Robin.

Ostinai — obstiné, entêté. — Si a s'ostine, en ne peut pu ran fâre de lu ; c'â ine vraie téte de mulet. — C'â in ostinai, ine béte !

Osura, Osuraint. — divers temps du verbe oser. — Si te n'osâs toi, al osurant bein z-eux, vais. — Quant en pense qu'al é bein ôsu se montrai ! — Ces gens lai n'ant point d'honte, ci osuro tot.

Digitized by Google

Ouâge — auge. — Te tirerez de l'aie pliain l'ouâge pour fâre bouère les chevaux. — Pote cequi dans l'ouâge des couchons.

Ouée — oie. — Meune les ouées sur le pâtier. — En é vu ces jors qui des ouées sauvaiges ; ç'â signe de froid, vos vouairâs. — Il â béte quemant ine ouée.

Oupette — houpette, petite houppe. — Voyez Choupette.

Ousse ! — exclamation pour chasser dehors, en s'adressant surtout aux chiens. — Ousse ! chienne de câgne !... — Allons, petiots drôles, tas de gueurnipilles que vos êtes, ne m'embétez pas pu longtemps... ousse !

Ouyais — oiseaux. — Les ouyais quemançant de chantai, çâ bon signe. — I eumeras bein, moi, aivoir ine grande caige, quemant ine voliére pour y mette to pliain d'ouyais de tote sorte d'espéce.

Ovrei — ouvrier. — L'homme de lai Luise â in tot ai fait bon ovrei. — Les ovrei d'ajedeu, ç'â difficile quemant tot ; en ne sait pâ quemant les neuri.

Oyon — oison, petite oie. — Lai pôre petiote Glaudine, ile é tote ine bande d'oyons ai gairdai. — En ne faut pas menai les grandes ouées d'aivou les oyons ; â les bosculant trop.

P

Pâcotte — primevère jaune. — An faut raimassai de lai pâcotte ; ç'â bon pour des infusions. — Vois don les enfants quemant qu'â s'aibuyant ai sautai des paumes de pâcotte.

Pâgnin, pagnio — nonchalament, peu à peu, lentement. — Al ailaint pâgnin, pagnio, quemant s'â s'étaint preme-

Digitized by Google

nai. — Ce n'â pâ lai in ovrei qui s'en vei pagnin-pagnio ai son chantei.

Paichais — paisseau. — I cherche dans les faigots des petiotes brainches pou fâre des paichais de faiviôles — Le Cadet Gossot é aivu l'idée de fâre des paichais pour vendre es vignerons, ma ci ne gâgne pâ aissez.

Paile, Paislerot — divers temps du verbe parler, où l'usage retranche l'r. — Le pôre pére Maithelie â paile bein mau. — En feillot l'entendre quemant qu'a pairlot bein; â fairo in bon avocat.

Painé — Panier. — Prend le petiot Painé et pu pote le goûtai ai ton pére. — Pour teni frais en te fauré mette le painé vé lai fontaingne, ai l'ombre; vais mon enfan, et pu airainge bein cequi.

Pair — lard, ou plutôt seulement la portion qu'on en mange. Pour toute autre viande, on dit généralement Fricot. — En faut bein de lai pair, ailé, pour quaitre homme. — Teins, Pierrot, mége ce bout de pair qui aivou ton pain. — Mon gairson, t'airé de lai pair aipré tai soupe.

Pairdi — espèce de juron, d'affirmation. Pardi. — I veux pairdi bein; ci m'iré perfaitement. — Voué, voué ! ç'â pardi vrai.

Pais ou Paie — peau. — I ai vendu ine paie de laipin cin sos; tôjeur âtant. — Voiqui ine jolie paie de renair qui beillerons ai mossieu le curai. — Ceute jeune feille n'é pâ lai paie fine.

Paislai, Dépaislai — écorchai, peler. — Voyez Depaislai. — I l'ai trouvai, vos ne saivez pâ ai quoi ?... â paislo in chait pou le méger. — Al é dépaislai ine serpent ai pu al é mis lai paie âtor de son bâton.

Paitenaille — panais, quelquefois légumes en général. —

Digitized by Google

Chez nô i n'eumons pâ tré-bein les paitenailles. — Des paitenailles dans lai potée, ce n'â pas mauvais du tot, çi beille in gout qui pliai.

Paitotes — pommes de terre. Pas bien usité. — Te sais ce que ç'â, des paitotes ? Ci ressemle pas mau és treuffes : ci se fait cueure lai moinme chose, ma c'â trop doucin, trop sucrai. En aipeule cequi en français, i croi, des patates.

Pânnais — injure à un enfant qui est malpropre, mal tenu.— Ote tai don, pânnais que t'é! — Chienne de pânnais, vais ! — Se dit aussi assez souvent pour panais. — I ons fait ine plianche de pânnais.

Pânno — pan de chemise. — Ainsi que dans le mot précédent, prononcez la première syllabe *pan* et non pas *panne*. — Al éto devant son lei tot simplement en pânno. — Ma, mon enfant, en voit le pânno de tai chemie que passe pou darré.

Paponne — poupée. — Teins, mon enfant, voiqui ine jolie paponne, que ç'â tai marraine qui te lai beille. — Haibille bein tai paponne, les petiotes feilles eumant bein cequi.

Papoute, autrement Poupoute. — Voyez ce mot.

Patarou (être en) — être empressé, embarrassé, impatient pour faire quelque chose. — Ne vos mettez don pas en patarou quemant ce qui, ci n'aivance ai ran. — Oh, pou diére, ailé, â se met en patarou.

Pâtou — pâtre, berger ; en général celui qui mène les bêtes aux champs. — Vos é in petiot pâtou qu'â bein jeune. — Vote pâtou é laichai ailai ses berbis dans le prai et pu dans les treuffes que sont â long.

Pâtri — expression à l'usage des enfants pour dire le signe de la Croix, à cause de *In nomine Patris*. — Mon

Digitized by Google

enfant, vions voué, fais bein ton Pâtri. — En faut fâre son Pâtri devant que de méger.

Patrigone — la prune de Perdrigon. — Les patrigones sont des bein bonnes peurnes ; le Châtais nos en ai aichetai deux fouai.

Pau — Pieu. — En pliantant in pau ci souteinré lai bôcheure. — Aitaiche lai jement aipré le pau que voilai ; et pu te t'en iré.

Paule-maule — mélange confus de différentes choses. — Que lote maillon â don mau tenue ! tot y â paule-maule, les haibits, les chéres, le pain ; en pourot dire les bêtes aitot.

Paulée — repas, fête, quand on a fini la moisson, la vendange. — En fauré, note mâte, no fâre fâre ine bonne paulée. — A nos é dit que sai maillon finie i fairains lai paulée.

Paumée, Paumai — gros, extraordinaire. — A pou le co ! en voilai ine paumée... ine bétie ! ! !

Pecho, ou plutot par abréviation P'cho (in), un peu. — In pecho de plieue fairo du bein. — Beillez-moi z-en in pecho. — I ons été in pecho mailaides.

Peindu, peint. On dit aussi Peinturé. — Les grands tableaux que sont dans l'Église c'â Mossieu Rocaut que les é peindus. — Madame Lejeune é peinturé le joli câdre qu'à dans lai chaipelle de S'-Mairtin.

Penâ — punais. — I ons aichetai ine douzaine d'œufs ; quand en pense qu'en y en aivo deux penâ ! — Mossieu Lucotte é trouvai in œuf penâ, et c'â étai fini ; a n'é pu velu ran aichetai chez no.

Penailles — punaises. — I vein d'aichetai in lé, ma vos pensez bein qui vâ le passai à feu ; s'al aivo des penailles ?

Digitized by Google

Pendrillon — chose déchirée, qui pend. — Ma ne vai pâ sorti quemant cequi !... des pendrillons en bas de tai robe. — Que c'te fonne lai â don négligente !... aipré lé, aipré ses enfants, moinme aipré son homme, tojeur des pendrillons.

Penei ou P'né — panier. Voyez Painé.

Peneux — Penaud — honteux, embarrassé. — Quand â nos é vu al â étai joliment peneû. — Al é don l'air peneû, ce gairson lai ! — C'â bein, ailé ; ile â peneuse aissez...

Pencore — abréviation de pas encore. — A trouas heures ci ne seré pencore fini. — A n'éto pencore levai quand vos ête venu.

Perdi ; autre orthographe de Pairdi — sorte de jurement, d'assurance, d'affirmation. — Cequi, ? oh !, i le fairai perdi bein âjedeu, vos pouvez y comptai. — Ma perdié voué ! le voiqui qu'a veint.

Petignot — très peu, tout petit. — I n'en veux diére ; ran qu'in to petigno ! — Oh ! le joli petiot chait !... qu'al â petigno !...

Petiot, P'tiot par abrévation — petit, enfant (très souvent dans ce dernier sens). - Al â bein petiot vote jairdin. — Prôtez moi vote petiot toutais, al â pu quemode que le mainne. — Lote petiot â bein pu genti que lai p'tiote.

Pétrâ — personne maladroite, lourde dans ses maniéres. — C'â in gros pétrâ que c't homme lai. — Quain pétrâ te me fâ don !

Peuce, Peûçot, ou Pôce — pouce. — Aivou son mairtais â s'é beillé in co su le peuce. — C'â in fin matouais ; d'aivou lu en faut y mette les peuces. — Veins voué m'aidie, met ton pôce iqui su lai ficelle pendant qui vâ cliolai.

Peunetére — panetière ; planche sur laquelle on met

Digitized by Google

les miches de pain, ordinairement suspendue au plancher. — I n'ons pâ mau de pain su note peunetére. — Vions-voué, aipote les miches qui les montâ su lai peunetére : là ! c'â le cas de dire, voiqui qui ons du pain su lai pliainche.

Peurant — bien mouillé. — Al an revenu, de lai tot peurants, queman si an les aivot jetai dans l'aie. — T'é tot peurant de sueur ; en faut vitement te choinger.

Peurnâ, Peurnot, Perneussaint — divers temps du verbe Prendre. — Teins, c'â juste quand te peurnâs lai piaiche pou t'en ailai qu'al ant passai. — Pour fâre in bon mairché en fauro qu'a peurneussaint tot le biblo. — Dis lli qu'â peurne in sai dans lai groinge. — Voyez Prenre.

Peurne, Peurnalé. — En y é des peurnes, c't année, ci fait frémi. -- Moi, c'â les peurnes Reine-Claude qui eume le pu. — I veins d'airoiché des peurnalés qu'embarraissaint lai meurée.

Peurtantaigne — expression qui signifie l'idée de dissipation, de polissonnerie. — Ile â porlavant qu'ile corre sai peurtantaingne. — Ces gairsons lai, ce n'â pâ grand'chose ; ci corrre lai peurtantaingne.

Peussin — poussin. Voyez l'abréviation P'sin.

Peut — laid, vilain, méchant. — C'â bein peut ce qu'â faisant lai. — Que ceute fonne lai â don peute ! — Oh ! le peut !

Peutefin — méchanceté, malice, insulte. — A ne se pliait qu'ai fâre des peutefins. — A m'é dit totes les peutefins qu'en peut imaginai.

Peuve — temps du verbe Pouvoir. C'est une forme peu usitée. — I demande seulement qu'â peuve veni ine heure.

Piain, Pieue. — C'est une abréviation qui consiste à retrancher la lettre *l*, et qui est très fréquente. — Beillez-

Digitized by Google

moi z-en piain lai traippe. — En m'en fauro to piain. — Lai lune â bein cernée, c'â de lai pieue pou demain.

Piaulai, Piaunai — se plaindre souvent pour peu de chose, demander à chaque instant sans être dans le besoin. — Quoi qu'ile veint tôjeur piaunai quemant cequi ? — Voiqui ine heure que les poules piaulant, vai don lio beiller ai mégé. — C'est surtout pour les poules qu'on dit piauler.

Pichai, Pichot — pisser, urine. — I ne sai pas d'où voint qui ai besoin de pichai ai to manmant. — Depeu deux jors mon pichot â quemant rouge ; i irai voué le maidecin.

Pidiou — piteux, digne de pitié, plein de compassion. — C'â ine brâve fonne qu'é le cœur pidiou pou les malheureux. — Regaide donc qué air pidiou qu'al é !

Pigeai — piétiner, fouler. — Quand en pense que les petiots sont entrai dans le jairdin et l'en to pigeai. — I les ai trouvai qu'â pigeaint les rasins dans lai cuve.

Pignai, Pignée — peigner, dispute avec coups. — Que le pére Jean â don mau pigné ! tojeur. — Ah ! le Batisse é beillé ine bonne pignée â Daudi.

Pilevinette — épinevinette, petit arbuste. — Mouai, i eume bein lai pilevinette ; c'â in pechot aigre. — An met de lai pilevinette dans lai piquette ; c'â bon.

Pilo !... — cri répété pour appeler les poules, les poussins surtout, à manger. — Pilo, pilo, pilo !... Vai t'en, toi, grosse gormande, laiche les petiots p'sins méger ai lote âille... Pilo, Pilo, Pilo !...

Piment — thym des jardins. — Vos é du piment ; beillez moi z-en don voué in pecho pour mette dan ine daube. — I ons ine jolie roingée de piment to le long de l'ailée !

Pînai — rendre un léger bruit, un léger cri par la gorge.

Digitized by Google

— I ne sai pâ ce qui ai dans le gousier ci pîne quand i soffle,... teins, écoute... — Nos p'sins pînant bein, est-ce qu'al airaint égairai lote mére ?

Pinçot — pincée. — Mets du poivre dans le fricot ; ma, te sais ran qu'in pinçot.

Pingené, Pingeon — pigeonnier, colombier, pigeon. — Note homme veut fâre in pingené, pais ce qui l'i ai dit qui eumâ les pingeons. — An n'â bon que les pingenés aint los ouvertures â levant.

Piolai — tacheté, mais surtout des rousseurs à la figure et aux mains. — Ile l'â tote piolée, quemant si en l'i aivo jetai du son ai lai figure. — Sai vairôle â guérie, ma al à don piolai ! ci fait pô.

Pipai — parler à peine, pas du tout. — Ile ne m'en é pas pipai. — Que te sas prudent ! te n'en piperé pas, t'entends.

Pipette — plus rien, plus de traces. — Vos aivins piantai des chos et des carottes ; ailé voué, tenez, en n'en reste pas pipette. — I croyâs qu'â me beillero quéque sos de ce qu'â me doit,... oh ! pas pipette !

Pipolai — tacheté, moucheté de points ou de petits dessins. — Al é des haibits tot pipolai de gris et de vert. — Sai vaiche â pipolée de blian, que c'â vraiment joli.

Piquai — outre tous les sens français, on l'emploie encore par exemple comme voici : — Al é piquai lai cliaiche nai co. — Hier, ce n'éto pas les petiots que piquaint lai passion. — Pique don des raimes es faiviôles.

Pique-en tant, ou de péque-en tant — de plus en plus, de mal en pire. — En croyot que lai plieue ailot fini, et pu voiqui qu'en en choué de pique en tant. — Oh, ailé ! en n'â pâ â bout ; c'â tojeur de péque en tant.

Digitized by Google

Pito — putois. — Si vos saivains, Manettte ! le pito que nos é tuai deux poules lai neu !... Oh ! chien de pito !!

Pitte — grand poussin, ou mieux petite poule. — Vos é fai des jolies pittes. — Mes petiotes pittes venant vraiment bein.

Plâilli, ou Plâyi — plaisir. — An é bein du plâilli aivou lo, i vos aissure. — En sortant de ce temps qui vos n'airas point de plâilli du tot.

Pliaice, ou, par abréviation Piaice — place. — A juant és quilles su lai pliaice. — Lai piaice éto tote pliainne de mairchands.

Pliain, ou par abréviation Piain — plein. — N'en mets pas piain le soillot ; te ne pouras pas l'aiportai. — Tout plein veut dire beaucoup : Beillez-moi z'en to pliain.

Plieue — pluie. — En airo bein besoin de plieue. — C't'année qui quand les plieues s'y mettant ci n'en fini pas.

Plieumai — on emploie ce mot non seulement dans le sens ordinaire de plumer, mais encore pour peler. — Plieume ces poires qui, cair en les é raimassées dans lai gôille. — En ne fau pas plieumai les pêches ; laie paie liô beille bein pu de gout.

Plieuve, ou Pliôre — pleuvoir. — Èn vai plieuve lai neu, cair le temps â don si doux ! — En plieuvo fort sur les deux heures du maitin. — Ailons chercher note foin, demain en pliôré.

Pliôre — pleuvoir. Voyez Plieuve.

Pliot, Pelot. — billot, ou morceau de bois solide sur lequel on s'appuie pour frapper, couper. — Mettez vo don su le pliot pour copai lai viande. — Aiguyez vos paichais sur ce pied d'âbre qui, tenez ; ci vos serviro de pliot. — In pliot, c'â aissez commode dan in mannége.

Digitized by Google

Pô — peur. — I ai grand pô qu'â ne réussisse pas. — C'â in gâ que n'é diére pô, ailé.

Po ou Por — par, à travers. — Al ant passai po le bô, pour ailai ai Clombé.— I les ai laiché ailai to po les champs. — Vo les viez quemant qu'â corrant to par les rues. — On peut voir Por.

Po — s'emploie en différentes formes, comme par exemple : — Quand en vend en beille tôjeur quique chose po dessus. — Al ant passai po derré lai voiture.

Pôce — pouce. — Voyez Peuce, Peuçot.

Poffai — tousser, quelquefois étouffer. — I ai in rhume qui ne fâ que poffai ! — Pendant que le Louis chantot, tote les feilles poffaint de rire.

Pogne — peine, et main robuste qui sert fort. — En é de lai pogne, ailai, pour gâgnai sai pôre vie ! — A nos é fait bein de lai pogne ce malheureux enfant lai. — Al é ine pogne ai vos câssai les doigts !

Pognie ou Pognin — poignée. — Mets du son ine bonne pognie dans les treufes pour lai vache. — Le parrain a jeto des draigies ai lai grosse pognin to po les rues.

Poi — poil, petit morceau. — Vos chevaux al an le poi fin. — En ceute saison qui le poi des lapins ne teint pâ ; en vend les paies pou ran. — Al en ant tré bein, et â n'en beilleraint pâ in poi.

Poigin — enfant à jolie chevelure, ou gentiment négligée. — Ces poigin lai ordinairement c'â malin. — C'â in joli petiot poigin.

Pôille — pou, injures. — C't enfant lai â dévorai des pôilles. — I n'en reveins pâ ; â m'é chantai pôille !

Pôillon — poison. Chercher par Poyon.

Digitized by Google

Polai — pelé, dans le sens de chauve. — Vote chien al â to polai. — Le collier é to polai le chevau su le co.

Popée d'Euve — petit paquet de filasse pour attacher à la quenouille. — Ile é deux popées d'euves ai felai ajedeu, et c'â du joli ! si vos viains ! — Lai Bôchotte é beillé deux popées d'euve su le Pain béni.

Porgalai — pourchasser, disperser plus ou moins de... — Al é porgalai quemant qu'en faut to ces galopins. — Aitends ! qui ailâ porgalai to cequi.

Pôr lâvant - par là, là-bas. — Al â porlâvant, tenez aipelez-lu. — Vai don voué porlâvant, si pair hazaird t'en troûvas.

Por qui, por lai. — par ici, dans ces environs. — Al ant dû passai por qui. — C'â porqui ailentor qui ai perdu note clié. — Por qui, por lai, i ne sai pâ laivou.

Pôrre — pauvre. — A son bein porre ces gens lai. — Combein en y é don de porre métenant ! — C'â ine pôrre fonne, ailé, ne vos i fiez pâ.

Porretai — pauvreté. — Paurretai n'â pâ vice ! non, et portant ci dépend ! — En dit que Saint François s'é mairiai aivou lai porretai.

Porrére — pierriére ou carrière. — Al â cherchai des pierres dan les porréres de Belle-Forêt. — En é euvri ine porrére dan le champ Lamblot. — Les porréres du Melin deveinrant importantes.

Portu — trou. On n'emploie plus guère ce mot que pour badiner, par exemples dans ce cas. — Regaide don c'te feille lai qu'é in portu dan ses bas.

Potenére — poche. — Teins, mon petiot, veins qui remplissâ tai potenére de calots et de peurnes. — Comme le précédent ce mot a disparu.

Digitized by Google

Pottai — petter. — A ne fait que pottai ; ç'â bein désagréabe. — Dans sai mailaidie â potto trés bein ; ci le soulageot.

Pottée — mets composé de légumes, de choux et de pommes de terre principalement, cuits avec du lard. — Lai pottée n'â pâ tot ai fait aissez cueûte. — Mets in bon bout de laird dans lai potée.

Poterai, Pote — divers temps du verbe Porter. — Pote cequi ai ton onque, ç'â d'ailu. — Vos potera vote goûtai aivou vo.

Poteron-mireille (Dé) — de très bonne heure, dès le matin. — I seu levai dé poteron-mireille. — Allons don ! des jeunes gens, ci se leuve dé poteron-mireille, bein devant les poules.

Pouâ — pois. — Mai chère Nannette, i aivâ ine pliainche de pouas, oh ! si vos saivains, bein airaingée, et pu les pingeons les ant tot mégés !

Pouâche, Pouâchai, Pouâcherot — pêche et divers temps du verbe Pècher. — I sons ailai ai lai pouâche dan lai rivére vé le Melin ; i ons pris des... Vairons ! ! — Lai pouâche dans le Canal quemance demain. — Mossieu Francois pouâcho hier dans le Réservoir.

Poué — puits. — I vâ fâre creusai in poué dan note jairdin. — En veint de bôchai le grand-poué qu'éto su lai Pliaice.

Poui ! fi — exclamation de dégoût. — Poui ! que ci sent mauvais ! — Poui ! vilain sâle que t'é ! veux-tu bein ailai te laivai.

Poupoute — mot par lequel on désigne la soupe ou autre petite nourriture quand on parle aux petits enfants. — Teins, mon enfant, veins méger tai poupoute, le minou

Digitized by Google

vouro l'aivoir. — Oh ! lai bonne poupoute, mon petiot chéri ! ci vai te fâre deveni grand.

Pourot, Pourottére — poireau, espèce de tarte faite avec des poireaux. — I ai pliantai ine pliainche de pourots ; ç'â bon cequi. — Note fonne, en chauffant le for é fait ine pourottére ; i n'eume diére cequi.

Poussot — grain de poussière, fine poussière ; un petit peu. — Pou ce vent qui en é les uliots pliain de poussot. — Beillez moi z-en don, tenez, ran qu'in pousso, si vo velez. — On peut voir Cheni.

Pôyon — poison (et, dans un autre sens, injure à l'adresse surtout des femmes). — Al é aichetai de lai pôyon chez l'aipoticaire ai Airnai. — En soupçonne que c'â lo qu'en mis de lai pôyon dan sai soupe. — Ne m'en paile pâ, tote ces feilles c'â des pôyons. — Ote tai don, petiote pôyon.

Prai — pré. — Lai soicheresse â étai bein grande ; i crains fort que les prai ne beillaint point de regain. — Note prai â en bon état.

Prau — prêt. — Vos pouvez veni quand vos vouras, to â prau. — Ces gens lai ne sont jaimâ prau ; c'â embêtant.

Prautai, Prauto, Prauteussain — divers temps du verbe Prêter. — I ai vu que mon père prauto bein des choses. — En fauro qu'â me prauteusse deux cents francs.

Prée — prairie ; pré d'une notable étendue. — Al en menai les vais dans lai prée. — Lai prée de Ch'taisneu â jolie ai voué en ce manmant qui.

Prenre, Prenro, Prenraint — divers temps du verbe Prendre ; et voyez d'ailleurs Peurnâ. — En fau prenre lai pogne pou réussi. — Sarre ce bout de laird, le chait le prenro. — Les enfants prenraint cequi, c'â sur.

Digitized by Google

Prou — assez. Ce mot veut dire également beaucoup ; mais chez nous il signifie uniquement assez. — I en ai prou. — Peurnez-en, ailé ; en y en airé encore prou pour no. — I ons prou de plieue ; métenant en nos fauro du chaud. — Ile en é prou, ailé ; ile ne veut pâ reveni.

Préte — prêtre, curé. — Vos connaissez le préte de Craincé ? En dit qu'al â don bon ! ! — Voiqui quaite mouas qui n'ons point de préte ; c'â bein long, ailé.

P'sin ; abréviation de Pussin — poussin.

Pu — plus. — I n'en veux pu, i en ai bein aissez. — Vos ne nos en envieras pâ pu que cequi. — Le Dominique â pu grand et pu fort que lu.

Pussin — poussin. — I ons douze pussins. — Que vos p'sins venant don bein ! — I ai vu vote pussin lâvan, vé lai rivére. — On emploie l'abréviation au moins aussi souvent que le mot entier, selon la commodité de la prononciation. Au féminin ont dit Pussine dans le sens de Pitte.

Putôt — plus tôt ; et plutôt. — Pou ne pâ éte en retaird venez in pecho putôt. — Faisez putôt queman cequi, ci vauré mieux.

Putt ! — exclamation, expression du peu de cas que l'on fait de quelque chose. — A n'en pâ velu m'en beiller davantage... putt !... — Et pu çâ' lai to ce qu'al ant !... putt.

Q

Q..... — (bien des mots à voir par C...)

Quain, Quainne — quelle, quelle ; celui ou celle que. — En voiqui deux ; vos choisiras le quain que vos vouras. — I sons aissez embarraissé ; i ne saivons pas du tot lai quainne qu' bonne. — Quainne heure quen â ?

Digitized by Google

Quaite, ou Quaitre — quatre. On met quelquefois Quaitre devant une voyelle. — I en aitendâs deux, â sont venus quaite. — En y aivo quaite chevaux su lai fouaire. — Le petiot du Châtain, ci é déji quaitre ans.

Quaiteron, Quarteron — quart ; surtout le quart de cent, c'est-à-dire vingt-cinq. — Vais voué m'aichetai in quaiteron d'épingues. — I ai mégé pour mai pairt in quaiteron de châtaignes.

Quatei — quartier, le voisinage, mot bourguignon cité dans l'Introduction. — Depeu qu'ai sont venu s'éborger dans le quatei.

Que, et Qui. — Ces deux pronoms sont quelquefois employés l'un pour l'autre. Mais on peut dire 1° qu'à la première personne, si, Qui paraît mis pour Que ce n'est que par le simple effet de l'élision. — Les fruts qui eume bein. — Les champs qui ai aichetai. — 2° qu'à toutes les autres personnes c'est, en réalité, toujours Que qui est mis à la place de Qui. C'â vo que vos fairâ cequi... C'â lu que veinré... C'â ces temps de plieue que rendant mailaide.

Quée — pour Quain et Quainne. Voyez cet article. — Quée champ i laiborerons demain ? — Le quée de nos deux t'eume le pu ? — Lai quée de ces feilles lai te préférerâs ?

Quemant — comment, comme, lorsque. — Quemant fau-ti qui faisâ ? — A n'é qu'ai bein traiveillé quemant vo, et â réussiré.

Quemandouse — personne qui demande sans cesse, qui ennuie par ses sollicitations ; comme une Braimouse (voir ce mot). On dit aussi Quemandou et Braimou.

Quence — semblant. — Al é fait quence, voilai tot. — Le pu souvent ces gens lai faisant seulemant quence ; ci ne côte ran...

Digitized by Google

Quéqun, Quéquaine — quelqu'un quelqu'une. — En y aivot quéqun chez le Mâlaird quand i ai étai. — I venons de cueillai nos poumes ; peurnez en quéquaines pou vos petiots.

Queri — aller chercher. V. Cri.

Quesse — poêle, ustensile de cuisine. V. Caisse.

Queûche et Queûchotte — cherchez par Cueuche.

Queûchére, ou Cueûssére — jambe de bas, sans le pied. Nos ancêtres, nos grand'mères surtout, mettaient leur petit trésor dans une queuchére. — Voiqui deux queuchéres qui renterai et ci me fairé ine jolie paire de bas. — Ine cueussére, ci se caiche dans lai peillaisse.

Queulot — le dernier ; le dernier fait, surtout en parlant des oiseaux. — Note petiot, al é trouvai un nid, et pu â n'y é léché que le queulot. — I veins de trouvai un de nos p'sins qu'â mort, ma c'éto le queulot. — C't'enfant qui ne veint pâ bein..., pôre petiot queulot !

Qui — abréviation d'Iqui ; ici, celui-ci, abréviation très employée. — Venez voué, qui, tenez, qui causains in pecho. — C'â qui que logeant les carriers de lai Seigne. — Quand vos veinrâs vos mettrâ vos aifâres tot bonnement qui.

Quique chose (du) — ce qu'on donne, après le repas en plus, ou avec du pain entre les repas. — Main mére, beillez-moi don du quique-chose. — Mége tai soupe et t'airé du quique-chose aipré.

Quoue — queue. V. Couau. — I n'eume pâ in chien qu'en li é copai lai quoue. — Son petiot Francisse, al â tojeur ai lai quoue de sai cliaisse.

Digitized by Google

R

Râche — espèce de galle à la tête ; et d'autre part nom de la cuscute, plante qui rampe et étouffe tout autour d'elle. — Çi teint quemant râche ; i n'ai jaimâ pu veni a¡ bout de l'enlevai. — On peut voir Riache, pour lequel on le met quelquefois.

Râchon — buisson épineux, mal fait. — C'â in vrai râchon d'épeune que ce caractére lai. — Ce n'â pas in boquet qu'â m'ant beillé ; c'â in râchon. — Que te te pigne don mau ! c'â in vrai râchon que tai tête.

Racliai — outre le sens français de râcler : détruit, disparu complètement. — L'oraige é fait gros de mau ; tot â racliai. A n'i é pu un poi d'herbe. — A peu près le même sens que râsai.

Racliot — râclure. — Peurnez nos gaudes su vos aissiettes ; moi i mégerai dans lai chaudeire pour aivoir le râcliot.

Ragognai — murmurer, gronder. — Al â tojeur ai ragonai. — Al é don ragonai, ragoniai ! !... que c'en éto béte. — Al â quemant cequi, que velez-vo ! c'â in vrai ragogniou.

Rai — rat. — Les rai nos dévorant ; en fau absolument qui aichetain de lai poison. — I aivains deux ou trouas jolis rasins su note petiote treille, que vos saivez ; est-ce que les rai ne s'y ant pâ mis !...

Raibasse, ou Raivasse — averse soudaine ; c'est moins qu'un gairôt. — En â venu ine raibasse que nos é bein contrairiai.

Raibobillai — raranger grossièrement, raicommoder tant bien que mal. — I ai raibobillai moi-mainme, mes airnouas ; â serant quemant â serant. — Ma ce n'â pas raiquemodai

Digitized by Google

cequi, c'â raibobillai. — Vos viez bien, c't'homme qui n'â ran du to qu'in raibobillon.

Raifaillons — restes de viandes. — Vos souperas quemant vos pourras, i n'ai que des raifaillons ai vos servi. — Lai Pauline jetero lai les rafaillons !... ah, momeselle, ce n'â pas lai le moyen de fâre bonne mayion.

Raifut — gronderie bruyante, tapage, vacarme. — Al é venu, et pu â nos é fait in raifut qu'en l'entendo jeusque su lai piaice. — Tote lai neu ces ivrognes en fait in raifut désordonné.

Raigouai — rassasié presque jusqu'au dégoût. — Teins, ne m'en paile pas ; i en seu raigouai. — Pusque c'â çai, i veu li en fâre mégei qu'al en serai ragouai ; c'â in vrai goulu.

Raigueusi — rendre fainéant, ou le devenir. — Al â perdu ; â se raigueusi de pu en pu. — En l'élevant quemant cequi â finirant pou le raigueusi. — Oh ! â le raigueusissant de jor en jor.

Raiguyai — aiguiser. — Mon coutais ne cope pu, en fau le fâre raiguyai. — Pote lai serpe ai raiguyai â mairchaud. — Te beillerez nos ciyais â riguyou. — Aiguyai ne se dit que pour les choses non coupantes, pour le bois par exemple. — Aiguye voué ce bout de bô qui. — Les paus ne sont pâ aissez aiguyés, â n'entrerant pâ.

Railemai — rallumer. — Raileume le feu, qu'al â tot étoindu. — Mets de l'huile dan lai lampe, et pu raileume lai.

Râillon — raison. Voyez Râyon.

Raim — balai. — Note raim â trop eusai ; en nos fau en aichetai in aute. — I vâ fâre in raim de genêtes pour

Digitized by Google

l'écurie. — Beille don in co de raim devant lai porte. — I préfére in raim de boulas.

Raimai — balayer. — Raime lai chambre. — Dis â drôle d'ailai raimai l'écurie. — Ci sera bein qu'â raimeus-saint to les deux jors.

Raimeusi et Meusi — qui a froid, qui est tout réfrillé. Voyez Régruillai. — En fait don bein froid ? t'é l'air to meusi. — I ne sai pâ ce qui ai ; i seu quemant raimeusi ; âjedeu i ne sortirai pâ.

Raiponde — rattacher, renouer une chose cassée ou coupée ; rendre plus long. — En vô fau raiponde c'te corde qui, tenez. — Raipond voué lai laniére du collier.

Raiquemaudai — raccommoder. Outre le sens ordinaire, rarranger quelqu'un, réconcilier ensemble. — I vas essayai de lai raiquemaudai ; vraiment ce n'â pas joli, pou des fréres, songez don ! — Allons ! allons ! raiquemaudez-vos ; quemant cequi vos éte en péché, ailez !

Raiquettai — attraper, prendre un objet qu'on vous jette. — I vâ le jettai pou lai fenéte, raiquaite lu bein. — Pour bein jue ai lai paume en fau bein savoir raiquettai. — Al â aidroit ; s'â choyot de l'âbre â se raiquaitro aipré les brainches.

Raite, Raitôre — souris, souricière. — Note gueurné â perdu de raites ; note chait n'y suffit pu. — I ons bein ine raitôre ma ci ne vau pâ in bon chait. — On peut voir Rai.

Raivasse, ou Rabasse — averse. Voyez Raibasse.

Raivâtai — gronder, rebuter, tout déranger. — En fauro raivâtai ces petiots lai que peurnant des mauvaises habitudes. — I n'ai pâ pu restai lai, â me raivâto du maitin â sair. — Al é to raivâtai dans lai chambre ; â n'é pâ laichai ine chose d'aidroit.

Digitized by Google

Râle, Râille — outre le cri, le bruit de la gorge chez le mourant, ce mot signifie voix forte, cri puissant. — Al é in fameux râle, ceute homme lai. — Qui don ce Mossieu le Curai qu'é prôchai ai lai Messe? Ah ! par exemple, al é in bon râille. — Voyez Rancot.

Ran — rien. — A n'aiperçoit ran du tot. — A sont tot ai fait pôres ; â n'ent ran â monde de Dieu. — I les ons vû to les quaite, ma â ne nos en ran dit de l'aifâre. — En n'y é pu ran dan le painé.

Ran que — rien que, seulement. — An ne faut pas traivailler ran que, an faut se reposai aitot.

Rancot — le râle des mourants. (Quelquefois dit pour Chicot). — Le pére Moreau vai pu mau que jaimâ, â quemance d'aivoir le ranco. — Quécun qu'é le ranco ci fait pogne ai entende.

Ranquenai — faire du bruit dans la gorge par suite du rhume ou de tout autre embarras. — Entends don quemant ci ranqueune dans son gousier. — Pôre vieille, aivou son catarre il ne fait que ranquenai. — A vai mieux ; hier â ne ranquenot pas tant.

Rappeau — égalité au jeu par le même nombre de points. — Al en fait rappeau. — I sons rappeau en faut requemancâi. — En n'y é ran ai dire, â sont rappeau.

Râsai — terminé complétement ; fini sans retour ; ordinairement avec un sentiment de regret, de dépit. — C'â râsai ce co qui. — C'â ine aifâre râsée, n'en pairlons pu.

Râyon, ou mieux Râillon — raison. — Ah ! vos é tré bein râyon. — C'â in bon gairson, ma quand â s'y met â n'é pâ in poi de raillon. — Les orgueilleux velant tojeur aivoir râyon.

R'beûllai, R'bolai, Beûillai — écarquiller les yeux,

Digitized by Google

regarder fixement avec une sorte d'impolitesse. — Al â lai qu'â vos rebolle des ulliots ! ! ! — Quée peute maniére de r'beûillai quemant cequi les gens ! — A rebeuille tot, dan les coins et les carre.

Rébollai — crier, pleurer fort ; se dit principalement des enfants. — Vote enfant n'é fait que rébolai tot le tantôt. — Si an lli fait lai pu petiote pogne ile rébolle qu'mant in vrai enfant. — Voyez Bolai.

Rebraquai (se) -- se redresser avec grand mécontentement sur des observations, des paroles qui ne plaisent pas. — En fau voué quemant ile se rebraque conte sai mére. — Pendant qui le grondâ de ce qu'al é fait, le galopin, â se rebraquo qu'â me faiso préque pô.

Rebrâtai — revenir sur ses pas ; retourner. — To d'in co â s'é rebrâtai, qu'i ne saivo quoi en dire. — Al ant rebrâtai qu'â m'étaint pâ ai moitié chemin.

Recapai — refait ; habillé tout à neuf. — Eh bein, mon gairson, te voilai bein recapai, i espére ? — Vos é vu quemant qu'al â recapai !

Rechignai, ou mieux Regignai ; imiter quelqu'un avec malice ; singer ; faire des signes moqueurs. — A fait rire quemant qu'â regigne bein les gens. — A no rechigno quemant qui passains vé lu. — C'â in peut regignou.

Recordai — corriger, instruire, former. — Al â bein mau recordai, c't'enfant lai. — Vos le recorderas quemant qu'en faut, le petiot libertin. — Aitend voué, aitend ! qui te recorde, moi,... petiot drôle !

Récouâillai — crier fort, moitié de peine, moitié de colère ; se dit surtout des enfants. — Pou in ran â récouaille quemant s'an le tuot.

Récouignai — cri d'une bête, du cochon, du chien, qui

Digitized by Google

se plaint ; même d'un enfant. — Ecoute don ces petiots chiens que récouignant. — A récouigne quemant in couchon qu'en tue. — Mon pôre petiot, que t'é don embêtant ! s'te saivâs... tôjeur ai récouignai.

Récousse — alerte, secours dans un cas subit à quelqu'un qui appelle. — I l'ons entendu criai, i ons côru ai lai récousse. — A se disputaint, a se sont baitu ; ma foi i ai étai ai lai récousse.

Récriai — pleurer fort. — Ile souffre bein, ailé ; tote lai neu ile récrie. — Ci li é fait gros de pogne, en fau le croire ; al en récriot.

Récueuron — torchon pour nettoyer la vaisselle ou tout autre chose ; et par dédain la personne qui récure. — Dan in mannége bein tenu en économise moinme les récueurons. — Laive don ton recueuron, al â trop sâle. — Mai pôre enfant, t'é le récueuron de lai mâillôn ; ci ne fait ran, vais.

Regignai — pour Rechignai. Voyez ce mot.

Regippai — rejimber ; échapper d'une maladie, d'une difficulté quelconque. — Al éto bein mailaide, ma al é regippai. — Oh ! al en regipperé, i crois, tant â sai fâre ! — Quand â l'i é dit cequi, quemant qu'â se regippo !

Regrignai — retirer, crisper, même en parlant des personnes dont l'âge a ridé plus ou moins la peau ; montrer les dents par moquerie ou insulte. — Ile é bein veilli ; sai figure â tote r'grignée. — T'é aipruché tes soulés trop pré du feu, et le bout â tot regrignai. — Ces aifâres qui se regrignant en soichant. — A m'é regrignai les dents.

Régruillai, réfrillé — qui a des frissons de froid. — En â to réfrillai po ce temps qui. — Tant qu'en â en voiture en n'â pâ mau, ma si tôt qu'en descend, en â regruillai.

Réjeannai — hennir. — Quoi don qu'ant vos chevaux,

Digitized by Google

de réjeannai quemant cequi ai to manmant ? — Si tôt que lai Cocotte n'â pu vé son poulain, lai pôre bête, ile se met ai réjeannai.

Relan, ou R'lan — gout de renfermé. — Ci sent fort le relan chez lo ; â n'euvrant don jaimâ lote croisée. — I veins d'â dessus le Cordon ; ah ! i t'aissure qu'en n'y sent pâ le r'lan.

Reluaint, Reluot, Relure — divers temps du verbe Reluire. — Les étoiles reluaint bein lai neu dan le temps ; c'â signe de plieue beintot. — Ai lai bénédiction, es Vépe, combien en aivo de cierges ! ci reluot que ci beillo lai beurlue. — Vos regaidez note baissin ? c'â de lai poudre qui ai aichetai que le fait si relure. — Voyez Lu, Luot.

Rémaginai (se) — réfléchir, changer d'idée. — A n'éto pâ diôre du pays qu'â sé rémaginai, et pu al é revenu. — Vos voiras, ailé ; lai neu vos vos rémaginerez ; et ci iré mieux.

Rembrun, Rembrunché ; air sournois, mécontent. — Al é in air to rembrunché âjedeu. — Al é son rembrun ; i ne sai pâ d'ou veint.

Remontrai — à peu près le même sens que Recordai

Renoille, Renouille, R'noille — grenouille. — En nô fau ailai pouâchai des renoilles. — Ai lai quoue de l'Etang en y é des renoilles, ci fait pô. — Ce n'â p'encore le Colas Mignotte qu'inventeré lai quoue es renouilles. — En certains cas, comme après un mot finissant par une voyelle, il faut prononcer ainsi : En y aivo ine eurnoille dan lai fontaingne. — Les petiotes eurnouilles faisant in bru... in bru ! en fau entende.

Rentaires — rente ; revenus en nature d'une rente ou maitairie ; ou bien prix du fermage, de l'amodiation. —

Digitized by Google

Vos irâ ai lai rente du Tillot. — Payez vos rentaires assitôt qu'â sont prau.

Renvie — renvoyer. Voyez à l'article Envie.

Repaiché, R'paiché — qui a pris son repas, qui est rassasié. — En fau portant bein que les bêtes aint le temps de repaicher. — Eh bein nos voiqui pâ mau repaichés ; retornons ai l'ôvraige.

Réparmai — épargner, économiser ; se réserver ou retarder. — En fau bein réparmai, ailé, pou veni ai fâre tucher les deux bouts. — Te ne sais pâ aissez réparmai, vois-tu. — I sons venus en voiture, ma ailons nos en de pied, ce serai âtant de réparmai.

Repairmes — épargnes, économies. — C'te fonne lai s'y entend ; i répond qu'ile é de jolies répairmes. — I ons étai mailaides to l'hyver, hélas ! nos petiotes répairmes ailant passai â médecin.

Résse — reste. — Voiqui to ce qu'en ié de résse. — Oh ! le cadeau n'â pâ grand, c'â sûr ; a nos ant beillé lô résse.

Ressenlai — ressembler. — A se ressenlant quemant deux gottes d'aie. — Mon cher enfant, quemant t'é don gônai ! te ressenle ai in vrai cairnaval. — Te ne sai pâ ! et bein to cequi ressenlerot pâ mau ai ine fairce. — Ceute petiote qui ressenlot bein ai sai mère.

Réssu — ressuyé, qui est presque sec. — En n'y é qu'ine demi heure que mai bue â étendue ; ile â déji réssue. — Oh ! métenant, les chemins sont réssus.

Reue — air de mécontentement, mal gracieux. — A fait lai reue depeu hier ; i ne sai pa su quaine herbe al é mairché. — Pou in ran ces gens lai faisant ine reue de chien.

Reuffai — ruminer ; se dit de certains animaux, des vaches notamment, qui font de leur nourriture une seconde

Digitized by Google

mastication. — I eume bein entende nos bêtes reuffai ; c'â bon signe de santai. — Quand tes vaiches sont couchées dans les prai qu'â reuffant, c'â lote digestion, ailé.

Reuffe — crasse, croute sur la tête des petits enfants. — Al é lai tête tote couvrie de reuffe.

Revâmai — se dit des plantes qui, à peu près mûres, se mettent à repousser. — Les derrères plieues ant fait revâmai les treuffes ; â ne vaurant pâ. — Si ces grands chauds ne deuraint pâ, les regains revâmeraint encore.

Revantai — devenir moins chauds, presque refroidi. — Les gaudes sont trop chaudes, laiche-lai revantai. — Ces treuffes qui sont trop révantées ; empote-moi cequi, â sont bonnes pou les couchons.

Reverpai (se) — regimber, résister. — Hein ! quand vô l'i é dit cequi, quemant qu'â se reverpot ! — C'te petiote lai, ci se reverpe déji.

Révoguillai — rendre, vômir ; ne se dit guère que des chiens, des chats. — Note Labri â to mailaide ; depeu hier â ne fait que révoguiller. — Le petiot chait creveré, i crois ; cair â révoguille to son mégé. — Méme sens que Dégobillai.

Revoinger — revancher, défendre. — Si â velant baite ton frére, i irons le revoinger ; qu'â n'ai pâ pô. — Qu'â venaint, vais ! i nos revoingerons bein, i t'aissure.

Revorchai — déranger, bouleverser, tout mettre sans dessus-dessous. — A tuche ai tot, â revorche tot,... qu'al â don mau aipris ! — Ile é tot revorchai dan note painé ai ôvraige. — C'â revorchai quemant si les couchons y aivaint passai.

Riâche — rugueux, âpre au toucher ; se dit particulièrement des mains quand l'épiderme se fendille. — Pou ce

Digitized by Google

froid qui en é les mains tote riâches. — Ile é lai paie riâche to quemant s'ile traveillot ai lai terre.

Rô — roue ; épis de maïs ou turquis. — En fauro graiché in pecho les rô de lai charrue ; ce n'â pâ joli quand ci couigne. — C't'année les troquets an des rô bein gairnis ; i fairons des gaudes. — Teins, fais griller ce rô qui, et pu te le croquerez.

Rogâtons — terme pour critiquer les prières mal comprises. — Moi, i eûme bein fâre mes priéres ; ma i ne peu pâ supportai les rogâtons de ces tâs de dévotes... — Aivou lô rogâtons qu'â ne compeurnant pâ moinme !

Rognonnai — essayer de cracher, de tousser, avec embarras ; et en outre murmurer seul entre ses dents, comme Morgonnai. — A ne fai que rognonnai san pouvoir se débarraissai. — Vos le connaissez ? du maitin â sair â rognonne.

Rôlée — roulée de coups de bâton ; et en outre œufs teints que l'on donne à Pâques en cadeaux. — Qu'a veunne, i lli flianquerai une rôlée qu'â s'en souveinré. — A s'ant beillé ine rolée, qu'en parait. — Ai Paques, vo me bairas mai rolée, mai grand'mére.

Rongeon — ce qui reste d'un morceau, d'un fruit surtout, que lon a rongé, ou en partie mangé à belles dents. — Ile l'â si chiche qu'ile no bairo velonté ses rongeons. — In rongeon de poume.

Rouâ — raie ; le plus souvent dans les champs. — A pliante ses treuffes jeusque dan lai rouâ. — Al é tant fait que lai bomme n'â pu dan lai rouâ. — Ine bonne aifare ci sero de creusai ine petiote rouâ en travers du chemin pour fâre colai l'aie.

Rouâgeai — remuer. — Rouâge bein les gaudes pendant

Digitized by Google

qu'â cueûrant. — A Catésisme que les enfants rouâgeant don ! — Voyez Rouaillai.

Rouaillai — remuer. — A peu près comme rouâgeai ; avec la différence que Rouâgeai concerne les choses que l'on remue, et Rouaillai, les personnes qui se remuent elles-mêmes.

Rouaule — racloir recourbé en fer pour arrangé la braise dans le four. — Ne manie pas le rouaule si for, te râclieura l'âre du for qu'â deji in pecho crevaissée. — En airo besoin de fâre mette in moinge â rouaule ; c'tu qui â bein breulai.

Rouotte — osier, ou branche d'arbre souple pour faire des liens. — Voiqui des rouottes pour fagotai lai meurée qui ai copai. — Les rouottes les moillou, c'â de lai manseune ; lai viône ne vaut pâ.

Roupiou — qui a souvent la roupie au nez. — Sâle roupiou ! et pu tôjeur ai reniflai son tabac ! — Ci ne fait diére qu'en i ai des roupious ; l'aifâre importante c'â qu'en n'y ai pâ de roupiouses ; cair en faisant lai cuisine !

Roussot — roux, couleur rousse. — Le roussot me pliait aissez pour des haibits d'homme. — Le petiot Jules â in joli enfant, in petiot roussot. — Les roussots, c'â des poires pâ méchantes.

R'queulai — reculer. C'est toujours cette abréviation que l'on emploie.—Quand en fait r'queulai les chevaux, en fau bein fâre aitention. — Mon gairson, raipeule tai bein cequi : te ne r'queulerez jaimâ si te prend tôjeur le bon chemin et que te mairche aivou prudence.

R'son — abréviation d'Eurson. Hérisson.

Ruchais — ruisseau. — Ne vai pâ vé le ruchais, mon enfant, te chôras dedans. — Ah, ceute fouai qui, en peut

Digitized by Google

dire que voiqui de lai plieue ; les ruchais corant les rues. — L'aie du ruchais a tote sâle.

Rudelle — ridelle. — C'â des rudelles de ran, cequi ; quoi qu'en pourré mette su lai voiture ?

S

Sâ, Sai — divers temps du verbe Etre. Voyez d'autre part Seins ou Sains. — En fau que te sâ bein bon pour liô laiché fâre to cequi. — Pourvu qu'â sai venu su les chisse heures. ci pourré ailai. — Ah, mon aimi, sai bein prudent dan c't'aifâre lai. — Que te sâ bein sage !

Sai — pronom possessif ; nombre. — Ile é velu fâre cequi ai sai tête ; et pu... ! — Al é beillé sai soupe ai in pôre que passot. — To ce que vo viez lai n'â pâ cher ; ci m'é côtai sai francs. — I lio z-ai beillé sai jornées. — *Sai* se met devant une consonne ; devant une voyelle c'est *Sette*.

Sai — sac. — I vâ menai in sai de bliet â melin. — Vendez-moi don deux sai de treuffes.

Saichot — petit sac, qu'on porte à la main. — Quoi que c'â don que vô portez lai dan ce saichot ? — Vos ne vôs imaginez pâ ce que c'â asille in saichot.

Saide — sain, de bon gout. — C'â du pain saide, quemant qui l'eume. — Les poumes de ces pays qui sont saides quemant des rainettes.

Saicœurdié, ou Sacœurdié — juron, pour Sacré-Dieu. — Sacœurdié ! en ne feillot pu que cequi !... — Saicœurdié de mâtin ! !

Sainne — le sien, la sienne ; à la fin de la phrase. — Prends c'tu qui, teins ; c'tu lai c'â le sainne. — Voiqui lai mainne, voiqui lai sainne.

Digitized by Google

Sains — temps du verbe Etre. — Airaingez vo pour que vos sains prau ai l'entrée de lai neu, ma pâ pu taird. — Devant des ennemis quemant cequi, en faut que to i sains décidai ai nos montrai.

Saipine — gerle ou baquet en sapin ; sorte de seau du même bois. — Vos jetez de lai bue aivou in soillot ; peurnez don putôt ine saipine. — Teins, voiqui lai saipine, vai tirer lai vaiche.

Sairâ, Sairains, Sairot — divers temps du verbe Savoir. — Te le sairâ bein si te velâ ; demande don voué. — A sairaint l'aifâre qu'â ne le diraint pâ.— Il ne faut pas confondre avec Surâ, Suraint.

Saivu, Saiveussaint — autres temps du verbe Savoir.

Sangonai — secouer dans tous les sens, à tort et à travers. — Note chien s'aibuye d'aivou note chait, et pu le sangone joliment ; quemant les chiens s'aibuillent, vos saivez, ai sangonai un torchon. — Ma, est ce que te vouré bein fini?... de sangonai quemant cequi ceute pôre petiote !

Sanvillot, ou Sauvillot — le Troène, arbuste. — I vâ mette du sanvillot dans l'aie-vive de note verger. — Mossieu Rocaut é pliantai du sanvillot dans son pairque ; ce n'â pâ vilain.

Sârrai, Sarrains, Sarrot — divers temps du verbe Serrer. — Que vos ains soin de to bein sarrai, cair en vai plieuve. — Sare cequi dans l'airmoire. — A sârrot trop fort le cordon.

Sau — sel. — I ai aichetai deux livres de sau. — Lai sau âjedeu â tote moillée, c'â signe de plieue. — Combein vos aichetez de sau, vo, pour sailai vote couchon ?

Ce mot n'est plus guère usité.

Digitized by Google

Sauce — saule. — Le Pierrot é tondu ses sauces hier. — I ai envie de pliantai des sauces le long de lai rivére.

Sauve — sauvé ; hors de danger. — Al â étai bein mailaide ; ma métenant al â de sauve. — Voiqui l'hyver passai, i sons de sauve.

Seins — autre orthographe de Sains, et encore quelques exemples. — Si saivâ qu'â seint chez lo tantôt, i iras les voué. — Qu'â seint tojeur gentis. — Que vos seins bein tranquilles, en n'y é point de danger.

Senai, Senerâs, Seune — divers temps du verbe Sonner. En entend d'iqui senai les cliaiches. — Voilai les Vêpes que senant, dépouâchons-no. — Ces aissiettes qui sont de bonne faïence ; â senant bein.

Senales ou Senelles — fruits de l'aubépine. — Ne mége don pâ des senelles quemant cequi, mon enfant ; ce n'â pâ bon. — Les senelles, c'â quemant bein des choses ; c'â aissez joli, et c'â to.

Senbe — même sens, presque même mot que Senle.

Senle, Senlot, Senleraint — divers temps du verbe Sembler. — En me senlot bein, aito... — Ile le veut, cair en l'i senle qu'ile réussiré. — S'â ne faisaint pâ quemant cequi c'â qu'â ne ressenleraint diére ai lote pére... — Ali fait senlant.

Sergot, Sergotai — cahot, cahoter, remuer. — Oh ! les mauvais chemins ! en â sergotai de to côtai. — Les sergots me faisant du mau, ai moi ; â me câssant l'estomâ. — Ne sairgote don pâ lai tâbe quemant cequi.

Sette : sept devant une voyelle : Sai devant une consonne. Al étaint sette enfants dans lote famille.— En i é sette ans de cequi.

Seûillé — sureau. — Cueillez de lai flieur de seuillé ;

Digitized by Google

c'â bon pour des remédes. — Les petiots ant aibimai note seuillé en en copant des brianches pour fâre des taprelles et pu des gigliôres.

Seune, Seunant — autre orthographe de Senai.

Seux, ou Seû — divers temps du verbe Etre. — Voiqui pré de huit jors qui seux traignant. — I vourâ bein que te seû pu grand.

Si — six. Abrégé de Chi ou Chisse. — Moi, i ai comptai si vaiches aivou lô vais. — En i aivoi ai co sur â moins si voitures de pierres.

Siâ — si. — Oh siâ, i vô l'aissure. — Ma siâ, c'â quemant cequi. — Presque plus usité. Voyez Aissiâ. — Dans un autre sens voyez Ciâ.

Si fait — réponse affirmative. — Te né don pâ fait ce qui t'aivâ dit ?... Si fait note mâte. — A n'en encore ran aiportai ?... Si fait.

Signôle — manivelle à tourner, par exemple, une roue, une meule ; par extension un instrument de musique mécanique. — I vâ ailai aiguyai note serpe, veins voué tornai lai signôle. — Torne don lai signôle mieux que cequi san lai sergotai. — Al é aiportai ine signôle ai musique ; c'â joli, vais.

So ; au féminin Soiche — sec et sèche. — Note foin â aissez so ; en fau ailai le queri. — Que ce temps qui â don so ! en fauro in pecho de plieue. — Lai terre â bein soiche, ran ne peut bein veni. — On dit aussi Choiche.

So — toit à porcs. — Vai don notie lai so de note couchon ; ci sent gros mauvais ! — Est-ce que t'é bein fermai lai so ?

So — sou. — Prôtez-moi don voué quinze so. — Es aute fouai, es pôres c'éto des liairds ; ma ai c't'heure â velant des so.

Digitized by Google

Sô — soul. — Al â tojeur sô, ce pôre homme lai c'â bein malheureux. — I ne veux pu ran, i seux prou sô ; c'â cequi s'aipeule bein repaiché. — Raimeune les bœufs, vais ; â son prou sô métenant.

Sofflai, Soffle (ll bien mouillées) — souffler, souffle. — Le vent sofflio fort lâvan en chaume. — Te soffle dan tes doigts, en fait don bein froid ? — Te sofflieuré lai lampe sitôt qu'en fairé jor,... t'entens !

Soichai — sécher. — Pour Choichai ; voyez ce mot.

Soille — seigle. — C't'année les soilles sont joliment grands ; en pourré fâre des liens, pair exemple. — Les soilles sont pu geurnai que les bliets.

Soillon — sillon, petite pièce de terre. — A creuse peut-éte bein in pecho trop ses soillons. — Vos me fairains in grand plâys, pére Daird, si vos velains me vende vote soillon des rues de Cuchey.

Soillot (1) — seau.. — Vai voué cherché in soillot d'aie pour laivai les treuffes. — Lai jement é bu préque deux soillots d'aie ; ci ne vaut ran de les laicher aivoir soi quemant cequi. — Pends tôjeur le baissin aipré le soillot ; c'â sai pliaice.

Soinge, Soingeai — divers temps du verbe changer. — Ne soinge don pâ quemant cequi les choses de pliaice. — Ces gens lai, â soingeant d'idées pu souvent que de chemies. — Le temps vai soingeai.

Sôlai — Soûler, rassasier. — Songez don ! lai Pierrette que se sôle ! Oh ! c'â éffrayant !... — Que c'â don peut, ces ivrognes que se sôlant ! — En y aivo in bon diniai ; i me seux sôlai.

(1) Mot parfaitement français au xv[e] siècle. — P. L.

Digitized by Google

Solaire — le vent du midi. — C'â le solaire que beille, to vai soicher. — C'â le solaire que breûle les denrées.

Sôlon — homme qui s'enivre souvent. — En ne dairo pâ aivoir de pitié pou les sôlons. — In sôlon, quée pliaie aibominabe dans ine famille, et quée sâle exemple dan les rues !... c'â bein pire qu'in annimau.

Sordais — sourd. — Al â sordais quemant ine piaiche. — C'â embétant les sordais, en faut criai que to le monde entend. — Préche les sordais et boi de l'aie.

— Sou, Soule — seul, seule. — I les aitandains to, et pu lai Jeannette â brament venue tote soule. — Al éto to sou ai piaicher dan son champ de treuffes. — Ces mots ne vont jamais seuls ; on voit qu'ils sont toujours accompagnés de *to* ou de *tote*. Si on veut exprimer l'idée de *un* seulement, on emploie ce mot, mais avec un auxiliaire, ainsi : an no daivo envie trouâ motons, an nos en é envie ran qu'un.

Souai — clôture de champ, de pré, faite ordinairement de bois. — Les vaiches ant aibimai lai souai. — Les galopins ant brisai lai souai pour fâre du feu... Cré nom ! si les tenas !

Suite ou Suitre — suivre, suffire à, fournir. — Ah ma ! c'â qui ne sai pâ si pourrai liô suite, â train qu'a y ailant. — Lote gairson dan les écoles lô côte bein ; to le monde é pô qu'â ne pouvaint suitre. — Ne mairche don pâ si vite, te voi bein que c't'enfant ne peut pâ te suite.

Sûlliai — siffler. — A sûille to le long du chemin en menant ses bêtes es champs. — A suillo pou se teni compaignie. — Quemant qu'a sûille, c'â préque de lai musique.

Sûillot — sifflet. — Soffle don dan ton sûillo. — Beille moi voué ceute grosse peille qui te faisâ in joli petiot suillot. — Al â jaune quemant in suillo.

Digitized by Google

Sulo — soleil. — Le sulo â don breûlant ajedeu, que to cueut. — Le sulo ne se montre que pair manmant ; c'â in temps agréabe.

Surâ, Suraint — divers temps du verbe savoir, dans le sens de pouvoir. — Te ne surâ pâ menai les chevaux, mon enfant, reste iqui. — Est-ce que vos ne surains me dire si al ant passai por qui vé les naive heures ? — Voyez Sairâ.

Sûtai, Suti — rusé, adroit. — A n'â diére sutai, le pôre gairson ; in pecho quemant son pére. — C'â in suti c'tu lâvan, vais.

Suve, Suvot, Suvaint — divers temps du verbe suivre. — En faut que te suve les bêtes jeusque dan le prai. — En faut qui saivâ ! i le suvrai le jor et lai neu ! — Lai petiote Rénette suvot sai mére en bolant.

Salignon, Saloir — petit meuble où l'on serrait le sel. — On disait plus volontiers Sailou. — I airons de la plieue, le sailou â tot humide. — Cheute tai su le sailou, teins.

Siot — du verbe se soucier. — Voilai quemant c'éto és autes fouai ; ma en s'en siot bein ! — An ne l'eûmot pas du tot ; ma a ne s'en siot dière, vais.

T

T — est employé souvent par euphonie.

Tâ, ta, ta ! — exclamation d'indifférence, de dédain. — Et pu a vouraint qui liô-z-aicorde cequi ?... Tâ, ta, ta !! Al aitendrant longtemps. — A demande, en parait, qui lli augmente ses gaiges !... Tâ, ta, ta !!

Tabe — table. — Mets ce bruchon su lai tabe ; c'â des pouâs ai égueurnai. — Torche don in pecho lai tâbe ; c'â ce qu'en fauro fâre aipré chéque repas.

Digitized by Google

Tai, Ta, Tainne — tien, tienne. — Lai Glaudine t'envie tai bliaude-ronde qu'ile é raiquemaudée. — Voiqui in bonnot que n'â pas d'ai moi ; est-ce que c'â le tainne ? — I ne peux pâ restai dan ceute pliaice qui, i seu échenai vraiment ; beille-moi don lai tainne, ci me choingeré.

Tai — salamandre, espèce de petit lézard, lent, qui aime les endroits frais, ombreux ; aussi inoffensif qu'il a été réputé dangereux. — Al â méchant quemant in tai.

Tairbolai — agiter, secouer des objets. — Il â venue dan lai maitenée tairbolai note porte. — Vos ne pouvez don ran prenre san que vos tairbolain to ! — Ne tairbolle don pâ quemant cequi ceute enfant.

Tairbutai — déranger, inquiéter quelqu'un. — Que vô me terbutez don ! — A son venus me terbutai dan mon ôvraige.

Tairtolliai — aimer à remuer l'eau, à laver sans cesse, à manipuler sâlement une chose. — Quoi que te tairtoille don tôjeur quemant cequi ? Ile l'â tôjeur ai tairtoillai dan l'aie... ine mannie, quoi ! — Ote-tai don, teins ; t'é ine petiote tairtoillon, que te te sâlis tote !...

Tairtoufe — pomme de terre. — Se dit rarement aujourd'hui.

Taisrailot ou Tarâlot — espèce de charpeigne, de corbeille plate, pour la terre, les choses grossiéres. — Emporte aivou toi le taisrailot pou raimassai des pierres. — A m'é beillé des carottes pliain le tarâlot.

Tancot — grosse cheville de bois, dans un mur ou dans la terre, à laquelle on attache le bétail. — En â temps d'aitacher le vais ; mets in tanco dan le mur. — Dan le prai te plianteré in tancot pour lai vaiche, aivou ine corde in pecho longue.

Digitized by Google

Tapée — un tas, beaucoup. — En y en aivo ine tapée. — Ile emporto dan son devanté ine tapée de poires.

Tapon — un tas, comme tapée ; mais avec une nuance : un tas mal fait de petites choses ; une poignée. — Ile n'â dière soigneuse ; dans les tiroirs de son airmoire en y é des tapons de fi, des tapons de piéces. — Ile se coiffe bein mau ; derré sai tête, ç'â in tapon de cheveux,... que ci fait rire.

Tapoû — morceau de bois de forme plate dont les femmes se servent pour battre le linge en le lavant. — Vote tapoû â gros azille ; prôtez-moi le don. — Teins ! voiqui mon tapoû que s'en vai su l'aie ; aitraipe lu vite. — Les fonnes tapant de lai langue pu encore que de lô tapoû.

Taquai — serré, pressé. — Note pain n'â pâ réussi, ce co qui ; al â taquai. — Ses bas sont faits trop sarrai ; â sont préque taquai.

Tarbe — mot du vieux patois bourguignon, cité dans la préface de ce vocabulaire. Il signifie : terrible.

Tâ-tâ — mot employé aveo les petits enfants qu'on enlève dans ses bras. — Veins, mai petiote Lilie, veins que te peurnâ ai tâtâ !... Houp ! — I eume don mon petiot chéri de Gugusse !... Haut l'tatâ !

Tatouillai — remuer dans l'eau en s'amusant, tortiller des choses dans l'eau. Dans le sens de Tairtoillai. Voyez ce mot. — Quoi que te tatouille don quemant cequi ? te te moille tote.

Tauniai, Tauniée — battre quelqu'un ; raclée. — Al l'é tauniai quemant qu'en faut ; â s'en souveinré. — R'quemance voué, si ne te tauniairai pâ ! — I l'i ai beillé ine taugnée pâ piquée des vers.

Tavain — taon, grosse mouche. — Vé les bô, les tavains

Digitized by Google

sont enraigés aipré les bétes. — Mets des brainches aipré les chevaux pour empouâchai in pecho les taivains.

Teins, Teinrez, Teinrâ, Teinro — divers temps du verbe tenir. — Moi, i teinrâ bein cequi, ailé. — Ci ne teinro pâ, aitaichez don mieux. — En fauro qu'â teneussaint cequi entre z-ô trouas.

Tenre — tendre. — Teins, voiqui ine poume qu'â bein tenre. — Ci ne vaut ran, crois-moi, d'aivoir le cœur si tenre ; ci tuche ai lai faibliesse.

Tertifoniâ — pauvre, mauvais gâteau. — Ce n'â pâ du gâteau cequi, c'â du tertifoniâ. — I ai fait cueurre dan note feu in tertifoniâ.

Teussai, Tossai — tousser. — I teusse tré bein, vais ; en fau qui en pairle ai mon médecin. — A teusso hier pu qu'âjedeu.

Tiâ ? — qui est-ce ? qui est ? — Tiâ que veint lai ? — Tiâ lai ? — Et pu, tiâ que sait ?... En ne peut réponde de ran.

Tiaquai. — C'est une variante de Cliaquai, surtout dans le sens de jeter là avec dédain, colère. — Voyez du reste ce mot.

Tiau — tronçon, morceau informe, ce qui reste. — Tote mes dents sont chouétes ; i n'en ai pu que des tiau. — En n'y é pu de bô dans le feu ; seulement deux ou trois tiaux.

Tiche — amas de gerbes ; lieu où on les serre. — Les bliets sont bais c't'année ; préparons nos tiches. — Les gairgoichons an aibimai note tiche.

Tignasse — chevelure épaisse et mal peignée. — Al é ine tignasse, pair exempe, quemant ine tête de lou. — Ma pigne don in pecho tai tignasse ; te fas pô. — Quée tignasse!

Tignou, Tigne — teigneux, teigne. — Ou simplement

Digitized by Google

dans le sens de Tignasse, comme précédemment. — Al é ine tête de vrai tignou ; et pu â se graitte ai to manmant quemant s'al aivo lai tigne. — Pigne tai don, que t'é l'air d'in tignou !... en diro préque in râchou.

Tillot — tilleul. — Es aute fouai en y aivo su lai pliaice in tillot l'aivou qu'en se réunissot pou les aisemblées de lai commune. — Le tillot â in âbre bein utile pour ses flieurs dan lai médecine. — On dit aussi : Tiot.

Titis — les seins des jeunes filles. — Ile â déji grande, et en voit ai pogne ses titis. — Lai Génie é des gros titis, ci fairé ine jolie feille.

To, Tote — tout, tous, toute. — En é plieuvu tote lai jornée. — Quand ile traiveille ile â tote ai son aifare. — To ne vait pas mau. — To prée. — Tot pliain. — To sou.

To — moi, toi, moi aussi, toi aussi. — Moi-to, i veux ailai ai lai fête. — I irai vos cherchai, et pu toi-to, André, te veinré. — I veins vos dire bonjour, ai vo aitot, en passant. — Voyez : Aito.

Tôllion — personne, femme surtout, avec de sâles habits, très mal soigneuse. — Lai pôre Christine, çâ ine vraie tôllion. — C'â bein demaige ; ile s'haibille qu'en lai prenro pou ine tôillon.

Toinde, Toindu, Toindro — divers temps du verbe teindre. — I ai envie mai robe â toindou pou lai toinde en blieu. — Tes bas n'étaint dière bein toindus ; â ne sont déji pu nairs. — Le pére Rouhète toindro bein note couverture, en me sembe.

Toindou — tainturier. — Voyez l'article précédent.

Toîrais, Toîrie — taureau, jeune vache. — Vos é lai deux jolis toîrais que fairant ine fameuse paire de bœufs.

Digitized by Google

— Vendez-moi don vote toîrie pour rempliaiçai note vaiche l'année que veint.

Tolai — taler. — Note chevau m'é aitraipai le pied ; ma c'â qu'a m'é bein tolai. — Mes soulés me tolant ; ci me fait gambillai. — Le drôle en piaichant é aitraipai l'âbre et pu l'é bein tolai.

To métenant — tout à l'heure, tout de suite. — Vos veinras to métenant, ci seré prau. — En vos faut fâre cequi to métenant.

Tonne — pour tourne, du verbe tourner. — Tonne tai don de ce cotai qui. — Tonne don lai tabe de vé lai porte.

Topais, Topot — un tas, une poignée. — In topais de carottes et de bliettes. — Ile aivot in petiot topo de flieurs. — Chéque fouai qui me pigne, i ai in topot de cheveux.

Topai, Tope, Topons — frapper en mains pour promettre, consentir. — Topons en mains ! — Eh bein, ç'â convenu, tope lai !

Toppe — champ, terrain non cultivé, qui n'est pourtant pas un pré, mais une chaume bien herbeuse, presque un pâturage. — Te vas menai lai vaiche dans lai toppe de Junchère. — Ceute année, i vas laiborai lai toppe du Prâlot. — Dan les années moillées, ine toppe sert bein.

Toquai — dans le sens de tête en l'air, d'original, et aussi dans le sens de toucher, frapper une chose contre une autre. — C'â in toquai ! — En â vrai, tote ceute famille lai â ine famille de toquai. — Fais bein aitention, ne vai pâ toquai lai soupière, te lai casserâs.

Tormentation – tourment, chagrin. — Lai pôre Gotte ! quainne tormentation ile é de lai mailaidie de son homme ! — Mai chère Jeanne, que lai vie â don remplie de tormentations !... to les jors, quoi !... to les jors !

Digitized by Google

Tornot — planche ou plateau rond sur lesquels on met les galettes, les flans, avant de les enfourner. — Prautez-moi don deux tornots, tenez ; voiqui pui vâ chauffai le for. — In tornot et in roulot, c'â bein quemôde.

Torreau — tertre, éminence de terrain. — I l'ai trouvai su le torreau de lai Prée. — Te m'aitendrée â dessu du torreau, teins.

Tortampion — homme amuseur, qui perd son temps, qui embarrasse au lieu d'aider. — T'é in tortampion, vais. — C'â in tortampion c't'homme lai ; en ne peut pâ du tot comptai su lu.

Torto — tous. — Se met à la fin d'une phrase ou d'un membre de phrase. — Vos veinras torto, sans manquai. — Al étaint torto ai lai messe.

To sou — tout seul. — Al étaint to sou qu'â traiveillaint. — Moi, i me pliai mieux to sou. — Voyez du reste: To, tote.

Tossai — tousser et téter. — Voir : Teussai et Totai.

Totai et Tossai — téter. — Beille don ai totai ai tai petiote. — Le pére Raveau, lu, c'â lai bouteille qu'a tosse. — Métenant, les enfants totant bein â biberon.

Toûte, Toûtai — corne, trompette ; la faire retentir. — I veins de fâre ine toûte aivou du sauce ; tenez, écoutez. — Quoi que c'â don que ceute toûte qu'en entend. — Le vaicher veint de toûtai ; lâche note vaiche.

Traige, Traiger — passage étroit entre deux maisons ; fréquenter un lieu. — I n'eume pâ passai pou le traige des Forey. — Ces gens lai ne faisant que traiger pour iqui. — In traigeou, ç'â in vôlou.

Trainne. Gaingne — fainéant, coureur de rues. — Il faut voir : Gaingnes, lequel mot signifie aussi : jambes. Du reste, devenu peu usité.

Digitized by Google

Trainniais — trainard, lent, négligent. — Ma dépouâche tai don, sacré trainniais. — C'â in trainniais, cequi, ce n'à pâ in ovré.

Traippe — terrine. — Note vaiche nô beille trouas traippes de lait per jor. — Ecrâme lai traippe, en â temps.

Traiversai. — Outre le sens ordinaire du français, avoir le délire ; traverser en parlant des malades. — I veins de voué le Pierrot ; al â aissez mailaide; â traiverse per moment. — Al â moins bein qu'hier ; tote lai nuit al é traiversai, le pôre chére homme.

Tré bein — beaucoup. — Bien moins souvent le sens ordinaire du français. — I ons aivu tré bein de treuffes c't'année. — Ces gens lâi ant tré bein de pogne, ailé. — C'â tré bein, i vos en fas mon compliment.

Trebi, Trebillot — toupie. — Voiqui les petiots que faisant ailai lô trebis. — Le petiot de lai Ninze, en lançant son trebis, al é aitraipai le nôte ai lai tête. — Les trebis et les trebillots ainonçant le chaud.

Trebillai — chanceler, trembler en marchant. — I ne sai pâ cequi ai, i trebille en mairchant. — Le pôre gairson, â trebillo ; al en aivo aissez.

Tréperçai — transpercé. — Ne se dit que dans le sens de mouillé par la pluie. — I seux to tréperçai, tant il choué fort. — Si s'é mau trouvé, pou in manmant al â revenu tréperçai jeusque és os.

Trési — germer, pousser hors de terre ; les tout jeunes bleds qu'on appelle Trésies. — En voit les carottes que trésissant déji. — Les orges commençant de trési. — Les trésies sont bein jolies, Dieu les bénisse.

Treue — truie, et jeu avec une petite balle ou petite boule. — I ai vendu notre treue ai lai foire. — Les cou-

Digitized by Google

chons veillant mieux que les treues. — Pôre enfant, t'é vraiment sâle quement ine treue. — Nina, veins don jue ai lai treue ; i ai une jolie cambole, moi.

Treuffes — pommes de terre. — I venons de piaicher nos treuffés. — I ons aivu quinze sai de treuffes dan note champ.

Treufe — trèfle. — Les treufes sont aissez bais, c't'année. — Vai don cherché ine voiture de treufe pou le déjeunai des bêtes demain.

Trévouai — entrevoir. — I ne seus pâ aivûille tot ai fait ; i trévouai in pechot, voilai to. — I vos ai trévus mas que vos passaint devant chez no.

Tripai — fouler, marcher sur ; très mouillé. — Al ant to tripai note champ en passant ; al â aibimai. — Quée plieue ! i sons revenus tripai jusqu'es os.

Triquai — trier, choisir, déméler. — En â nécessaire de triquai ces treuffes qui ; car en y en é que se peurissant. — Trique voué les grosses brainches dans lai faigots pour fâre du bo de chauffaige.

Trô — gros morceau. — Al é in bon aipéti ; si vos viains que gros trô de pain qu'a mége ! — Le chien é pri deux trô de boudin.

Troiche, Troichie, Troicho — petite poignée, petit bouquet de quelque chose ; pincée. — Voiqui ine troiche d'herbe joliment vivace que pousse du jor au lendemain. — Te m'aiporterez ine troichie de piersi qu'â dan le coin du jairdin. — Beille moi z-en ran qu'in troicho.

Troichai, Troicherant — en parlant des blés, des plantes en général, qui, en sortant de terre, poussent plus ou moins de tiges. — Les Bliets, c't'année, troichant bein. — Aivou in pecho de plieue les orges troicherant.

Digitized by Google

Trôlai — aller souvent dans le même endroit, généralement pour bavarder. — Ile ne fait portant que trôlai tot porqui ! Quainne habitude ! en faut que trôlaint pertot et tôjeur !

Tropais — troupeau. — Ah ! voiqui in joli tropais de motons !

Troquet — turquis, maïs. — Les troquets ne s'ainonçant dière bein, i ne sai pâ ! — I ailons éguernai note troquet to ces sairs qui. — Menez don note troquet â melin. — Les rô des troquets sont superbes.

Trouâ — trois. — A sont trouas enfants, dont ine feille.

Trouai, Troue, Trourô — divers temps du verbe Trouver. — An les é trouai vé chez le Caillet. — I troue qu'en fait bein chaud âjedeu. — Vos en trourâs encore des resses dans mai chambre.

Tuoû — tueur. — I m'en vâ chercher le tuoû de couchons; i vos invite ai veni méger du boudin. — Vote Daudi n'é pâ pu de cœur qu'in tuoû ; vos l'i dira ; â comprenré bein.

Turlutaine — expression vulgaire ou moqueuse pour dire un instrument de musique. — Al é menai sai turlutaine, que c'éto vraiment bein joli. — Al é jue d'ine turlutaine ; i ne sai pâ quemant ci s'aipeule. — Beille voué in bout de sauce qui te faisâ ine petiote turlutaine.

U

Ue — interjection pour diriger les chevaux à droite ; quelquefois simplement pour les faire avancer. — Ué ! — Tire don ai ue. — Le chevau de téte â ailé tro ai ue, et i ai vu le momant qu'y ailaint versai.

Digitized by Google

Uillot ou Ulliot, Uyot — œil, yeux. — Ah ! mes ulliots ne sont pu bons quemant qu'al étaint. — Ses ulliots ant l'air mailaides, pu à sont bitou et pu in pecho rouge, moinme su le blian. — Note patron, i ne sai pâ si al â genti, ma al é des ulliots qui perçant.

Uti — outil. — En fau des bein bons uti pou fâre de paireils ôvraiges. — Oh ! ce n'â pâ les uti qui manquant ; ç'â lai science.

V

Vain — appesanti par la chaleur. — En â to vain âjedeu; ç'â un pecho signe de plieue. — Qu'i seu don vain ! i n'en peu pu.

Vainniâ — appesantissement par la chaleur. V. Vain. — Pou c'temps qui en é le vainniâ. — I a le vainniâ tot ai fait.

Vairin — poison, venin du reptile, bête méchante. — Les vipères c'â grôs méchant ; en faut voué qu'mant qu'â lançant lote vairain. — Ile s'é mis d'aipré mouai quement un vairin. — Ces fonnes lai sont des vairins.

Vais — veau. — Le boucher â venu vouai note vais.

Valle — le village que l'on habite. — I m'en vâ ai lai Valle. — A dessus de lai Valle. — On dit aussi lai Velle.

Vaurant, Vauro, Veillant — divers temps du verbe Valoir. — Dan in an ces motons qui vaurant bein quinze francs. — Se dit aussi pour Vaurien. — Ne vos y fiez pas ; ceute houme lai â in vaurant.

Vé, Vée — vers, du côté de. — Al â bein métenant vé le pont du bô.

Veillair, Veillant — divers temps du verbe Valoir. —

Digitized by Google

Les fruts ne pourrant pâ mâdeu veillair grand chose. — Le pore gairçon â n'é pas quaite so veillant.

Veinrâ, Veinro, Veneussaint — divers temps du verbe Venir. — Ile veinré dès lai voille. — Vos veinrâ sans manquai. — En fauro qu'â veneusssaint â moins ine heure d'aivance.

Velâ, Velaint, Velu — divers temps du verbe Vouloir. — A velaint veni d'aivo nous. — I velâ lio fâre lote ovraige, et pu â n'ant pâ velu.

Velontai — volontiers (outre le sens ordinaire du substantif). — A nos é rendu bein velontai ce service lai.

Venoinge, ou Menoinge — vendange. — Les venoinges n'étaint pâ jolies. — Les menoingeou, c'â por tré bein ine pôre classe.

Venredi — vendredi. — A m'é premi cequi por venredi.

Véprot — petit repas du soir, ordinairement vers les quatre heures, d'où on l'a appelé les quaitre heures. — I ailons ailai fâre véprot.

Verdais — le gros lézard vert. — En copant l'herbe dan le bô, fais bein aitention ès verdais. — Lai serpent le bon onguent ; le verdais le coutais.

Vergainches ou Vergaingnes — dissipations, sottises. — Al é fait ses vergainches, i en répond. — Te fairez don tôjors des vergaingnes? On dit aussi souvent feurgainches.

Vergentai — livide, c'est-à-dire d'un teint rougeâtre, noir, bleu, gris, soit pour la figure, les plaies. — Ceute personne lai é lai figure tote vergentée. — Son doigt â vergentai ai c't'heure.

Verse (ai) — grande pluie, dite en un seul averse. — Deu ce maitin en plieu ai verse. — Ma regaide don, lai plieue choué ai verse quemant s'en lai beillot pou ran.

Digitized by Google

Veu — vide. — A ne mége don ran? Al â veu quemant une lentarne. — La fillette â préque veude ; en i é ai peune cin bouteilles de vin.

Veuchie, ou par abréviation V'chie — vessie.— A souffre ai lai veuchie.

Veune — subjonctif du verbe Venir.

Veurdai — aller de tous côtés ; souvent dans le même endroit. — Ile ne fait que veurdai tot por qui. — To les sairs â veurdant dan les rues.

Vi — vif, cru. — Qu'al â don vi ceut enfant lai. — Le toutou quand en lli beille in bout de laird, al l'aivole to vi.

Viaige — voyage. — An ne dai pa ailai en viaige le dimoinge ni les fétes. — I vos souhaite bon viaige. Ce mot commence de vieillir.

Viant, Viaint, Vieussaint — divers temps du verbe Voir. — A ne viant pâ cequi d'un bon ulliot. — Ai c't'heure â ne viaint ran devant lo. — I les viâ assi bein qui vos vouai. — En fauro qu'â les vieussaint ; â se décideraint to de suite.

Vie — chemin, sentier. — I l'ai rencontrai â long des vies de Ch'taisneu. — A vos fauré passai por les vies de Bouhey.

Viez, Viot — divers temps du verbe Voir.

Vigueriot, Vigueriotte — vif et animé ; se dit des enfants. — C'te petiote feille lai â vigueriotte quemant to. — Lote petiot Nini â genti, vigueriot, révoillé.

Villerette — vrille. — Percez moi don vouai ce bout de pliainche qui aivou lai villerette. — Prends gairde ; aivou ine villerette en ai encore beintot fait de fende le bô.

Villionie — chose de peu de valeur ; personne malpropre ou peu estimée ; injure de village. — Ce n'â ran ce que vos

Digitized by Google

aichetai lai ; c'â de lai villionie. — Ile dit villionie ai sai petiote ; ce n'â pâ bein. — Ote tai don, villionie que té !

Vions — temps du verbe Avoir.

Virot — vertige. — Que c'â don malheureux ! tote nos berbis qu'ant le virot ! — I ne sai pâ ce qui ai ; çâ quemant le virot.

Virvâches — En forme de ziguezags. — Sai robe â tote couvri de petiotes flieurs et de lignes en virvâches. — Ces sentés lai faisant des virvâches to por les champs. — A fait quemant des virvâches en mairchant.

Visai — Outre le sens ordinaire du français, ce mot a le sens dérivé de loucher. — Ce gairson lai vise ; çâ bein demaige. — Préque to les enfants visant. — Al â bein aidroit, ma al â visou.

Vive, viveussains, vivu — Divers temps du verbe vivre. — Al ai vivu quemant ce qui tote sai vie. — I vourâ qu'â viveussaint encore quêque années.

Vogne — Veine. — A n'é point de sang dans les vognes, — Ah ! vos é de lai vogne, vo !

Voille — Veille. — Venez deû lai voille, cair en yé ai préparai. — C'â lai voille de Nouée ; en fait maigre.

Voiqui — Voici. — Voiqui l'hyver qui veine, et pu i n'ons dière de bô. — Deupeu hier, ç'â prôt, teins voiqui. — Voiqui ârré !!

Voitte — (Ah). — Exclamation dans le sens de bâte, ah bate. — Al â capâbe de veni vos chercher... Ah voitte ! — Voiqui quemant ci doit éte, teins... Ah voitte. — Vos n'y éte pâ du to. — Sens de négation.

Voive — Veuve. — Voilai lai pôve Lisabeth qu'â voive ; bein jeune encore. — Voive et pu se remairiai, ç'â aissez chanceux.

Digitized by Google

Vollée (ai lai) — En bas, par terre. — Note petiot â choué ai lai vollée de son lé. — Aivan de vos en aïlai vos jeterâs du fouin ai lai vollée du fenau.

Vorot — Verrou. — Vos fermerâs bein lai porte â vorot. — Voiqui lai neu ; vai tirai le vorot.

Vossai — Vesser. — Que ces gens lai sont don sâles ! A potant, â vossant sans geingne !... Et pu no, qui n'osons ai pogne dire !

Vosse — Vesces (outre le sens relatif à l'article qui précède). — Les Renaud ant dan lai couteûre in joli champ de vosses. — C'â d'in bon profit les vosses ; ma voiqui, çâ demande encore in terrain que lô conveune.

Vote — Votre. — Vote maillon ; vote prai ; vote chaipais.

Voù — Où. — Voù que te vâs don quemant ce qui, deû le maitin ? — Voù qu'an faut mette ce qui ? — C'est une abréviation de Lai-vou.

Vouâillon — Mot de mécontentement, de mépris, adressé ordinairement aux femmes ; quelquefois aux petites filles par leurs mères. — Ceute fonne lai çâ ine vouâillon. — Ah ! petiote vouâillon ! aitend ! aitend !!

Vouais ou vouâ ! — Exclamation de surprise, de fatigue. — Vouais ! le voiqui qu'â veint déji, et i ne seû pâ prau ! — Vouâ ! i n'en peu pu !

Vouaisrâ, vouaisraint — Divers temps du verbe voir. — Te vouaisrâ, vais, mon gairson, si t'y étâ. — Qu'à veune, â vouaisrain si çâ pou rire. — Si vos vivains encore quéque temps, vous vouaisrain qu'â sérant héroux.

Voué — Voir. — Il y a divers temps à l'article qui précède. — I quemance de ne pu dière voué cliair. — Aitends voué, teins, qui airaingeâ ce qui.

Digitized by Google

Voué — Oui. — Est-ce que t'é beillé ai mégerés vaiches? Oh voué. — En vos fauré laiborai le champ sur la Pierre ?.. Voué note mâte.

Vouô — Cri ou exclamation pour faire arrêter un cheval. — Vouô ! vouôo !! Voir ue et dia.

Vouraint, vourot — Divers temps du verbe vouloir. — Voir : Velaint, Velâ. — A vourot bein veni davou no. — Les enfants vourraint s'aibuyer âjedeu pou ne pâ ailai en l'écôle. — Vô vourâs bein, n'eusse pâ, piaichai nos treuffes demain.

X, Y, Z.

Y — Prononcez cette lettre comme dans Pays. — I y vâs (j'y vais). — Ci yré bein (ça ira bien).

Z — Est assez souvent employé par euphonie. — Voir : Lio.

Zaguai — Remplir complètement, un sac, par exemple, même en tassant. — Tenez, vos ne vô pliaindrâs pâ, i vâ zaguai. — Oh voué, al é bein zaguai. — Voiqui ine bâche, zaguez fort... la bonne meseure !

Zô deux — Eux deux, ensemble. C'est ici un exemple du z euphonique. — Al ailain zô deux ai lai messe. — A sont tôjeur zô deux. — On peut voir Lô. — A vouraine bein, zeux ; ma lu ne veut pas.

Digitized by Google

Digitized by Google

Hôtel-Dieu de Beaune

Digitized by Google

LE RETABLE DE L'HOTEL-DIEU
DE BEAUNE

La visite faite à l'Hôtel-Dieu de Beaune, jeudi dernier, par la Société des Sciences et Arts du Beaujolais et la Société Archéologique, Historique et Littéraire de Lyon, semble démontrer qu'une étude spéciale et rapide du *Jugement Dernier* ne manquerait pas d'intérêt.

Exécuté sur les ordres du Fondateur pour servir de fond de chapelle, nous le trouvons mentionné pour la première fois dans un inventaire de 1501 :

« Et premièrement, en la chapelle dudict hospital sont « trois haultels, assavoir : le grand hostel de pierre de « mabre sur lequel est une table en plate peincture où est le « Jugement; et sur les huis de ladicte table, par dessoubs (1) « sont les imaiges de sainct Sébastien, de sainct Anthoine, « ensemble les portraictures de furent Mondict seigneur le « Chancelier et de Madame Guigone de Salins, sa femme. »

Aucun doute possible sur l'authenticité.

A la période révolutionnaire, le retable fut fermé et déposé dans les greniers; plus tard, il en fut sorti et exposé dans la salle Saint-Louis, mais à une élévation telle qu'il était à peu près impossible de l'étudier d'une manière utile.

Ce n'est qu'en 1836 que M. Marcel Canat, président de la Commission des antiquités de Chalon-sur-Saône, le découvrit, on peut dire, à nouveau. Ce fut un événement : la

(1) C'est-à-dire quand les volets sont fermés.

Digitized by Google

presse, les connaisseurs, les amateurs d'art, les critiques, ne trouvèrent pas d'expressions suffisantes pour exalter leur admiration.

A quel peintre attribuer cette merveille ?

Là commencent les difficultés.

La presque unanimité se fit très rapidement sur le plus jeune des Van Eyck, plus connu sous le nom de Jean de Bruges.

Pourquoi ce nom que rien n'indiquait, si ce n'est qu'il était le plus grand artiste de son temps et le seul jugé capable de concevoir et d'exécuter un pareil chef-d'œuvre ?

Or, au bout de trente ans, on finit par s'apercevoir que Jean de Bruges était mort avant qu'il fut question du tableau ! Voilà à quelle erreur aboutit la décision des savants. Il n'en est pas moins vrai que si l'on ne s'était aperçu du fait, Jean de Bruges serait encore le maître incontesté du *Jugement Dernier*.

Malgré tout, la science ne pouvait rester *à quia ;* il lui fallait un nom. L'abbé Dehaisnes, je crois, proposa Rogier Van der Weyden qui fut discuté d'abord, mais finit par réunir la même unanimité que celle dont avait joui son prédécesseur.

C'est encore ici le cas de répéter la question : pourquoi Van der Weyden que rien non plus, absolument rien, ne désignait ? Question d'appréciation, de sentiment ? C'est bien insuffisant, nous l'avons vu plus haut. Cherchons donc voir s'il faut être bien, bien savant, pour se faire une modeste opinion.

Depuis le moment de cette attribution, les voies de communication se sont considérablement augmentées, facilitant les déplacements, et les progrès incessants de la pho-

Digitized by Google

tographie ont permis de reproduire tous les chefs-d'œuvres : peintures, sculptures, monuments. On peut maintenant faire des rapprochements, comparer, contrôler beaucoup plus sûrement, sans trop d'efforts de mémoire.

Eh bien ! étudions donc, sans parti pris, notre polyptique comme si nous le voyions pour la première fois. Un coup d'œil d'ensemble d'abord, puis arrêtons-nous sur le panneau central.

Un fait, de suite, frappe le regard : dans les figures du Christ et de l'archange saint Michel, la distance du menton au nez est d'environ un quart plus courte que la distance du nez à l'arcade sourcillière. Cette bizarrerie anatomique ne se rencontre dans aucune des autres figures (réserve faite en ce qui concerne la Vierge et saint Jean-Baptiste) ; toutes ont le nez au milieu du visage. Est-il admissible qu'un même peintre ait employé ainsi dans un même tableau, deux types d'anatomie si différents ? Evidemment non. Il y a donc au moins deux artistes principaux.

Si vous avez des photographies étrangères, vous verrez que le Christ du *Jugement Dernier* de Berlin est le même que le nôtre ; que la Vierge douloureuse de la *Descente de Croix*, de Lubeck, est la même que notre Vierge miséricordieuse ; que l'un des anges chantants du triptyque d'Anvers se retouve dans l'Archange saint Michel : or ces trois peintures sont de Memling.

Poursuivons l'étude de ce panneau.

La bordure du manteau du Christ est ornée d'une inscription pseudo-hébraïque. On a voulu voir dans cette inscription une simple ornementation. Lorsqu'elle a été publiée pour la première fois en 1876, on s'est un peu moqué du téméraire provincial. De cela, il se moque pas mal à son

Digitized by Google

tour. Cependant, ornementation comporte symétrie ; or, ces signes forment des groupes variant de trois à huit, tous séparés par une même quintefeuille, la même qui sépare tous les mots du « Credo », ornant la bordure du manteau de saint Pierre, chef des apôtres, *Credo* parfaitement lisible.

Quant à lire l'inscription, on n'y est pas encore parvenu ; c'est une sorte de cryptographie diplomatique dont il faudrait avoir la clef ; il est très probable qu'elle révèlerait des curiosités ; mais tout à fait au bas du manteau, on peut remarquer deux lettres nettement romaines, les deux seules qui soient très correctement exécutées : un M traversé horizontalement du I. Pourquoi ne serait-ce pas le monogramme de *Johannès Memling* ? Ce serait une conséquence assez naturelle des autres remarques précédentes et nous sommes joliment tenté de conclure de cette façon, mais...

On a bien découvert un certain nombre de peintres de l'époque dont les initiales donnent I. M. : aucun n'a laissé d'œuvre suffisamment caractéristique pour qu'il y ait hésitation.

Quant à la date, M. de Mély la prétend antérieure à 1449, parce que l'évêque d'Autun, fils aîné du fondateur, avait été, cette année, promu cardinal, et que le peintre n'aurait pas manqué de le représenter revêtu de sa princière dignité. Je suis un peu confus de n'être pas d'accord avec lui sur ce point, mais voici mes raisons. La distinction du cardinal, c'est le chapeau ; or, dans les cérémonies religieuses, le cardinal porte la mître d'évêque, et nous sommes en présence de la plus grandiose cérémonie que l'on puisse rêver. Cette date de 1449 n'a donc aucun rapport avec celle du tableau.

Digitized by Google

Le monogramme est suivi de quatre caractères différents : c'est la date, on ne peut la lire. En procédant par déduction on peut dire : si c'était dans les 1440, les deux caractères du milieu seraient les mêmes ; si c'était 1451, le premier et le dernier seraient également semblables ; mais nous venons de dire qu'ils étaient tous différents. Reste 1450 : c'est cette date qui me donne satisfaction, puisqu'en 1452, les deux peintres Van der Weyden et Memling partaient en Italie.

J'ai dit dans le cours de cette étude qu'il fallait envisager notre tableau sans parti pris, et jusqu'ici je ne me suis guère occupé que de Memling.

Il faut compléter et faire connaître ce que nous savons de Van der Weyden.

Bien que les preuves manquent, on doit admettre qu'il y a travaillé et en a fait probablement la plus grande partie.

Le Saint Pierre, dont le manteau vert rappelle le maître de Moulins, encore inconnu, c'est le Nicodème au tombeau du musée des Offices (Florence), qui est de Van der Weyden, et le ciel très particulier au-dessus de l'entrée du Paradis, est, d'après le Dr Jorissenne (de Liège), un genre spécial du même Maître pour ses ciels mystiques.

J'ai fini.

Maintenant que les pièces du procès ont été exposées, le lecteur peut se prononcer... s'il l'ose.

7 Juin 1910.

P. LATOUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Beaune Historique et Archéologique

André Duchesne et d'autres auteurs, parlant de Beaune et de Dijon, disent qu'elles sont *sœurs d'origine*. Après la victoire si rudement disputée sous les murs d'Alise, Jules César voulut défendre ses nouveaux alliés, les Eduens, contre les incursions des Séquanais. Il établit des camps à Beaune et à Dijon, afin de continuer la ligne de défense que formaient les places fortes de Chalon-sur-Saône et de Mâcon.

Sœur d'origine de Dijon, Beaune a, avec elle, d'autres liens d'affinité, d'autres traits de ressemblance. La description que Grégoire de Tours fait de Dijon convient à s'y méprendre à Beaune : même plaine, au moins si fertile et si riante, semée de sources abondantes, bordée de montagnes couvertes de vignes, où vient en abondance un vin qui peut être comparé au Falerne. Un château, entouré de murs très solides avec des portes ouvertes aux quatre points cardinaux, une rivière qui en baigne les murs au midi et un torrent qui alimente les fossés. A Dijon, rivière et torrent se nomment Ouche et Suzon, à Beaune ce sont la Bouzaise et l'Aigue ou le Genet.

A ces traits de ressemblance, un malheur commun en ajouta un autre : pendant trois siècles environ, de 50 avant Jésus-Christ à l'an 264 de l'ère chrétienne, les camps des bords de l'Ouche et de la Bouzaise se développèrent, sous l'influence de la civilisation venue de Rome ; mais à la dernière de ces dates, les Vandales de Crocus les détrui-

Digitized by Google

sirent de fond en comble. De leurs redoutes et de leurs monuments, il ne resta pas pierre sur pierre. L'orage passé, les survivants entreprirent la restauration de leurs bourgades avec les matériaux trouvés sur place. C'est ainsi que les soubassements du Castrum de Beaune et de celui de Dijon sont faits avec des statues ou des pierres sculptées, provenant d'anciens édifices et dénotant une civilisation déjà avancée.

L'établissement du christianisme en nos contrées occasionna ce nouveau trait de ressemblance : pendant plusieurs siècles, les villes de Beaune et de Dijon comptèrent chacune trois sanctuaires, dans des conditions identiques, deux avec des vocables communs. Un sanctuaire dans l'intérieur du castrum, à Beaune et à Dijon, un dans le cimetière avoisinant et un dans la banlieue. Celui-ci, à Beaune et à Dijon, avait saint Martin pour patron. L'église du castrum dijonnais, comme celle du cimetière de Beaune était sous le vocable de saint Etienne. Saint Jean était le patron de l'église construite dans l'enceinte du cimetière de Dijon, mais saint Baudèle était celui de l'église du castrum beaunois.

Au cours des âges, les habitants de chaque castrum dénommé se trouvaient trop à l'étroit derrière leurs remparts, aussi se mirent-ils en devoir de construire en dehors et ces agglomérations avaient acquis une certaine importance, quand de nouvelles invasions causèrent de nouvelles ruines. En 731, tout ce qui se trouvait en dehors du castrum beaunois et du castrum dijonnais fut renversé par les Sarrasins ; de plus Dijon-campagne fut détruit par les Normands, en 888.

Le calme revenu, Beaune et Dijon extra-muros, prirent

Digitized by Google

une nouvelle extension. Il est juste de dire que l'agglomération des bords de l'Ouche fut toujours plus considérable que celle des bords de la Bouzaise. Malgré cela, pendant près de dix siècles, Dijon n'eut jamais, même momentanément, les honneurs de la capitalité. Sous les rois de Bourgogne, Gontran, Childebert et Thierry, Chalon-sur-Saône fut le séjour habituel de ces princes et comme la capitale de leur royaume. Quand leurs Etats eurent été réduits en province, les gouverneurs, comtes et ducs résidèrent de préférence à Beaune. Et même quand les ducs de la première race eurent fait (1015) de Dijon la capitale de leur duché, plusieurs, comme Eudes IV, préférèrent résider à Beaune plutôt qu'à Dijon. Ceux qui se fixèrent à Dijon conservèrent toujours à Beaune leur palais qu'ils occupaient de temps à autre.

De plus, les JOURS GÉNÉRAUX, tout en étant ambulants, tenaient plus souvent leurs séances à Beaune, ce qui les fit appeler le Parlement de Beaune. Enfin, comme ces *jours généraux* ne s'assemblaient que pendant un temps limité et qu'il leur était impossible de terminer les affaires qui étaient portées devant eux par appel, on créa un nouveau tribunal de juges d'appel ou d'appeau, et c'est à Beaune qu'il fut établi. Ce n'est que sous Louis XI que le Parlement de Bourgogne devint sédentaire et que ce prince le fixa à Dijon.

Avec les ducs de la seconde race s'était ouverte pour la Bourgogne une ère inouie de prospérité, de puissance, de renommée et Dijon, leur capitale, acquit de ce chef une importance considérable au point de pouvoir rivaliser avec les plus anciennes et plus illustres capitales de l'Europe. Beaune était éclipsée par sa sœur d'origine. Elle vit alors son palais ducal abandonné. Les juges d'appeau supprimés,

Digitized by Google

sa déchéance fut irrémédiablement consommée. Cependant aux derniers jours de la Monarchie de Juillet, on put croire un instant qu'elle allait retrouver un regain d'importance. Alors avaient lieu les travaux d'études pour l'établissement du chemin de fer P.-L.-M. Longtemps les ingénieurs compétents hésitèrent entre le tracé actuel et celui qui, passant par Pont d'Ouche et le le vallon de Bouilland-Savigny, devait aboutir à Beaune, comme tête de ligne du versant méditerranéen. Ce dernier tracé aurait supprimé de nombreux travaux d'art et raccourci de près de 40 kilomètres la ligne Paris-Lyon par la vallée de l'Oze et le tunnel de de Blaisy. Mais l'importance de Dijon, son passé de capitale du Duché, son présent de chef-lieu de département, l'emportèrent sur toute autre considération et le tracé actuel fut adopté. La déchéance de Beaune n'en fut que plus accentuée.

Aussi tandis que Dijon, depuis un demi-siècle, a vu sa population tripler et son commerce décupler, le chiffre de la population de Beaune a monté à peine de 3.000 âmes. Son commerce, il est vrai, s'est développé dans des proportions plus considérables par suite des facilités de transport. C'est le 1er septembre 1849, que la section du chemin de fer de Dijon à Chalon fut ouverte, avec trois trains montants et trois descendants. Le 1er juin 1851 eut lieu l'inauguration de la ligne entière de Paris à Lyon, avec une gare seulement de seconde classe à Beaune. La Compagnie du chemin de fer n'avait eu égard ni au titre de chef-lieu d'arrondissement, ni au sacrifice que la ville avait fait en laissant troubler le repos de ses morts : l'avenue de la gare coupait en deux le cimetière général établi, en 1790, dans l'enclos des chevaliers de St-Jean.

Digitized by Google

Les enceintes de Beaune

La ville de Beaune a eu trois enceintes : celle du castrum, datant de 310 environ et marquée par les rues Maizières, Paradis et de la Fontaine ; la seconde de l'an 1000 environ, qui est marquée par les rues St-Martin, des Tonneliers, St-Etienne, chancelier Rolin et les places Monge et Carnot ou St-Pierre. La troisième que l'on peut croire contemporaine de la commune (1203). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1244 la muraille passait derrière les Cordeliers et que plusieurs transactions particulières du XIII[e] siècle nous donnent connaissance de sept portes distinctes ouvertes dans les remparts. Il est vrai qu'une vieille chronique du chapitre dit : qu'en 1354, on commença la clôture de Dijon et ensuite celle de Beaune. Ce qui est certain c'est qu'on y travailla à plusieurs reprises. Les murs, bastions, demi-lunes accusent des époques différentes pour leur construction. Ce fut Louis XII (1478) qui fit construire le château détruit en partie par ordre d'Henri IV (1606). L'érection de l'arc de triomphe de la porte St-Nicolas et l'aménagement du rempart des Lions eurent lieu, en 1762, sous l'édilité du maire Maufoux.

Au cours du XIX[e] siècle, des brèches ont été faites, ça et là, aux remparts de Beaune. Malgré cela l'enceinte guerrière de la ville subsiste à peu près dans l'état où elle était, quand Vauban venait y étudier l'art des fortifications. Aussi cette ceinture de pierres donne à la ville de Beauue un cachet archaïque qui plait au visiteur. Quand à cette poésie de l'histoire se joint, au printemps, celle de la nature par la frondaison vigoureuse des arbres des fossés, boulevards, bastions et remparts, elle fait de Beaune un lieu plein d'at-

Digitized by Google

traits. Mais si intéressant que soit le circuit de la ville, l'intérieur l'est bien plus encore par les monuments qu'il renferme. De la seconde enceinte, il ne reste que la tour du beffroi ; elle fut cédée (1396) par les moines de Maizières à la ville pour y établir une horloge publique. Aux différents étages les fenêtres offrent des motifs de sculpture du XIII^e^ siècle. La flèche trapue et octogone qui la surmonte, est en charpente recouverte de plomb. Elle est ornée de contreforts à clochetons, d'une galerie plombée, de girouettes élégantes et surmontée d'une girouette monumentale.

Cette tour est le siège de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune. Pendant l'été, elle tient ses réunions au 1^er^ étage, pendant l'hiver à la Mairie. Les étages inférieurs abritent son musée : au rez-de-chaussée sont les tombes et les morceaux de sculpture ; au 1^er^ étage les collections de médailles et les vitrines où sont exposés les débris de l'âge de pierre ou du bronze trouvés dans la région. Au 2^e^ étage, sont les rayons de la bibliothèque qui renferme les volumes de la Société et les publications des Sociétés correspondantes. Au 3^e^ étage se trouve une bibliothèque renfermant les volumes qui proviennent de dons.

Aux pieds du beffroi, sur l'emplacement du quinconce existait, avant 1793, une curieuse bâtisse du Moyen-Age : l'Hôtel de ville, dont la construction remontait à 1127. Elle a fait place à la statue d'un enfant du pays, Gaspard Monge, savant mathématicien, l'un des fondateurs de l'Ecole polytechnique, décédé (1818) étant sénateur et comte de Péluse. Cette statue, œuvre de Rude, a été coulée en bronze (1849) dans les ateliers de MM. Eck et Durand. Sa hauteur est de 2 m. 65. Elle est posée sur un piédestal

Digitized by Google

en pierre de Premeaux, de même hauteur que le personnage.

Monuments de bienfaisance

L'Hôtel-Dieu, monument historique, l'édifice de ce genre le plus complet et le plus remarquable que possède la France, fut fondé (1443) par Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et Guigonne de Salins, son épouse.

Un auteur du XVI^e^ siècle, parlant de cette maison, dit *qu'elle ressent plutôt un logis royal que le logis des pauvres.* Un maître dans l'art des constructions, Viollet-le-duc, écrivait, vers 1850 : « Cet établissement est à peu près tel que le XV^e^ siècle l'a laissé, bien qu'il soit construit en grande partie en bois. Il se compose de trois corps de logis élevés autour d'une cour quadrangulaire. Dans le bâtiment qui donne sur la rue est placée la grande salle avec sa chapelle à l'extrémité, la porterie et quelques pièces voûtées destinées aux provisions. Les deux autres corps de logis, devant lesquels passe une galerie à deux étages, contiennent le noviciat des sœurs, deux salles, la cuisine et la pharmacie. De grands gables (lucarnes) en charpente, vitrés, donnent du jour dans les salles par dessus les galeries du dehors. La cour de cet établissement, d'un aspect riant, bien proportionnée, contenant encore son puits du XV^e^ siècle, son lavoir et sa chaire donneraient presque envie de tomber malade à Beaune. »

Dans la façade plusieurs parties sont à remarquer : le dais à pendentifs qui abrite la porte, le marteau de cette porte qui représente un lézard courant après une mouche, le faîte du grand toit, orné de sa curieuse dentelle de plomb, deux statues du Christ et de la Vierge placées sur les

Digitized by Google

pignons, enfin la svelte aiguille qui sert de clocher. On lit sous le pendentif : Hôtel-Dieu, 1443, en écriture gothique.

Si nous pénétrons dans la grande salle, qui sert de chapelle, nous serons frappés de l'ampleur du monument et nous admirerons la voûte ogivale à somptueuses carènes, la vaste fenêtre du fond à ogives flamboyantes ornées de vitraux sortis des ateliers de M. Ottin, les deux roses à meneaux, les gracieuses cellules, comme on savait les faire au XV^e^ siècle, les stalles des religieuses, chef-d'œuvre de menuiserie etc. Tout cet ensemble fait rêver d'un autre âge et nous transporte par la pensée au XV^e^ siècle.

Le réfectoire des sœurs qui fait face à la chapelle, le cabinet de la maîtresse, qui est à la suite, sont ornés de peintures à grand effet : le jugement de la femme adultère, la Pentecôte de Moillon, la naissance de Marie et les disciples d'Emmaüs sans nom d'auteur. En pénétrant dans la cour d'honneur par la porte latérale de la chapelle, on arrive à l'étage inférieur de la galerie. En avançant, on trouve successivement le noviciat des sœurs, la salle Saint-Hugues, qui porte le nom de son fondateur, Hugues Bétauld (1650), où se voient des peintures murales d'assez grande valeur, dues à Moillon, peintre parisien ; puis en retour, la salle Saint-Nicolas, infirmerie des hommes ; la cuisine, remarquable par une collection de vieux cuivres, des ustensiles de cuisine datant des premières années de la fondation, son tourne-broche, etc. ; l'ancienne salle Notre-Dame, transformée en bureaux et en salle du Conseil. A la suite et à l'extrémité de la galerie, la pharmacie qui renferme, avec de vieilles poteries, une séries de vieux mortiers et d'antiques services de table autrefois à l'usage des malades.

Digitized by Google

Le promenoir de la galerie supérieure conduit à une grande salle de réunion, où se fait la célèbre vente des vins des Hospices. On y voit les portraits de trois ducs de Bourgogne de la race des Valois, et celui du comte de Massol, le principal bienfaiteur de l'établissement.

Dans une seconde cour, au-dessus de la salle Saint-Joseph, ont été ouvertes, il y a une vingtaine d'années, deux salles servant de musée : on y voit un assez grand nombre de très belles et très antiques tapisseries, des bahuts ou coffres gothiques, l'Hôpital et Notre-Dame en paille et surtout le tableau du Jugement Dernier, véritable chef-d'œuvre que l'on attribue volontiers aujourd'hui à la collaboration de Roger Van der Weyden et de Memling.

Ses dimensions sont considérables : il se compose de neuf feuillets, dont les trois du milieu sont fixes. Lorsqu'il est ouvert, sa longueur est de 5 m. 55 ; il a 2 m. 20 de haut au panneau central et 1 m. 30 aux autres panneaux. Le tableau déployé présente aux regards du spectateur le jugement dernier, avec les faits qui doivent le précéder, l'accompagner ou lui donner sa dernière sanction. Le premier plan renferme, en haut, dans une nuée lumineuse, se détachant sur fond d'or nuancé par un pointillage, tous les personnages faisant partie du redoutable tribunal, c'est-à-dire, en haut, le juge assis sur l'arc-en-ciel, les assesseurs et les assistants distribués en deux groupes, l'un à droite, l'autre à gauche du juge. Jésus-Christ, est le juge ; au-dessous saint Michel tient la balance de la justice. A droite, à la tête de la cour céleste la sainte vierge, six apôtres assis, et, debouts derrière : le pape Eugène IV, le duc Philipe le Bon, Rolin et son fils, le cardinal. A gauche, saint Jean-Baptiste au 1^er^ rang, des apôtres assis et des personnages que l'on croit être la du-

Digitized by Google

chesse de Bourgogne, la femme de Rolin et probablement sa fille.

Le second plan présente aux regards : la résurrection, la pesée des âmes, l'acheminement des élus vers le ciel et la marche des damnés vers l'enfer. Tel est l'ensemble du tableau ouvert. L'effet en est tout d'abord d'une vérité saisissante ; dès la première vue, il impose le respect et cause une émotion qui passe alternativement d'une sainte terreur aux espérances les plus consolantes. Il faudrait bien des pages pour retracer tout ce qu'il y a de beau, de merveilleux dans cette immense composition où il entre 72 figures ; il faudrait être surtout artiste pour décrire tous les détails qui échappent à celui qui n'est pas initié à tous les secrets de la peinture.

Le cabinet des archives est à visiter : le carrelage est une œuvre magnifique du XV^e^ siècle ; dans son trésor on trouve un vieux manuscrit reproduisant le roman de Gérard de Roussillon, les registres de la confrérie du saint Esprit, avec de nombreuses signatures historiques, notamment celles de Louis XIV et des personnages de sa suite, etc.

La Charité. — L'hospice de ce nom fondé (1645) par Antoine Rousseau, greffier au bailliage, et sa femme Barbe des Landes abrite 30 orphelins, 30 orphelines, une soixantaine de vieillards des deux sexes, et 11 serviteurs ; 15 religieuses font le service. La chapelle, composée de trois nefs, bien proportionnées et bien ornées, est surmontée d'un campanile à double coupole de la fin du XVII^e^ siècle. A noter la grille du chœur d'un beau travail. Cet hospice est remarquable par son étendue et ses dispositions : il est composé de deux quartiers séparés par un chemin. Le premier quartier, affecté au logement des sœurs, des filles et

Digitized by Google

des vieilles n'a rien de bien remarquable ; on y voit cependant au salon une belle collection de portraits de la famille des fondateurs. Un tunnel conduit au corps de logis affecté aux garçons et aux hommes. Les restes mutilés de l'ancien hôtel d'Elbeuf y apparaissent dans une tour et un bâtiment à profils gothiques, qui sert de dortoir avec sa voûte austère et son rang de colonnes massives. La cour des garçons, outre ce qui précède, renferme des constructions du XV^e^ siècle et, longeant la rue de la Charité, une bâtisse, dont les portes en plein cintre accusent le XII^e^ siècle. Ces trois dernières maisons faisaient partie de l'ancien grenier à sel.

Eglises conservées

Notre-Dame. — Autrefois insigne collégiale, aujourd'hui paroissiale, est un monument historique de grande valeur, peut-être le plus important de la cité. Si l'on en croit l'ancien martyrologe du Chapitre, c'est, en 970, qu'elle aurait été commencée par les libéralités du duc Henri, frère de Hugues Capet. Elle aurait été continuée par le Chapitre et achevée seulement a la fin du XII^e^ siècle. Le grand porche, le clocher et la partie supérieure du chœur sont du XIV^e^, les chapelles latérales et le petit porche en partie du XIV^e^ et en partie du XV^e^ siècle. A l'extrémité méridionale du transept est la sacristie à laquelle on accède par une belle porte romane et un cloître du XIV^e^ siècle.

La figure iconographique de ce temple est la croix latine : il mesure 80 mètres du fond de la chapelle absidaire à l'entrée du péristyle. Sa largeur n'est pas en proportion de la longueur ; on ne compte que 28 mètres entre le mur d'une

Digitized by Google

chapelle au mur de la chapelle en face. La hauteur sous voûte dans la grande nef est de 21 mètres, à la coupole, sous le clocher, de 26 mètres. Six travées partagent la nef, toutes s'harmonisent entre elles, sont de même largeur et se terminent en ogives, sauf celle qui est la plus rapprochée de l'orgue.

Dans la vue de l'extérieur maints archéologues regardent comme le plus imposant l'aspect qu'offre l'abside.

Cette partie du chevet, de ronde qu'elle était au XII[e] siècle est devenue polygonale à sa partie supérieure ; elle est percée de fenêtres nervées, est contrebutée par des contreforts et arcs boutants, sobrement mais élégamment profilés. Le comble de cette région absidale est à pans si peu sentis, ses arêtes sont si peu accentuées, si vaguement accusées, qu'on le croirait semi-circulaire. Là se dessinent à l'extérieur, le prolongement des bas côtés au pourtour du sanctuaire et les trois jolies chapelles rayonnantes romano-byzantines qui s'ouvrent sur le bas côté absidal. Tout cet ensemble avec le clocher pour couronnement est vraiment majestueux.

La façade ne le cède guère en beauté à l'abside : elle se résume presque tout entière dans le magnifique porche qui fut élevé, en 1332, aux frais du Chapitre. Joseph Bard écrivait, en 1845 : rien de hardi, d'élégant, et de noble comme ce pronaos, bâti en avant-corps, formant un véritable anti-temple, et rappelant l'ancien pénitentiaire des basiliques. Ce narthex de vastes dimensions, divisé en nef majeure et mineure, comme le temple, ayant deux entre-colonnements de chaque côté et deux travées de voûte pour chacune, ouvert sur la façade par trois arcades et sur l'un et l'autre flanc par deux, doit être considéré comme un

Digitized by Google

chef d'œuvre du genre. Il est surmonté par une galerie, comme à St-Germain l'Auxerrois, à Paris.

Il devait produire un effet encore plus majestueux qu'aujourd'hui, quand les trois portes avaient leur décoration sculpturale dans leurs voussures et leurs tympans, décoration qui fut effacée pendant la période révolutionnaire. Ces portes, veuves de leur parure monumentale, ont conservé toutefois ces ventaux si estimés des connaisseurs, ciselés avec tant de goût et de finesse par les artistes de la fin du XIV^e^ siècle.

Quand on entre dans cette basilique on est frappé de sa ressemblance avec St-Lazare d'Autun, St-Vincent de Chalon-sur-Saône, et surtout avec l'église priorale de Paray-le-Monial. Comme ces trois églises et plus qu'aucune d'elles, Notre-Dame de Beaune a emprunté de nombreux ornements aux monuments d'Autun. Le visiteur admire surtout l'unité vraiment exceptionnelle de sa figure basilicale et son œil est admirablement réjoui par le système de soutènement qui se compose de pilastres cannelés partout, sauf au second entrecolonnement. Ces cannelures sont interrompues dans leur continuité par quatre corniches, et au transept beaucoup ont la forme brisée. Chacun des grands pilastres de la nef et des croisillons n'offre son chapiteau qu'à l'état d'ébauche. Les chapiteaux historiés sont dans les bas côtés, qui se prolongent, en forme de déambulatoire, autour du chœur.

A signaler dans les bas côtés trois cénotaphes : celui du doyen Loysel, de Philibert de la Mare, dernier doyen, de Joseph Pinot, 1^er^ curé de Notre-Dame après le Concordat, et la tombe de Vivant Gardin, enfant de chœur et chanoine de la Collégiale, qui fonda le bureau des pauvres. A signaler aussi la chapelle Bouton ou de St-Flocel, la 1^ere^ à

Digitized by Google

droite en entrant, qui est un des plus beaux spécimens de la Renaissance. Sa voûte plate est sculptée en parquet, divisée en compartiments à caissons avec des culs de lampe et des reliefs en bossage. Son arcade est ornée d'une frange sculptée d'une rare somptuosité. Avant la Révolution, cette chapelle était ornée de sept statues en albâtre, grandes comme nature. L'ornementation extérieure de cette chapelle ne le cède en rien au luxe de sa profilation intérieure. On y remarque ses gargouilles, sa frise à jour, ses deux arcades ornées de franges richement sculptées, sa belle et large fenêtre protégée par une merveilleuse ferrure. Date de la fondation, 1530. Dans la seconde chapelle, bas reliefs en pierre sculptée représentant la vie et le martyre de saint Pierre ; dans la 3e, tableau de Lebrun représentant les anges en adoration devant le Sacré-Cœur ; dans une chapelle suivante, reliquaires modernes contenant les restes de saint Flocel et de saint Herné ; dans la dernière, celle de sainte Catherine, beau reliquaire du XVe, en forme de cathédrale.

La première chapelle de gauche conserve dans sa baie du XIVe siècle de beaux restes de l'ancien vitrail ; dans la deuxième chapelle on admire de belles peintures récemment mises à jour et assez bien conservées. La troisième chapelle renferme un bas relief et un retable en pierre sculptée, provenant des Jacobins. Le transept méridional abrite la croix de mission 1826, un saint Michel sur colonne et un tableau qui a été apporté des Minimes et représente l'apothéose de saint François de Paule, leur fondateur.

Le trésor de la sacristie renferme : une chasuble de velours-pourpre, don de Louis XIV, représentant la Pentecôte et l'Ascension ; le tout richement tissé et orné de

Digitized by Google

pierres précieuses ; une chape dont le collet représente l'Assomption et dont l'orfroi est plein d'arabesques or et argent sur fond rouge, enfin de magnifiques tapisseries de 1500, reproduisent les principaux traits de l'enfance de Notre Seigneur et de la vie de le Sainte Vierge ; don de l'archidiacre Lecoq.

L'Eglise Saint-Nicolas, dans le faubourg de ce nom, n'est pas sans intérêt au point de vue archéologique : elle a la forme d'une croix grecque, les jambages étant à peu près égaux. Elle se distingue par la noble austérité de sa structure et la régularité parfaite de son plan. La porte et la grande nef accusent le XII^e^ siècle, le transept et le chœur sont du XIV^e^ Le porche et le clocher sont classés comme monuments historiques.

La porte est un beau spécimen de roman de la région : le tympan à plein ceintre est sculpté d'une manière naïve. Son bas relief représente deux hommes à genoux et trois femmes debout légèrement inclinées, qui offrent des fruits à un évêque. Son clocher est à forme pyramidale : sa base est une tour carrée, profilée de deux bandeaux à modillons et composée d'un seul étage à trois fenêtres, dont deux sont simulées sur chaque face. Une flèche quadrangulaire, séparée en six étages par des cordons, s'élance du sommet de cette tour et donne à l'ensemble une physionomie d'austère majesté.

Au devant de la porte s'élève un de ces portiques, connus en Bourgongne sous le nom de chapiteau. Cet édicule du XV^e^ siècle, garni à l'intérieur de deux bancs en pierre, rappelle l'âge hospitalier des pélerinages. Pendant plusieurs siècles et jusqu'en 1836, le chef de Saint-Révérien, évêque d'Autun, était apporté de Villy à Saint-Nicolas,

Digitized by Google

dans les grandes sécheresses, et l'on venait en foule de la ville et des environs demander la pluie par l'intercession du saint martyr. Vers le même temps, les chrétiens de la ville et des environs se donnaient rendez-vous à Saint-Nicolas pour aller en pélerinage à Notre-Dame du Chemin. Dans les deux cas, le porche de Saint-Nicolas offrait un toit hospitalier aux pélerins. Il servait aussi d'abri aux habitants de Gigny, quand ils étaient de la paroisse et qu'ils arrivaient en avance aux offices. Le nouveau couvent des Carmélites est sur la paroisse depuis 1836 ; il n'a rien de remarquable. A noter cependant que, dans le chœur des religieuses, reposent les corps des premières prieures de l'ancien monastère et celui de la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, morte en odeur de sainteté (1648).

Etablissements d'instruction

Collège. — Les registres de Notre-Dame font mention des *Ecoles* dès 1294, et elles étaient déjà installées rue de la Champagne. Ce n'est qu'en 1624 qu'elles passèrent aux mains des Oratoriens et y restèrent jusqu'en 1792. Des anciens bâtiments il ne reste guère que celui qui est en face de la porte d'entrée, composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et surmonté d'un petit clocher. La chapelle qui avait été bâtie (1706) aux frais de M. Brunet de Montforand a servi au culte jusqu'en 1871. Aujourd'hui elle abrite le tribunal de commerce. Elle se compose d'une vaste coupole buttée par des contre-coupoles et par une abside demi-circulaire. Les voûtes d'une coupe hardie sont supportées par des pilastres composites aux riches chapiteaux. La

Digitized by Google

façade formée d'angles rentrants et saillants réunit l'ordre dorique et ionique.

La maison commune fut installée, en 1792, dans les bâtiments qu'elle occupe aujourd'hui, d'où on venait de chasser les Ursulines. Cette maison fut fondée, en 1626, pour l'instruction des jeunes filles. C'est de cette année que date la construction du cloître élégant sur lequel s'ouvrent les différentes salles affectées au service de la mairie, de la justice de paix, de la bibliothèque et du musée.

La *bibliothèque publique* fut commencée, en 1792, avec les livres des couvents et de la Collégiale. Ses quatre salles renferment près de 50.000 volumes, 200 incunables et 170 manuscrits, des livres d'heures écrits sur velin et illustrés d'admirables miniatures. Dans une salle attenant à la bibliothèque sont conservées les archives. Les pièces les plus remarquables de ce dépôt sont : la charte communale de 1203, une du roi Jean confirmant les privilèges du Duché, l'ordonnance de Philipe le Hardi (1395) enjoignant d'arracher les vignes de gamay, etc.

Le *Musée* a été fondé en 1855 ; il est divisé en deux parties : au rez-de-chaussée sont les tableaux, au 1er étage les monnaies, les minéraux et le cabinet d'histoire naturelle ; différents débris de sculptures gallo-romaines et gothiques ont été déposés dans le jardin de la mairie ou dans les escaliers conduisant au cabinet d'histoire naturelle.

Les tableaux sont de l'école moderne et signés de Dussauce, Jeanron, Lecomte, etc. Les tableaux des couvents détruits en 1792 se sont réfugiés à Saint-Nicolas et surtout à Auxey-le-Grand.

Le musée de Beaune renferme de nombreuses sculptures

Digitized by Google

gallo-romaines trouvées dans l'arrondissement : le sacellum, connu sous le nom d'Hermès tricéphale, le Laraire de Santosse, un autel à trois faces découvert à Crugey, des iuscriptions et des cénotaphes provenant de Bolar, près Nuits, des ex-voto de Sainte-Sabine et de Bolar, une amphore trouvée à Chorey, de nombreuses fibules, bagues, colliers, agrafes et une série de monnaies gauloises et romaines. L'art franc est représenté par des épées, des scramasaxes, une framée, des plaques de ceinturons damasquinées, un mortier mérovingien. Parmi les objets du Moyen-Age et de la Renaissance, on remarque des chapiteaux, bas-reliefs et statues des églises de la ville, une couleuvrine de François 1er.

Le cabinet d'histoire naturelle renferme environ 600 oiseaux, 50 mammifères, de nombreux reptiles, etc. Dans une autre salle, sont environ 300 espèces de minéraux, de nombreuses variétés de coquillages, une collection de paléontologie, dont le morceau le plus curieux est une défense de mammouth trouvée dans la tranchée de Curtil.

Eglises et chapelles détruites ou supprimées

Eglise Saint-Pierre. — Cette église datait du XIe siècle ; elle fut achevée, en 1098. On employa dans sa construction les matériaux du Castrum et du temple de Bélisana, de là ces figures antiques, ces monuments du paganisme, ces sacrifices de victimes humaines et les inscriptions en caractères romains que l'on voyait sur les piliers. Après l'incendie général de la ville (1272) qui endommagea beaucoup cette église, elle fut considérablement augmentée et même le portail ne fut jamais terminé. C'était l'église pa-

Digitized by Google

roissiale de la ville et des faubourgs de Bouze et de Bretonnière. A la fin du XVII[e] siècle, elle fut le théâtre principal des exploits du Quiétisme Bourguignon. Elle avait survécu à la Révolution, ce n'est qu'en 1805 qu'elle fut détruite. Les matériaux, qui en provenaient, ont servi à la construction de la prison : l'archéologie n'a sauvé que des débris insignifiants, tel que le combat de coqs, reproduit dans les planches de Gandelot, qui est en haut de l'escalier allant au musée d'histoire naturelle. (1).

Eglise Saint-Martin. — La paroisse Saint-Martin, dont une partie était comprise dans la dernière enceinte avec le presbytère, rue Traversière, était une des plus anciennes de Beaune. Elle est citée par une bulle de 900. Détruite au temps de la Ligue et rebâtie peu après elle subsista jusqu'en 1793. Elle était dans l'angle de la rue du faubourg Saint-Martin et de la rue des Planchottes, à l'emplacement du syndicat.

L'*Eglise de la Magdeleine*, sur la place de ce nom, paraît remonter à 1215. Détruite par les Ligueurs (1585) elle fut rebâtie peu après et arriva ainsi jusqu'à la Révolution, qui n'en a pas laissé pierre sur pierre. Ce temple, au dire des survivants de 1793, avait beaucoup de ressemblance avec Saint-Nicolas. Elle était orientée avec entrée principale à l'ouest. Le cimetière l'entourait et la cure était à l'angle est de la place et de la rue Saint-Jean.

Saint-Baudèle a été la première église du Castrum et paraît remonter au IV[e] siècle. Son clergé était déjà hiérarchisé, quand, à l'aube du VIII[e] siècle, Saint Romule et ses

(1) On nous assure que le maître autel de Merceuil provient de l'Eglise Saint-Pierre.

Digitized by Google

religieux, abandonnant les environs de Nîmes, se réfugièrent à Beaune avec les reliques de Saint Baudèle, d'où ce vocable, Saint-Baudèle. C'est dans cette église que le Chapitre Notre-Dame prit naissance, aussi notre-Dame s'appelait-elle à l'origine : *Santa Maria ad Sanctum Baudelium*, car la filiation est attestée par un pur texte ainsi conçu : « Canonici sanctæ Mariæ propter sanctum Baudelium ». Cette chapelle où l'on descendait par une quinzaine de marches fut vendue comme bien national. Les propriétaires la partagèrent en deux par une voûte, le bas servant de cave, le haut de magasin de tonnellerie. En 1887, l'étage supérieur a été détruit et l'emplacement a servi à faire le jardinet qui est devant la maison de feu le sénateur Ricard, place Notre-Dame. L'étage inférieur est resté une cave, dans laquelle se voit un puisard, où, selon Gandelot, on baptisait par immersion.

La crèche ou crypte de Saint-Flocel est une petite chapelle romane et formant cave sous la maison n° 20 de la rue de Paradis : les emblèmes religieux en ont complètement disparu. Elle fut construite dans les fossés du Castrum, à la porte orientale, dans la première moitié du X^e^ siècle, afin de recevoir les corps entiers de Saint Flocel, martyr coutançais, et de Saint Herné ou Hervé, abbé de Céaucé dans le Maine, apportés depuis peu par des soldats beaunois, au retour d'une expédition contre les Normands. Les reliques, à leur arrivée dans nos contrées, avaient été déposées provisoirement à Ruffey-les-Beaune et elles furent introduites dans la chapelle de la rue Paradis, en 965. Elles y restèrent jusqu'en 1265, époque à laquelle elles furent transportées solennellement à Notre-Dame, par les soins de Gérard de Réon ou de Beauregaad, évêque d'Au-

Digitized by Google

tun, et sous la présidence de Simon de Brie, cardinal-légat, qui devint Pape, sous le nom de Martin IV.

Les origines de la *chapelle Saint-Martin de l'Aigue* sont obscures ; nous allons dire ce qui nous paraît probable, sinon certain. Elle semble due au passage de Saint Martin dans nos contrées, soit que le saint évêque l'ait consacrée lui-même au culte, soit qu'il ait converti des chrétiens, qui la construisirent après sa mort. Au VII^e^ siècle, elle fut desservie par Saint Colomban et autres religieux de Luxeuil. Ces moines, tout en menant la vie commune, desservaient les villages voisins. Ce qu'il y a de certain c'est que l'église de Bligny-sous-Beaune, la chapelle de l'hôpital de Pommard et une chapelle de l'église de Meloisey, furent mises sous le vocable de Saints Luxoviens. Saint Colomban ayant été obligé de passer les monts et de se réfugier en Piémont, la petite abbaye de la source de l'Aigue lui fut fidèle et c'est ainsi qu'elle se trouva unie à celle de Frutare qui négligea ses intérêts, si bien qu'elle était en ruine du temps de Charlemagne, au dire de Mabillon. Dans l'île de l'Aigue, on voit encore les restes d'une ancienne chapelle ornée d'une série d'arcs pleins, comme à Saint-Philibert de Tournus. Elle paraît donc remonter au XI^e^ siècle.

L'ordre des Chevaliers de Saint-Jean, plus tard de Malte et celui des Templiers, dont le but commun était de défendre les pélerins chrétiens contre les infidèles, avaient des établissements à Beaune, à l'aube du XIII^e^ siècle. La maison des Chevaliers de Saint-Jean était au faubourg de ce nom, celle des Templiers, au faubourg Saint-Jacques. En 1311, lors de la suppression des Templiers, leurs biens furent réunis. La *chapelle du Temple* a perdu son clocher,

Digitized by Google

vers 1815 ; mais elle est venue jusqu'à nous, avec sa belle porte romane. C'est elle qui fut témoin de la profession de Jacques Molay, le dernier grand maître. « Mon serment, « déclara-t-il, au procès a été reçu, il y a 42 ans, dans la « chapelle du Temple de Beaune, par Imbert de Paray. » — L'enclos des Chevaliers de Saint-Jean devint, nous l'avons dit, (1790) le cimetière général de la ville et il a servi à cet usage jusqu'en 1872. La *chapelle des commandeurs* s'écroula en 1830. Pendant les deux derniers siècles les commandeurs résidèrent tantôt à Bretenay, tantôt au n° 25 de la rue des Tonneliers, où leur hôtel est encore visible, sous le nom d'Hôtel de Malte. Le dernier fut le bailli de Tuder, qui mourut en 1790 et reposait depuis deux mois à peine dans sa chapelle, quand l'enclos environnant fut ouvert aux inhumations de toutes les paroisses de la ville.

Couvents supprimés

A la fin de l'ancien régime, Beaune comptait dix maisons religieuses, dont 5 d'hommes et 5 de femmes. C'étaient: les Cordeliers, les Chartreux, les Jacobins, les Minimes et les Oratoriens pour les hommes ; les dames du Lieu-Dieu, les Ursulines, les Jacobines, les Carmélites et les Visitandines pour les femmes. Il a été question des Oratoriens, à propos du Collège et des Ursulines, à propos du musée et de la bibliothèque, nous n'y reviendrons pas.

La Chartreuse, qui fut fondée par Eudes IV et Jeanne de France (1332) a été détruite de fond en comble. De son mobilier, on n'a conservé que la chaire qui est à la Charité et deux retables d'autel qui ornent les deux premières cha-

Digitized by Google

pelles de Notre-Dame. Les couvents des Cordeliers, des Minimes et des Capucins ont conservé leur aspect extérieur, mais l'intérieur a bien été modifié. Toutefois la chapelle des Minimes est comme elle était au temps des religieux, sauf que son pavé a été exhaussé. La chapelle des Cordeliers a été éventrée pour prolonger la rue de l'hopital. Des colonnes sont encore visibles dans les maisons qui bordent la rue au nord-est. Dans la cour centrale du couvent, on voit au-dessus de l'entrée un magnifique bas-relief polychromé représentant l'adoration des Mages.

Le couvent des Jacobius fut fondé, en 1477. Son église, veuve du sanctuaire et du clocher, est encore digne d'attention. Le plan rectangulaire était à une nef flanquée de chapelles et d'un collatéral. Les chapelles, outre leurs belles voûtes de pierres ont conservé des piscines et des supports d'arêtes remarquables. La grand nef a été coupée, en deux, par un plancher; c'est grand dommage, car la voûte en bois est de toute beauté, dans le genre de celle de la grand'salle à l'Hôtel-Dieu, mais bien plus riche de figures et les figures d'une verve plus satyrique, etc.

Les Jacobines supprimées, en 1772, et les dames du Lieu-Dieu, en 1793, n'ont rien laissé qui mérite de fixer l'attention de l'archéologue.

Des anciennes constructions de la Visitation reste le cloître et une chapelle qui peut rivaliser avec la chapelle Bouton de Notre-Dame. Les chapiteaux corinthiens sont en bon état, et son plafond à caissons a conservé sa parure de feuillage, de guirlandes, de corbeilles de fleurs, etc.

Les Carmélites arrivèrent à Beaune, en 1626, et s'établirent dans le prieuré de Saint-Etieune, qui lui-même avait été construit dans le pourpris de l'ancien cimetière

Digitized by Google

et sur l'emplacement du premier sanctuaire chrétien de Beaune. Les religieuses de Sainte-Thérèse ne quittèrent le monastère qu'en 1792. Alors une rue nouvelle fut ouverte dans leurs enclos et sépara la chapelle du cloître et des cellules. En 1818, M. Rocault, maire de Beaune, s'offrit à rendre aux Carmélites survivantes leur chapelle et la partie de l'enclos attenant. Mgr Reymond, évêque de Dijon refusa. C'est dommage, les amis de l'art y auraient gagné. Car cet église avait deux parties remarquablement belles : la chapelle où reposait le corps de la Vénérable et le retable du maître autel. La piété des fidèles s'était plu à accumuler dans la chapelle du tombeau, les dorures, les sculptures et les toiles de maîtres. Le retable du beau temps de la Renaissance s'élève du pavé jusqu'à la voûte. La partie inférieure se compose de piédestaux ornés de tête de chérubins. Ces piédestaux supportent de jolis pilastres cannelés, surmontés de deux anges en cariatides qui soutiennent sur leurs bras repliés au-dessus de leurs têtes des coussinets sur lesquels reposent des chapiteaux corinthiens. Ces chapiteaux servent eux-mêmes d'appui aux deux extrémités du cintre de la voûte. Deux autres anges aux ailes déployées accompagnent et complètent cette ornementation. Enfin deux autres anges jettent sur l'autel des fleurs qu'ils effeuillent d'une guirlande. Autrefois toute cette composition grandiose était dorée. L'ornementation de la chapelle du tombeau comme celle du retable a été couverte d'un badigeon et un plancher est venu couper les jambes des cariatides. C'est un vandalisme qui aurait été évité par la réintègration des Carmélites dans leur chapelle.

Digitized by Google

Maisons de refuge et maisons particulières

Nos six grandes abbayes de la région : Cluny, Citeaux, La Ferté, Maizières, Sainte-Marguerite et Labussière avaient des maisons de refuge à Beaune. Celle de Cluny n'est rappelée que par un climat situé derrière les jardins de l'hôpital. Celle de Citeaux est située dans la rue des Tonneliers avec ouverture rue de la Charité. On y voit une belle galerie du XIII[e] siècle. Leurs pressoirs et celliers étaient construits en dehors de la ville. Jean de Cirey, abbé de Citeaux, ayant pris partie pour Marie de Bourgogne, les partisans de Louis XI pillèrent et incendièrent ces celliers où l'on pouvait, dit une chronique, « habergir 300 ou 400 quehues de vin ». La Compagnie des Arquebusiers déblaya ces ruines pour y installer son tir, et, en 1804, cet emplacement fut aménagé en jardin anglais, tel qu'on le voit aujourd'hui.

La maison du Petit Maizières à Beaune fut donnée à l'abbaye de ce nom avec des vignes, vers 1200, par un prêtre de Bligny-sous-Beaune. Pendant près de six siècles, elle subsista à Beaune et donna son nom à la rue. Une grande partie des bâtiments sont encore debout : on les reconnait à leur air de vétusté. La maison de l'abbé, les pressoirs et la cuverie étaient d'un côté de la rue, la maison des religieux de l'autre côté. On passait d'une maison à l'autre par un pont à ciel ouvert, dont on voit encore les éperons et les supports. L'abbaye de Maizières possédait des maisons, des vignes, et autres terres sur Beaune et 10 localités du voisinage. Toutes les récoltes en vin étaient amenées à Beaune dans les magasins et les caves de l'abbaye.

L'abbaye Sainte-Marguerite, près Bouilland, était pro-

Digitized by Google

priétaire de maisons vermoulues que l'on reconnaît à leur fénestrage du XIV^e^ siècle. Un acte d'achat en fait mention en 1446. C'est de là qu'est venu le nom de Sainte-Marguerite porté par la rue. L'Hôtel de La Bussière fut donné (1190) à l'abbaye de ce nom par Jean de Pommard. D'où le nom donné à la rue. L'abbé de La Ferté avait son logement vers les Capucins, à l'ouest. C'est une grande maison du XVI^e^ siècle, qui s'appelle encore La Ferté-Milet, du nom d'un propriétaire qui y vécut en philosophe, comme le porte une inscription qu'on lit encore sur la porte.

Plusieurs Hôtels et quelques maisons de Beaune se recommandent à l'attention de l'archéologue : 1° l'Hôtel de Meursault, place Monge, remarquable par sa façade et son fénestrage XIV^e^ siècle et surtout par sa cour intérieure. Une maison avec cour s'ouvrant rue Saint-Etienne, n° 27, est presque aussi remarquable que l'Hôtel de Meursault. Comme elle lui est attenante, on peut se demander, si elle ne faisait pas partie de cet hôtel. 2° La maison qui occupe l'angle méridional de la Place Fleury est une des plus remarquable de la ville. Un de ses angles est accompagné d'un pavillon élevé formant donjon et desservi par une tourelle octogone. La belle galerie de la cour a été murée. Cet hôtel fut occupé (1404) par Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne.

Rue Maufoux, 29, cour intérieure avec fenêtres du XV^e^ et galerie de 1547.

L'ancienne cure de Saint-Pierre, place Carnot, se reconnaît par de beaux médaillons en pierre. Elle est limitrophe d'une autre maison dont le profil des fenêtres accuse le XV^e^ siècle. A signaler dans l'impasse du presbytère la porte du XIII^e^ siècle, une tour du XV^e^ siècle et

Digitized by Google

deux pignons, dont les baies accusent, pour l'un, le XIII^e^ siècle, pour l'autre le XV^e^.

Cour des Chartreux étaient les pressoirs et les caves de la Chartreuse de Fontenay ; on y voit de vieilles murailles et une curieuse cheminée du XIII^e^ siècle.

La grand-rue, aujourd'hui rue de Lorraine, contient une série de maisons, soit de la période gothique, soit de la Renaissance. La maison qui fait le coin de la rue de la Charité, joli type du XV^e^ siècle a conservé un dais gothique qui abritait une vierge ; n° 42, riches profils de la fin du XV^e^ siècle ; n° 45, belle façade de la même époque composée de deux arcades et d'une porte couverte de sculptures finement exécutées ; n° 48, même époque ; n° 50, beau type de la Renaissance. Au bas d'un médaillon, encadré de riches ornements est gravée la date de 1577. Le louvre supporté par deux cariatides, chargé de moulures représentant des fleurs et des fruits est l'un des plus beaux ouvrages de pierre qui se recommandent à l'attention de l'archéologue.

Ancienne maison Chevignard, rue Paradis, tourelle et galerie du XV^e^ siècle, figures gallo-romaines et autres débris provenant des murs du Castrum ; rue Carnot, 32, une belle galerie de la fin du XV^e^ siècle.

A l'extrémité de la rue du l'Hôtel-Dieu, en face les tanneries, vestiges d'un ancien hôpital Saint-Pierre et du Saint-Esprit. Çà et là dans la ville, des portes et des fenêtres à profils gothiques.

Sur une montagne qui forme promontoir entre Beaune et Pommard se voïent des « meurgers » très considérables ; ce sont les restes des remparts d'un camp fortifié où se réfugièrent les survivants de l'invasion de Crocus (260). Ils y restèrent près d'un demi siècle, jusqu'au passage de Cons-

Digitized by Google

tantin dans nos régions. Ils en descendirent à la faveur du calme qui suivit. Parmi ces réfugiés devaient se trouver des chrétiens qui auraient construit un sanctuaire à leur usage pendant leur séjour et à l'usage d'autres réfugiés des invasions postérieures. Ce sanctuaire dédié à Saint-Didier ou Désiré, évêque de Langres, mis à mort par Crocus est, croyons-nous, mentionné dans un titre du XII^e^ siècle. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au XV^e^ siècle, on y construisit un ermitage avec chapelle, dont on voit encore les ruines.

Non loin de là, dans le fond de la gorge, se trouve la métairie de Battault, jadis aux dames de Tart, qui en faisaient leur maison de convalescence ; on y voit encore une chapelle du XII^e^ siècle, bien conservée qui servait à leur usage. Battault est un coin de la côte Beaunoise, plein de fraîcheur et d'une salubrité parfaite ; on pourrait difficilement trouver mieux dans notre région pour faire un sanatorium.

PH. VOILLERY,
Curé de Pommard.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Statuts 5
Composition du Bureau 12
Liste des Membres 13
» » correspondants 18
» » décédés 19
Liste des Sociétés savantes avec lesquelles la Société d'Archéologie est en correspondance 20
Liste des Sociétés savantes étrangères avec lesquelles la Société d'Archéologie est en correspondance 23
Procès-verbaux des séances de 1910 25
P. L... — Vieux Beaune, maison du XV^e^ siècle 41
Abbé J. DENIZOT. — Vocabulaire patois (Sainte-Sabine et ses environs, fin) P. LATOUR 45
P. LATOUR. — Le Retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune 147
Abbé VOILLERY. — Beaune historique et archéologique 153

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06834 1828

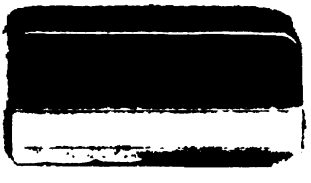

Digitized by Google

Digitized by Google